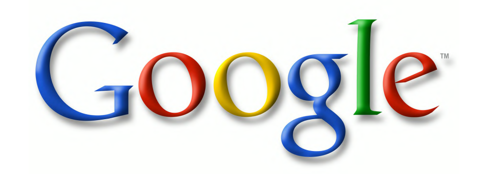




ÉPHÉMÉRIDES

DES

LOGES MAÇONNIQU[ES]

DE LYON



LYON

IMPRIMERIE BESSON ET PERRELLON

Grande rue de la Guillotière, 28

1875



ÉPHÉMÉRIDES

DES

LOGES MAÇONNIQUES

DE LYON

ÉPHÉMÉRIDES

DES

LOGES MAÇONNIQUES

DE LYON



LYON

IMPRIMERIE VEUVE ROUGIER

Grande rue de la Guillotière, 28

1875

INTRODUCTION

Le titre d'*Ephémérides* indique suffisamment que l'auteur de ce livre n'a pas la prétention de publier une histoire détaillée de la Franc-Maçonnerie à Lyon. Il ne cherchera pas même à fixer la date si incertaine et si obscure de son introduction dans notre ville, car Lyon avait, dit-on, des loges au XVI[e] siècle, mais si bien emportées par les guerres de religion, qu'on en trouve à peine trace dans les chroniques.

Notre but primitif était de former une liste aussi exacte que possible des loges qui ont existé à Lyon, pour la mettre en tête d'un album maçonnique, mais cette simple énumération était encore difficile à dresser, attendu que les anciens documents ont complètement disparu ou ont été détruits pendant le siége de Lyon. Telle est au moins l'opinion généralement reçue, ce qui fait que personne, jusqu'à ce jour, ne s'est donné la peine de rechercher les épaves de cette grande institution dans notre cité.

Plus heureux que nous ne l'espérions pour ce modeste travail, nous eûmes la bonne fortune de découvrir un manuscrit original échappé aux naufrages des révolutions, et qui était tombé entre les mains d'un bibliophile lyonnais bien connu, le conseiller Coste.

A la mort de cet honorable citoyen, la ville ayant fait l'acquisition d'une partie de sa bibliothèque, comme documents précieux pour l'histoire de Lyon, c'est dans cette collection que se trouve aujourd'hui ce manuscrit unique dans son genre, puisqu'il renferme l'installation de nos anciennes Loges. Ce registre est celui des procès-verbaux de la Mère-Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, plus tard dite *Grande Loge Provinciale*, qui a servi d'intermédiaire entre le Grand-Orient de Paris et nos Loges particulières.

Si nous n'avons pas copié ce livre en entier comme il mériterait de l'être pour les archives de notre Temple de la rue Sainte-Elisabeth, nous y avons largement puisé tout ce qu'il renferme d'intéressant et d'essentiel pour le but que nous nous étions proposé, c'est-à-dire la chronologie de nos Loges, et malgré certains détails et quelques documents que nous avons cru devoir y intercaler, nous n'avons pu nous décider à changer notre titre adopté d'*Ephémérides*.

Nous avons jeté aussi, dans les archives du Grand-Orient, un coup d'œil rapide sur quelques pièces relatives aux Loges de Lyon, mais elles sont très incomplètes par rapport à nos anciens ateliers. — Le F.·. Angebault président de chambre, prononça à l'assemblée du Grand-Orient, le 28 avril 1799, un discours où il dit relativement : aux archives de l'Ordre :

« Nous avons à regretter la perte des *trésors les plus*
« *précieux de nos archives ;* nous avons même à redouter
« qu'ils ne soient passés en des mains profanes ; car les
« Maçons ont fait le serment d'y rétablir ceux dont ils
« pourraient être dépositaires, et *nos pertes ne sont pas*
« *réparées.* »

« Cette indigne spoliation a continué ses ravages, car, peu d'années après la réunion des archives de la G.-L. de France à celles du G.-O., les manuscrits précieux, les livres rares, les chartes curieuses avaient disparu. Les collections de circulaires, de procès-verbaux, d'annuaires imprimés, n'existaient plus ou étaient incomplètes : c'est que pendant trop longtemps, les *Meneurs* du G.-O., habitués à regarder comme leur étant propres toutes ces archives, agissaient en *pachas*, puisaient à pleines mains et ne rendaient rien. Une visite à leurs bibliothèques ou à celles de leurs héritiers pourrait faire rentrer plus d'objets, que n'en possède la bibliothèque du G.-O. » (*Extrait de l'hist. chron. du G.-O. de France.* — *Ragon, Orthodoxie maçonnique, page* 320.)

Malgré la citation qu'on vient de lire, nous sommes persuadé que quand on aura rassemblé et classé convenablement les matériaux qui doivent encore exister, bien des faits inappréciés jusqu'à ce jour se trouveront éclaircis.

Ce que nous éditons n'est donc point une histoire proprement dite de la Maçonnerie lyonnaise, ce sont des jalons, des points de repère qui faciliteront une plume plus compétente et plus exercée que la nôtre pour coordonner plus tard ces matériaux et les développer.

Nous n'avions même pas l'intention d'intercaler des gravures dans ce livre. Ce que nous avions pu recueillir de sceaux, de médailles et de bijoux relatifs à l'Orient de Lyon avait été envoyé par nous, à Lille, à Monsieur Charles de Prins, qui s'occupant spécialement d'une sigillographie maçonnique universelle, devait les insérer dans le grand ouvrage qu'il préparait ; malheureusement cette publication n'a pas eu lieu pour des motifs que

nous ignorons encore, car nos dernières lettres à ce sujet sont restées sans réponse, et nous nous sommes décidé alors à ne pas priver nos lecteurs de cet appendice si intéressant pour eux.

La première partie de ces Ephémérides s'arrête à la fin du XVIIIe siècle, moment où la France comme autrefois Epiménide, sort de son long sommeil, pour commencer une vie nouvelle de rénégération, mais ce réveil est tellement pénible et agité qu'il force à se disperser ceux mêmes qui l'avaient provoqué.

Laissons s'apaiser la tempête, laissons arriver le XIXe siècle, le calme sera à peine rétabli qu'aussitôt les **RARI NANTES** qui ont échappé à la tourmente, se rapprocheront, encouragés par la vue de leur antique devise hissée sur les débris de la féodalité anéantie. Avec eux commencera la seconde partie de ces éphémérides qui ira jusqu'à nos jours.

Mais à mesure que nous nous rapprocherons du temps actuel, nous deviendrons circonspects, ne voulant en aucune façon compromettre la position de ceux qui ont des raisons particulières et majeures pour ne pas être cités.

Cette brochure est destinée aux Maçons actifs ou honoraires de notre cité qui certes sont en plus grand nombre qu'on ne le pense, et qui n'ont eu aucune idée, jusqu'à présent, de la formation et de la composition de nos Loges. Ils y trouveront de plus une sorte de catalogue de tous les écrits maçonniques qui ont été publiés à Lyon, et qu'on désirerait consulter. Aussi ne doutons-nous pas un instant de l'accueil favorable qui attend cette publication, puisqu'on pourra démontrer, preuves en main, que cette institution dont on a dit et dont on

dit encore tant de mal sans la connaître, a eu dans son sein, à Lyon comme partout ailleurs, les personnages les plus haut placés et les plus considérés de la Société, et qu'elle accomplit chaque jour de nouveaux actes de bienfaisance pour soulager les misères de l'humanité et aider aux progrès de la civilisation.

Lyon, le 2 Avril 1875.

E. V.

Vén.·. de la R.·. L.·.

Simplicité-Constance.

LISTE

DES LOGES MAÇONNIQUES DE LYON

XVIII[me] SIÈCLE

DATES DES CONSTITUTIONS	LOGES
21 Novembre 1756	La **Parfaite Amitié** réunie aux *Vrais Amis* en 1766.
1756	**Les Amis de la Vérité** existence douteuse à cette époque.
15 Juin 1758	**L'Amitié** doit avoir existé dès 1756.
1758	**St-Jean de Jérusalem** (Chapitre).
10 Mars 1760	**Les Vrais Amis** se fondent dans la loge de la *Parfaite Amitié* en 1766.
18 Juillet 1761	**Grande Loge des Maîtres réguliers de Lyon**, établie en 1760, devient la *Grande Loge provinciale du Lyonnais*, en 1774.
15 Août 1762	**St-Jean de la Gloire**, Loge militaire qui ne s'établit à Lyon qu'en 1765.
5 Décembre 1762	**Le Parfait-Silence** qui existe encore.
15 Janvier 1763	**Les Amis choisis** fondés en 1761.
28 Novembre 1763	**La Sagesse** qui datait de 1756.
26 Novembre 1765	**La Parfaite Réunion** à laquelle le G.·. O.·. refuse des constitutions en 1784.
1766	**Le choix des hommes libres**, chargés de se constituer eux-mêmes.
10 Octobre 1766	**Les deux Loges réunies.** Fusion de la *Parfaite Amitié* et des *Vrais Amis*.
17 Août 1771	**La Vraie Union historique.**
15 Septembre 1771	**La Bonne Foi.**
1773	**Le Directoire Ecossais de l'Auvergne**

1er Avril	1774	**La Grande Loge Provinciale du Lyonnais**, remplace la *Mère-Loge des Maîtres Réguliers.*
	1774	**La Bienfaisance** sous constitution étrangère.
	1778	**Les Chevaliers Bienfaisants** existaient antérieurement.
5 Juillet	1778	**La Sincère Union** qui avait été établie, dit-on, en septembre 1750 et avait fonctionné sans interruption, ce qui lui donnerait le premier rang pour l'ancienneté.
12 Janvier	1781	**Les Vrais Amis** reconstitués.
15 Octobre	1781	**St-Jean de Jérusalem d'Ecosse.**
8 Décembre	1781	**La Parfaite Harmonie** qui reparaît au XIXe siècle.
10 Juillet	1782	**Les Amis de la Vérité**, ci-devant les *Deux Loges réunies.*
Novembre	1782	**Le Patriotisme.**
25 Novembre	1782	**La Sincère-Amitié**, qui existe encore.
2 Mai	1783	**La Candeur**, existe encore.
	1784	**La Bienveillance** existait déjà en 1782.
	1784	**La Sagesse Triomphante**, Mère-Loge d'adoption de la haute maçonnerie égyptienne.
	1785	**La Régularité.**
	1787	**La Paix.**
	1791	**Les Parfaits Amis de la vertu ?**
	1791	**La Résurrection ?** Ces deux dernières Loges sont mentionnées dans le calendrier maçonnique du G.·. O.·. de 1807, comme n'étant plus en vigueur.
		St-Louis de l'Humanité ? Loge irrégulière.

LISTE DES VÉNÉRABLES CONNUS DES DIFFÉRENTI

AU DIX-HUITIE

ANNÉES	LA PARFAITE AMITIÉ	LES VRAIS AMIS	LA SAGESSE	L'AMITIÉ	GRANDE LOGE	LES AMIS CHOISIS
1753	WILLERMOZ Jean-Baptiste					
1756	—		WILLERMOZ aîné	J.-G. LORIN		
1758	—			GRANDON Jacques-Irén.		
1759	—	J. PAGANUCCI		—		
1760	—	J. L. FAURE		—	GRANDON Jacques-Irén.	
1761	—	—	EYNARD DE CRUZOLLE	J. LEGRY	WILLERMOZ Jean-Baptiste	PAGANUCCI Fondateur
1762	BOUCHET Antoine	MONGEZ André		J.-G. LORIN	—	
1763	H. BELZ	ROZIER François	ALQUIER, Jean (négociant)	—	MONGEZ André	GONTARD Alex.-G.
1764	BRIDANT Jacques	MONGEZ André	RIGOLLET Jacques	SOLLIÈRE Antoine	ALQUIER Jean	FOUDRAS (marquis de)
1765	—	—	DURAND	G. DONNICHON	—	J. PAGANUCCI
1766	LES DEUX LOGES RÉUNIES				MONGEZ André	
1767	BURLAT, Antoine-Marie (notaire)				—	
1768	DE L'HORME, Jean-Nicolas (négociant)		SECHET Jean-Pierre		FILLONF	
1769	CHAIX, Pierre		SÉRANNE FILS Jean-Baptiste		—	
1770			DESGRANGES Jean aîné		—	
1771			SAIN COSTARD (négociant)		—	
1772					—	
1773	BOYER DE ROUQUET, Louis-Antoine (docteur-médecin)				PROST DE ROYER	

…GES MAÇONNIQUES DE LA VILLE DE LYON

…CLE.

						ANNÉES
						1753
						1756
						1758
						1759
						1760
LE PARFAIT SILENCE	SAINT-JEAN DE LA GLOIRE					1861
LENOIR Horloger	TELLAINS (le chev. de) fondateur					1762
—	DE MONTVERDUN					1763
BORDE		LA PARFAITE RÉUNION				1764
MATHON		RIOCHE, Jean-Baptiste, négociant, enfant du Parfait-Silence.	LE CHOIX DES HOMMES LIBRES			1765
			LAURENT			1766
	DE MAGNY					1767
		DE CULLY abbé				1768
						1769
						1770
						1771
				LE DIRECTOIRE ÉCOSSAIS DE L'AUVERGNE		1772
						1773

ANNÉES	GRANDE LOGE PROVINCIALE	LE DIRECTOIRE ÉCOSSAIS DE L'AUVERGNE	LES DEUX LOGES RÉUNIES / LES AMIS DE LA VÉRITÉ	LA SAGESSE	LA PARFAITE RÉUNION	LE PARFAIT SILENCE	LA SINCÈRE UNION	LA BIENFAISANCE	LE PATRIOTISME
1774				PAGANUCCI			POUGOL Joseph	DE ROYER	
1775	MONGEZ André.		VERNIER	SAIN-COSTARD.		FAUCHEUX Imprimeur-Libraire	REYNARD Jean-Franç.		
1776	BOSCARY			J. DESGRANGES		—			
1777	SAIN-COSTARD.		MONGEZ André	ALQUIER Jean		—	GÉRARD Jean-Laurent.		
1778	[redacted]		DE PETICHET	AUBERJONNOIS	VUARCHEX (négociant).	—	REGNAULT Jean-Baptis.		
1779	—		LES AMIS DE LA VÉRITÉ			RAND (l'abbé)	RIVOYRON		
1780	—			G. MAGNEVAL		—	CHALMAS		
1781	SUCHET (négociant).	DE SAVARON Seigneur de la Fay.	LECAMUS receveur du grenier à sel.	DECROIX Ecuyer		—	BRÈS Jean-Honoré	DE SAVARON Seigneur de la Fay.	CHAIX Pierre Colonel de la Garde bourgeoise.
1782				G. MAGNEVAL		FAUCHEUX	RIVOYRON		—
1783			MONGEZ André	DECROIX	BARRE François Pharmacien	—	—		DESGRANGES Jean l'aîné Avocat et procureur.
1784				—	— Le Grand-Orient refuse de constituer cette Loge	CARRET (négociant).	—		
1785			DE PETICHET Ecuyer.	G. MAGNEVAL		—	GEORGES Pierre-Jos.		GOTDARD Joseph (négociant).
1786						BURLAT (négociant).			
1787	SUCHET	DE SAVARON	LECAMUS	MORIN		BEAUQUIS	LAFARGE Joseph	DE SAVARON	PAVY Jean-Marie (négociant).
1788				G. MAGNEVAL		—	RIVOYRON		
1789			DE SOULIGNÉ Directeur des Fermes			GAGNIEUR (négociant).			DELOLLE Procureur
1790						—		DE RACHAIS chevalier	ROUX (négociant).
1791						—		—	

LA PARFAITE HARMONIE	LES VRAIS AMIS RECONSTITUÉS	SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM	LA BIENVEILLANCE	LA SINCÈRE-AMITIÉ	LA CANDEUR	LA RÉGULARITÉ	LA PAIX	LE PARFAIT-ACCORD OR.·. DE VILLEFRANCHE	ANNÉES
									1774
									1775
									1776
									1777
									1778
									1779
[illegible] Claude Fondateur									1780
[illegible] Hubert Instituteur.		DE TULLE deVillefranche.							1781
		—		SARRAZIN Alexandre-Sébastien.					1782
[illegible] Claude		—			BARRE François Fondateur				1783
[illegible] Bernardin		GAYET DE LAURENCIN	CLAPISSON Claude-Léonard, procureur.	TOURNERY Jean.					1784
		BARON Greffier		BOSSU (négociant)		BILLET (négociant).			1785
[illegible], Conseiller du Roi	GRAS Avocat		BÉRAUD P.-E.	—	SEIGNORET le jeune			TALON (négociant)	1786
[illegible]	DURIEUX D'ESPARROS	COURVOISIER	CLAPISSON	SARRAZIN	BARRE François.	MODIEUX (négociant).	CHAPELLE Louis	PEIN chanoine	1787
[illegible] gradué, anc. chirurgien de l'Hôtel-Dieu.	—	MICHEL sous-Directeur de la loter. royale de France		—		CLAUDET Claude (négociant).	GUILLOUD Jean-Pierre	CASSET (négociant).	1788
	—			BOSSU Jean-Franç.			CATTAND Cl.-Franç. (négociant).		1789
[illegible] Maître écrivain	BOUVARD anc. officier au service d'Espagne	MOREL Professeur de musique		—		BILLET		PEIN chanoine	1790
—				—					1791

GRAVURES DE LA PREMIÈRE PARTIE

TITRE. — BIJOU TRIANGULAIRE.

1756 L.·. de la *Sagesse*. — Sceau.
1762 L.·. le *Parfait-Silence*. — Sceau.
1767 *Grand Bijou*. — Inconnu.
1774 *Grande Loge Provinciale*. — Sceau.
Idem. — Autre Sceau.
1778 L.·. de la *Sincère-Union*. — Sceau.
Idem. — Monogramme.
1781 L.·. de *Saint-Jean de Jérusalem*. — Symbole.
Idem — Monogramme.
1781 L.·. la *Parfaite-Harmonie*. — Sceau.
1782 L.·. le *Patriotisme*. — Sceau.
1783 L.·. la *Sincère-Amitié*. — Grand Bijou.
1784 L.·. le *Parfait-Accord* Or.·. de Villefranche. — Sceau.
1785 L.·. la *Régularité*. — Sceau.
Idem. — Monogramme.
1788 Grand Sceau de *Rose-Croix*.
1792 *Grand Bijou*. — Inconnu.

∴

ÉPHÉMÉRIDES

DES

LOGES MAÇONNIQUES

DE LYON

PREMIÈRE PARTIE

JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

1535

Un document du commencement du xvie siècle, dit positivement que deux loges écossaises existaient en 1535, une à Paris, l'autre à Lyon. *(Voir Année maçonnique des Pays-Bas, 4e volume, page 372.)*

1688

Jacques II, après la révolution d'Angleterre de 1688, importa la Franc-Maçonnerie au château de Saint-Germain-en-Laye dont il fit sa résidence en 1689, et d'où elle se répandit en France, en Allemagne et en Italie.

1717-1725

Néanmoins 1717 est l'époque mémorable de laquelle on fait dater l'ère de la Franc-Maçonnerie moderne en Angleterre, et 1725 l'année qu'elle se propagea dans nos provinces.

Thory, dans ses *Acta Latomorum* (page 63), et Ragon *(Orthodoxie maçonnique, page 120)*, font dériver la Maçonnerie lyonnaise de la *Mère-Loge de Marseille* appelée plus tard *Mère-Loge écossaise de France*, tandis que d'autres l'attribuent à des Mères-Loges ou Consistoires différents.

1743

Quoiqu'il en soit, on reconnaît qu'en 1743 eut lieu l'établissement de la *Grande Loge de France;* — que le système templier fut alors créé à Lyon, d'après la réforme du chevalier écossais de *Ramsay*, et si nous nous en rapportons au frère baron de *Tschoudy*, dans son écossais d'Ecosse, on imagina en même temps dans notre ville le premier échelon du grade de *Kadosch* sous le titre de *Petit Elu. (Voyez Ragon, Orthodoxie maçonnique, page 115.)*

Ce grade est reproduit plus tard par d'autres Maçons, sous différents titres : *Elu des Neuf* ou de *Perpignan ; Elu des Quinze ; Maître Illustre ; Grand Inquisiteur ; Grand Elu ; Commandeur du Temple.*

1753

Le Vénérable Frère *Willermoz* fut élu Grand-Maître de la Loge

LA PARFAITE AMITIÉ

de Lyon, à la fête de Saint Jean-Baptiste, et siégea sans interruption, mais cette Loge ne fut reconnue constituée que le 21 novembre 1756.

1754

Les Jésuites imaginent le système du *Cléricat des Templiers.*

1756

La *Grande Loge anglaise de France,* constituée en 1736 comme Grande Loge Provinciale, change son titre contre celui de *Grande Loge du Royaume* et se déclare indépendante.

Voici l'acte qui mentionne la constitution de la PARFAITE AMITIÉ. *(Voir 1753).* C'est, à notre connaissance, la plus ancienne de notre localité. Cette Loge est citée par les anciens Etats du Grand-Orient. *(Tome IV, pages 68 et 70 de la 2e partie.)*

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, et sous le bon plaisir de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont, *prince du sang, très illustre et très respectable Grand Maître des Loges régulières de France et autres.*

Cejourd'hui 21 novembre 1756, heures de midi plein.

Nous Maîtres des Loges régulières soussignés de l'Ordre respectable de la Franche-Maçonnerie. Au réquisitoire du Vénérable frère Baillot, aussi Maître de Loge. Nous nous serions transportés et assemblés à la Loge Saint-Jean, située à l'Orient de Paris où étant, il nous aurait communiqué que plusieurs frères, tous bons Maçons de la ville de Lyon, s'étant unis en nombre compétent désireraient pour s'unir à nous plus étroitement, par les liens précieux de la fraternité, d'être formés et constitués en Loge régulière et suffragante de la Grande Loge de Paris, dite de France; desquels frères à nous proposés avons été assurés et certifiés par ledit frère Baillot qu'ils étaient dignes et capables d'exercer les loix et Règlements tant généraux que particuliers de la Franche-Maçonnerie, et en outre que laditte Loge sera soumise et se soumettra à l'avenir et généralement aux Règlements faits et à faire par la Grande Loge de Paris, dite de France, comme en faisant corps, à quoy nous Maîtres de Loges régulières, ouï le bon rapport à nous fait

par ledit frère Baillot, avons par ces présentes constitué et constituons une Loge régulière pour et dans la ville de Lyon, être établie à perpétuité, laquelle aura pour titre et nom la Parfaite Amitié, *et pour Maître de laditte Loge avons pareillement constitué et constituons, le frère Jean-Baptiste* Willermoz (1) ; *pour premier surveillant, le frère Claude* Veulty ; *et pour second surveillant, le frère François* Claudy ; *et enjoignons à tous les susdits frères, tant Maîtres qu'Officiers de laditte Loge de se conformer à tout ce qui tendra au bien de notre Ordre ; d'y garder et faire garder et observer très exactement la décence, la sagesse, la concorde et l'union qui doit régner dans les nobles cœurs des Maçons, et tout ce que dessus étant exactement suivi et exécuté conformément à notre zèle.*

Si mandons et enjoignons à tous bons Maçons tant de laditte ville de Lyon, que tout autres, de reconnaître la présente Loge, pour régulière et suffragante de la Grande Loge de France, comme en faisant corps, en foy de quoy nous luy avons délivré ces présentes pour luy servir de titre, valoir, et demeurer laditte Loge perpétuellement établie et installée en laditte ville de Lyon, et icelles signées et délivrées par nous Maîtres de Loge à l'Orient de Paris ledit jour et an que dessus.

Suivent les signatures des Maîtres de Loges.

La Loge de la Parfaite Amitié, se composait alors de neuf membres.

Nous avons lu dans un ouvrage maçonnique, qu'à la page 71 de la 2[e] partie des anciens Etats du Grand-Orient, une Loge s'était également organisée à Lyon, en 1756, sous le titre des

AMIS DE LA VÉRITÉ

Nous n'avons point vérifié le fait, mais nous en doutons

---

(1) Le Vénérable était Maître à vie de sa Loge. Les Contitutions étaient sa propriété particulière.

fortement, car ce n'est que beaucoup plus tard que nous aurons occasion d'en parler. *(Voyez 1782)*.

LA SAGESSE

Loge non encore constituée, a pour Vénérable le Fr.·. *Willermoz* l'aîné.

Le sceau de cette Loge dont nous avons trouvé une empreinte en cire, est formé d'un cartouche, style Louis XV, au milieu duquel est la Sagesse ou Minerve assise sur une pierre cubique. Cette déesse porte au bras droit un bouclier orné d'une croix; elle tient sur la main gauche l'emblême de l'agneau pascal, et son casque est surmonté d'un hibou aux ailes éployées. Au sommet du cartouche est une couronne royale fleurdelisée d'où s'échappe de chaque côté un cordon auquel sont suspendus divers symboles maçonniques. — Ce sceau ovale de 4 centimètres de hauteur sur 3 1/2 de largeur, a pour légende: *Loge de la Sagesse de l'Oriant* (sic) *de Lyon.*



1757

A cette époque, les membres du Chapitre, dit des *Empereurs d'Orient et d'Occident*, se donnaient les titres de *Souverains princes Maçons, Substituts généraux de l'Art Royal, Grands Surveillants et Officiers de la Grande et Souveraine Loge de*

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM,

Chapitre créé par les Jésuites, à Lyon. L'établissement de tous ces corps indépendants, amène peu à peu une telle

confusion, un tel désordre, que ces conseils, ces consistoires, ces tribunaux et ces Chapitres, ne savaient eux-mêmes quel était le véritable corps constituant en France. *(Em. Rebold, Histoire des 3 grandes Loges de Francs-Maçons, pages 47 et 48).*

Leurs degrés se composaient de vingt-cinq grades.

1758

Une autre Loge mentionnée, à Lyon, avec pièces à l'appui de sa constitution régulière, est celle de

L'AMITIÉ

Ses constitutions sont ainsi conçues :

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, et sous les auspices de notre très illustre, très respectable et très vénérable frère le Comte de Clermont, prince du sang, Grand-Maître de toutes les Loges régulières de France.

Et renovabis faciem terræ.

Par les trois lumières mystiques que nous ne devons jamais perdre de vue, et d'un lieu très éclairé où règne le secret, l'union et le silence.

L'an de la Maçonnerie, 5775 et du style ordinaire le quinzième Juin mil sept cent cinquante-huit.

Nous soussignés, Maîtres et Officiers de la Grande Loge, à Paris, certifions et mandons à tous les frères, répandus tant sur terre que sur mer, que nous nous sommes assemblés par mandats exprès dans la Régulière Loge de Saint-Jean, pour délibérer sur la requête présentée à nous, par un nombre de très bons frères de la ville de Lyon, dont le désir est d'exercer régulièrement, dedans et hors de Loge, les loix de la véritable Franche-Maçonnerie, et dont la demande est d'établir à leur tête pour les régir et gouverner, un frère avec le titre de Maître. Après notre Loge ouverte avec les

cérémonies requises ; et sur les preuves de probité, de bonnes mœurs, du frère Grandon, *et sur plusieurs attestations de divers frères voyageurs qui l'ont vu travailler dans les trois grades sans aucune innovation, de même que sur le choix desdits frères de Lyon réunis ; nous nommons, installons et constituons ledit frère* Grandon, *Maître de la Loge l'*Amitié *et luy nommons pour Officiers dans ses travaux, frère* Gueidan, *premier surveillant ; frère* Meillan, *second surveillant ; frère* Bonnichon, *orateur ; frère* Legry, *trésorier ; frère* Barral, *secrétaire, et le frère* Warnet, *maître des cérémonies.*

Enjoignons à tous les Officiers et membres de ladite Loge d'être soumis, et obéir audit frère Grandon, *toutes les fois qu'il leur commandera en Loge, selon les loix de la vraye Franche-Maçonnerie, et sans innovation.*

Fait et scellé en notre Grande Loge à l'abri du trouble et des ténèbres, ledit jour et an cy-dessus mentionné.

Suivent les signatures des Maîtres de Loges.

Par mandement unanime ces présentes ont été délivrées par moy, secrétaire général, de la L.·. des Maîtres, ce 20 Juin 5758. F.·. Robineau.

(En marge). *Vu et examiné la présente lettre d'installation. Moy secrétaire général des Maîtres de Loges régulières de Paris, l'ay confirmé au nom de tous les Maîtres de Loges selon le pouvoir qui m'en a été donné ce 15 Juin 1758, de par la permission accordée au substitut de notre très illustre Grand Maître dont les armes sont cy-dessous.*

Devaux, *secrétaire de la G.·. L.·.*

Cette Loge doit avoir existé dès 1756, car nous trouvons dans le tableau de cet atelier, au 4 mai 1760, que son second surveillant était le fr. Jacques *Symiand*, reçu le 2 mai 1756 et Jean *Meillan*, Maître, reçu le 2 décembre de la même année. Que les FF.·. *Bozucco,* Maître, et Jean-Baptiste *Warnet,* Maître, avaient été reçus, le 1er mai 1757, par conséquent bien avant la remise des constitutions de cette Loge. D'ailleurs on y cite le F.·. J.-G. *Lorin,* ancien Vén.·. écossais, comme ayant précédé le F.·. *Grandon.*

1760

D'après les anciens états du Grand-Orient. *(Tome IV, pages 68 et 70 de la 2e partie),* la Loge

LES VRAIS AMIS

est constituée le 10 mars, par les Maîtres réguliers des Loges de la PARFAITE AMITIÉ et de l'AMITIÉ de Lyon, procédant de l'autorité et du pouvoir à eux confiés par la Grande Loge des Maîtres réguliers de Paris, dite de France. Jean *Paganucci*, Maître élu écossais, et Chev.·. d'Orient en est déclaré le Maître. Ses constitutions étant rédigées dans le même sens que celle de la PARFAITE AMITIÉ, nous croyons inutile de les relater ici. *(Voyez 1762.)*

GRANDE LOGE DES MAITRES RÉGULIERS

DE LYON

De l'Orient de Lyon, l'an 5760 de notre style le 20e avril à l'heure de midy plein.

Nous soussignés les Vénérables Maitres des Loges régugulières de cette ville de Lyon, nous reconnaissant pour tels, après la communication respective de nos lettres patentes de constitutions et les ayant réciproquement approuvées, nous étant assemblés aux fins de délibérer sur les moyens de former et constituer une grande Loge supérieure des autres Loges particulières de Lyon pour être uniquement composée des Maîtres des Loges régulières de Lyon actuellement en exercice et de ceux qui par la suite parviendront à cette charge, et lui donner un pouvoir suffisant et reconnu

pour réformer les abus et les innovations qui peuvent s'être glissées dans l'ordre respectable de la Maçonnerie, prévenir ceux qui pourraient y survenir, décider sur les contestations des Loges particulières et enfin rétablir et maintenir le bon ordre et la police primitive dans les Loges. Après un mûr examen avons délibéré ce qui suit :

1° Que pour prévenir toutes contestations entre les Loges sur la préséance, il convenait de décider leur rang à titre d'ancienneté, et en conséquence avons reconnu pour la première et la plus ancienne des trois Loges celle de la PARFAITE AMITIÉ, *constituée en 1756 et actuellement régie par le vénérable frère Jean-Baptiste Willermoz. Pour la seconde, la Loge de l'*AMITIÉ, *constituée en 1758 et actuellement régie par le vénérable frère Jacques-Irénée Grandon ; et, pour la troisième, la loge des* VRAIS AMIS, *actuellement régie par le vénérable frère Paganucci et constituée en 1760.*

2° Qu'il sera rédigé un plan de ce projet d'établissement, auquel on joindra un précis des principaux réglements de la susdite Grande Loge pour être présenté à chacune des Loges particulières et leur demander leur approbation sur tout ce qui les concerne..... etc.

Les trois Loges consultées adoptèrent le plan présenté, mais avec quelques restrictions, ce qui donna lieu a la délibération suivante du 27 avril.

Nous soussignés les Vénérables Maîtres des Loges régulières de Lyon, ensuite de la convention faite entre nous le 20 du présent mois..... avons délibéré ce qui suit :

Qu'ayant égard aux représentations contenues dans les délibérations particulières des trois susdites Loges, et voulant autant qu'il est en nous autoriser leur confiance aux décisions de la Grande Loge de Lyon, nous consentons d'admettre dans nos assemblées et délibérations un député de chaque Loge, lequel sera choisi par sa Loge parmi les frères les plus avancés en grade et remplira cette place une année, et consentons à les admettre jusqu'à ce que la Grande Loge se trouve composée de six Maîtres ou passés Maîtres, lequel nombre une fois complété, tous les députés se retireront sans pouvoir être remplacés, mais jusque-là ils seront appelés à

toutes nos assemblées comme adjoints des Maîtres et, en cette qualité, membres de la Grande Loge ; ils auront voix dans toutes les délibérations concernant le bon ordre et la police des Loges et autres sous les réserves cy-après :

Ils ne pourront remplir en cette qualité aucune des charges de la Grande Loge ni assister aux actes de constitutions des nouveaux Maîtres de loges et de leurs promotions aux derniers grades qui pourraient leur manquer, lesquels actes seront réunis dans une seule séance, dont les formalités ne peuvent souffrir d'autres témoins que les maîtres reconnus ; mais préalablement ils seront appelés pour donner leurs suffrages soit pour la constitution du nouveau Maître, soit pour la promotion aux grades.

Ce qui fut adopté par les trois Loges, qui nommèrent immédiatement chacune un député.

Le 4 mai, le frère Jacques-Irénée *Grandon* fut nommé Grand Maître de toutes les Loges régulières de Lyon et autres qui, par la suite, s'y feraient agréger, toutefois après avoir adressé une demande au Grand Maître comte de Clermont pour former cette Grande Loge.

Constitutions, délibérations, statuts et élections des officiers de la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, établis en 1760. — Manuscrit à longues lignes, grand in-fol., 142 ff. bas. (Catalogue Coste n° 3570, Bibliothèque de la ville).

Ce précieux manuscrit est peut-être le seul document maçonnique lyonnais qui existe et nous donne des détails sur nos anciennes Loges. Il va jusqu'en 1783 et a été notre guide jusqu'à cette époque, car il eut été difficile, sans son secours, de faire le travail que nous publions.

Au 4 mai 1760, la *Parfaite Amitié* comptait 23 membres. — L'*Amitié* en avait 21, et les *Vrais Amis*, 12.

1761

Juin 19. — Le F.·. Jean *Legry*, par brevet de ce jour, succède comme Maître de la Loge l'*Amitié* au F.·. *Grandon ;* il est installé le 2 août.

Juillet 18. — Un brevet de Constitution est accordé à la *Grande Loge* des Maîtres réguliers de Lyon.

Juillet 26. — Dissolution ou plutôt suspension momentanée de la Loge des *Vrais Amis*, par son V.·. le F.·. *Faure,* Maître de ladite Loge, à laquelle il annonce les raisons qui l'ont déterminé à cet acte; — c'est-à-dire qu'ayant demandé à la Grande Loge des Maîtres de l'O.·. de Paris, en date du 8 juin précédent, par la voie du V.·. F.·. Baillot, et réitéré par une requête en date du 6 juillet courant, adressée au F.·. Journal, d'être reconnu par un brevet particulier pour Maître régulier de la Loge des *Vrais Amis,* ce que le F.·. Jean Paganuccy avait aussi demandé par une requête en date du 22 juillet 1761, et étant encore dans l'incertitude de savoir lequel des deux l'obtiendrait, il avait ordonné au F.·. Schérer, son 1er surveillant, et du consentement de la Loge, que le tableau des Constitutions accordées à cette Loge le 10 mars 1760 par les VV.·. FF.·. Willermoz et Grandon, le registre des assemblées et délibérations, les maillets et bijoux servant à son usage seraient déposés en la Grande Loge des Maîtres, entre les mains du V.·. F.·. Willermoz, jusqu'à ce que la Grande Loge de Paris aurait expédié le brevet de l'un ou de l'autre en qualité de Maître de la Loge des *Vrais Amis...*

Sur les contestations pendantes entre les VV.·. FF.·. Paganuccy et Faure, la Grande Loge rendit un jugement confirmé par la Grande Loge de France, et dont voici le résumé :

Que les anciennes Constitutions accordées par les FF.·. Willermoz et Grandon étaient annulées par les nou-

velles accordées en dernier lieu par la Grande Loge de France ; que les premières resteraient de nulle valeur à l'avenir et seraient rendues aux constituants ; — que le F.·. Paganuccy, en vertu de sa requête du 22 juillet à la Grande Loge de France pour en être breveté, sera admis, comme il l'a été précédemment, en la Grande Loge des Maîtres de Lyon, en qualité de Passé Maître de la Loge des *Vrais Amis*, sans que ledit F.·. puisse, en cette qualité, inquiéter le F.·. Faure dans ses fonctions et dans ses titres.....

Donné à l'O.·. de la Grande Loge des Maîtres réguliers de Lyon, le 27 août 1761.

Le F.·. Faure fut réinstallé le 30 du même mois.

Septembre 4. — Certificat de la Grande Loge de France, qui autorise les Mémoires et Règlements de la Grande Loge de Lyon.

D'après les statuts généraux de cette Grande Loge, elle devait s'assembler régulièrement quatre fois l'année, vers le milieu de mars, de juin, de septembre et de décembre. — Toutes les charges de la Grande Loge n'étaient données que pour une année, mais pouvaient être continuées avec délibération et approbation générale. — On pouvait agréger à la Grande Loge d'autres Loges des villes voisines, mais nul ne pouvait être élu Grand Maître s'il n'était résidant et domicilié dans la ville de Lyon. — Les Loges qui demanderont à être constituées et agrégées à la Grande Loge payeront pour la rétribution la somme de 60 livres. — Tous les FF.·. qui seront admis à recevoir dans la Grande Loge les grades supérieurs seront tenus de payer chacun, avant leur réception, une rétribution de 24 livres pour le grade de Grand Architecte, et de 24 livres pour le Chevalier de l'Orient ; au moyen desquels ils seront exempts de frais de réception. — Les Maîtres de Loge porteront attaché sur leur habit, du côté gauche, en broderie représentant une étoile flamboyante à sept rayons, ce qui rappelle les sept grades de la Maçonnerie où il est parvenu avant d'être Maître de la Loge ; au milieu sera un

triangle sur lequel sera écrit le mot hébreu, tout autour sera un cordon rouge où pend un compas, et sur le cordon il y aura pour légende le nom de sa Loge. Ceux qui deviendront Passé Maître dans leur loge conserveront le droit de le porter partout.

En tout 46 articles approuvés et acceptés.

Septembre 20. — Réponse de la Grande Loge de France aux notes et demandes particulières de la Grande Loge de Lyon. — Il y est dit que trois Maîtres, régulièrement constitués pour les provinces du royaume par la grande Loge de Paris, peuvent donner le caractère de Maître à un Maçon..... — Que la Grande Loge ne consentira à aucune constitution de Loge à Lyon ; ni dans les environs, que celle de Lyon n'y ait donné son approbation..... etc.

Le F.·. J. *Paganucci* fonde une nouvelle loge sous le titre de :

LES AMIS CHOISIS

1762

Février 7. — Délibération de la Grande Loge des Maîtres réguliers de Lyon contre Jean-Antoine *Hébert* de Paris.

Cet Hébert, soi-disant Grand Maître des Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, dont il avait tenu le siége à Edimbourg dès l'année 1752, ainsi que le portaient ses patentes, avait excité l'indignation de tous les bons Maçons de Lyon et abusé de la bonne foi des Loges établies dans les différentes villes du royaume où le conduisait sa profession de dentiste. On l'accusait donc : 1° d'avoir, en sa prétendue qualité de Grand Maître des Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, constitué dans notre ville, dès le . . . . . 1759, une loge sous le titre de *Vrais Amis*, dont les membres avaient choisi pour les gouverner

le F.·. Jean *Paganuccy*, auquel avait succédé le F.·. J.-L. *Faure*, à la fête de Saint-Jean 1760; — 2° que, sans en faire part au Vénérable Maître de cette Loge, ni appeler personne, il avait clandestinement conféré, contre toutes les règles, les sublimes grades de l'Ordre à des Maçons nouvellement initiés au premier; qu'il les avait offerts à des FF.·. qui les lui avaient refusés; qu'il les avait aussi conférés, toujours secrètement et sans distinction, à d'autres Maçons de la ville indépendants d'aucune loge régulière, en exigeant de tous une rétribution, sous prétexte d'une offrande pour les FF.·. indigents d'Ecosse, à laquelle il se disait faussement tenu pour chaque promotion qu'il faisait à ces grades; — 3° qu'il avait été véhémentement soupçonné d'avoir révélé les mystères de la Maçonnerie, et notamment les grades sublimes, à une femme avec laquelle il était beaucoup lié..... etc.

La Resp. Grande Loge des Maîtres réguliers décida ce qui suit :

1° Elle renouvela la délibération du 4 mai 1760, par laquelle il était défendu à tous les FF.·. des Loges régulières de cet Orient de se décorer des cordons et autres marques distinctives de tout grade superieur, quel qu'il fût, qu'ils avaient reçu par le F.·. Hébert sans le consentement de leur Vénérable Maître, et qui n'auraient pas été reconnus et enregistrés pour tels dans la Grande Loge jusqu'à ce dit jour 4 mai.....; 2° qu'il était évidemment prouvé par une liste imprimée récemment adressée au R.·. G.·. M.·. soussigné, contenant les noms des T.·. R.·. G.·. M.·. qui ont occupé le siége d'Edimbourg depuis l'année 1736 jusques et comprise l'année 1760, dans laquelle ne se trouve point celui dudit Hébert; qu'il en a faussement usurpé le titre, et que les sceaux et signatures qui paraissent sur son prétendu brevet ont été tronqués; qu'en conséquence, s'étant ainsi rendu indigne de tout pouvoir par sa mauvaise conduite, il serait declaré déchu de tous ses droits et priviléges de Maçon dans toutes les Loges régulières, exclus d'icelles à perpétuité et son nom rayé partout où il subsisterait encore.....

Mai 12. — Antoine *Bouchet* est élu Maître de la *Parfaite Amitié*, en remplacement du F.·. J.-B. *Willermoz*, et est admis en la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, avec le V.·. F.·. André *Mongez*, élu Maître de celle des *Vrais Amis* le 12 juin.

Juin 24. — La Souveraine Loge des *Chevaliers d'Orient* et la *Grande Loge Ecossaise* se font enregistrer à la fête de St-Jean des Maîtres Réguliers de la Grande Loge de Lyon.

Septembre 8. — Assemblée générale des Loges régulières de Lyon en la Mère Loge tenue dans celle de l'*Amitié*, au Chemin-Neuf. — On y fait l'ouverture des dépêches de la T.·. R.·. Grande Loge de France, parmi lesquelles se trouve une requête adressée à celle-ci par le F.·. de Cruzolle et autres membres d'une société irrégulière, qui demande à être constituée sous le titre de *la Sagesse*, pour ladite requête être visée et apostillée par la Mère Loge de Lyon, suivant ses connaissances, et être renvoyée à la R.·. G.·. L.·. de France. En outre les règlements arrêtés par la R.·. G.·. L.·. de France, au nombre de 9 articles, pour servir à la Mère Loge de Lyon et à toutes autres Loges régulières de cet Orient.

LE PARFAIT SILENCE

est constitué le 5e jour du 10e mois 5762 (5 décembre 1762, ère vulg.) par la Grande Loge de France.

A l'approche de la célébration de son anniversaire séculaire (1862), on fouilla les archives de cet atelier, et l'on reconnut que jusqu'alors on avait, par erreur, donné la date de la constitution de cette Loge au 5 avril 1763, au lieu du 5 décembre 1762. — Une brochure a été publiée à l'occasion de ce centenaire. *(Lyon, 1863, impr. Nigon, in-8° de 48 pag.)* — Le fondateur de cette Loge est le F.·. *Lenoir*, horloger.

TITRE CONSTITUTIF DE CETTE LOGE :

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers :

Et sous le bon plaisir de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Clermont, prince du sang, très illustre et très respectable Grand-Maître de toutes les LL.·. R.·. de France ;

A tous ceux qui les présentes verront. SALUT. Savoir faisons que, ce jourd'hui, cinq décembre mil sept cent soixante-deux, *vûe la requeste présentée à l'Assemblée générale des Maîtres des Loges régulières de l'Orient de Paris composant la Grande Loge de France, le sept novembre dernier, par les Vénérables Frères Villemsens et Piolet, faisant corps d'icelle. Tendante la dite requeste à ce qu'il plaise à la dite Assemblée accorder ses suffrages par la Constitution et Installation d'une nouvelle Loge, pour et dans la ville de* Lyon *être établie à* perpétuité *sous le titre et nom du* Parfait-Silence. *Laquelle sera tenue et gouvernée par le cher Frère* Lenoir, *et, dans le cas où le susdit frère Lenoir se retirerait, sera la dite Loge de même régie et gouvernée par le cher Frère* Borde, *sans être tenu, ledit frère Borde, de prendre d'autres lettres que la présente, de notre grande Loge, sauf à lui seulement de délivrer au frère Lenoir copie collationnée de la susdite présente. Laquelle, après avoir été signée du frère Borde, Surveillants et Officiers de ladite Loge, sera renvoyée à notre Grande Loge pour y être dûment scellée et paraphée par Icelle ; le tout pour obvier à toutes contestations qui pouraient se mouvoir à l'avenir. La dite assemblée, faisant droit à la susdite requeste, a délibéré qu'il serait délivré les présentes au susdit frère* Lenoir, *pour et par lui être remises au frère* Borde *pour lui servir de titre. Disons que le frère* Borde *sera tenu de donner au frère* Lenoir *copie collationnée des présentes dûment signées de lui, les Surveillants et Officiers de la dite Loge, et qu'icelle copie sera envoyée à notre Grande Loge pour être par icelle scellée et paraphée ; le tout pour servir de titre au susdit frère* Lenoir. *A ces causes et autres, Nous, Président, Surveillants, Officiers et Maîtres de la Grande Loge de l'Orient de Paris, dite de France, soussignés, nous sommes transportés en la Loge de St-Jean, où étant, nous avons par ces présentes constitué et installé, constituons et installons pour Maitres de ladite Loge le frère* Lenoir, *constituons et installons de plus le frère* Borde *pour et par déférence à lui faite par le frère* Lenoir, *régir et gouverner la susdite Loge, et*

avons aussy nommé et nommons pour premier Surveillant le frère Ravina, *et pour second, le frère* Duchesne; *enjoignant expressément aux susdits Maîtres Surveillants, Officiers et membres de la susdite Loge de se conformer à tout ce qui leur sera prescrit par notre Grande Loge de France; garder, observer, faire garder et observer très-exactement la décence, la concorde et l'union qui doivent régner dans l'Art Royal de la Franche-Maçonnerie, conformément à notre zèle. Si, mandons, prions et enjoignons à tous Maîtres de Loges régulières, et autres Maçons, tant dans la ville de Lyon qu'à tous les autres répandus sur la surface de la terre, de reconnaître à l'avenir les chers frères* Lenoir *et* Borde *tous les deux, pour Maîtres de Loge régulière, et leur Loge comme émanée de la Grande Loge de l'Orient de Paris, dite de France, et en faisant corps. En foi de quoi nous avons délivré ces présentes pour servir et valoir de titre aux susdits* Lenoir *et* Borde, *seulement, et non à tous autres.*

Donné en notre Loge de Saint-Jean de l'Orient de Paris, l'an de la grande lumière cinq mil sept cent soixante-deux, le cinquième du dixième mois, jour et an que dessus, et avons signé et fait apposer le sceau mystérieux de notre Grande Loge par le Secrétaire d'icelle, Marquis Briqueville I.·. G.·.



Nous n'avons trouvé ce sceau du *Parfait-Silence* que sur un diplôme de 1809, mais nous supposons qu'il est une copie ou une réminiscence de celui qui existait avant la grande Révolution de 93, ce qui nous a décidé à le placer ici.

1763

Janvier 15. — Lettre adressée à la Mère Loge de Lyon par le F.·. J. *Paganucci,* qui expose ses propositions et donne le tableau des membres dont est composée *sa* Loge des *Amis choisis.*

Cette demande est acceptée, ainsi que la reconnaissance desdits FF.·. selon l'ordre du tableau.

Le même jour, la Mère-Loge donne connaissance à ses membres d'une lettre à elle adressée par les FF.·. de la *Sagesse*, en date du 5 janvier courant, par laquelle ceux-ci annoncent avoir nommé pour Députés les FF.·. *Rigollet*, premier Surveillant, et *Alquier*, pour prier la Mère-Loge de leur communiquer ses Règlements ; ces FF.·. ayant plein pouvoir d'agir en leur nom et de terminer l'affaire de leur réunion. Cette requête est prise en considération.

Février 3. — La Mère-Loge de Lyon admet à ses travaux le F.·. *Paganuccy*, en sa qualité de Vén.·. Maître Fondateur de la R.·. L.·. des *Amis choisis* de Lyon et de Co-Fondateur avec les FF.·. *Grandon* et *Willermoz*, de cette Mère-Loge.

Mars 28. — Plaintes portées contre le F.·. *Legry*, pour avoir reçu clandestinement au Chemin-Neuf, dans la Loge de l'*Amitié*, à l'insu du Vén.·. Maître *Lorin*, quatre particuliers aux grades d'apprenti et Compagnon. — La Grande Loge de Lyon, le 30 mars, ordonne que ce F.·. sera rayé et exclus pour toujours tant de la Mère-Loge que des autres Loges régulières suffragantes.

Avril 23. — La Loge la *Sagesse*, de la rue Masson, est admise provisoirement à la Grande Loge de Lyon.

Les Maîtres de Loges de cette année ont été :

Pour la *Grande Loge* : A. Mongez, nommé le 8 juin.

Pour la *Parfaite-Amitié* : Henry Belz.

Pour l'*Amitié* : J.-G. Lorin, continué le 1er mai.

Pour le *Parfait-Silence* : le F.·. Lenoir, fondateur.

Pour les *Amis-Choisis* : J. Paganuccy, fondateur, et A.-G. Gontard, présenté le 7 décembre.

Octobre 7. — Lettre du F.·. *Moët*, secrétaire de la Grande Loge de France, adressée au F.·. *Willermoz*, portant de fortes invitations et même des ordres de reconnaître les Constitutions qu'elle a accordées aux FF.·. *Lenoir* et *Borde*, sous le titre de Loge du *Parfait-Silence*. — On arrête que la Mère-Loge renverra au F.·. *Moët* sa lettre adressée au F.·. *Lenoir* avec des détails sur les mécontentements qu'on a envers cette Loge ; — que l'on enverra à la Grande Loge de France les Constitutions de la Mère-Loge et des autres Loges régulières de cet Orient, ainsi qu'elle le désire, pour être scellées et timbrées des nouveaux sceaux et timbres, et que l'on satisfera au droit qu'elle a établi de trois livres par année pour chaque Loge.

Novembre 28. — Constitutions de la *Sagesse* au nom du F.·. *Eynard de Cruzolle*. — En son absence, on installe le F.·. *Alquier* en qualité de Maître de la Loge.

A la même date, la *Mère-Loge* arrête qu'elle prendra un appartement rue St-Jean pour les Assemblées de la Mère-Loge aux frais de tous ses membres, et que le loyer, du prix de 120 livres, serait payé au nom du F.·. Giraud, servant de la Mère-Loge.

Décembre 7. — Le F.·. *Legry* demande sa rentrée dans les Loges de l'Orient de Lyon.

Décembre 14. — Sur le désir qu'a témoigné la *Société maçonne de* Magny (Loge irrégulière), régie par le F.·. de *Montverdun*, de se faire constituer régulière, la Mère-Loge arrête que les FF.·. des cinq Loges qui seraient invités à s'y rendre, le pourront une fois seulement, et les engageront fortement à se décider.

Décembre 25. — A la suite du décès du F.·. *Grandon*, Grand-Maître de la Mère-Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, on fait une quête pour venir en aide à sa veuve ; elle produit 339 livres, et l'on se charge plus tard de ses enfants.

1764

Le Grand-Maître de la Mère-Loge, nommé en juin cette année, est le F.·. Jean *Alquier*.

Les autres Vénérables de Loges qui ont été élus sont :

Pour la *Parfaite-Amitié* : Jacques *Bridant*.

Pour les *Vrais-Amis* : André *Mongez* en mai.

Pour l'*Amitié* : Antoine *Sollier* en juin.

Pour les *Amis-Choisis* : le marquis de *Foudras* en juin.

Pour la *Sagesse* : Jacques *Rigollet* en juin.

Pour le *Parfait-Silence* : *Borde*, le 20 décembre.

1765

Les premiers dignitaires des Loges ont été cette année :

Pour la *Grande-Loge* : le F.·. J. *Alquier*, continué le 2 juin.

Pour la *Parfaite-Amitié* : Jacques *Bridant*, continué le 31 mai.

Pour les *Vrais-Amis* : André *Mongez*, continué le 31 mai.

Pour l'*Amitié* : G. *Bonnichon*, nommé le 4 juin.

Pour les *Amis-Choisis* : J. *Paganuccy*, fondateur, renommé en juin.

Pour la *Sagesse* : *Durand*, nommé le 24 juin.

Pour le *Parfait-Silence* : *Mathon*.

Juillet 24. — Le F.·. Chevalier de *Tellains*, Maître de la Loge militaire

SAINT-JEAN DE LA GLOIRE

constituée le 15 août 1762, par la Grande Loge de France, qui lui donne pouvoir d'établir sa Loge partout où il sera,

annonce à la Mère-Loge de Lyon qu'il a établi ici une Loge sous le même titre. — Après discussion, on reconnaît cet atelier. — Le 29e jour du 4e mois (29 juin) 5765, le F.·. abbé, comte d'Apremont, chanoine de l'Eglise et comte de Lyon, est exclus de cette Loge pour paroles pleines d'irrévérences envers la Maçonnerie. — Cette Loge doit être la même que celle désignée ci-dessus sous le titre de *Société maçonne de Magny*.

LA PARFAITE RÉUNION

est constituée le 26 novembre par la Grande Loge de France. — Les noms connus des Vénérables de cette Loge sont : Jean-Baptiste *Mioche,* négociant, enfant de la Loge du *Parfait-Silence,* fondateur d'une Loge à Varsovie, et d'une autre à Strasbourg, toutes les deux sous le titre du *Parfait-Silence ;* François *Warchex,* négociant, et François *Barre,* maître en pharmacie. *(Voyez 1784.)*

1766

Mars 11. — Installation de la Loge de la *Parfaite-Réunion* par la Mère-Loge.

Juin. — Le F.·. A. *Mongez* est de nouveau Grand-Maître de la Grande Loge de Lyon.

LE CHOIX DES HOMMES LIBRES

Loge dont le F.·. *Laurent* était Vénérable.

Au bas d'une lettre signée par le F.·. *Castellas,* comte de Lyon et secrétaire général de cette Loge, lettre datée du 29 juillet 5766, on a ajouté : « Lettre qui demande sur-le-champ une réponse qui enjoigne aux Loges de Lyon réunies pour former leur Mère-Loge, d'installer sur-le-champ

la Loge demandée *(le Choix des Hommes libres)* de la part du T.·. R.·. G.·. M.·. le Comte de Clermont, sinon sous 48 heures ladite Loge se constituera elle-même et envoyera son procès-verbal afin qu'il en soit porté acte sur le registre des Délibérations de la T.·. R.·. G.·. L.·. » *(Archives du Grand Orient.)*

Septembre 4. — La Mère-Loge délibère qu'on répondrait au F.·. *Laurent* que la requête qu'il a présentée pour avoir des Constitutions serait renvoyée à la première Assemblée de la Mère-Loge pour qu'elle y statuât et la faire passer ensuite à la Grande Loge de France, en lui faisant entrevoir le peu d'espoir qu'on prévoyoit d'y réussir à cause de la trop grande multiplicité des Loges que ladite Grande Loge engage beaucoup de ne pas étendre sans nécessité, suivant les Règlements qu'elle en a donnés.

Même jour. — Le F.·. *Willermoz* fait part en même temps d'un supplément de Règlements pour les Loges Régulières, venant de la Grande Loge de France, par lesquels elle institue des Mères-Loges dans chaque ville. — On décide que l'on ferait à ce sujet de très-vives représentations à la Grande Loge de France, dont la conduite leur devient extrêmement suspecte.

La Loge le *Parfait-Silence* réclame le droit d'élire son Vénérable.

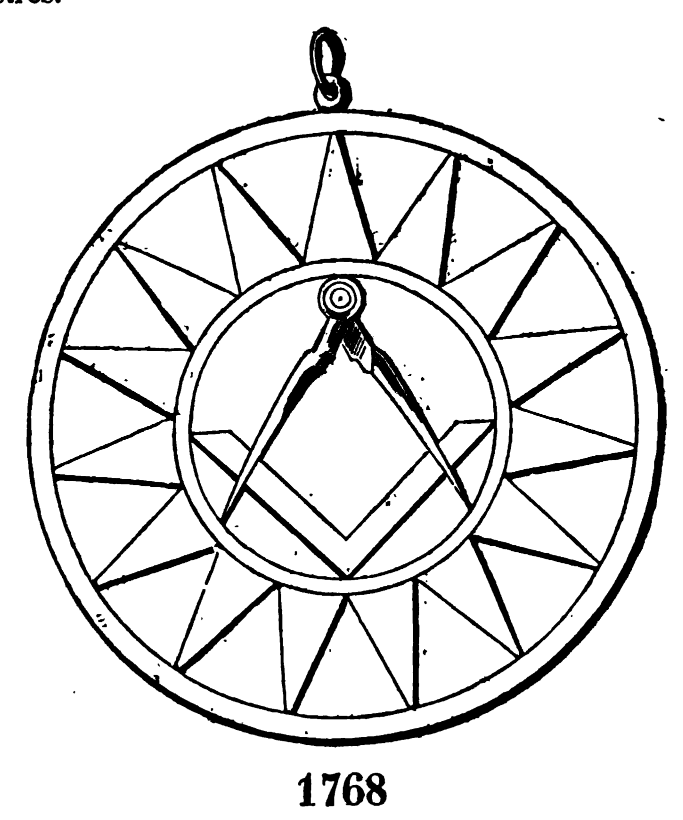
Octobre 10. — Réunion des deux Loges la *Parfaite-Amitié* et les *Vrais-Amis*, sous le titre des *Deux Loges réunies.*

1767

Janvier 17. — Le R.·. F.·. de *Magny* prête son Obligation entre les mains du Président de la Mère-Loge de Lyon, en qualité de Maître de la Loge *St-Jean de la Gloire.*

Février. — Le gouvernement fait cesser les travaux de la Grande Loge du Royaume ou de France ; cette suspension dure jusqu'en 1771.

Bijou en cuivre jaune trouvé dans les Archives du *Parfait-Silence*, Or.·. de Lyon, et qui a appartenu on ne sait à quelle Loge. Il est probable qu'il était attaché au cordon de Maître, comme ceux qu'on porte aujourd'hui. Ce Bijou n'a aucune inscription et a une épaisseur égale de 3 millimètres.



1768

Février 4. — Le Président de la Mère-Loge de Lyon donne lecture des Constitutions accordées à la Loge du F.·. abbé des *Cully* par la R.·. Loge de France, en date du 26 novembre 1765, sous le titre de *la Parfaite Réunion*.

1771

Juin 24. — Le duc de Chartres est désigné Grand-Maitre de la Maçonnerie française en remplacement du comte de Clermont, décédé, et Souverain G.·. M.·. de tous Conseils, Chapitres et Loges écossaises de France.

LA VRAIE UNION HISTORIQUE

est constituée le 17 août 1771.

LA BONNE FOI

est constituée le 15 septembre, à l'Orient de Montauban, par les *Deux Loges réunies* de Lyon.

Décembre 17. — Création de 22 Grands-Inspecteurs Provinciaux chargés de visiter toutes les Loges du Royaume. La durée de ces fonctions est fixée à trois ans.

1772

Après les infractions par la Grande Loge de France à l'assurance qu'elle avait donnée au mois de septembre 1761 de ne consentir à aucune constitution de Loge à Lyon ni dans les environs, que celle de Lyon n'y ait donné son approbation, on ne sera point étonné de lire ici la note suivante, qui se trouve dans les procès-verbaux de cette Mère-Loge :

Des considérations de la plus haute importance ont interrompu et suspendu pour quelques années les travaux publics de la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, et la correspondance qu'elle entretenait avec toutes les bonnes Loges du dehors. Depuis l'année 1768 jusqu'à l'an-

née 1772, la Grande Loge, sans cesser ses opérations particulières, puisqu'elle entretenait toujours la régularité dans les Loges de l'Orient de cette ville, interrompit la grande correspondance qu'elle avait, tant avec la Grande Loge de France, *dont elle avait à se plaindre*, qu'avec les Loges de provinces. Ainsi, on doit regarder la lacune qui se trouve dans les présents registres, depuis l'année 1768 jusqu'au 15 avril 1772, non comme une cessation totale de travail, mais bien comme une suspension de travaux publics dans l'Ordre, la Grande Loge ayant toujours existé dans ses membres, ainsi qu'il appert par la première délibération suivante, laquelle fut prise par les Vénérables Maîtres, Officiers de la Grande Loge, présidée par le F.·. *Fellonf*, président de la Grande Loge depuis l'année 1768, et qui a toujours été continué jusqu'à présent.

Avril 15. — Au nom du G.·. Arch.·. de l'Univers, de l'Orient de la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon. — Délibération de la Grande Loge pour servir de Règlement aux trois Loges réunies de cet Orient et pour rétablir la correspondance.

Le Resp.·. F.·. Président, assisté de tous les Vénérables Maîtres et Passés-Maîtres des Loges régulières de Lyon et de leurs représentants, assemblés dans la Loge de la *Parfaite-Réunion* de cette ville, pour délibérer sur plusieurs objets importants concernant l'Ordre en général et les Loges de cet Orient en particulier, savoir :

1° Sur deux extraits de Délibérations et Règlements imprimés par une soi-disante Grande Loge de France, à toutes celles du Royaume, laquelle annonce la reprise des travaux de la ci-devant Grande Loge de France, la nomination qu'elle a faite du Sérén.·. F.·. duc de Chartres, pour succéder au Sérén.·. F.·. comte de Clermont en la qualité de Grand-Maître de l'Ordre en France, et des très-illustres FF.·. prince de Rohan-Guéménée et duc de Luxembourg, pour être ses représentants d'honneur et fixer diverses impositions pécuniaires qu'elle a jugé à propos de faire sur toutes les Loges de province.

2° Sur plusieurs lettres de diverses Loges du Royaume, lesquelles (malgré qu'en 1768 eussent appris de notre Resp.·. Grande Loge qu'elle avait suspendu pour un temps illimité sa correspondance avec elle) demandent instamment le sentiment de notre Grande Loge sur les deux extraits imprimés énoncés ci-dessus.

3° Sur le nombre des Loges qui doivent être reconnues régulières en cet Orient, être consultées sur les délibérations à prendre, et former le nouveau tableau demandé par plusieurs Loges du dehors.

4° Sur les moyens les plus convenables pour rétablir la correspondance que les Loges du dehors nous demandent avec instance et que notre Grande Loge avait interrompue avec elles depuis les troubles survenus à l'Orient de Paris.

Le tout scrupuleusement examiné, il a été unanimement arrêté :

1° Que l'on ne reconnaîtrait à l'avenir pour Loges régulières et faisant corps en cet Orient que les trois suivantes, savoir : celle de la *Parfaite-Amitié* et des *Vrais-Amis* réunis, séant à Montauban ; celle de la *Sagesse*, séante rue Masson et celle de la *Parfaite-Réunion*, séante au Chemin des Collinettes.

2° Que toutes les autres loges comprises dans les anciens tableaux de notre Grande Mère-Loge ayant cessé leurs fonctions et n'ayant donné depuis plusieurs années aucun signe de leur existence maçonnique, sont censées éteintes et supprimées, conformément aux statuts de l'Ordre, et ne peuvent être comprises dans le nouveau tableau, de même que celles, s'il en est, qui prennent ou pourraient prendre le titre de Loges sans être pourvues de lettres-patentes de constitution reconnues valables pour cet Orient.

3° Vu que les deux extraits imprimés de délibérations et articles de règlements adressés par la soi-disante Grande Loge de France énoncés ci-dessus, quoique signés par le F.·. Brest de la Chaussée, en qualité de Garde des Sceaux et Archives de la Grande Loge de France, ne le sont par

aucun F.·. dont les noms puissent exciter la confiance nécessaire dans une occasion si importante, notamment après une lettre déposée dans nos archives, écrite le 30 octobre 176,. par le Resp.·. F.·. Chaillon de Jonville, qui, confirmant l'avis précédemment reçu de la suspension des travaux de la Grande Loge de France, nous fait part qu'il va cesser aussi ses fonctions de substitut général, nous prévient de nous tenir en garde contre ceux qui prétendent faussement que la Grande Loge de France va reprendre ses travaux, nous assurant que si cet événement a lieu, contre son attente, il se ferait un plaisir et un devoir de nous en donner avis lui-même aussitôt. Les Maîtres assemblés se croyent suffisamment autorisés par cette lettre à douter de la reprise desdits travaux, et à ne point reconnoître les extraits imprimés pour émanés de la Grande Loge de France, puisqu'ils ne sont point signés par le Resp.·. F.·. Chaillon de Jonville, le seul de leurs chefs qu'ils puissent reconnoître pour tel quant à présent; néanmoins, voulant procéder avec toute la régularité possible, ils sont convenus :

Qu'avant de délibérer définitivement sur le contenu desdits extraits imprimés, les FF.·. de Montverdun et abbé Rozier, Passés-Maîtres de nos Loges, seront incessamment priés par le F.·. Belz, l'un de nous, et au nom des trois Loges, de prendre au plus tôt à Paris toutes les informations possibles pour s'assurer de la vérité des faits annoncés dans lesdits extraits, et surtout de l'existence de la Grande Loge de France avouée par les chefs dénommés et de l'acceptation desdits chefs; et dans le cas où ces faits seraient reconnus vrais, lesdits Frères députés sont priés de déclarer que plusieurs articles des Règlements et délibérations imprimés étant directement contraires aux droits et à la liberté des Loges de provinces, en ce que, au mépris des Statuts fondamentaux de l'Ordre, quelques Maîtres de Loges à Paris ont entrepris de les priver du plaisir de concourir par leurs suffrages à l'élection du Sérén.·. Grand-Maître désigné et de ses

représentants d'honneur, lorsqu'elles n'ont rien de plus à cœur que de voir ces illustres FF.·. accepter des fonctions que ceux-ci ont cru avoir seuls le droit de leur offrir légitimement, et encore en ce qu'ils ont usurpé l'autorité d'imposer de leur chef des taxes pécuniaires dont la totalité seroit très-considérable sur la Société la plus libre qui ait jamais existé, sans les consulter ni leur en demander la nécessité et l'emploi. Celles de Lyon ne peuvent les accepter et se proposent de faire leurs représentations à leurs chefs dès qu'il sera constaté qu'ils en ont accepté les fonctions, suspendant plus ample examen sur ces réglements, jusqu'après l'éclaircissement de l'objet principal.

4° Que copie du précédent article 3 de la présente Délibération sera incessamment envoyée aux Régulières Loges du Royaume, qui nous ont fait la faveur de nous consulter sur les entreprises indécentes de la prétendue Grande Loge de France.

5° Que les trois Loges seront consultées sur les moyens de rétablir la correspondance interrompue depuis la suspension des Travaux de la Grande Loge de France, et de rendre à l'Ordre en cet Orient son premier lustre.

Fait en Grande Loge à Lyon le même jour et an que cidessus, et ont signé les FF.·. suivants :

(Suivent les signatures.)

Juin 30. — La Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon commence à mettre en tête de ses Délibérations : « *Du Grand Orient de Lyon.* »

Même jour. — Comité établi pour reprendre la correspondance de la Grande Loge et pour faire quelques changements aux Réglements de la Grande Loge, relatifs aux circonstances présentes.

Juillet 25. — Du Grand-Orient de Lyon :

Les Vénérables Maîtres formant le Comité nommé le 30 juin dernier, assemblés chez le Vénér.·. F.·. Prost de

Royer, l'un d'eux, pour délibérer sur les objets dont l'examen leur est confié, ont reconnu que, vu l'état où se trouve l'Ordre en France depuis la mort du Sérén.·. F.·. Comte de Clermont, Grand-Maître, l'incertitude où l'on est si le vœu de tous les Maçons qui désirent le voir remplacer par le Sérén.·. F.·. Duc de Chartres pourra s'accomplir, et si les Réguliers FF.·. désignés pour être ses représentants d'honneur en accepteront les fonctions; vu encore les entreprises téméraires et indécentes de quelques Maîtres de Loges de Paris, qui se sont imaginé pouvoir usurper le droit de représenter eux seuls tout le Corps Maçonnique du Royaume, et, sous le nom spécieux de Grande Loge de France, lui imposer arbitrairement des taxes et des loix, il convenoit, dans cet état d'anarchie, de former en cet Orient un point de réunion pour les bonnes Loges qui y sont établies; que, pour cet effet, il faudrait un Corps toujours existant et formé par elles pour les représenter; mais surtout l'impossibilité de les tenir toujours assemblées et prêtes à donner leur avis dans des occasions qui vont se multiplier, voulant néanmoins conserver tous leurs droits et cimenter la bonne union qui les caractérise, ils ont reconnu que le moyen le plus sûr de perpétuer cette union, d'exciter en chacune d'elles l'émulation qui en favorise les progrès, d'y maintenir l'amour de la régularité, de soutenir et d'augmenter même la considération dont elles jouissent auprès des Régulières Loges des provinces et étrangères, serait de rendre avec quelques modifications la première vigueur à l'Etablissement formé à Lyon le 4 mai 1760, sous le titre de Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, à l'instar de celle de Paris, confirmée sous ce même titre par Lettres-Patentes de la Grande Loge de France du 18 juillet 1761, signées par le Resp.·. F.·. Chaillon de Jonville, Substitut général du Sérén.·. Grand-Maître, et par les Substituts particuliers, Présidents et Officiers, au nombre de 32; en faisant dans les Règlements les changements que les circonstances ont pu rendre convenables. Cet examen fait desdites Lettres déposées dans les

Archives, ils ont jugé qu'il est d'autant plus honorable pour elles de soutenir cet Etablissement, qu'il est formé des membres de chacune d'elles chargés de les représenter et d'entretenir la correspondance générale en leur nom, qu'il est le seul, dans toutes les provinces du Royaume, sous un titre aussi distingué et si propre à mériter la confiance des Loges correspondantes; qu'il est encore, par son ancienneté et son régime, d'une classe totalement distincte et indépendante de ceux que la Grande Loge de France jugea à propos de former plusieurs années après, dans toutes les provinces, sous le titre de *Mère-Loge*, et qu'elle a ensuite supprimés. Ceux-ci n'ayant été formés que par un Réglement circulaire de la Grande Loge, ont pu être supprimés par un autre Réglement, qui n'étaient signés ni l'un ni l'autre par le Resp. F.·. Chaillon de Jonville et pouvaient être regardés par là comme l'ouvrage momentané des Maîtres de Loges de Paris, lesquels, sans leurs chefs, ne pouvaient être réputés Grande Loge de France, mais celui de Lyon, au contraire, a été formé par le concours libre et volontaire de toutes les Loges Régulières; il fut confirmé et constitué l'année suivante par le corps de la Grande Loge de France, ainsi que ses Réglements particuliers et sous son titre distinctif. Un Etablissement fondé sur un acte si authentique et revêtu de toutes les formalités qui peuvent en assurer l'existence, ne peut plus être sujet à révocation et ne peut être compris dans la classe de ceux qui ont été supprimés, quand même cette suppression serait autorisée par la signature du Resp.·. F.·. Substitut général, ce qui n'est pas. Si, à l'époque du Réglement circulaire cité ci-dessus, la Grande Loge de Lyon changea son titre en celui de Mère-Loge, elle le fit par pure déférence pour la Grande Loge de France, qui l'en pria pour ne point exciter de rivalité dans les Mères-Loges de province, mais elle n'entendit point dénaturer son Régime et sa Constitution, ce qu'elle eut bien soin de faire observer dans ce temps. Si encore elle a suspendu depuis quelques années ses fonctions générales et publiques, et, par conséquent, inter-

rompu sa correspondance étrangère, ç'a été l'effet de quelques circonstances qui cessent aujourd'hui. Il est constant que puisqu'il n'y a eu à cette époque aucune délibération qui indiquât ou déterminât cette suspension, et qu'elle n'a été annoncée que pour un temps illimité, et à notre volonté, aux loges correspondantes, elle est toujours censée exister et qu'elle peut reprendre ses fonctions ordinaires et les suivre à l'avenir comme par le passé, avec l'agrément de toutes les Loges de cet Orient.

Le tout considéré, nous croyons important que la Mère-Loge reprenne ses fonctions sous le titre primitif de Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, à la forme de ses Lettres-Patentes de Constitution du 18 juillet 1761 ; que les opérations nouvelles soient annoncées aux Loges correspondantes comme une suite des précédentes, puisque la suppression de ses travaux ne leur a été annoncée que pour un temps non limité ; vu que l'on ne pourrait changer la forme de l'ancien Etablissement qu'en renonçant au titre qui l'a confirmé et constitué, qu'il est très-essentiel de ne point abandonner dans les circonstances présentes, puisqu'il est le plus propre à entretenir la considération et la confiance dont les Loges de Lyon jouissent auprès de celles du dehors et qu'il ne serait pas possible de s'en procurer un autre aujourd'hui qui pût y suppléer.

Mais, ayant observé que le titre de Mère-Loge qu'elle avait adopté en devant avait donné lieu à plusieurs Loges étrangères de croire qu'elle n'était autre qu'une Loge de la classe ordinaire, qui, à titre d'ancienneté, affectait une supériorité sur ses sœurs en cet Orient, ce qui blesserait la parfaite égalité que nous voulons maintenir entre elles, nous jugeons convenable d'instruire les Loges correspondantes que la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, formée le 4 mai 1760 et confirmée le 18 juillet 1761, n'est autre qu'un Corps représentant, dans les personnes de leurs Vénérables Maîtres et Passés-Maîtres réunis, toutes les Loges régulières de Lyon, chargé par elles d'y maintenir le bon ordre et la discipline, et notamment d'entretenir

en leur nom la correspondance générale qui en fait l'objet principal.

Sur ce plan, nous convenons que la Grande Loge sera essentiellement composée de tous les Vénérables et Passés-Maîtres, membres actuels de chacune des trois Loges, seules reconnues pour régulières à Lyon, auxquels seront adjoints deux députés de chacune d'elles ; qu'elle s'assemblera quatre fois l'année, et plus souvent si le cas l'exige ; qu'il sera formé un comité de la Grande Loge spécialement chargé de la correspondance, lequel s'assemblera au moins tous les mois ; qu'il se tiendra toutes les années, dans la dernière quinzaine de juin, une Assemblée générale des trois Loges dans laquelle la Grande Loge, par le ministère du Grand-Maître des Loges Régulières de Lyon y présidant, rendra compte de ses opérations faites dans le courant de l'année ; qu'il sera incessamment formé un plan de nouveaux Règlements extraits des anciens, sur lesquels les Loges seront aussitôt consultées, pour après leur approbation, être lesdits Règlements exécutés dans leur ancienne forme et teneur. Qu'aussitôt après, les Loges seront invitées de concourir à l'élection du nouveau Grand-Maître, dans la forme qui leur sera proposée par le Règlement, afin que la Grande Loge puisse procéder à l'élection de ses Officiers ; qu'enfin, la première Assemblée de la Grande Loge pour ladite élection sera convoquée et présidée par un ancien Grand Maître jusqu'à l'installation du nouveau.

Délibéré à l'Orient de Lyon ledit jour 25 juillet 1772 et avons signé.

Octobre 16. — On décide qu'il serait rédigé incessamment par les FF.·. Willermoz aîné, Paganuccy et Bruyzèt fils, nommés à cet effet, un Mémoire contenant succinctement les droits et priviléges des Loges Régulières de Lyon et des provinces, et notamment ceux de la Grande Loge des Maîtres Réguliers de Lyon, reconnue depuis son établissement par la Grande Loge de France ; que l'on y rappellerait les infractions fréquentes que le Grande Loge de

France y a faites, lesquelles ont donné lieu depuis quelques années à une rupture entre les deux Orients; que ledit Mémoire, après avoir été lu, examiné et approuvé en Grande Loge, sera imprimé, et que deux exemplaires dudit Mémoire seront envoyés aux Vénér.·. FF.·. de Montverdun et abbé Rozier, Passés-Maîtres de nos Loges et résidant actuellement à Paris, lesquels nous chargeons de nos pouvoirs au Grand-Orient de France, l'un desquels exemplaires restera entre leurs mains pour leur servir d'instruction, et l'autre sera remis par eux au Très-Illustre F.·. Duc de Montmorency-Luxembourg, ce dont ils seront priés par le V.·. F.·. Prost de Royer, l'un de nous.

Que le Vén.·. F.·. Prost de Royer sera aussi chargé d'écrire au Très-Ill.·. F.·. Duc de Montmorency, pour lui faire part du résultat de notre délibération et le prévenir qu'il lui sera remis par nos FF.·. députés à Paris, un Mémoire contenant nos griefs contre la soi-disante Grande Loge de France.

Novembre 20. — Le F.·. de Montverdun, vu ses absences de Paris, écrit qu'il ne peut remplir les fonctions de député de la Grande Loge au Grand-Orient de France; on le remplace par le F.·. Bacon de la Chevalerie, colonel d'infanterie, ancien Vénérable de Loge, résidant à Paris, mais momentanément à Lyon; ce colonel accepte; en conséquence, la Grande Loge délivre les pouvoirs nécessaires pour assister à l'élection du Sérén. F.·. Duc de Chartres, désigné Grand-Maître, à son installation fixée au 8 Décembre, et à l'examen des Règlements généraux de l'Ordre, pour y donner leur approbation.

Décembre 18. — La Loge *la Bonne Foi*, constituée à Lyon pendant la suppression des Travaux de la Grande Loge de France, est reconnue Régulière, et, en cette qualité, inscrite sur le nouveau Tableau de la Grande Loge des Maîtres réguliers de Lyon.

Même jour. — Les instructions délibérées ce jour pour être transmises aux Frères Bacon de la Chevalerie et abbé Rozier se composent de quinze articles, dont voici la substance :

1° Reconnaissance de la Grande Loge des maîtres Réguliers de Lyon ; — 2° de celle de la *Bonne Foi* ; — 3° du Duc de Chartres comme Grand-Maître ; — 4° Réforme de la Grande Loge de France ; 5° Grands Surveillants comme intermédiaires ; — 6° Les Constitutions les mêmes pour toutes les Loges de France ; 7° Ces Constitutions pour les Loges et non pour les Maîtres ; — 8° Que les Députés des provinces soient autorisés à s'opposer au renouvellement des Loges constituées dans leur Orient sans l'aveu des Loges anciennes, comme nous autorisons nos chers FF.·. représentants à s'opposer à celui de la Loge du *Choix des Hommes libres*, constituée en cet Orient malgré les oppositions de la Grande Loge des Maîtres Réguliers (*voir 1766*) ; — 9° Qu'au lieu de 181 Loges, Paris n'en ait que 30 ; — 10° Qu'il soit construit ou loué dans la capitale des emplacements convenables pour la Grande Loge de France et pour chaque Loge particulière ; 11° S'opposer à l'établissement des inspecteurs provinciaux, mais réclamer une Grande Mère Loge provinciale dans chaque province ; — 12° Que l'impôt par tête soit remplacé par un don gratuit à la Grande Loge de France ; — 13° Suppression de la prodigieuse quantité de grades, bijoux et cordons qui, depuis quelques années, font paraître la Maçonnerie toute autre qu'elle est véritablement ; — 14° Fixation uniforme des signes, mots, attouchements, etc. ; — 15° Ne point s'écarter des instructions ci-énoncées.

Décembre 24. — Une Commission de huit membres, à la tête de laquelle se trouve le duc de Luxembourg, déclare que la Grande Loge du Royaume ou de France a cessé d'exister et qu'elle est remplacée par un nouveau pouvoir, sous le titre de ***Grand-Orient de France***.

1773

Mars 30. — Le F.·. de la Chevalerie donne avis à Lyon des premières opérations faites par l'Assemblée générale des Députés au Grand-Orient le 13 mars, de l'élection régulière du Sérén. F.·. Duc de Chartres pour Grand-Maître, etc.

Juin 12. — Le F.·. de la Chevalerie, Député à l'Orient de Paris, demande le consentement de la Grande Loge de Lyon pour accepter la place d'Orateur dans la Grande Loge de France, ce qui lui est accordé avec empressement et satisfaction.

Juin 14. — Le Grand-Orient supprime l'inamovibilité des Vénérables qui étaient alors Maîtres des Loges, d'où était venu le grade de Maître *ad vitam.*

Juin 24. — La Grande Loge des Maîtres Réguliers adhère au projet de réforme introduit en Allemagne et accepté déjà par plus de deux cents Loges. Il est cependant arrêté que, pour ne point porter atteinte à l'autorité du Grand-Orient de France, cette Association avec les Loges d'Allemagne qui ont adopté la Réforme, resterait dans notre Grande Loge des Maîtres Réguliers comme un grade supérieur auquel on admettrait les FF.·. qui en seraient dignes et les plus avancés en grade.

LE DIRECTOIRE ÉCOSSAIS
DE L'AUVERGNE

est fondé à Lyon.

Le Régime templier de Ramsay produisit divers *Directoires,* dits *Ecossais,* qui avaient une dénomination et un Siége magistral particuliers, exerçant, chacun dans son

ressort, une suprématie prétendue maçonnique. Bordeaux avait le Directoire d'Occitanie, deuxième province; Lyon, celui d'Auvergne, troisième province; Strasbourg, celui de Bourgogne, cinquième province. Ces établissements distincts, unis par les mêmes principes, la même doctrine et les mêmes formes maçonniques, s'intitulaient *Langue française*. (Ragon, *Orthodoxie maçonnique, page 117.)*

Juin 24. — Première Fête de l'Ordre, célébrée par le Grand-Orient.

Juillet 14. — Le F.·. Prost de Royer est nommé Grand-Maître de la Mère-Loge des Maîtres-Réguliers de Lyon. — L'installation du nouveau Président eut lieu le 16 Août, à la Butte, mais les invitations ne devaient pas dépasser le nombre de 120.

Octobre 28. — Le Grand-Orient donne pour la première fois un *mot de semestre,* ce qui a toujours eu lieu depuis.

1774

Janvier 8. — Les députés de Paris demandent :

1° Le prompt renvoi des anciennes lettres de constitutions des Loges Régulières de cet Orient pour être lesdites lettres renouvelées par le Grand Orient de France, au nom du Sérén.·. F.·. le duc de Chartres, nouvellement élu et installé Grand Maître de toutes les Loges Régulières de France, sous leurs titres et dates primitives, en payant pour les frais du renouvellement de chacune la somme de six livres.

2° Qu'il soit adressé au Grand Orient de France par chacune ou par l'une d'elles — seulement au nom de toutes les autres — une requête en demande du renouvellement desdites constitutions, par laquelle toutes les Loges Régulières de cet Orient y mentionnées se reconnaîtront

respectivement pour Régulières et approuveront de même le choix des Frères qui composent les unes et les autres.

3° Qu'il soit joint à ladite requête quatre tableaux des membres agrégés et honoraires composant chaque Loge, lesdits tableaux formés en cinq colonnes dans l'ordre suivant : 1° Nom et surnom du Frère ; 2° l'Etat-civil ; 3° la demeure ; 4° l'année de sa réception ; 5° la signature.

4° Qu'il y soit pareillement joint un semblable nombre de tableaux des Frères visiteurs de chaque Loge, formés dans le même ordre que les précédents, l'intention du Grand Orient de France étant de former un tableau général de tous les Frères reconnus bons Maçons dans le Royaume et de purger par là l'ordre en France de tous ceux qui ne sont pas dignes d'en porter le titre.

Lesquels tableaux dénommés dans l'article 3 ci-dessus sont destinés pour les archives des chambres d'administration des Loges de Paris et des Loges de provinces.

Février 12. — Il est fait lecture à la Grande Loge de Lyon d'une requête des FF.·. Lenoir et Borde sur la demande qui lui a été faite par une prétendue Loge se disant du *Parfait-Silence* pour se réunir avec elle ; il a été délibéré que le Frère Secrétaire écrirait au nom de la Grande Loge pour leur témoigner sa sensibilité à la confiance qu'ils ont bien voulu en avoir sur la décision de la Grande Loge qui ne peut adhérer aux demandes de ladite prétendue Loge du *Parfait-Silence* qui sera toujours regardée irrégulière.

Les ateliers de Lyon, la *Parfaite-Amitié,* les *Vrais Amis,* la *Parfaite Réunion,* protestent énergiquement et sans cesse contre la tyrannie et la spoliation. (Astier, *Amis de la Vérité.)*

Les Directoires ou Commanderies se déclarent indépendants de la Grande Loge Directoriale dont le siège était à Brunswick.

LA GRANDE LOGE PROVINCIALE

DU LYONNAIS

est créée le 1er avril.

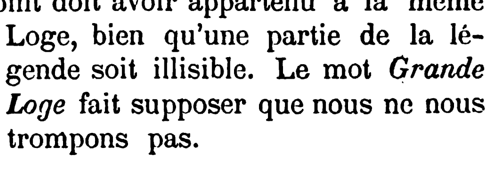
Cette Grande Loge Provinciale n'est autre que la Mère-Loge des *Maîtres Réguliers de Lyon*, à laquelle le Grand-Orient change le nom en lui renouvelant ses constitutions qui remontaient au 18 Juillet 5761.

Les empreintes du sceau de la Grande Loge Provinciale



de Lyon sont ovales, ayant 45 millimètres de hauteur sur 39 de largeur. D'une couronne à 7 pointes sort une riche draperie frangée au haut de laquelle, sous la couronne, est un triangle portant en hébreu le nom de Jéhova et traversé en croix par derrière, d'une épée et d'un sceptre de Justice. Au milieu du sceau est un soleil rayonnant dans un ovale accosté de deux cornes d'abondance d'où s'échappent, sur un plan triangulaire, les instruments et les emblêmes de la Maçonnerie. Une branche d'acacia monte de chaque côté sur la draperie, et on lit pour légende : *Grande Loge Provinciale à l'Orient de Lyon.*

L'autre sceau ci-joint doit avoir appartenu à la même



Loge, bien qu'une partie de la légende soit illisible. Le mot *Grande Loge* fait supposer que nous ne nous trompons pas.

Août 12. — L'abréviation triponctuée part de ce jour, dans une circulaire adressée aux Loges de la correspondance par le G.·. O.·. de France.

Novembre 15. — Le Resp.·. F.·. Mongez fait lecture des extraits de la délibération de la *Loge des deux réunies* du 28 octobre sur l'établissement dans cet Orient d'une Loge sous le titre de

LA BIENFAISANCE

(*Voir 1775*).

Le tableau manuscrit des FF.·. composant le *Directoire écossais* de Lyon, le 20 novembre de cette année, est de 20 membres à la tête desquels est Prost de Royer, èchevin de Lyon. *(Archives du Grand-Orient.)*

1775

Juillet 7. — Le F.·. de la Chevalerie, député de la Grande Loge Provinciale au Grand Orient de France, déclare n'être point membre de la Loge établie dans cet Orient sous le titre de la *Bienfaisance.*

Juillet 14. — Le F.·. de la Chevalerie rend compte de ce qui s'est passé au Grand Orient de France relativement à l'établissement dans cet Orient de la Loge de la *Bienfaisance* sous constitution étrangère, et à son agrégation à la Grande Loge.

Les FF.·. députés des Loges particulières de Lyon sont chargés de faire part à leurs Loges que le F.·. de la Chevalerie a annoncé le changement que le Grand Orient a fait à l'article 3 des Statuts et Réglements généraux pour agréger les Loges sous constitution étrangère, en conséquence ils sont chargés d'apporter l'avis de leur Loge pour visiter les FF.·. de la *Bienfaisance* en attendant que le Grand Orient ait envoyé la délibération au changement de l'article 3, ensuite la Grande Loge Provinciale décidera sur la manière de les visiter ou non.

Il a été délibéré qu'on enverra au F.·. Rozier un mémoire relativement aux Loges sous constitution étrangère que la Grande Loge de France aura reconnues pour qu'elles ne puissent pas en constituer d'autres en France, ou bien que la Grande Loge Provinciale pourra user du même privilège dont elle a ci-devant joui en payant la même rétribution, et dont elle ne s'est départie que par déférence pour la Grande Loge de France qui lui avait témoigné qu'il convenait que tout partît du point central.

Août 9. — Lecture de la délibération de la Loge des *deux réunies* relativement à la demande qui lui avait été faite de la part de la Loge de la *Bienfaisance* pour se visiter. — La Loge des *deux réunies* ainsi que celles de la *Sagesse* et de la *Parfaite-Réunion* s'en rapportent à cet égard à la décision de la Grande Loge Provinciale.

Même jour. — La Grande Loge Provinciale envoie une lettre sur Paris de 360 livres pour le don gratuit des trois Loges envers la Grande Loge Nationale à raison de 5 louis chacune.

Même jour. — Le Resp.·. F.·. Mongez, président de la Grande Loge Provinciale, propose pour le bien de l'ordre et pour faire un fonds qui puisse tourner à l'avantage de l'Art Royal, trois objets pour y parvenir : 1° Que tous les FF.·. tant membres que visiteurs des trois Loges payent chacun 12 livres tous les ans ; 2° Qu'on retienne 24 livres pour chaque réception d'apprenti et compagnon, et 6 livres pour chacun des autres grades ; 3° Qu'on retienne 12 sols sur l'écot de chaque F.·. à tous les banquets. — Ce projet renvoyé aux Loges est adopté le 29 décembre.

1776

Avril 12. — On envoie au F.·. Guillotin, une procuration en forme pour l'autoriser de faire à la Grande Loge

de France, au nom de la Grande Loge Provinciale, opposition à l'établissement de *Directoires écossais* ainsi qu'à tous autres étrangers à la vraie Maçonnerie.

Avril 13. — Traité d'union avec les commissaires du Grand Orient de France et ceux des *Directoires écossais* de la Réforme de Dresde établis à Lyon, à Bordeaux et à Strasbourg.

Mai 31. — Ratification de ce traité par le Grand Orient.

Juin 26. — Le F.·. Boscary l'aîné est nommé président de la Grande Loge Provinciale.

Lecture d'une lettre écrite par la Société du *Directoire écossais* établi dans cet Orient sous le titre de la *Bienfaisance* qui demande une fréquentation avec les autres Loges qui sont sous le régime de la vraie et ancienne Maçonnerie que ses membres ont quitté pour en suivre un tout étranger. — On répond au F.·. Paganuccy, se qualifiant Secrétaire de ladite Société, que sa fidélité dans ses promesses empêchent la Grande Loge Provinciale d'adhérer à sa demande, et qu'elle ne peut s'écarter en aucune manière des Statuts et Règlements généraux qu'elle a approuvés et fait serment d'observer et faire observer.

Par brevet du 7 juillet, la Grande Loge Provinciale du Lyonnais est agrégée à la T.·. S.·. et R.·. grande Loge d'Angleterre, à l'Orient de Londres; directrice des travaux, et chargée seule de la correspondance générale des Loges particulières qui y sont unies.

La Grande Loge Provinciale est avertie du passage à Lyon du Grand-Maître duc de Chartres. On prend des mesures pour le recevoir dignement, mais le passage n'eut pas lieu.

Pension de 300 livres par année accordée au F.·. Burlat, ancien dessinateur.

Octobre 18. — Un arrêté du Grand Orient décide la publication d'un journal ayant pour titre : *Etat du Grand Orient.*

1777

Juin 6. — Une somme de 2400 livres environ est recueillie par les Loges pour les incendiés du 1er juin.

Même jour. — La Grande Loge Provinciale repousse l'agrégation des Directoires écossais faite par la Grande Loge Nationale ; elle déclare que les membres et représentants desdits Directoires écossais sont entièrement exclus de ses travaux, et que défenses sont faites à tous Maçons Réguliers qui fréquentent nos Loges d'assister aux travaux desdits Directoires, à peine d'exclusion.

Tableau des officiers et membres composant la Resp.·. Loge de St-Jean sous le titre distinctif de *la Sagesse,* séant rue Masson à l'Orient de Lyon, à l'époque de la St-Jean-Baptiste, 5777 ; — 28 membres, impr. in-folio.

Tableau des officiers et membres composant la Très Resp.·. Loge *des deux réunies,* à l'époque de la St-Jean-Baptiste 5777 ; — 47 membres, impr. in-folio.

Août 21. — Lecture d'une lettre de la Grande Loge de Londres à la Grande Loge Provinciale, du 21 juillet dernier, qui lui fait part de l'envoi de l'acte d'affiliation que ladite Grande Loge de Londres lui a accordé le 7 juillet 1776.

Le *Parfait-Silence* reçoit en visiteur l'empereur d'Allemagne Joseph II qui voyageait sous le nom de Comte de Falckeinstein.

Le F.·. Sain-Costard est nommé président de la Grande Loge Provinciale.

Octobre 3. — Circulaire du Grand Orient adressée aux Loges de son ressort et qui se termine par cette déclaration : « Jusqu'à présent nous n'avons reconnu et ne reconnaissons encore que les trois premiers grades, et nous vous invitons à n'en point reconnaître d'autres, etc. » *(Voyez E. Rebold, Hist. des 3 Grandes Loges, pages 68 et 69.)*

Novembre 14. — Circulaire de la T.·. Resp.·. Grande Loge Provinciale..... *in-4° de 2 pages, Catalogue Coste, n° 3571, Bibliothèque de la ville de Lyon.*

Voici cette circulaire :

Du Grand Orient de Lyon...... La T.·. Resp.·. Grande Loge Provinciale à la T.·. Resp.·. Loge de St-Jean sous le titre........ à l'Orient de........

Nos Très Chers Frères,

Diverses occupations relatives à l'Art Royal, et surtout un travail considérable auquel nous a nécessité l'agrégation accordée par le Grand Orient de France, aux soi-disants Directoires Ecossais *sans intervention d'aucun député de Loge de cet Orient, et malgré notre réclamation expresse, ont occasionné T.·. C.·. F.·. le retard que nous avons mis à l'envoi des tableaux tant de nouveaux Officiers et Membres de cette Respectable Loge Provinciale, que des Loges particulières qui y sont unies : Vous les trouverez sous ce pli. Nous osons nous flatter qu'en nous excusant, vous voudrez bien les accueillir et les déposer dans vos archives, vous priant de n'ajouter foi qu'aux certificats qui émaneront de l'une de ces Loges.*

Nous aurons soin, T.·. C.·. F.·. de vous faire part de l'effet qu'auront produit auprès du Grand Orient nos représentations con-

tre les Directoires : en attendant, si vous êtes curieux de les connaître, de même que les motifs et les pièces lumineuses sur lesquelles elles sont fondées, ayez la bonté de charger votre député à Paris de voir le F.·. abbé Jardin, Membre du Grand Orient et qui nous y représente avec autant de dignité que de zèle, afin que de concert et en pleine connaissance de cause, il puisse, d'après vos instructions, avec les autres députés, unir ses efforts aux nôtres, pour faire révoquer le décret qui agrège une Société aussi contraire aux lois fondamentales de la vraie et ancienne Maçonnerie, qu'opposée aux droits et aux prérogatives de notre Sérén.·. Grand-Maître.

Nous avons l'avantage d'être, etc.

Relation de l'interdition portée par le Grand Maître des loges des Francs-Maçons de France sur celles de la ville de Lyon, avec les anecdotes relatives, par le F.·. M..... eux, (de Manevieux), ancien F.·. terrible. — *Genève 1777, in-8° de 112 pages.— Catalogue Coste, n° 3572, Bibliothèque de la ville.*

1778

Janvier 17. — Lecture d'une planche du Grand Orient du 12 courant, qui exige que la Grande Loge Provinciale revienne sur son arrêté concernant les *Directoires écossais* du 21 août dernier, par lequel il est défendu à tous les FF.·. Réguliers de les visiter à peine d'exclusion, et donne à cet effet 45 jours à compter dudit jour 12 de ce mois. — La Grande Loge Provinciale persiste dans ses conclusions.

Juin 16. — Réception du jugement du Grand-Maître du Grand Orient contre la Rég.·. Loge Provinciale, au sujet des *Directoires écossais.* — Les travaux sont interrompus.

Juillet 5.

LA SINCÈRE UNION,

doit prendre ici sa place parce que c'est l'époque de la demande de ses constitutions au Grand Orient qui les a datées du 5e jour du 5e mois 5778, mais elles ne furent octroyées que le 27 février 1782. Il paraît même que cette Loge avait été établie en septembre 1750 et avait fonctionné sans interruption, ce qui lui donnerait le premier rang pour l'ancienneté. Nous lisons dans les procès-verbaux de la Grande Loge Provinciale, à la date du 21 novembre 1781 : Autre requête d'une autre Société sous le titre de la *Sincère Union* qui demande encore les lettres de constitutions. — Après la lecture de laquelle on nomma les FF.·. Vernier et Burlat pour inspecter les travaux de cette Loge.

Le 10 avril 1782, la Grande Loge Provinciale donnait connaissance des lettres de constitutions accordées par le Grand Orient à la Loge de la *Sincère Union* enregistrées à la Chambre de Paris à la date du 27e jour du 12e mois 5781 (27 février 1782) ; à la Chambre des provinces le lendemain, et à celle d'administration le 4e jour du 1er mois 5782 (4 mars) au n° 1538, pour être inscrite sur le tableau des Loges régulières de France à la date du 5e jour du 5e mois 5778, époque de la demande de ladite Loge.

La *Sincère Union* fut installée le 21e jour du 2e mois (21 avril) de la V.·. L.·. 5782, à la montée St-Barthélémy, maison PILATA.

Une planche du Grand Orient du 16e jour du 7e mois de l'an 5782 (16 septembre) adressée à la Grande Loge Provinciale annonce avoir reçu la planche de l'installation de la Loge la *Sincère Union* à l'Or.·. de Lyon, l'état des pièces remises à cette Loge, deux exemplaires de son tableau et son obligation.

Tableau des FF.·. de la *Sincère Union* le 18e jour du 8e mois 5778 ; —15 membres. *(Archives du Grand Orient)*.

Le sceau de la *Sincère Union* dont nous sommes parvenus à nous procurer une empreinte, est ovale et a 50 millimètres de hauteur sur 43 de largeur. Entre les deux colonnes maçonniques, et au haut d'un escalier qui forme comme l'entrée d'un temple, se trouve un écusson écartelé au 1[er] et 4[e] de gueules, au 2[e] et 3[e] d'azur, ayant sur le tout un double triangle. Sur le 1[er] est un aigle à deux têtes couronné, sur le 2[e] une rose-croix, sur le 3[e] la croix de Malte à huit pointes, et sur le 4[e] deux épées en croix. De chaque côté et en dehors des colonnes sont divers objets symboliques. Au-dessus de l'écusson brille, au centre d'un triangle, l'étoile flamboyante avec la lettre **G**, ayant à sa droite le soleil et à sa gauche la lune. Le tout surmonté d'une couronne à neuf pointes étoilées avec la légende autour : *Loge de la Sincère Union.*





L'autre gravure qui accompagne ce sceau est un timbre humide que nous avons trouvé sur des titres de cette Loge. Il est assez difficile d'expliquer l'espèce de monogramme qu'il représente.

Les 12 août, 25 novembre et 27 décembre, la préparation, l'ouverture et la clôture des travaux du *Convent* ou *Congrès des Gaules,* eut lieu à Lyon, sous la présidence du F.·. Willermoz.

convoqua ce congrès, sous prétexte de réformes, dans le but de faire prévaloir, sur celui des Templiers, le système des *Martinistes* ou rit de *Martinez* qu'elle professait (1).

« Les promoteurs du convent de Lyon pouvaient, dit Thory, avoir de bonnes intentions, mais on les accuse d'avoir manqué de délicatesse dans les moyens qu'ils employèrent pour parvenir à une réforme. Ils ont mécontenté beaucoup de gens, fomenté des divisions et des mésintelligences, et se sont mêlés d'intrigues à l'occasion du duc *Ferdinand de Brunswick,* qu'ils voulaient mettre à la tête des Loges du Régime *(réformé* ou *rectifié)* ; enfin ils se sont permis des suppositions et ont avancé des faits controuvés, ce qui leur a fait grand tort dans l'esprit public. Leur objet principal était de réformer l'ordre maçonnique, ce dont ils ne se sont pas occupés : ils ont employé tout leur temps à corriger les rituels, et ce n'était qu'un motif accessoire de la réunion ; encore y ont-ils laissé beaucoup de surperfluités et de puérilités. Leurs nouvelles instructions sont faibles, lâches et trop diffuses ; leur système fiscal est injuste et mal ordonné. » *(Acta Latom.)*

Au reste ce convent donna, le premier, l'exemple de l'abjuration du système templier. Un auteur allemand a dit à ce sujet :

« Que l'abjuration du convent de Lyon fut faite par injonction de la police, qui avait déclaré qu'elle s'opposerait à la propagation de tout système qui tendrait à rappeler

(1) Les *Chevaliers Bienfaisants* formaient primitivement les *Loges réunies* de l'Allemagne, qui se réunirent ensuite avec la *Stricte observance* et reconnurent pour leur Supérieur le duc de *Chartres*, depuis duc d'Orléans. (*Bibliothèque des Sociétés Secrètes*.

les *Templiers* et leurs usages ; mais que cet abandon ne fut que simulé et que les FF.·. restèrent en rapport avec les Loges de la *Stricte observance* de l'Allemagne comme province. » *(Das Ganze aller Gewerbe, p. 74.)*

Le Directoire Sup.·. Helvétique Romand dont les membres avaient assisté aux Convents de l'Allemagne, l'année précédente, contractèrent alliance avec le Convent national des Gaules rassemblé à Lyon, y prirent part, l'influencèrent, et la Loge *Libertas* fondée à Bâle en 1765 ou 1766, ainsi que la Loge *la Discrétion* constituée à l'O.·. de Zurich en 1772 par le Grand-Maître de Genève, ateliers qui formaient une Commanderie de la province de Bourgogne, eurent, par décision de ce Convent, le rang de Préfecture (1).

Code maçonnique des Loges réunies et rectifiées de France, tel qu'il a été approuvé par les députés des Directoires de France au Convent national de Lyon en 5778, *(sans désignation de lieu ni d'imprimeur, 5779, in-fol., de 43 pages).*

Ce code a été imprimé dans la *Revue maçonnique* de Lyon, 1848, p. 244 et en 1849, page 275.

Extrait du Code maçonnique de 5778 (2) :

Chaque Loge est invitée à faire graver ou frapper une médaille, sur laquelle se trouvera d'un côté les armes de la Loge, en entier ou en partie, et au bas le nom de la Loge ; et de l'autre l'emblême général des Loges rectifiées de France, qui est un phénix renaissant de ses cendres avec la légende : *Perit ut vivat* et au bas les lettres initiales de la Province, du Directoire et de la

---

(1) Les provinces de l'Ordre se subdivisaient en Prieurés, en Préfectures, en Commanderies, en Loges écossaises, en Loges symboliques.

(2) Ces Ephémérides ayant été destinées à être mises en tête d'un album maçonnique lyonnais, on comprendra pourquoi nous nous étendons quelquefois sur la Numismatique des Loges.

Grande Loge écossaise dans le district duquel la Loge est située.

Tout Frère membre de la Loge portera cette médaille à un ruban bleu à la troisième boutonnière. Les maîtres écossais l'auront à un ruban vert lizeré de rouge.

La médaille sera d'argent pour tous les Frères; elle sera d'étain pour les Frères servants.

Tout membre de la Loge reçoit cette médaille à sa réception ou affiliation et la renvoie dès qu'il n'en fait plus partie.

Le bijou d'écossais (4ᵉ grade) sera en vermeil; le maître et le député-maître le porteront en or. Tous les deux pourront porter par dessous un ruban bleu, au bas duquel le Vénérable-maître attachera le bijou de sa place.

Les bijoux des dignités et charges de la Loge sont une équerre pour le Vénérable-maître, un niveau pour le F.·. 1ᵉʳ surveillant, une perpendiculaire pour le F.·. deuxième surveillant, un livre pour l'orateur, des plumes pour le secrétaire, une clef pour le trésorier, et pour l'Eléémosinaire un cœur enflammé dans un triangle.

1779

Juillet 13. — Réouverture des travaux de la Grande Loge Provinciale; — Sain-Costard en est le président.

Un manuscrit que nous avons eu entre les mains, est intitulé: « Discours prononcé le 25 juillet 5779, jour de l'*inauguration* de la Loge des *deux Loges réunies* à l'Or.·. de Lyon. » — Les deux Loges en question ne sont point indiquées dans cet opuscule de 16 pages in-4°, mais il est facile de reconnaître qu'il s'agit de la *Parfaite Amitié* et des *Vrais Amis*, par une planche datée du 18ᵉ jour du 12ᵉ mois de l'an de la V.·. L.·. 5779, et signée du F.·. *du Plessis*, membre de la R.·. L.·. des *Amis réunis* à l'Or.·. de Paris. Ce F.·. envoie le prospectus d'un ouvrage

qu'il se propose de publier, et sa planche porte comme adresse : « Pour être présenté et lu dans la première assemblée de la R.·. L.·. la *Parfaite Amitié* et les *Vrais Amis* à l'Or.·. de Lyon. » — Il n'y a donc aucun doute à cet égard, mais ce qui nous étonne ici c'est le mot *inauguration* dans le titre du discours que nous venons de citer, car depuis longtemps ces deux Loges avaient fusionné (1766). Nous avons vu en effet que la Loge la *Bonne Foi* fut constituée le 15 septembre 1771 par les *deux Loges réunies* de Lyon à l'Or.·. de Montauban, et qu'en 1772 au moment où la Grande Loge des Maîtres Réguliers songea à reprendre sa correspondance avec les ateliers de la province, il fut spécifié qu'à l'avenir on ne reconnaîtrait pour Loges Régulières et faisant corps en cet Orient que celle de la *Parfaite Amitié* et des *Vrais Amis réunis* à l'Or.·. de Montauban, etc.

De 1779 à 1781, le F.·. abbé Rand, prêtre, demeurant à la Manécanterie, place St-Jean, (bâtiment de la cathédrale), fut Vénérable de la Loge le *Parfait Silence.*

1780

Janvier 22. — Le *Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident* croyant arrêter sa décadence, prend le titre de *Sublime Mère-Loge écossaise du Grand Globe français, Souveraine G.·. L.·. de France.*

Le *Parfait Silence* demande au Grand Orient de viser sa constitution. Cette demande est signée : Rand, Vén.·. ; Villard, surveillant ; Naudeau, secrétaire ; Lenoir, garde des sceaux, (fondateur de la Loge).

Comme document de cette époque, nous transcrivons la pièce suivante :

Le Grand Orient de France à tous les Maçons Réguliers.

Union, Force, Salut.

Nous conformément à l'article 3 de la section 1re du chapitre de nos statuts et au traité d'union passé entre nous et les Directoires Ecossais de la Maçonnerie d'Allemagne, séant à l'O.·. de Lyon, Strasbourg et Bordeaux, suffisamment autorisés par leurs chefs sous la date du 31e jour du 3e mois de l'an de la V.·. L.·. 5776, vu les pièces qui nous ont été présentées par le Directoire Ecossais de l'Auvergne séant à l'O.·. de Lyon par la Loge des Vrais Amis, *à l'O.·. de Lyon, attendu que la bonne composition de la Loge nous est connue, vu la décision de notre chambre d'administration du 5e jour de ce mois. Nous avons reconnu et reconnaissons pour Régulière la Loge des* Vrais Amis *à l'O.·. de Lyon. En conséquence l'avons agrégée et agrégeons par ces présentes au corps de la Maçonnerie de France. A cet effet promettons à la Loge et à tous les membres qui lui appartiennent, azile parmi nous et secours fraternels toutes les fois que l'occasion s'en présentera. En conséquence lui avons fait expédier les présentes lettres d'agrégation auxquelles nous avons fait apposer les sceaux ordinaires après qu'elles ont été enregistrées où besoin a été par la Loge des* Vrais Amis *à l'O.·. de Lyon, être inscrite sur le tableau des Loges régulières à la date du 12e jour du 11e mois de l'an de la V.·. L.·. 5780, époque de la demande. Fait au G.·. O.·. de France le 7e jour du présent mois de l'an de la V.·. L.·. 5781 de nous signé et contresigné par notre secrétaire général.*

Signé le duc de Luxembourg.

Chambre des provinces. — Chambre d'administration. — Chambre de Paris.

Suivent les signatures au nombre de six par Chambre. Plus, celles du Trésorier général, du Garde des sceaux et timbre et du Secrétaire général du G.·. O.·. de France.

Registré sur les registres d'expédition de la Chambre d'administration.— Enregistré en la Chambre de Paris, etc.

Enregistré en la Chambre des provinces, etc, 8e jour du 1er mois 5781. — Collationné certifié sincère et véritable par nous secrétaire des Vrais Amis, *par mandement :* Daumas. *(Voir 1787).*

Tableau de la *Parfaite Amitié (deux Loges réunies)* pour 1780, 25 membres. *(Archives du Grand Orient).*

1781

Février 12. — Le Grand Orient de France vise la constitution du *Parfait-Silence.*

Novembre 21. — Installation du F.·. Sain-Costard, président de la Grande Loge provinciale, lequel n'avait point été installé jusqu'à ce jour, faute de s'être assemblés.

Même jour. — Lecture d'une planche du F.·. Faucheux, membre de la Loge du *Parfait-Silence*, laquelle fait part des nouvelles lettres de reconstitution que la Loge a obtenues du Grand Orient de France, et demande de pouvoir les présenter à la Rég.·. Grande Loge qui, l'ayant accordé, fait entrer à l'instant les FF.·. Lenoir, Faucheux et Carret, puis lecture faite desdites reconstitutions, il est délibéré qu'elles seraient enregistrées et qu'ils enverraient en attendant le tableau de leur Loge. — *Le 19 Décembre* le *Parfait-Silence* est agréé par la Grande Loge Provinciale.

Même jour. — La Grande Loge Provinciale appuie les demandes en constitutions des nouvelles Loges : la *Parfaite Harmonie* et la *Sincère Union.*

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Cette Société qui avait célébré la naissance du Dauphin

le 18 novembre 1781 avait adressé, le même mois, une requête à la Grande Loge Provinciale, en demande de lettres de constitutions, et les FF.·. Magneval et Lecamus avaient été nommés pour en faire l'inspection. Le 19 décembre, la Grande Loge Provinciale appuyait cette demande. — Ce n'est qu'au mois de mars de l'année 1782 que les constitutions furent envoyées pour cette Loge, sous le n° 1521, sur la requête qu'elle avait présentée au Grand Orient en date du 15e jour du 8e mois 5781, enregistrées à la Chambre de Paris à la date du 6e jour du 12e mois, et, à la Chambre des provinces le 14e jour du 12e mois 5781.



Lesdites lettres de constitutions scellées et timbrées par toutes les chambres et signées des Officiers du Grand Orient. Plus une formule d'obligation pour faire signer à ladite Loge de *St-Jean de Jérusalem*, et pour après être renvoyée au secrétariat général, et dont la teneur suit : « Je promets d'honneur, en vrai Maçon, d'être constamment et fidèlement attaché au Grand Orient de France et de me conformer à ses Statuts et Règlements. En foy de quoy j'ay signé à l'O.·. de Lyon le.......... jour du mois de l'an......... »

Cette Loge fut installée le 17 mars 1782 par les FF.·. Sain-Costard, Varnier et Desgranges, montée des Epies, maison BERAUD connue sous le nom de *Petit-Vendôme,* ayant pour Vénérable le F.·. de Villefranche, chevalier.



Le Grand Orient n'accusa réception de la planche de cette installation que le 16e jour du 7e mois (16 septembre) de l'an de la V.·. L.·. 5782, adressée à la Grande Loge Provinciale.

LA PARFAITE HARMONIE

Une Société sous le titre de la *Parfaite Harmonie* avait adressé à la Grande Loge Provinciale une requête renfermant le tableau des membres qui la composaient au nombre de 15 dont 8 Chev.·. R.·. C.·., et qui demandaient des lettres de constitutions au Grand Orient de France. Lecture en avait été faite le 21 novembre 1781 et les FF.·. Alquier et de Petichet avaient été nommés pour inspecter les travaux de cette Loge. Le Grand Orient accorda ces constitutions enregistrées à la Chambre de Paris à la date du 27e jour du 12e mois 5781, à celle des provinces le lendemain et à

celle d'administration le 4e jour du 1er mois 5782, au no 1537 pour être inscrites sur le tableau des Régulières Loges de France à la date du 8e jour du 10e mois 5781, époque de la demande de ladite Loge.

La *Parfaite Harmonie* située montée de la Croix-Rousse, maison Burel cadet, fut installée le 28e jour du 2e mois (28 avril) de l'an de la V.·. L.·. 5782 avec 22 membres.

Une planche du Grand Orient de France le 16e jour du 7e mois (16 septembre) de l'an de la V.·. L.·. 5782, adressée à la Grande Loge Provinciale de Lyon accuse réception de la planche de l'installation de la Loge de l'*Harmonie*, l'état des pièces remises à cette Loge, deux copies de son tableau et son obligation.

Nous avons eu entre les mains un discours manuscrit (propriété du F.·. Rey de l'*Asile du Sage*) prononcé par le F.·. S...., orateur de la Loge la *Parfaite Harmonie*, le 28 novembre 1781. Ce discours est l'éloge du duc de Chartres quoiqu'absent; il porte pour épigraphe : *Nos enim sumus fratres* et est antérieur aux constitutions accordées.

Le sceau de la *Parfaite Harmonie* représente une lyre au milieu de rayons entre deux colonnes. Au dessus on lit : *Loge de la Parfaite Harmonie.*

Tableau manuscrit des FF.·. de la *Sincère Union* pour 1781, 19 membres. *(Archives du Grand Orient).*

Loges de Lyon en 1781 :

Directoire Ecossais dit d'*Auvergne*, Vén.·. de Savaron, seigneur de la Fay.

Grande Loge Provinciale, Vén.·. Suchet, négociant.

La *Bienfaisance,* Vén.·. Chev.·. de Savaron.
La *Parfaite Harmonie,* Vén.·. Nichon.
La *Sincère Union,* Vén.·. Rivoyron.
La *Parfaite Réunion,* réunie à celle des *Amis de la Vérité.*
La *Sagesse,* Vén.·. Decroix, écuyer,
Le *Parfait Silence,* Vén.·. Sébastien Carret, négociant.
Amis de la Vérité, ci-devant les 2 Loges réunies de la *Parfaite Amitié* et des *Vrais Amis,* Vén.·. Lecamus.
St-Jean de Jérusalem, Vén.·. de Tulle de Villefranche.
Le *Patriotisme,* Vén.·. Chaix, négociant et colonel de la Garde bourgeoise.
Les *Vrais Amis* (sous le Directoire), Vén.·. Gras, avocat.

1782

Des FF.·. de la Loge les *Chevaliers bienfaisants* créènt à Lyon l'ordre des *Chevaliers bienfaisants de la cité sainte* de Jérusalem en Palestine, dit *Chevaliers du Christ* ou du Temple de Salomon, ou *Chevaliers du Saint-Sépulcre.*

Mai 15. — La Loge des *deux réunies* demande d'être autorisée à prendre dorénavant le titre de

LES AMIS DE LA VÉRITÉ

Cette demande lui est accordée le 4 juillet sans qu'elle renonce au rang que lui donne l'époque de sa première constitution. — Le tableau des *Amis de la Vérité,* le 20 juin 1782, se trouve aux Archives du Grand Orient.

Le tableau des FF.·. de la *Parfaite Harmonie* à la St-Jean 1782, imp., in-fol., sans nom d'imprimeur, renferme 40 membres y compris les associés et les enfants de la Loge *(Archives du Grand Orient).*

Juillet 10. — Le F.·. Suchet, trésorier, fait observer que la Grande Loge n'ayant aucun fonds pour subvenir aux frais indispensables qu'elle est obligée de faire soit pour la correspondance soit pour les honoraires du F.·. servant la Rég.·. Loge Provinciale délibère qu'ayant six Loges dans cet Orient, chacune d'elle contribuerait annuellement pour une somme de 24 livres.

Août 13. — Le Très cher F.·. de Villefranche, Vénérable en exercice de la Rég.·. Loge de *Saint-Jean de Jérusalem* expose des griefs de la plus grande conséquence contre des membres de sa Rég.·. Loge qui en ont troublé les travaux.

Même jour. — Requête d'une nouvelle Loge de St-Jean sous le titre distinctif de

PATRIOTISME

Cette Loge renouvelle sa requête le 25 août.

Le 23 décembre réception de Paris des constitutions du *Patriotisme* datées de novembre sous le n° 1671. Il fut arrêté que lors de l'installation de cette Loge, on exigerait un serment particulier des membres qui la composent, de se conformer aux réglements et décisions du G.·. O.·. concernant les constitutions affiliations ou agrégations aux ordres étrangers prises ou à prendre. — Cette Loge siégeait à Fourvières, elle était alors composée de 41 membres.



Tableau des FF.·. de la *Sincère Union* pour 1872, in-fol., 42 membres. *(Archives du Grand Orient).*

Tableau des FF.·. de la *Sagesse* pour 5782 *(Archives du Grand Orient).*

LA SINCÈRE AMITIÉ

est constituée le 25ᵉ jour du 9ᵉ mois 5782 (25 novembre).

Le Président de la Grande Loge Provinciale donnait lecture, dès le 10 juillet de cette année, d'une requête qui lui avait été remise par des FF.·. composant une Loge établie au bastion Saint-Clair sous le titre distinctif de la *Sincère Amitié*. Le but de cette requête était que la Grande Loge Provinciale vint inspecter les travaux de cet atelier afin de lui être favorable pour l'obtention des constitutions qu'il se proposait de demander au Grand Orient de France.

Après délibération et inspection du tableau de cette Loge, on nomma séance tenante les FF.·. Magneval, Auberjonois, de Villefranche et Rivoiron, en qualité de commissaires pour prendre des informations bien exactes sur les qualités et les mœurs des membres qui composaient ce tableau, afin que dans une prochaine assemblée convoquée exprès, ces commissaires pussent rendre compte de leur mission.

Mais dans la réunion suivante (31 juillet), interpellés sur le résultat de leur mandat, ces commissaires répondirent que n'ayant pu se procurer le tableau de la *Sincère Amitié*, ils ne pouvaient rendre aucun compte sur cet objet; qu'au surplus on avait fait observer, que le nombre des Loges de cet Orient devenant trop considérable, on engagerait ces nouveaux FF.·. à se présenter dans les Loges déjà constituées pour y être incorporés.

Les FF.·. de la *Sincère Amitié* eurent sans doute vent du peu de succès de leur première démarche, car le 13 août le Resp.·. F.·. *Sain-Costard* présentait à la Grande Loge Provinciale une nouvelle requête de la Loge *Sincère*

Amitié. Ce qui fit qu'on désigna immédiatement pour commissaires les FF.·. Mongez, de Villefranche et Rivoiron pour inspecter d'abord le tableau qui leur serait présenté, puis les travaux de cette Loge ; et dans la séance du 27 août, les FF.·. commissaires furent invités par le président de Petichet à continuer les informations dont ils s'étaient chargés par rapport à cette Loge.

Enfin la délibération du 13 septembre signale en ces termes le rendement de compte de la Commission :

Les FF.·. Burlat pour le F.·. Mongez, de Villefranche et Rivoiron ont fait lecture du procès-verbal dressé le 12e jour du 7e mois dans la susdite Loge et ont témoigné la plus grande satisfaction des travaux auxquels ils ont assisté. Le très cher F.·. Lecamus a ensuite fait lecture du discours prononcé par le F.·. orateur de cette Loge dans lequel nous avons reconnu tous les caractères d'un Maçon instruit. En conséquence, après avoir mûrement délibéré, il a été arrêté qu'il serait envoyé à M. Le Grand de Nétori ensemble leur tableau et notre esquisse contenant prière de nous expédier les constitutions de ladite Loge en les datant du même jour, et que notre secrétaire en ferait part par écrit à ladite Loge.

On arrêta le même jour que les Loges de la *Sincère Amitié* et du *Patriotisme* seraient prévenues de n'admettre aucun profane dans nos mystères jusqu'à ce que leurs constitutions soient arrivées, sans en avoir l'attache et la présence de deux membres de notre Rég.·. Grande Loge et qu'il leur en serait donné avis par extraits.

Les pièces ne furent envoyées à Paris que le 30 du même mois, et ce n'est que le 11 novembre que le Grand Orient accusa réception à la Grande Loge Provinciale des demandes en constitutions pour les Loges de la *Sincère Amitié* et du *Patriotisme,* en joignant à cette réponse une circulaire de cotisation pour que ces Loges sussent à quoi elles s'engageaient.

Dans la séance du 23 décembre, le Très Resp.·. président de la Grande Loge Provinciale fit l'ouverture de deux paquets du Grand-Orient, et il fut reconnu que l'un

contenait les constitutions pour la Rég.·. Loge de la *Sincère Amitié*, sous le n° 1670, avec plusieurs papiers maçonniques, particulièrement la Planche tracée du Grand-Orient, par laquelle il prescrit à la R.·. Loge Provinciale l'ordre qu'elle doit observer pour l'installation de la *Sincère Amitié;* et l'autre d'autres constitutions pour la Rég.·. Loge du *Patriotisme.*

Après vérification faite, le procès-verbal ajoute :

« En conséquence des ordres à nous donnés par le Grand Orient à l'effet d'installer lesdites deux Loges de la *Sincère Amitié* et du *Patriotisme*, la Rég.·. Grande Loge a nommé pour députés les Très chers FF.·. président, premier et deuxième surveillants avec facilité de se faire assister par tous les membres de la Rég.·. Grande Loge qui le désireront, et à l'instant les constitutions ont été visées dans la forme requise. Il a été de plus arrêté que les chers FF.·. députés prendraient jour avec les officiers desdites deux Loges pour fixer le jour de leur installation. »

Décembre 23. — Le F.·. Beauquis député de la Rég.·. Loge du *Parfait Silence* remet entre les mains du Resp.·. F.·. trésorier la somme de 24 livres à laquelle les Rég.·. Loges de cet Orient s'étaient fixées pour subvenir aux frais de la T.·. Rég.·. Loge Provinciale.

1783

Janvier 19. — Installation de la Loge de la *Sincère Amitié*, du 19ᵉ jour du 11ᵉ mois de l'an de la vraie lumière 5783.

A titre de document, nous copions *in extenso* le procès-verbal de cette installation :

Nous députés, en conséquence des pouvoirs à nous conférés le 23e jour du 10e mois 5782, par la T.-R. Grande Loge Provinciale, au dos de la commission qui lui avait été adressée par le Grand Orient en date du 25e jour du 9e mois 5782, à l'effet d'installer en son nom la Rég. Loge de St-Jean, *sous le titre distinctif de la* Sincère Amitié, *de lui remettre les Constitutions que le Grand Orient lui a accordées, sous leurs dates d'enregistrement, des 20, 21 et 25e jours du 9e mois de l'an de la vraye lumière 5782, au n° 1670; nous nous sommes transportés, accompagnés de plusieurs de nos Vénérables Maîtres et Députés des Loges particulières, composant la Rég. Grande Loge Provinciale, au bastion St-Clair, où est située ladite Loge.*

Et y étant, nous nous sommes fait annoncer à la Loge, dont les travaux étaient ouverts, en qualité de députés du Grand Orient chargés de ses pouvoirs, que nous communiquerions dans l'atelier.

La Rég. Loge de la Sincère Amitié *ayant envoyé trois de ses officiers pour nous reconnaître, nous leur avons exhibé et retiré par devers nous la Commission donnée à la T.-R. Grande Loge Provinciale, et nos pouvoirs de cette dernière.*

Les experts étant rentrés pour faire leur rapport, la Loge a fait ouvrir la porte de son temple, à l'entrée duquel l'on nous a présenté les maillets que nous avons acceptés, après quoi, introduits sous la voûte d'acier, nous avons occupé, savoir : le Resp.·. F.·. de Petichet *la place de Vénérable, et les RR.·. FF.·. Magneval et Rivoiron celles des Surveillants.*

Le Vén.·. F.·. Président *placé à l'Orient, après avoir exposé le sujet de notre mission, a prié le F.·. Secrétaire de la Grande Loge Provinciale de faire lecture de la Commission du Grand Orient, de l'acte de notre nomination et des lettres-patentes de Constitutions ci-dessus énoncées. Cette lecture a été suivie d'applaudissements.*

Le Vén.·. F.·. Président *a ensuite fait l'appel du tableau des FF.·. qui composent la Rég.·. Loge de la* Sincère

Amitié, *en a fait la vérification et en a requis deux expéditions en règle, qui lui ont été remises et seront jointes à la présente planche. Il a requis de même le tableau de sa correspondance; mais le F.·. Sarazin a répondu qu'ils n'avaient encore eu d'autre correspondance qu'avec le Grand Orient.*

Le T.-Resp.·. F.·. Président a ensuite reçu solennellement l'obligation de chacun des membres de ladite Loge, conformément à la minute à nous envoyée par le Grand-Orient, lesquels l'ont signée, scellée et timbrée de leur sceau, pour être jointe également à la présente planche.

Cela fait, le T.-Resp.·. Président a prononcé un discours relatif à la cérémonie, qui a été suivi de notre très-cher frère orateur, lesquels ont été applaudis chacun particulièrement.

Après quoi, tous les frères étant debout, l'épée à la main et à l'ordre, le T.-Resp.·. F.·. Président a dit :

« *Au nom du Grand-Orient de France,*

« *Nous, ses Députés, chargés de ses pouvoirs, installons à perpétuité à l'Orient de Lyon la Loge de St-Jean, sous le titre distinctif de la* Sincère Amitié.

« *La Rég.·. Loge de la* Sincère Amitié *est installée.* »

Cette dernière phrase a été successivement répétée par les surveillants et suivie des applaudissements d'usage.

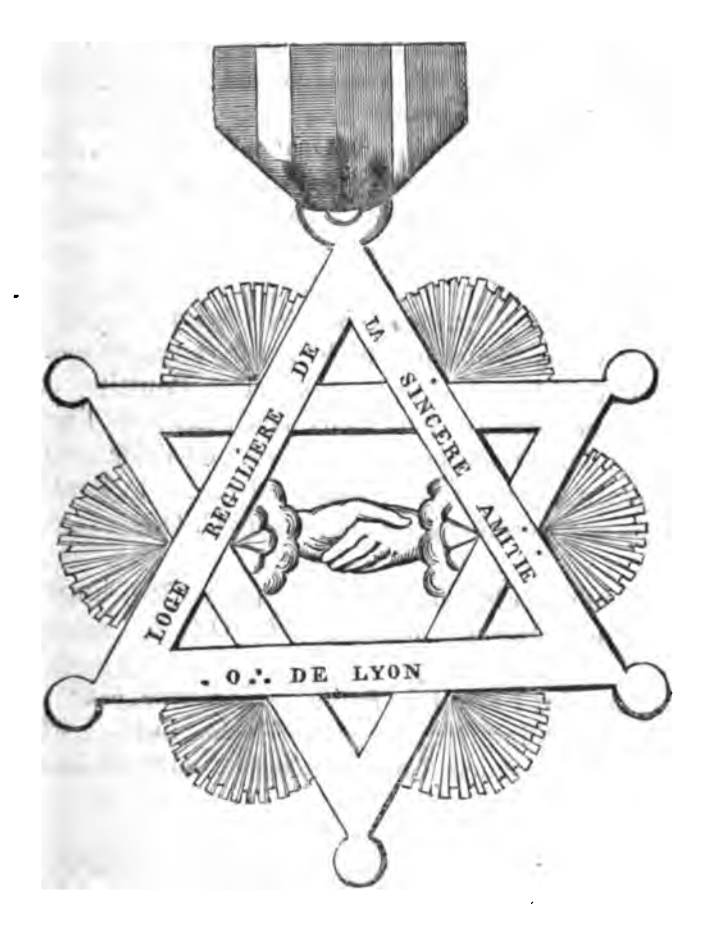
Le T.·. Resp.·. frère Président a remis sur-le-champ au Secrétaire de la Loge de la Sincère Amitié *les Constitutions en parchemin, scellées du grand Sceau du Grand-Orient et visées pour nous, ainsi que les imprimés adressés à la R.·. Loge Provinciale par le Grand-Orient. Il lui a remis de plus une copie collationnée, timbrée et scellée des Règlements de la Grande Loge Provinciale pour les Loges particulières. dont et du tout il a formé son récépissé, qui sera également joint à la présente planche, laquelle nous avons fait signer par tous les membres de la Loge installée, après quoi nous avons remis nos maillets aux Officiers de la Loge, qui nous*

ont remerciés par la voix de son Vénérable et de son Orateur.

Fait et arrêté les jour et an ci-dessus.

Signé : DE PETICHET, *Président.*

Par mandement : FAUCHEUX, *Secrétaire.*



Cet ancien bijou nous a été confié par le Vén.·. actuel des *Chevaliers du Temple*, qui en est possesseur ; mais un semblable se trouve à Lille, entre les mains du Fr.·. Ch. de Prins, qui nous en a envoyé le dessin en y joignant la description du ruban auquel il est suspendu. Nous igno-

rons si ce ruban était alors celui de la Loge qui en a un autre aujourd'hui.

LA CANDEUR

constituée le 2ᵉ jour du 3ᵉ mois (2 mai) 5783, est une des quatre Loges qui reparaîtront au XIXᵉ siècle.— Elle fut installée le 28ᵉ jour du 1ᵉʳ mois 1785 par la Grande Loge Provinciale.

Mai 27. — Le Directoire Ecossais d'Auvergne, séant à Lyon, envoie une planche au Grand-Orient de France sur la cotisation demandée aux loges, et fait ressortir qu'il n'est pas une *Loge*, mais un *Directoire* ou Régime. — La *Bienfaisance* faisait partie de ce Régime.

Tableau des FF.·. de la *Sincère Union* pour 6783 in-folio. — On y remarque le F.·. Jolyclerc, chanoine de Saint-Paul, M.·. Orateur; — les FF.·. Bouteille et Lioteaud de la Ferrière, tous deux bénéficiers de l'église de Saint-Paul et Trésoriers; — Boisset, bénéficier de l'église Saint-Jean, et Revel, bénéficier de l'église de Fourvières, Maîtres des Cérémonies. *(Archives du G.-O.)*

Tableau des FF.·. de la *Sagesse* pour 5783, impr. in-fᵒ, d'Aimé de la Roche. *(Archives du G.-O.)*

Tableau des FF.·. de la *Parfaite Harmonie*, le 22ᵉ jour du 6ᵉ mois 5783, impr. Aimé de la Roche, in-fᵒ. — 54 membres, parmi lesquels Louis *Cabuchet*, curé de Lozane en Lyonnais, M.·.

Installation de la Loge le *Patriotisme* le 26ᵉ jour du 4ᵉ mois (29 juin) 5783, avec 45 membres.

LA BIENVEILLANCE

Cette Loge dut attendre assez longtemps ses Constitu-

tions, car on avait lu la demande qu'elle en faisait à la Grande Loge Provinciale le 13 août 1782, et ce n'est que le 23 décembre suivant que les commissaires, dans leur rapport, témoignèrent la plus grande satisfaction des travaux auxquels ils avaient assisté.

De plus, dans une planche du Grand-Orient de France, le 21e jour du 5e mois (21 juillet) de l'an de la G.·. L.·. 5783, adressée à la Grande Loge Provinciale de l'O.·. de Lyon, il est dit : « Nous avons la faveur de vous prévenir que nous avons nommé rapporteur, pour examiner les pièces qui nous ont été présentées par la R.·. L.·. de la *Bienveillance* à l'O.·. de Lyon, le frère Gallais, expert dans notre Chambre des provinces. »

Cependant, cette Loge ne fut constituée que l'année suivante, d'après une lettre du 1er mai 1784, adressée à M. de Petichet, écuyer, signée Le Grand de Nétory et ainsi conçue : « Le Grand-Orient vous ayant confié l'installation de la R.·. L.·. de la *Bienveillance* à votre Orient, a fait remettre aujourd'huy à la diligence, à l'adresse de M. de Petichet, les Constitutions de cette Loge et toutes les pièces qui doivent les accompagner. »

La *Bienveillance* était située montée du Chemin-neuf, maison Pernon, à la porte verte après la tour.

Une autre Loge de la *Bienveillance* a été constituée à Lyon en 1835, au rit de Misraïm.

1784

La Loge la *Parfaite Réunion* avait demandé des Constitutions au Grand-Orient, qui, le 21e jour du 5e mois (21 juillet) 5783, prévient la Grande Loge Provinciale de Lyon qu'il a nommé rapporteur le frère abbé Saurine, expert dans la Chambre des Provinces, pour examiner les pièces présentées par la R.·. L.·. la *Parfaite Réunion*.

Le 1er jour du 6e mois (1er août), la Grande Loge Provinciale arrête qu'il n'y a pas lieu d'accorder à cette Loge

les Constitutions qu'elle sollicite. — Par suite d'une planche du frère abbé Saurine, qui engage à examiner de nouveau la requête de la Loge la *Parfaite Réunion,* la Grande Loge Provinciale procède à une nouvelle délibération et réitère formellement son opposition à l'admission en Constitutions contre ladite Loge de la *Parfaite Réunion.*

Le 19e jour du 2e mois (19 avril) 5784, la Chambre des Provinces du Grand-Orient annonce que, dans son Assemblée du 1er de ce mois, elle a arrêté qu'il ne lui est pas possible d'accorder des Constitutions à la Loge de la *Parfaite Réunion,* Orient de Lyon. Elle prévient donc la Grande Loge Provinciale qu'elle a à inviter la *Parfaite Réunion* à faire retirer l'argent qu'elle a envoyé, tant pour le prix de ses cotisations que pour son don gratuit.

En *post-scriptum,* il est dit : « Nous avons la faveur de vous avertir que, depuis que cette lettre est écrite, la Loge de la *Parfaite Réunion* a appelé à notre Grande Loge du Conseil de la décision de notre Chambre des Provinces.

« Cet appel sera présenté à notre même Grande Loge du Conseil le 7 du mois prochain. Vous voudrez bien, en conséquence, nous envoyer avant ce temps ce que vous croirez devoir faire remettre à notre Grande Loge du Conseil. » — L'arrêté fut maintenu.

Il existe un tableau manuscrit des membres de la Loge la *Parfaite Réunion,* O.·. de Lyon, sans date, mais fait, selon toute apparence, à l'occasion de sa demande de Constitutions. Il se compose de 31 membres, dont 22 Maîtres, 5 Compagnons et 4 Apprentis, plus 2 Affiliés honoraires. Le plus âgé est un ancien Vénérable auquel on donne 48 ans.

Tableau des FF.·. de la *Parfaite Harmonie,* le 9e jour du 10e mois 5784, impr. de La Roche, in-f°. — 35 membres y compris les membres honoraires, les enfants et affiliés de la Loge. *(Arch. du G.·. O.·.)*

Tableau des FF.·. de la *Sincère Union* pour 1784, in-f°.

On y trouve Pierre Grillon, bénéficier de St-Jean, Elu. *(Archives du G.·. O.·.)*

Tableau des FF.·. de la *Sagesse*, impr. in-fol. d'Aimé de La Roche. *(Archives du Grand-Orient.)*

LE PARFAIT ACCORD

est fondé à l'Orient de Villefranche (Rhône).



Bien que cette Loge ne soit pas positivement située à l'Or.·. de Lyon, elle fait partie de l'ancienne province du Lyonnais; ses rapports fréquents avec les Ateliers de notre ville nous ont engagé à la consigner ici, comme nous le ferons plus tard pour quelques autres.

Tableau des Officiers de la Rég.·. Loge de *St-Jean de Jérusalem d'Ecosse*, M.·. L.·. Ec.·. de l'O.·. de Lyon, s. n. d'impr. (1784), sign. autog. des Officiers, in-8° 8 pp. timb. *(Catalogue Coste, n° 3573. — Biblioth. de la ville.)*. — Ce tableau a disparu de la Bibliothèque de la ville, et nous n'avons pu, par conséquent, le consulter.

Réponse aux assertions contenues dans l'ouvrage du R.·. F.·. A. Fascia, præc. ✝ Loth. et Vis. Pr^us. Aus^ie., ayant pour titre : *De conventu generali Latomorum apud aquas Wilhelminas*, etc., imprimé à Lyon sur la minute déposée aux archives des ✝ 1784, in-fol. III pp. *(Catalogue* Coste, n° *3574, Bibliothèque de la ville.)*

LA SAGESSE TRIOMPHANTE

MÈRE-LOGE D'ADOPTION DE LA HAUTE MAÇONNERIE EGYPTIENNE

Joseph Balsamo, surnommé comte de Cagliostro, vint à Lyon en 1781; il y revint en 1784 et chercha à répandre son rite de la Maçonnerie égyptienne qu'il venait de créer, et à faire des prosélytes comme dans les autres pays qu'il avait visités. N'ayant obtenu aucun succès auprès de la Loge du *Parfait Silence*, il s'adressa à la Loge la *Sagesse*, où il séduisit une douzaine d'adeptes. Avec le secours de ces nouveaux disciples, il fonda avec un pompeux cérémonial une superbe Loge qui coûta beaucoup de peine et d'argent, et qu'il appela *Sagesse triomphante. (Nouvelles Archives du Rhône, tome 1er, page. 301.)*

Cette Loge devait avoir la primauté sur toutes les autres Loges et ajoutait à son titre celui de *Mère-Loge d'adoption de la haute Maçonnerie égyptienne*. Cagliostro, en repartant pour Paris, lui laissa son sceau, qui représentait un serpent percé d'une flèche, et comme, quelque temps après, eut lieu la consécration de l'édifice élevé à Lyon, il y envoya deux députés pour présider à cette cérémonie, qui fut d'une magnificence extraordinaire; vingt-sept frères y étaient réunis. (*Histoire philosophique de la Francmaçonnerie*, par KAUFFMAN et CHERPIN).

Thory (*Histoire du Grand-Orient*, pag. 389 et suiv.) dit que cette Loge fut établie à Lyon au commencement de 1782. — La Constitution par laquelle Cagliostro institua la Mère-Loge de Lyon commence par ces mots :

Gloire, Union, Sagesse, Bienfaisance, Prospérité.

Nous, Grand Cophte, *Fondateur et Grand-Maître de la haute Maçonnerie égyptienne dans toutes les parties orien-*

tales et occidentales du globe, faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes, que, dans le séjour que nous avons fait à Lyon, beaucoup de membres de cet Orient suivant le rite ordinaire, etc., nous ayant manifesté le désir qu'ils avaient de se soumettre à notre gouvernement et de recevoir de nous les pouvoirs nécessaires pour connaître et propager la Maçonnerie égyptienne, etc., etc., etc., avons constitué, etc.

Suivant cette patente, tous pouvoirs d'opérer, selon ce qu'enseignait le fondateur, étaient conférés à la Mère-Loge créée à Lyon, ainsi qu'aux Francs-Maçons qui y étaient attachés.

Thory donne de très grands détails sur cette Loge ; on peut les consulter.

1785

On lit dans *Acta Latomorum* qu'en 1785 Cagliostro, ayant été convoqué au Convent de Paris par les *Philatèles*, promit de s'y rendre ; mais il changea bientôt d'avis, exigeant de ceux-ci qu'ils se fissent préalablement initier dans la Mère-Loge Egyptienne de Lyon. Ils refusèrent et invitèrent les membres de la *Sagesse triomphante* à apporter au Convent le tribut de leurs lumières. Ceux-ci répondirent qu'ils étaient obligés de *se conformer aux règles prescrites par le chef inconnu de la Maçonnerie véritable ;* ils s'abstinrent.

La même année, la Mère-Loge du rit écossais philosophique arrêta qu'elle ne reconnaissait pas le rit égyptien de Cagliostro, et attendu que le F.·. *Devisme,* l'un de ses membres, a été signalé pour faire partie de la Loge la *Sagesse triomphante*, travaillant à Lyon sous le régime égyptien, la M.·. L.·. décide qu'il se rendra à Paris, *pour rendre compte de sa conduite.* (Ragon, *Orthodoxie maçonnique*, pag. 174.)

LA RÉGULARITÉ

[illegible] jour du 2e mois (24 avril) 1785, avec [illegible] dont le F.·. *Billet* est Vénérable.





[illegible] des Officiers de la R.·. Loge *St-Jean de Jéru-* [illegible] M.·. L.·. Ec.·. de l'Or.·. de Lyon, y séante; [illegible] de F. de La Roche, 1785, in-8° de 13 pag. [illegible] parmi les Officiers dignitaires, comme [illegible] le F.·. *Baron,* greffier général du comté et des [illegible] ecclésiastiques de Lyon, *Ecossois.* — En qualité [illegible] Infirmier, le F.·. *Perrodon,* (abbé), chanoine [illegible] de Fourvières, *Ecossois,* et, parmi les membres, [illegible] (abbé), prêtre conventuel de l'Ordre de [illegible] Le F.·. *Roche* (abbé), curé dans le diocèse, [illegible] F.·. *Du Bouchet* (abbé), prêtre conventuel de [illegible] Malte et chanoine du Temple (à Paris), *Comp.·.* [illegible] (abbé), chanoine du Chapitre royal de [illegible] *Comp.·.* — Le total des membres [illegible] cette année était de 68 avec 5 FF.·. [illegible])

[illegible] de la *Sincère Union* pour 1785. Lyon, [illegible] de 11 pages. (*Archives du Grand-*

Tableau des FF.·. de la *Sagesse,* impr. in-8° de 7 pages — Adresse à M. *Galeasses.* (*Archives du Grand-Orient.*)

Discours prononcé à Lyon, dans la Loge d'adoption du *Patriotisme*, le 27 de juillet 1785, par le frère *Mathon de Latour*, in-8° (*Bibliothèque de la ville, n°*ˢ 23414, 76.)

On lit dans l'*Histoire de Lyon* de P. Clerjon, t. vi, pag. 447-448 :

« L'esprit de philantropie s'échauffait aux idées nouvelles qui se répandaient de plus en plus, et qui avaient envahi la presque universalité de la bourgeoisie, à l'aide des associations particulières, notamment des Loges maçonniques, auxquelles était agrégé tout ce que la ville avait de distingué.

« En 1785, le marquis de Lafayette arrive à Lyon, environné du prestige glorieux de l'émancipation américaine. Il y est reçu avec des acclamations qu'on dirait un pressentiment de l'avenir. On s'empresse de noter les moindres circonstances du séjour « *de ce héros jeune et modeste* », sa visite à l'archevêque, chez qui il a dîné, ses promenades dans les principaux ateliers, à l'Hôtel-de-Ville, à la Bibliothèque. Lorsqu'il a passé devant la maison où se réunit la Société connue sous le nom du *Patriotisme,* les principaux membres sont sortis pour le prier de leur faire l'honneur de paraître un moment dans leur assemblée. M. le marquis de Lafayette s'est rendu à cette invitation, avec autant de modestie que de grâce. Lorsqu'il est entré, M. Delandine, qui faisait ce jour-là les fonctions d'orateur, lui a adressé un compliment impromptu. » (*Voir 1829.*)

D'après le journal de Lyon, l'orateur était Mathon de la Tour. La brochure citée ci-dessus le prouve aussi.

Le Directoire Supr.·. Helv.·. Rom.·. signe des traités d'alliance et de fraternité avec les Directoires de Lyon, Strasbourg et Bordeaux.

Le T.·. P.·. Maître du Souv.·. Chap.·. Prov.·. Ecossois de l'Or.·. de Lyon était, en 1785, le F.·. de *Tulle de Villefranche*, Chevalier de Malte, Commandeur de Comperières colonel d'infanterie au service de son Ordre. — *Grand-Ecossois.*

1786

Tableau des Officiers et des membres de la R.·. Loge de St-Jean d'Ecosse du *Patriotisme*, séante à l'Or.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5786 (Lyon, F. Faucheux. in-8° de 11 pages. — *Catalogue Coste, n° 3576.* — *Bibliothèque de la ville.*)

Ce tableau nous indique que cette Loge, ayant le F.·. Jean-Marie *Pavy* comme Vénérable pour 5786, avait eu comme ex-Vénérable le F.·. Joseph *Goudard,* négociant, et les FF.·. *Chaix*, député du Souv.·. Chap.·. du rit écossois, revêtu de tous les grades, et Jean *Desgranges*, l'aîné, avocat et procureur, aussi comme anciens Vénérables.

On remarque de plus dans ce tableau les noms des FF.·. Joseph *de Gourcy de Mainville,* Charles-Marie *de Gain*, et Charles-Antoîne *de Clugny*, ce dernier chevalier de Malte, et tous trois comtes de Lyon ; Jean-Baptiste *Guy*, abbé, substitut de l'Architecte du Temple, et *Sezy*, religieux bernardin.

Cette Loge était celle où se faisaient recevoir de préférence les chefs de la garde bourgeoise de la ville de Lyon, car, sur 68 membres actifs, on y voit 30 capitaines de cette milice, et 6 sur 27 membres honoraires.

Tableau des FF.·. de la *Candeur*, pour 1786, impr. in-8° de 8 pages. *(Archives du Grand-Orient.)*

Tableau des FF.·. composant la Loge de la *Bienveillance*, séante à l'O.·. de Lyon, pour l'année maconnique 5786. (Lyon, impr. Faucheux, in-8° de 7 pages.) — Vénér.·. le

F.·. Paul-Emilien *Béraud*, avocat en Parlement, Chev.·. de l'O.·.; le F.·. Claude *Ferriol*, prêtre, perpétuel de l'église de Lyon, *Ecossais*, y est désigné comme Maître des Cérémonies, et Henri *Beyle*, prêtre perpétuel de ladite église, comme Maître et membre de la Loge. Du reste, cet Atelier paraît avoir été spécialement celui de la magistrature et comptait alors une quarantaine de membres, parmi lesquels le F.·. Claude-Léonard *Clapisson*, procureur, Chev.·. de l'O.·., ex-Vénérable.

Le Grand-Orient fait un traité d'union avec le *Chapitre général de France*, dans lequel s'étaient fondus le *Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident* et celui des *Chevaliers d'Orient*. — Par ce traité, il acquiert de nouveaux droits sur le rit écossais, qu'il possédait déjà comme successeur immédiat de la *Grande-Loge* et comme affilié aux Directoires de ce Régime. (CHERPIN, l'*Arche Sainte*, page 48.)

1787

Tableau des FF.·. composant la Loge de la *Sincère-Union*, séante à l'Or.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5787. (Lyon, F. Faucheux, in-8°, de 13 pages dont 2 pour le Chapitre. — *Catalogue Coste, n° 3577; Bibliothèque de la ville.*)

Le Vénérable de cette Loge était alors le F.·. Joseph *Lafarge*, conseiller dn roi, notaire, *Chevalier de l'Orient*; le garde des sceaux, timbres et archives, le F.·. Jean-Baptiste *Bouteille*, bénéficier de l'église de Saint-Paul, T. L. G. — Un des substituts des surveillants, le F.·. Jean-Baptiste *Boisset*, bénéficier de l'église de St-Jean, T. L. G.; et l'un des chevaliers de l'Orient, le F.·. Pierre *Revel*, bénéficier de l'église de Fourvières. — Le F.·. *Morel*, curé de Varennes, *Maître*, etc. — La Loge se composait de 86 membres, et son Souv.·. Chap.·. des Rose-Croix de 23 membres.

Tableau des Frères composant la Loge de

LA PAIX

séante à l'Or.·. de Lyon le 15e jour du 2e mois de l'année maçonnique 5887. (Lyon, impr. Faucheux, in-8° de 7 pag.) — 36 membres, parmi lesquels le frère *Roure*, chanoine de Saint-Nizier. *(Archives du Grand-Orient.)*

La fondation de cette Loge doit être antérieure à cette année.

Tableau des Frères de la *Sagesse* pour 5787, impr. in-8° de 8 pages. *(Archives du Grand-Orient.)*

Septembre 30. — Règlements pour la police intérieure de la Loge de Saint-Jean, sous le titre distinctif des *Vrais Amis* à l'Orient de Lyon. — Lyon, impr. du F.·. Faucheux, 1787. in-4° de 8 pages. *(Catalogue Coste, n° 3578; Bibliothèque de la ville.)*

L'article 4 du titre 1er y est ainsi conçu :

La Loge de Saint-Jean, sous le titre distinctif des *Vrais Amis*, sera composée de trente membres, le nombre des frères affiliés et agrégés libres sera indéterminé.

L'article 2e du titre II porte : Le frère qui désirera l'affiliation comme membre, se fera proposer en cette qualité par un frère membre de la Loge ; l'on usera à son égard des mêmes précautions qu'à l'égard des prétendants, et si le rapport des commissaires et le scrutin lui sont favorables, il assistera, avant que d'être définitivement admis, pendant trois mois aux travaux de la Loge, pour qu'en se liant plus particulièrement avec les frères dont il va partager la réputation et les mœurs, chaque membre se détermine après la plus parfaite connaissance.

L'article 5 du même titre est relatif au coût des réceptions des différents grades :

Il sera payé	pour le grade d'Apprenti. . .	72 livres.
—	pour celui de Compagnon . .	24 —
—	pour celui de Maître	48 —
—	pour celui des autres grades jusqu'au Chevalier de l'O.·. inclusivement	24 —
—	pour l'affiliation	72 —
—	pour le certificat.	6 —

Au titre III, article 4, il est stipulé que chaque frère qui se rendra à la Loge après le travail commencé, aumônera 12 sous à la boîte des pauvres; et les Officiers, comme devant donner l'exemple de l'exactitude, aumôneront 1 liv. quatre sous.

L'article 3 du titre IV dit : que l'élection des Officiers de la Loge sera faite dans l'Assemblée qui précédera la fête de la Saint-Jean d'été, suivant ce qui aura été arrêté dans le comité particulier qui sera convoqué par le Vénérable Maitre, qui sera éligible chaque année, ainsi que tous les autres Officiers de la Loge; et, dans tous les cas, le même ne pourra être continué au delà de deux années.

Le *Parfait Accord*, à l'Or.·. de Villefranche (Rhône), avait alors pour Vénérable le T.·. C.·. F.·. *Perin,* chanoine à Villefranche.

L'Almanach maçonnique de 1787 indique comme ci-après l'organisation du Grand-Orient de France :

Adresse du Gr.·. Or.·. : rue du Pot-de-Fer, faubourg Saint-Germain.

Les lèttres sont adressées à M. de Villeguerre, chez M. Le Grand Nétori, *rue ci-dessus*, à l'ancien Noviciat des Jésuites.

Les trois Grands Officiers de l'Ordre étaient :

Le Grand-Maître : le très-sérén.·. F.·. duc d'Orléans, premier prince du sang ;

L'Administrateur général : le très-illustre F.·. duc de Luxembourg ;

Le Grand Conservateur : le T.·. R.·. F.·. duc de Crussol.

Les Loges devaient avoir un Député à Paris, possédant le grade de M.·. et ayant au moins trente ans accomplis.

Tout Vén.·. était député-né de chaque Loge, et s'il se rencontrait aux Assemblées du G.·. Or.·., il avait voix délibérative, et le député alors n'avait plus que voix consultative.

Le G.·. Or.·. avait tous les ans *huit* Assemblées générales d'obligation dans lesquelles les députés et les Vén.·. avaient seuls le droit de voter.

Dans quatre de ces Assemblées générales qu'on nommait de *quartier,* et tous les trois mois, on faisait l'appel des Loges de la correspondance afin que si quelque député avait des demandes ou des observations à faire pour la Loge qu'il représentait, il soit entendu à l'instant où l'on appelle cette Loge.

La composition du G.·. Or.·. se subdivisait en quatre Chambres, qui étaient : celle d'*Administration,* celle de *Paris,* celle des *Provinces* et celle des *Grades.* — Chaque semaine, à 5 h. 1/2 du soir, ces Chambres se réunissaient à des jours différents ; la 1re le lundi, la 2e le mercredi, la 3e le jeudi, et la 4e le mardi.

Il y avait une Grande Loge du Conseil, pour connaître le travail de toutes ces Chambres, qui se réunissaient le premier vendredi de chaque mois. — Cette Grande Loge était composée de tous les Officiers nommés dans chaque Chambre et de quinze députés servant par trimestre. — Elle jugeait en dernier ressort.

Tout Maçon possédant le grade de M.·. avait droit d'assister, comme visiteur, aux travaux du Grand-Orient, dans ses différents Ateliers, excepté à ceux de la Chambre des Grades.

1788

Tableau des FF.·. composant la Loge de la *Régularité*, séante à l'Orient de Lyon pour l'année maçonnique 5788. — Lyon, impr. de La Roche, in-8°. (Collection ROZAS, aux *Archives de la ville.*) — Cet Atelier, comptant 82 membres, était principalement composé de négociants, dont le Vénérable était le frère Claude *Claudet*, négociant, *Chevalier de l'Orient* et l'un des fondateurs de la Loge.

Tableau des FF.·. de la *Parfaite Harmonie*, pour 5788. — Lyon, impr. veuve Barret, in-8° de 8 pages. (*Archives du Grand-Orient.*)

Tableau des membres de la Rég.·. Loge *St-Jean de Jérusalem d'Ecosse* pour 1788. — Impr. de La Roche, in-8° de 11 pages. — Les noms des frères *Pernon, du Bouchet* et *Sieyes* (abbés) y figurent encore, et, comme Vénérable, celui du frère *Michel*, sous-directeur de la Loterie royale de France à Lyon, *écossais*.

Tableau des FF.·. de la *Sincère Amitié* pour 1788, impr. Faucheux, in-8° de 16 pages. — Maître des Cérémonies, Jean-Baptiste *Boisset*, bénéficier de l'église de St-Jean ; membre honoraire, Jean-Baptiste *Bouteille*, bénéficier de l'église de St-Paul à Lyon. *(Arch. du Grand-Orient.)*

Le 6e jour du 10e mois de l'an 5788, le frère Christophe *Thomasset*, religieux, membre de la Loge de la *Sincère Amitié* et ex-membre du Souverain Chapitre de la *Paix*, demande un bref. *(Arch. du Grand Orient.)*

Nous copions ici textuellement un bref sur parchemin qui appartient à ce siècle, mais qui n'a pas de date précise et ne désigne aucun frère ; les blancs n'ayant pas été remplis. Il est revêtu néanmoins, sans doute par avance, de

toutes les signatures règlementaires, et le sceau principal qui y est attaché indique qu'il était destiné à un frère de la vallée de Lyon ; à ce titre, et comme document de Rose-Croix, nous avons cru devoir le transcrire. Cette pièce fait partie de nos Archives générales.

AD MAJOREM DEI GLORIAM, *de l'O. de l'U., d'un lieu très-saint. Erigé en Souverain* Chapitre de Rose-Croix, *autorisé par l'ancien Grand-Orient de France, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut, par les nombres .·.·.·. 77 savoir faisons, l'an de Lumière 57... le ... du .., mois midi plein, le souverain* Chapitre de Rose-Croix, *assemblé, sous les auspices du* Grand Architecte *de l'Univers et pleine puissance du souverain* Chapitre d'Hérédon, *notre Maîtresse Demeure, Nous Chevalier de l'Aigle du Pélican, souverain Prince Grand Rose-Croix, accompagné de nos chers frères chevaliers adjudants, ayant vus le zèle pour parvenir au point parfait de la Maçonnerie, du très excellent frère ....., âgé de ....., natif de ....., professant la Religion ....., membre de la Loge ....., gouvernée par le V. M. ....., après avoir jugé de sa capacité et fait un scrupuleux examen de sa conduite, et qu'il a satisfait à tous les devoirs d'un vrai Maçon, nous assemblés comme dessus, l'avons reçu admis et constitué à présent, et pour toujours, chevalier de l'Aigle du Pélican et Chevalier Rose-Croix, libre d'Hérédon, pour par lui jouir des titres et privilèges attachés aux grades de Parfait Maçon par toute la terre.*

Si mandons prions *et* enjoignons, *à tous les V. M. et les Maçons sur la surface de la terre de le reconnaître, honorer et respecter comme tel ; d'ajouter foi au présent bref que nous lui avons délivré, pour servir et valoir par tout où besoin sera, lequel nous avons signé de notre main, et à icelui fait apposer le sceau de nos armes et timbres ; contre scellé et signé, par notre Secrétaire ; et lui avons aussi fait mettre sa signature et accepter le présent bref, pour éviter toutes supercheries, en cas qu'il vienne à tomber entre des mains prophanes.*

Béni soit *celui qui lui fera bon accueil, et lui sera utile; que son nom soit à jamais honoré, chéri et respecté de tous les Maçons, qu'il reçoive par nous et en notre nom tous les honneurs dus par les nombres seuls connus de nous ; fait et délivré à l'Orient de Paris, le susdit jour et an que dessus et de notre calcul ordinaire le .....*

Suivent les signatures, au nombre de douze.

Le grand sceau, retenu par trois rubans, rouge, bleu et noir, porte pour inscription ou légende : * *S. Souverain. chapitre, D. R. C.* DE. *La. L. de. la. C. U. A. Lyon. C.* — Il a 67 millimètres de hauteur sur 55 de largeur.



1789

Tableau des FF.·. composant la Loge la *Paix,* séante à l'O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5789. (Lyon, impr. de Faucheux, in-8° de 12 pages). — On y remarque, parmi les affiliés libres de cette Loge : le frère Guillaume Philibert *Perrot,* prêtre, *Elu ;* le frère André *Charpin,* prêtre, M.·., et, comme orateur du Chapitre, le frère *Bozonnet,* religieux.

La Loge avait alors 42 membres, et pour Vénérable le frère Claude-François *Cattand,* négociant, R.·. ✝.·. — Le Souv.·. Chap.·. de cet atelier était formé d'une vingtaine de membres appartenant à différentes Loges de Lyon, et dont le T.·. S.·. était le frère Louis *Chapelle ;* les frères

Souvaneau et *Thomasset*, enfants de la Loge la *Régularité*, étaient, l'un maître des cérémonies, et l'autre hospitalier de ce Souv.·. Chap.·.

Mars 23. — Constitutions accordées par le Grand-Orient de France, par lettres capitulaires, pour l'érection du Souverain Chapitre de *Chevalier de l'Aigle, Parfait Maçon libre*, pour le titre de Rose-Croix au *Parfait Accord*, de l'Or.·. de Villefranche, et dont l'inauguration fut faite d'après le pouvoir donné par le Grand-Orient, le 30 du 2e mois, même année.

Tableau des FF.·. de la *Parfaite Harmonie*, pour 5789; impr. veuve Barret, in-fol. 8 pages. *(Archives du Grand-Orient.)*

Le 7e jour du 8e mois de l'an de la V.·. L.·. 5789 et de la mort de N.·. R.·. † 1756, la Loge la *Parfaite Harmonie* demande à être constituée en Chapitre.

A cette époque, le Chapitre *St-Jean de Jérusalem d'Ecosse* tenait ses séances au cloître d'Ainay, ainsi que la Loge de St-Jean du *Patriotisme*. La résidence des *Vrais Amis* était aux Pierres-Plantées, à St-Rambert; — celle du *Parfait Silence* dans le quartier de Serin. — Le temple de la *Sagesse*, qui fut détruit vers le commencement de la Révolution, était à droite de l'allée des Brotteaux, un peu au-dessus de la place du Bassin (place Kléber). — Les tenues de la *Parfaite Harmonie*, de la *Bienveillance* et de la *Paix* avaient lieu au Chemin-Neuf; — celles de la *Sincère Union*, à Pilata. — La *Régularité* siégeait à Montauban; la Loge les *Amis de la Vérité* à la montée des Carmélites, et la *Sincère Amitié* près des Collinettes.

1790

Tableau des Frères composant la Respectable Loge de

la *Bienfaisance,* à l'O.·. de Lyon, réunie au Régime rectifié, sous l'autorité du Directoire général du ressort provincial séant à Lyon, et sous l'inspection particulière de la Régence écossaise du département, pour l'année 5790. — In-fol. de 4 pages sans nom d'impr.; signature autogr. de Berruyer, secrétaire. (*Collection du frère Rey,* de l'*Asile du Sage.*)

Le Vén.·. Maître élu pour 1790, 1791 et 1792 est le frère *de Rachais,* chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Parmi les frères agrégés sans offices et cités dans ce tableau, nous distinguons le *comte de Castellas,* doyen de l'église, comte de Lyon, dignitaire du Directoire général; l'abbé *Renaud,* prêtre, dignitaire du Directoire général, membre de la Régence écossaise; le *comte de Cordon,* précenteur de l'église, comte de Lyon, dignitaire de la Régence écossaise, et l'abbé *Rozier,* prieur, Command. de Nanteuil-le-Haudouin, seigneur de Chèvreville, de plusieurs académies, membre du Collége écossais. Au nombre des frères affiliés résidents à Lyon figure l'abbé *Franchet,* curé de Sainte-Foy, membre du Collége écossais, et l'on remarque dans la liste des frères affiliés non résidents, les frères Basile *Zinnowief,* gentilhomme de la chambre de l'impératrice de Russie (Catherine II) à St-Pétersbourg; le prince Michel *Gallitzin,* de Moscou, tous deux associés au Collége écossais de Lyon, et le frère *Despallière,* négociant à St-Domingue, Apprentif. — Il y avait 38 agrégés résidents, 5 agrégés non-résidents, 14 affiliés résidents et 20 affiliés non-résidents, au total : 77 membres. — L'adresse à la fin du tableau : A M. *La Fisan de Banecie,* n'est autre que l'anagramme du titre de la Loge la *Bienfaisance.* Ce genre d'adresse par anagramme se retrouve dans d'autres Ateliers de Lyon.

Tableau des FF. de la *Parfaite Harmonie* pour 5790; Lyon, impr. veuve Barret, in-8° de 12 pages. *(Archives du Grand-Orient.)*

Inauguration du Chapitre de la *Parfaite Harmonie,* le 15e jour du 6e mois 5790, avec 16 membres.

Tableau général des nouveaux officiers, membres perpétuels et députés, composant la *Grande Loge Provinciale* séante à l'O.·. de Lyon pour l'année maçonnique 5790. — Lyon, impr. de Faucheux, petit in-8° de 13 pages.

Cette grande Loge était alors composée de 46 membres inamovibles, plus les frères députés des différentes Loges Régul.·. à la Grande Loge Provinciale, et en cette qualité amovibles d'icelle. — Le président était le frère *Gaïet de Lancin,* avocat, ancien Vénérable de la Loge de *St-Jean de Jérusalem.*

Parmi les Officiers et membres perpétuels de cette grande Loge, on remarque le frère *Baron*, premier grand Surveillant ; le frère *Courvoisier*, directeur des affinages ; le frère de *Villefranche*, commandeur de Malte, et le frère *Michel*, directeur de la loterie royale de France à Bordeaux, tous anciens Vénérables de la Loge de *St-Jean de Jérusalem*, ainsi que le frère *Morel,* professeur de musique, 4e Grand Maître des Cérémonies, Vénérable en exercice de cette dernière Loge.

Les *Vrais Amis* y figuraient par les frères *Gras*, avocat ; d'*Esparroz*, ancien officier d'infanterie, et *Bouvard*, ancien officier au service d'Espagne ; les deux premiers ex-Vénérables, et le troisième, Vén.·. en exercice de cet Atelier.

Cinq anciens Vénérables du *Parfait Silence* en faisaient partie, savoir : les frères *Lenoir*, horloger ; *Faucheux,* imprimeur-libraire ; *Carret, Gagnieur* et *Burlat,* négociants. (Ce dernier est omis dans la nomenclature du Séculaire de cette Loge en 1862.)

La *Sagesse* y comptait le frère *Alquier*, avec le titre de grand garde des Sceaux et Archives, de même que les frères *Sain-Costard*, *Auberjenois*, négociants ; *Morin,* secrétaire-greffier de la commune, et *Magneval,* négociant, tous anciens Vénérables, dont le dernier en exercice.

La *Sincère Amitié* y avait le frère *Bossu,* négociant, son Vénérable en exercice.

La *Parfaite Harmonie,* le frère *Hivert* Maître écrivain juré, son Vénérable en exercice, comme second Grand

Surveillant, et le frère *Carret*, maître en chirurgie, ex-Vénérable de l'Atelier.

La *Sincère Union*, dont le local était à la montée Saint-Barthélémy ou des Grands Capucins, le frère *George*, maître en chirurgie, son ancien Vénérable, et le frère Jean-Laurent-Gérard *Rivoyron*, procureur, ancien Vénérable et Vénérable en exercice de la Loge.

La *Régularité* : le frère *Billet*, négociant, Vénérable en exercice de la Loge, siégeait comme grand Secrétaire, ainsi que les frères *Claudet* et *Hodieux*, négociants et ex-Vénérables de l'Atelier.

La *Bienveillance* : le frère Paul-Emilien *Béraud*, avocat en Parlement, ex-Vénérable de la Loge et chevalier de l'Orient, y siége comme Grand Orateur.

Les *Amis de la Vérité* : les frères *Mongez*, négociant; *de Petichez*, écuyer; *Lecamus*, receveur du grenier à sel, anciens présidents, et *de Souligné*, directeur des fermes, tous anciens Vénérables de cette loge, sont au nombre des membres perpétuels de la Grande Loge.

St-Jean du Patriotisme : le frère *Roux*, négociant, Vén.·. en exercice de cet Atelier, avec le titre de second Grand-Maître des Cérémonies, et de la même Loge les frères *Pavy*, *Goudard*, *Desgranges* aîné et *Delolle*, tous les quatre ex-Vénérables.

La *Paix* : le frère *Cattand*, négociant, Vénérable en exercice de la Loge, y est désigné comme premier Grand-Maître des Cérémonies, ainsi que le frère *Guilloud*, conseiller du roi, greffier en chef de l'élection, ex-Vénérable.

Quatorze Loges constituées, régulières et en vigueur étaient unies à cette époque à la T.·. R.·. G.·. L.·. la *Provinciale*. Elles étaient représentées à cette dernière, chacune par un député dont voici le nom avec celui de la Loge à laquelle ce député appartenait :

Les Amis de la Vérité. — Le frère *Dugueyt*, conseiller du roi, notaire.

La Sagesse. — Le frère *Philippon*, négociant.

Le Parfait Silence. — Le frère *Maupetit*, négociant.

La Sincère Union. — Le frère *Boisset,* prêtre, habitué de St-Jean.

Les Vrais Amis. — Le frère *Thibière,* teneur de livres.

St-Jean de Jérusalem. — Le frère *Boisset,* négociant.

La Parfaite Harmonie. — Le frère *Ponson,* prêtre, habitué de St-Jean.

La Sincère Amitié. — Le frère *Micaleff,* marchand orfèvre.

St-Jean du Patriotisme. — Le frère *Richoud,* négociant.

La Régularité. — Le frère *Montellier,* négociant.

La Paix. — Le frère *Arnaud,* négociant.

Les trois autres Loges hors de l'Orient de Lyon étaient :

Les Elus réunis, Orient de Montbrison. — Le frère .....

Le *Parfait Accord,* Orient de Villefranche. — Le frère *Desgranges,* l'aîné, avocat et procureur aux Cours de Lyon.

La Sincérité du Secret, Orient de Trévoux. — Le frère *Courvoisier,* directeur des affinages de Lyon et de Trévoux.

Tous ces délégués avaient un substitut.

1791

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. de la *Bienfaisance,* à l'O.·. de Lyon, pour l'année 5791, sans nom d'imprimeur, sign. autogr. de B. *Caillat,* secrétaire, in-fol. de 4 pages *(Catalogue Coste n° 3580. — Bibliothèque de la ville.)* — Comme différence dans ce tableau avec celui de l'année précédente de la même Loge, on observera que le titre de *Comte de Lyon* a été supprimé. On lit simplement : *abbé de Castellas, abbé de Cerdon,* etc. — Le nombre des membres n'a varié que de deux en moins, il est de 75.

Deux autres Loges, sur lesquelles nous n'avons aucun

renseignement, paraissent encore avoir existé à Lyon à cette époque, ce sont :

LES PARFAITS AMIS DE LA VERTU

ET

LA RÉSURRECTION (1)

Quatorze ou quinze Loges environ étaient donc en activité à Lyon au moment de la tourmente révolutionnaire qui allait les forcer à se mettre en sommeil, chacune d'elles étant obligée par la force des circonstances et des événements, à s'éclipser autant que possible, ne pouvant plus réunir ses membres disséminés par la Terreur, qui fera tant de victimes.

La Grande Loge de France se ferme.

Nous ne pouvons terminer la liste des Loges maçonniques de Lyon dans le courant de ce siècle, sans en mentionner encore une, qui ne nous est révélée que par le passage suivant des procès-verbaux de la *Candeur,* en date du 31 janvier 1828, et dont nous ne trouvons trace nulle autre part ; il est vrai qu'elle était irrégulière et qu'elle était restée telle d'après ce qui suit :

Un frère de la *Candeur* propose à sa Loge, pour être régularisé au grade d'*Elu,* le frère *Poizat,* propriétaire à Caluire, âgé de 70 ans, ancien membre de la Loge irrégulière, à l'Orient de Lyon,

SAINT LOUIS DE L'HUMANITÉ

---

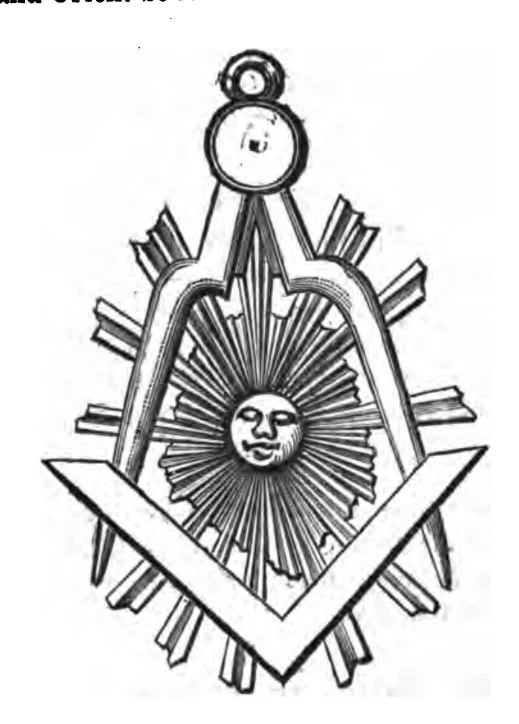
(1) Loges mentionnées dans le calendrier maçonnique du Grand-Orient de 1807, comme n'étant plus en vigueur.

1792

La Loge du *Parfait Silence* se ferme jusqu'en 1803. Les travaux de la *Sincère Amitié* sont suspendus jusqu'en 1804.

De toutes les Loges précitées, quatre seulement reparaîtront au commencement du XIXe siècle ; ce sont la *Parfaite Harmonie,* le *Parfait Silence,* la *Sincère Amitié* et la *Candeur.*

Le Grand Orient se ferme.



Ce bijou ne nous est pas plus connu que celui que nous avons placé à l'année 1767. Nous l'avons aussi trouvé dans les Archives du *Parfait Silence,* et c'est à ce titre que nous lui avons donné place ici. Une rosette en taffetas noir est attaché à son sommet.

1793

Les registres et les Archives du *Parfait Silence* sont détruits en septembre pendant le siége de Lyon. Il en est probablement de même pour ceux des autres Ateliers, ce qui explique la pénurie des documents à consulter. La plupart des Loges de France se mettent en sommeil, le Grand-Orient lui-même est du nombre et déclare, le 13 mai, la Grande-Maîtrise vacante à raison de l'abdication de son titulaire, le duc d'Orléans.

1794

Quand le Grand-Orient reprit ses travaux cette année, dix-sept Ateliers seulement de son obédience étaient en activité.

1796

Octobre 17. — La Grande Loge écossaise se réveille.

1799

Juin 22. — Concordat entre la *Grande Loge de France* et le *Grand-Orient de France.*

1800

Aucune Loge à Lyon n'était en vigueur ; il y en avait cependant une à Villefranche (Rhône).

Ici s'arrête la première partie de nos *Ephémérides,* mais non notre travail, car, au XIX[e] siècle, outre les quatre Ateliers anciens qui se réveilleront, d'autres vont surgir successivement, avec plus ou moins d'éclat et de vitalité, pour remplacer ceux qui ne sont plus et pour perpétuer les principes immuables et humanitaires de la Franc-Maçonnerie.

ÉPHÉMÉRIDES

DES

LOGES MAÇONNIQUES

DE LYON

DEUXIÈME PARTIE

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE





LISTE

DES LOGES MAÇONNIQUES DE LYON

AU XIXme SIÈCLE

DATES DES CONSTITUTIONS	LOGES
1802	**La Parfaite Harmonie** (Quatre anciennes Loges)
1803	**Le Parfait Silence.** (Quatre anciennes Loges)
1804	**La Sincère Amitié.** (Quatre anciennes Loges)
1804	**La Candeur.** (Quatre anciennes Loges)
26 Août 1805	**St-Napoléon de la Bonne-Amitié.**
1805	**La Concorde**, Loge militaire.
6 Avril 1806	**St-Jean d'Ecosse d'Isis.**
24 Septembre 1806	**La Bienfaisance.**
1807	**St-Jean des Volontaires** en sommeil à cette époque.
1810	**Marie-Louise de la Concorde,** ne peut obtenir de constitutions.
1818	A la suite des événements politiques, il ne reste que trois Loges des précédentes : le *Parfait Silence,* la *Sincère Amitié* et la *Candeur.*
2 Août 1821	**Memphis** (rit de Misraïm), dissoute en 1823.
25 Janvier 1824	**L'Equerre et le Compas**, devient en 1850 *Etoile et Compas* par sa fusion avec l'*Etoile polaire*.
26 Septembre 1824	**Union et Confiance** est en sommeil d'octobre 1858 à décembre 1869.
22 Mai 1825	**Les Enfants d'Hiram** en sommeil à la fin de 1859.
2 Juin 1826	**L'Etoile polaire** devient en 1850 *Etoile et Compas* par sa fusion avec *Equerre et Compas*.
29 Février 1828	**L'asile du Sage.**
26 Novembre 1830	**Simplicité Constance** qui passe du Suprême Conseil au Grand Orient.

	1830	**Les Trinosophes lyonnais** sous le n° 42 du Suprême Conseil, n'existaient plus en 1833
	1831	**Bienfaisance et Amitié** établie à la Croix-Rousse.
10 Février	1835	**Les Chevaliers du Temple.**
17 Juillet	1835	**La Bienveillance** (rit de Misraïm), n'existait plus en 1837.
	1836	**Les Prêtresses d'Isis**, Loge d'adoption.
	1837	**Le Secret et l'Harmonie** (rit de Misraïm), non-constituée.
15 Avril	1840	**Les Amis des Arts** suspendus en 1854.
	1844	**Les Amis de la Vérité** sous le n° 89 du Suprême Conseil.
	1844	**L'Unité** sous le n° 91 du Suprême Conseil, ne fait que paraître pour disparaître aussitôt.
9 Mars	1849	**Les Amis des Hommes** sous le n° 120 du Suprême Conseil.
5 Février	1850	**Etoile et Compas** Fusion d'*Equerre et Compas* et de l'*Etoile polaire.* — Cette Loge en 1870 prend pendant quelque temps le titre de *Réforme maçonnique.*
12 Novembre	1859	**Tolérance et Cordialité** sous le n° 155 du Suprême Conseil.
	1865	**Union et Confiance** ou **Union écossaise,** Chapitre sous le n° 178 du Suprême Conseil.
19 Septembre	1869	**Lumière et Justice** sous le n° 204 du Suprême Conseil.
10 Octobre	1870	**L'Avant-Garde de la République universelle,** Loge formée par les Francs-Tireurs du Rhône.
30 Octobre	1870	**Première Légion de Marche.**
30 Octobre	1870	**Deuxième Légion de Marche.**
Décembre	1870	**Troisième Légion de Marche.**
Décembre	1870	**Quatrième Légion de Marche.**
1er Février	1871	**Alsace-Lorraine,** Loge militaire ambulante. Ces six dernières Loges n'ont eu qu'une existence éphémère pendant la guerre.

LISTE

DES

VÉNÉRABLES DES DIFFÉRENTES LOGES MAÇONNIQUES

DE LYON

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

ANNÉES	ANCIENNES LOGES					
	LA PARFAITE HARMONIE	LE PARFAIT SILENCE	LA SINCÈRE AMITIÉ	LA CANDEUR	ST-NAPOLÉON DE LA BONNE-AMITIÉ	ISIS
1801						
1802	MARTIN Aimé Docteur.					
1803	—	BLANC Philippe				
1804	GONON Nicolas, négociant	—	JANIN Gabriel	SOUVANAU Antoine		
1805	MARTIN Aimé	—	—		DESGRANGES Jean	
1806	FORTIS François-Marie	MAILLOT Claude Limonadier	—	ROBIN Nicolas	VIYET Jean-François	IMBARD Etienne François.
1807	MARTIN Aimé	BARRET Nicolas Instituteur	—	SOUVANAU	—	TROLLIET Louis-François.
1808		BLANC Philippe	—	ROBIN Nicolas	MENOUX Marie Avoué.	GAY Joseph-Jean-Paschal.
1809	VERDUN Nicolas Avocat	—	CHAMPANEUX	SOUVANAU	—	GAILLARD Sébastien-Claude.
1810	—	—	JANIN Gabriel	VINCENT Jean-Marie.	VIYET	ORCEL ST-PIERRE André-Jacques
1811		—	—	RIGAUDIER		
1812		BLANC frère du Précédent	BRÉMONT Jean-François.	ROBIN Nicolas		COMTE DE SATHONAY, Maire de Lyon.
1813		—	CHAPPET Prosper, négociant			
1814						
1815						
1816						
1817			LACHASSAGNE Jacques-Ant.	CHAPUY Joseph-Marie		
1818		BARRET Nicolas		MAURIN-BIÉ		
1819		—		—		
1820		MAILLOT Claude	RICHAN Philippe-Hilaire	—		
1821		—	CHAPPET Prosper	—		
1822		DUPERRET-MURET	BRÉMONT Jean-François, directeur des Messageries.	CONDAMIN Annet-Fleury		
1823		—		—		
1824		—		PHILY-FLEURY aîné		
1825		BOURGEOIS		—		

						ANNÉES
						1801
						1802
						1803
LA BIENFAISANCE						1804
						1805
BUISSON Géomètre						1806
—	MARIE-LOUISE DE LA CONCORDE					1807
MARVIER FILS négociant.						1808
BUISSON	CONDAMIN Cl.-Ennemond					1809
PANTHOT négociant.	BIESSY Ch.-Victor Médecin.					1810
						1811
						1812
						1813
						1814
						1815
						1816
						1817
		MEMPHIS				1818
						1819
						1820
		DUBREUIL	EQUERRE ET COMPAS			1821
				UNION ET CONFIANCE		1822
			LACHASSAGNE Ennemond rentier.		LES ENFANTS D'HIRAM	1823
				REVOL, teneur de livres		1824
					LACHASSAGNE	1825

ANNÉES	LE PARFAIT SILENCE	LA SINCÈRE-AMITIÉ	LA CANDEUR	ÉQUERRE ET COMPAS	ETOILE POLAIRE	UNION ET CONFIANCE	LES ENFANTS D'HIRAM	ASILE DU SAGE
1826	TAINTURIER	DRAGONNE	PICHON Germain	CHARBONNIER	PELEIN Imprimeur.	VOTRO aîné	LACHASSAGNE	
1827	DULAC	CHAPPET	CONDAMIN	BRANCHE	—	—	—	GAILLARD
1828	GUILLOUD	RICHAN Phil. Hilaire	PHILY Henri	BRÉMOND	BERTRAND	—	GIRARD Pharmacien	CHAPEAU
1829	MAISSONNETTE François	—	—	LUCOTTE	—	—		—
1830	—	—	MAUGÉ Laurent	—	—	—	MOREL (négociant).	VIRON Toiseur
1831	GASTINE	—	AUDRY Pierre	—	—	GOUJON Docteur.	—	—
1832	GUILLOUD	—	—	POUJOL	—	GÉRIN (négociant.)	—	—
1833	ARQUILLIÈRE	—	—	—	—	—	BO (négociant).	BÉRANGER Balancier
1834	—	—	CHANAY Philibert	—	—	—	—	—
1835	—	—	—	JOURDAN pharmacien	—	—	GODEMARD	MARTIN Limonadier
1836	PIQUET	—	—	BAJOLET	MATHEVON (négociant).	PANNEVIN (négociant).	—	FURIER Docteur.
1837	—	CRESTIN (négociant).	MOYNE Louis	—	—	—	J. MOREL	—
1838	FINIELS	—	CHANAY	BERTHOLON (négociant).	BONNARD	VOTRO	—	—
1839	—	LAFORGUE	—	—	—	—	—	VIRON
1840	ARQUILLIÈRE	—	—	—	—	—	—	—
1841	PAILLERON	—	—		AURION	BERGIER	MANIGAND Docteur.	—
1842	BACOT	CRESTIN	MOYNE	VIVIER (négociant).	BONNARD	—	—	FURIER
1843	—	BOULARD	—	—	—		—	—
1844	—	CLÉMENT	—	MONTANET Huissier.	—	BIED	MOUILLAUD Avocat	CORANT
1845	CHEVASSUS	BRINOT	CHANAY	—	AURION	SIMONNET	—	—
1846	BERTHOLON César	—	—	—	BONNARD	—	—	DÉRIEUX Rentier
1847	VIVIER (négociant.)	—	—	KAUFFMANN	MORAND		MANIGAND	—
1848	—	SIGON Imprimeur.	DARANGE Fleury	—	AURION	RIVAUD	—	PETIT GIRARD
1849	—	—	—		GAUTHIER	VOTRO	—	FURIER
1850	ARQUILLIÈRE	—	—	RÉUNION SOUS LE TITRE DE *ÉTOILE ET COMPAS*		—	BARRIER	—

								ANNÉES
SIMPLICITÉ CONSTANCE								1826
								1827
	BIENFAISANCE ET AMITIÉ							1828
GAILLARD Joseph								1829
LAVERLOCHÈRE François.								1830
CHAINE Ch.-Napoléon	REVOL (négociant).							1831
—	—	CHEVALIERS DU TEMPLE	BIENVEILLANCE					1832
—	—							1833
—								1834
—	JANTET	TRACHSEL	MARCONNIS-NEGRE					1835
—	TEXTOR	—	—					1836
—	—		—	AMIS DES ARTS				1837
GAUDINEAU Jean.	MARTINON	BAJOLLET Limonadier	—					1838
—	—	—			SUPRÊME CONSEIL			1839
—	COUHERT	GRAS		CONTÉ André				1840
CHAINÉ	—	—		VIAL Huissier	AMIS DE LA VÉRITÉ			1841
—	—	BAJOLLET		—				1842
—	JANTET	GRAS		—				1843
BOUCHET Médecin	—	VOTRO		SOCQUET Docteur	ROBIER J.-Antoine.		ESPÉRANCE ET PROGRÈS OR.·. DE NEUVILLE	1844
—	—	—		CONTÉ	MOUTON J.-Baptiste.	AMIS DES HOMMES		1845
POURAIGNAN Entrepren.	REVOL neveu	—		COMBALOT AndréLouis	—			1846
—	—	—		FERRIER Claude	—		CHAINE aîné	1847
—	—	GINIEZ aîné Expert		—	CHAUDIER	BERGER	—	1848
SÉNOCQ	MARTINON	—				—	—	1849
GRANDMOTTET	—	—		DUBIEZ Géomètre		—	—	1850

ANNÉES	LE PARFAIT SILENCE	LA SINCÈRE AMITIÉ	LA CANDEUR	ÉTOILE ET COMPAS	UNION ET CONFIANCE	LES ENFANTS D'HIRAM	ASILE DU SAGE	SIMPLICITÉ CONSTANCE
1851	LABLATINIÈRE Avocat	GUINARD	FILLET Antoine	GAUTIER	RENOIR (négociant).	MANIGAND	FUZIER	BLANCHET Antoine
1852	—		—	MONTANET	—	—	ROLLET	GRANDMOTTET
1853	—	—	—	GAUTIER	—	MOUILLAUD Avocat	—	CORRADY Joseph
1854	BESSON Architecte.	—	CRESPIN Benoit	GUIGARD	—	—	FUZIER	—
1855	SUC	—	—	—	—	—	—	—
1856	—	—	—	MONTANET	WARGNIER	—	—	TERMET Joseph
1857	—	—	MARTIN Architecte.	RIGOT	BOUCHET	PLANTARD	ROLLET	—
1858	—	—	—	CHABANNE (négociant).	HEMMERLÉ	—	—	KLEIN Joseph-Ch.
1859	—	JOFFRAY	—	GEORGE		—	—	—
1860	LE ROYER Avocat	—	—				BERCÉ chapelier	GRANDMOTTET
1861			—				—	—
1862	—	—	—				—	—
1863	BUGEY	CAILLAU Avocat	RIVAUX	FONTAINE			—	ROZE Antoine
1864	—	—	NATHAN CERF	RIVAUD-LANDRAU			ROLLET	—
1865	—	—	—	—			—	—
1866	DUCARRE	—	MERCIER Médecin	—			—	—
1867	—	—	—	—			GAY graveur	—
1868	—	E. MAYOR	—	RIBAUX			—	—
1869	LE ROYER	FISCHER	BARTHÉLÉMY	LAUTARD	RIBAUX		—	MERCIER François.
1870	—	—	—	RÉFORME MAÇONNIQUE	—	LA FRATERNITÉ PROGRESSIVE OR.˙. DE VILLEFRANCH	—	—
1871	—	VÉRICEL NIGON FILS	RUFFIN	PRÉMILLIEUX			—	VACHERON Edouard
1872	DUCARRE	CAILLAU	DEMESSIEUX	ETOILE ET COMPAS ARSONNET	—		BRUYAS peintre	—
1873	—	—	—	—	F. PERIN	ROCHE	—	ROZE
1874	—	VACHERON Charles	—	PEYROT Marius	RIBAUX	NESME	—	VACHERON Edouard
1875	—		RUFFIN	PANCART	—	—	—	—

BIENFAISANCE ET AMITIÉ	CHEVALIERS DU TEMPLE	AMIS DES ARTS	SUPRÊME CONSEIL: AMIS DE LA VÉRITÉ	SUPRÊME CONSEIL: AMIS DES HOMMES	SUPRÊME CONSEIL	SUPRÊME CONSEIL	ESPÉRANCE ET PROGRÈS OR∴ DE NEUVILLE	ANNÉES
COCHERY	BAJOLLET	DURIEZ	CHARCOUSSET	BARRIER			CHAINE aîné	1851
—	—	PARET	BRUNIER	—			—	1852
MARTINON	—	ORCEL	—	—			—	1853
SOUZY	—	PARET	—	JANARD			—	1854
—			MÉCHIN	—			—	1855
—	—		—	—	TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ		—	1856
—	GELEY		MOUTON	GERVAIS			—	1857
—	BAJOLLET		NACHON	—			—	1858
—	PIGUET		SAUVAGE	DESMARD	PLANTARD		—	1859
MOULIN rentier	—		—	—	—		—	1860
—	—		CHAMARANDE	—	—		—	1861
—	—		—	NAUDÉ	—			1862
—	—		—	—	TRARIEUX			1863
—	MANIGAND	LA SOLIDARITÉ O∴ DE GIVORS	—	—	BOUCHET			1864
POUSSONNEL	—		—	—	—	LUMIÈRE ET JUSTICE		1865
MOULIN	RIBAUX		WARD Jules	—				1866
TELLE	PERTUS	CAUSSE	CORDIER	CAHEN Isaac	DUSSERRE			1867
CARLON	—	—	—	—		GUIGARD		1868
TELLE	—	—	—	—		—		1869
—	—	BONNARD	POCAT	CALMANTRAN	DUSSERRE	MABURY J.-B.		1870
—	—	—	THIBAUD aîné	CAHEN	—	MERBEZ		1871
CHAGNIARD	—	LESCURE	—	—	—	—		1872
BOLLIÈRE	—	MERCIER	CHAMARANDE	—	—			1873
—	—	—	MILLE	REYNIER	GANDREY	ROSENFELD		1874
—	—	—	DUBUYAT	—	—	PROTHEAUX		1875

SUPRÊME CONSEIL

ÉPHÉMÉRIDES

DES

LOGES MAÇONNIQUES

DE LYON

DEUXIÈME PARTIE

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

1801

La France, et notre ville de Lyon en particulier, ont été trop bouleversées par les grands événements qui ont terminé le XVIII[e] siècle, pour que les Francmaçons épars aient songé à se reconstituer d'une manière ostensible. Mais dès que le calme sembla renaître avec le Consulat, on se rapprocha, on se concerta et, en

1802

LA PARFAITE HARMONIE

demanda, le 16 décembre (25 frimaire an 10), à recommencer ses travaux avec 28 membres.

1803

LE PARFAIT SILENCE

décide le 11 février que de nouvelles Constitutions par duplicata seront demandées au Grand-Orient, et la Loge



se rouvre avec neuf membres, ayant à leur tête le frère Philippe *Blanc,* négociant. Les autres frères dont les Archives ont conservé les noms sont : les frères *Daval,* orateur en 1792 ; *Faivre, Barret* (Mathieu), *Raynard, Massye, Changeux, Raynard* aîné, *Raynard* cadet.

Un Réglement manuscrit de cette Loge porte la date de 1803.

Tableau des Frères de la PARFAITE HARMONIE pour 5803, impr. Pelzin et Drevon, in-8° de 16 pages (*Archives du Grand-Orient.)*

Une commission est chargée par le Grand-Orient d'élaborer le premier Code maçonnique qui parut en 1806.

1804

Février 6. — Réception solennelle des doubles Constitutions du PARFAIT SILENCE, accordées par le Grand-Orient à cette Loge.

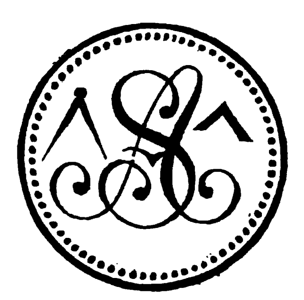
Octobre 22. — La *Grande Loge générale écossaise du rit ancien et accepté* se constitue, et annonce à tous les Ateliers de France son établissement dans la capitale le 1er novembre suivant. — Nous ne lui trouverons cependant pas d'adhérents constitués à Lyon avant 1830.

Décembre 12 (21 frimaire an 13). — Bail passé pour neuf ans avec Marie Rivière, veuve Gaillard, qui loue (du 1er janvier 1805 au 1er janvier 1814) à la Loge

LA SINCÈRE AMITIÉ

son local situé rue des Fantasques, 38.

Cette Loge, on se le rappelle, date de 1782.



LA CANDEUR

se rouvre avec douze membres. La fondation de cette Loge remonte à 1783.

Décembre 19. — Le Grand-Orient déclare qu'il reconnaît tous les rits.

1805

Mai 5. — Le PARFAIT SILENCE inaugure son nouveau Temple aux Brotteaux.

Tableau des Frères de la PARFAITE HARMONIE pour 1805. impr. in-fol. de Pelzin et Drevon. *(Archives du Grand-Orient.*

Tableau des Frères composant la Loge de St-Jean, sous le titre distinctif de la SINCÈRE AMITIÉ, séante à l'Orient de Lyon. Election du 9e jour du 4e mois (juin) de l'année maçonnique 5805. (Lyon, de l'impr. de L. Cutty, in-8° de 7 p.) — Il contient 41 membres, dont 8 dans les hauts grades, 20 Maîtres, 10 Compagnons et 3 Apprentis, ayant à leur tête comme Vénérable le frère Gabriel *Janin*, commissaire de police, Maître, Fondateur (1).

SAINT-NAPOLÉON DE LA BONNE AMITIÉ

est constituée le 26 août. — Le *Parfait Silence* reçoit la mission du Grand-Orient, le 21 septembre, d'installer cette



nouvelle Loge, qui n'avait porté d'abord que le titre dis-

(1) *Fondateur* signifie sans doute ici *Réorganisateur* puisque la Loge existait depuis 1782.

tinctif de *Saint-Napoléon.* — Cet atelier a pour Vénérable le frère Jean *Desgranges* aîné, notaire, Rose-Croix. Il compte alors 16 membres. — L'installation eut lieu le 15 décembre.

Août 28 (10 fructidor an 13). — Les Loges de Lyon se sont réunies (dans le nouveau temple du *Parfait Silence*) pour donner une fête, où il y avait plus de cent frères, à M∴ de Lalande (astronome de passage à Lyon), comme Grand Orateur du Grand Orient de France. Il y a prononcé un discours qui sera imprimé ; il y a été complimenté en vers et en prose, et il a dit que la Maçonnerie, même à Paris, ne lui avait pas procuré une séance plus intéressante. *(Bulletin de Lyon.)*

La Loge militaire de

LA CONCORDE

du 30e régiment de dragons, le frère *Joliet* Vénérable, faisait partie de cette fête, ainsi que la *Parfaite Harmonie*, la *Candeur* et *Saint-Napoléon.*

Procès-verbal et autres pièces d'architecture de la séance des Loges Régul.∴ de l'O.∴ de Lyon, réunies sous la présidence du R.∴ F.∴ *Lalande.* (Lyon, impr, Pelzin et Drevon, 1805, in-8°. — *Catalogue Coste, n° 3581, Bibliothèque de la ville.)*

Eléments de la Maçonnerie adonhiramite à l'usage de la R.∴ L.∴ de St-Jean, sous le titre distinctif de la CANDEUR, séante à l'Or.∴ de Lyon, suivis du Règlement de la Loge. (Lyon, impr. Pelzin et Drevon, in-12.)

Le 29 septembre, la *Candeur* sollicite un Chapitre.

Instructions pour les trois premiers grades de la Francmaconnerie. (Lyon, imp. Pelzin et Drevon, 1805, in-12, deux pièces. — *Catalogue Coste, n° 2569 ; Bibliothèque de la ville.*

Procès-verbal de l'inauguration du nouveau Temple de la *Parfaite Harmonie* le 10e jonr du 9e mois de la V.·. L.·. 5805, impr. Pelzin et Drevon, in-4° de 17 pages. — *(Archives du Grand-Orient.)*

Cette année, Joseph *Napoléon* est élu sixième Grand-Maître.

Décembre 30. — Les Loges réunies de Lyon célèbrent la fête de la *Paix.*

Décembre 31 (10 nivôse, an 14). — M. Cochet, architecte, membre des Académies de Lyon et de Bourg, a achevé, il y a peu de temps, les travaux qu'il faisait pour la Loge de la *Parfaite Harmonie.*

Quoiqu'il ne soit pas permis aux profanes de pénétrer dans le Temple, cependant il nous a été permis de le parcourir hors le temps des cérémonies maçonniques. M. Cochet a su lutter avec succès contre les obstacles qu'offrait le local. Cet ouvrage, élégant dans sa simplicité et d'un goût pur et sévère, donne une idée des monuments des siècles de Périclès et d'Auguste. *(Bulletin de Lyon.)*

A côté de cet éloge de M. Cochet, nous devons mentionner, bien que sans date, le « *Mémoire* pour M. Cochet, architecte de l'Académie de Lyon, contre la Société de la *Parfaite Harmonie,* suivi du précis des faits pour la Société de la *Parfaite Harmonie* contre le sieur Cochet. » Lyon, in-4°. *(Bibliothèque de la ville, nos 21259-84.)*

1806

Le *Bulletin de Lyon.* page 28 du n° 7 de 1806, renferme un Chant de victoire et de paix sur la campagne de 1805, exécuté dans la fête donnée à cette occasion par la Loge de la *Sincère Amitié,* le 19 janvier 1806, musique de WALTER.

Février 12. — Tous les fonctionnaires publics de cette ville se sont réunis dimanche dernier (9 février), dans le beau local de la Loge la Parfaite Harmonie, aux Brotteaux, à l'occasion des victoires et de la paix, etc. (*Bulletin de Lyon.* — Le n° 13 de ce *Bulletin* donne des détails sur cette fête.)



Mars 10. — Le frère Louis-François *Canet Prost*, faisant les fonctions de président, rouvre, à l'Or.·. de Villefranche (Rhône), les travaux des Hauts-Grades du Parfait Accord, qui n'avaient été interrompus que par l'effet des circonstances politiques, mais qui datent réellement, par le titre des Constitutions, du 23 mars 5789.

Avril 5. — La Loge du Parfait Silence arrête qu'on adressera au Grand-Orient le vœu général des membres de la Loge réunis en conseil, pour obtenir un *Chapitre.*



SAINT-JEAN D'ECOSSE D'ISIS

constituée le 6 avril 1806, est installée le 14 septembre suivant.

Tableau des frères composant la R.·. L.·. écossaise sous le titre distinctif de *St-Jean d'Ecosse d'Isis,* à l'Orient de Lyon. — Lyon, chez Pelzin et Drevon, 5806, in-8° de 14 pages.

Le Vénérable, un des fondateurs de cette Rég.·. Loge, était le frère Etienne-François *Imbart,* propriétaire, Grand-Officier du Souv.·. Chap.·. Métrop.·. Ecoss.·. R.·. C.·. de H.·. R.·. D.·. M.·. de Kilwinning, Chev.·. du S.·. — 39 membres formaient cet Atelier.



Tableau des FF.·. composant la Rég.·. Loge de St-Jean sous le titre distinctif de la SINCÈRE AMITIÉ, séante à l'O.·. de Lyon, élection du 9e jour du 4e mois (juin) de l'an maçonnique 5806. (Lyon, chez Pelzin et Drevon, in-8° de 13 pages.) — 82 membres composent la Loge, dont 17 hauts Grades, 45 Maîtres, 5 Compagnons, 15 Apprentis.

Tableau des FF.·. composant la Loge de la CANDEUR, séante à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5806. (Lyon, chez les frères Pelzin et Drevon, in-8° de 22 pages. — Collection ROZAS aux *Archives de la Ville.*) Le nombre des FF.·. était alors de 101. — Le Souverain Chapitre de cette Loge était formé de 50 membres, dont le T.·. S.·. était le frère *Souvanau,* rentier.

Une cantate pour la fête de St-Jean de la *Candeur* termine cette brochure.

La *Candeur* dénonce le frère *Blanc*, Vénérable du *Parfait Silence*, qui se permet de conférer les hauts grades à tout venant. — Cet incident n'a pas de suite.

Tableau des FF.·. composant la Loge de ST-NAPOLÉON DE LA BONNE AMITIÉ, séante à l'Orient de Lyon, pour l'année 5806. (Lyon, chez Pelzin et Drevon, in-8° de 14 pages. — Collection ROZAS, aux *Archives de la ville.)* — Le Vénér.·. en fonctions était le frère Jean-François *Vitet*. président de la Cour d'appel, avec une quarantaine de membres. — Le même tableau se trouve in-fol. aux Archives du Grand-Orient.

Tableau des Frères de la *Parfaite Harmonie,* pour 5806. (Impr. Kindelem, in-fol. — *Archives du Grand-Orient.*)

Le Grand-Orient fait paraître ses premiers Statuts généraux du premier code maçonnique.

LA BIENFAISANCE

fondée le 24 septembre 1806 par neuf frères.

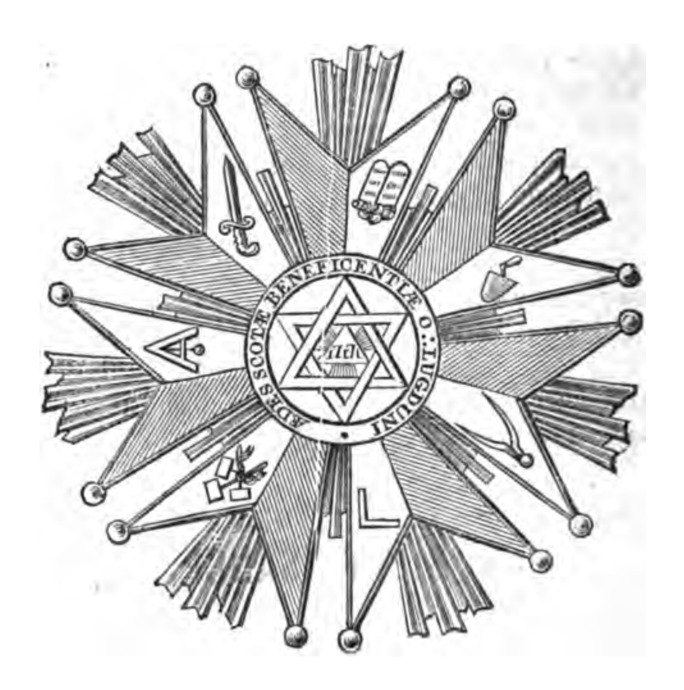
La Loge le *Parfait Silence* appuie sa demande des Constitutions.

Malgré le même titre de *Bienfaisance,* cette Loge, comme on le voit, est autre que celle qui existait en 1774.

Le frère *Buissin*, géomètre, en est le Vénérable.

Nos Archives maçonniques lyonnaises possèdent un Bijou en forme de plaque ronde de 8 centimètres de diamètre, en cuivre rouge, très mince, ayant derrière une épinglette soudée pour l'accrocher sans doute à l'habit comme un crachat. Il représente une croix de Malte dorée à sept branches, divisées en deux parties, dont celle qui est lisse porte des symboles maçonniques. L'intérieur du double triangle, où se lit le nom de *Jéhova* en hébreu, est

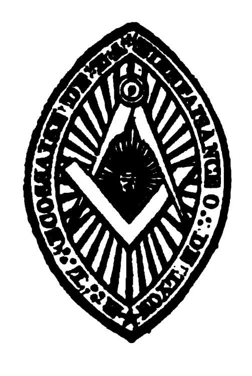
aussi doré. Tous les rayons sont argentés, ainsi que le double triangle dans un cercle évidé. La légende *Ædes Scotœ Beneficenciœ O.·. Lugduni* indique que cette plaque a appartenu à la Loge la *Bienfaisance* que nous venons de mentionner.



1807

Janvier 8. — Circulaire du Grand-Orient transmettant aux Loges le tarif de ses actes : Constitution, 150 fr.; capitulaire, 81 fr.; certificats, brefs et duplicata, 7 fr.; cahiers symboliques, 45 fr.; cahiers des hauts grades, 60 fr.

Discours prononcé dans la Loge de la PARFAITE HARMONIE, Orient de Lyon, pour la Fête de St-Jean d'hiver de l'an 1806, le 11e jour du 11e mois de la Vérit.·. L.·. 5806. (11 janvier 1807, in-8° de 7 pages, sans lieu d'impr.)



Février 2. — Installation de la Loge la BIENFAISANCE par la *Candeur.*

Tableau des FF.·. composant la Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, séante à l'O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5807. (Lyon, chez les frères Pelzin et Drevon, in-8° de 15 pages.) — 95 membres, ayant toujours pour Vénérable le frère Gabriel *Janin*; 17 hauts grades, 63 M.·., 5 Comp.·., 10 Apprentis.

Tableau des FF.·. composant la Loge de ST-NAPOLÉON DE LA BONNE AMITIÉ, séante à l'Orient de Lyon, pour l'an de la V.·. L.·. 5807, le 25e jour du 4e mois (25 juin). Lyon, chez les frères Pelzin et Drevon, in-8° de 14 pages. (*Catalogue Coste, n° 3583; Bibliothèque de la ville.)* — *Vitet,* même Vénérable que l'année précédente. Une cinquantaine de membres composent alors cette Loge.

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. écossaise, sous le titre distinctif de *Saint-Jean d'Ecosse* D'ISIS, à l'Orient de Lyon, le 5e jour du 5e mois, l'an de la G.·. L.·. 5807 (5 juillet 1807). (Lyon, chez les FF. Pelzin et Drevon, in-8° de 16 pages.) — Louis-François *Trolliet,* docteur en médecine, R.·. †.·. de H.·. R.·. D.·. M.·. de Kilwinning, un des fondateurs de la Loge, en est le Vénérable. 59 membres.

La *Paix de Tilsitt,* cantate exécutée dans la Loge de *St-Napoléon de la Bonne Amitié,* à l'Orient de Lyon, le 23 août 1807, paroles du frère ***, membre de la Loge; musique du frère *Dreuilh,* enfant de la Loge; in-4° de 4 pag. *(Catalogue Coste, n° 3585; Bibliothèque de la ville.)*

Septembre 6. — La *Parfaite Harmonie* a donné, dans le beau local qu'elle occupe aux Brotteaux, une fête brillante à l'occasion de la paix. Concert dans lequel on a chanté un

hymne à la paix. (*Bulletin de Lyon,* n° 74, du 16 septembre.)

Tableau des FF.·. de la *Parfaite Harmonie,* pour 1807 ; impr. Kindelem, in-8° de 13 pages. *(Archives du Grand-Orient.)*

Septembre 16. — La Loge la *Sincère Amitié* verse 450 fr. pour les victimes d'un incendie, et 48 livres au profit des prisonniers détenus à Lyon.

SAINT-JEAN DES VOLONTAIRES

Cette Loge, sur laquelle nous n'avons aucune donnée, ne peut être qu'une Loge militaire ambulante attachée à un régiment, car chaque régiment avait pour ainsi dire la sienne à cette époque, où le gouvernement favorisait la Maçonnerie dans laquelle chacun voulait alors se faire recevoir. — Elle est mentionnée dans le calendrier maçonnique du Grand-Orient pour l'année 1807 comme n'étant plus en vigueur.

Loges de Lyon dont les travaux n'étaient plus en vigueur en 1807 :

Directoire écossais, — Amis de la Vérité, — Bienfaisance, — Bienveillance, — la Paix, — la Régularité, — la Sagesse, — St-Jean de Jerusalem, — la Sincère Union, — les Vrais Amis, — la Résurrection, — la Parfaite Amitié, — les Parfaits Amis de la Vertu, — St-Jean des Volontaires.

1808

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. du PARFAIT SILENCE, séante à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5808 ; Lyon, impr. Pelzin et Drevon, in-8° de 16 pages.

(*Catalogue Coste, n° 3589 ; Bibliothèque de la ville.)* — Vénérable, le frère Philippe *Blanc,* négociant ; ex-Vén.·., le frère Nicolas *Barret,* instituteur ; Enfants de la Loge, 81 ; Souverain Chapitre, 37 membres.

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. Ecossaise sous le titre distinctif de St-Jean d'Ecosse de la BIENFAISANCE, séante à l'Orient de Lyon l'an 5808. Lyon, impr, Pelzin, in-32. *(Catalogue Coste, n° 3587 ; Bibliothèque de la ville.)* — Vén.·. *Dervieu* fils, négociant ; ex-Vén.·. *Buissin,* géomètre. — Point de Chapitre. — 50 membres environ. — Parmi les Officiers de la Loge, il y a des FF.·. qui occupent jusqu'à trois postes, ce qui semble indiquer qu'elle était à cette époque peu fréquentée. Cet Atelier était en correspondance avec 20 Loges.

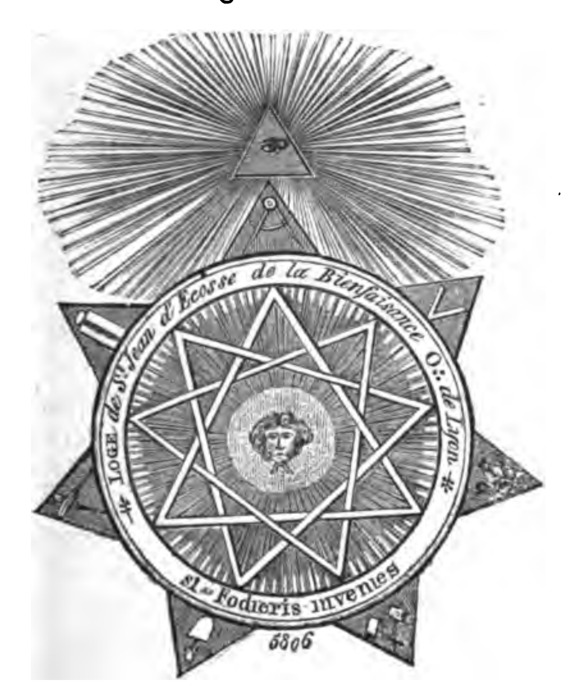


Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. de la CANDEUR, séante à l'Orient de Lyon pour l'année maçonnique 5808 ;

Lyon, impr. Pelzin et Drevon, petit in-8° de 22 pages. (*Catalogue Coste, n° 2590 ; Bibliothèque de la ville.*) — Vén.·., Nicolas *Robin*, commissionnaire, R.·. †.·., Fondateur, propriétaire de la Loge. — 107 membres. — Le S.·. Chapitre en a 48, ayant pour T.·. S.·. le frère Antoine *Souvaneau*, rentier.

Tableau des FF.·. composant la R.·. Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5808. Lyon, impr. Pelzin et Drevon, petit in-8° de 15 pages. (*Catalogue Coste, n° 3588 ; Bibliothèque de la ville.*) — Gabriel *Janin*, Vénérable, R.·. †.·. Fondateur. — 113 membres.

Tableau des FF.·. composant la R.·. Loge de ST-NAPOLÉON DE LA BONNE AMITIÉ, séante à l'Orient de Lyon, pour l'année maconnique 5808. Lyon, impr. Pelzin et Drevon, petit in-8° de 22 pages. (*Catalogue Coste, n° 3583 ; Bibliothèque de la ville.*) — 78 membres. — Vén.·., le frère François-Marie *Menoux*, avoué, licencié en droit, R.·. †.·. — Parmi les Enfants de la Loge se lit le nom de Joseph *Inviti*, natif de Rutigliano, près Naples, chanoine théologal de la Sabine de Rome, *Maître*.

Hymne pour la fête de l'Ordre et celle de St-Napoléon réunies, exécuté dans la Loge de *St-Napoléon de la Bonne Amitié*, le 21 août 1808 ; paroles de PELZIN, musique de DREUILH, chanté par *Labit*, in-8°. (*Catalogue Coste, n° 3586 ; Bibliothèque de la ville.*)

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. Ecossaise sous le titre distinctif de *St-Jean d'Ecosse d'*ISIS, à l'Orient de Lyon, l'an de la G.·. L.·. 5808. Lyon, impr. Pelzin et Drevon, petit in-8° de 21 pages (*Catalogue Coste, n° 3584 ; Bibliothèque de la ville.*) — Joseph-Jean-Paschal *Gay*, Vén.·. architecte de la ville, professeur d'architecture à l'Ecole impériale de dessin, *G.·. Ec.·.* — 70 membres. — Le Souverain Chapitre attaché à cette Loge y figure pour la pre-

mière fois avec vingt membres. Aussi cette brochure est-elle imprimée en rouge.



1809

Mars 27. — Le prince Cambacérès est nommé Grand-Maître des quatre Directoires écossais du Régime rectifié par le Directoire d'Auvergne à Lyon.

Tableau des FF.·. composant la R.·. Loge du PARFAIT SILENCE, séante à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5809. Lyon. impr. Pelzin et Drevon, in-8° de 23 pages. (*Collection Rozas ; Archives de la ville.*) — 53 membres en forment le Souverain Chapitre.

Tableau des FF.·. de la PARFAITE HARMONIE, séante à l'Orient de Lyon pour l'année maçonnique 5809. Lyon, chez le F.·. Kindelem, impr. (In-8° de 17 pages, *Collection Rozas,* aux *Archives de la ville,* et in-fol. aux *Archives du Grand-Orient.*) — Parmi les membres de cette Loge, on y lit les noms de frère Etienne *Milliet,* ecclésiastique.— C'est la dernière fois que nous rencontrons un prêtre catholique



dans les Loges de Lyon. *(Voir Décembre 1846).* — Et du frère *Fay Sathonay,* maire de la ville de Lyon, membre honoraire. — Il y avait 151 membres et 53 Enfants de la Loge hors de cet Orient. C'est l'Atelier qui a compté en même temps, à cette époque, le plus grand nombre de frères. — Son Souverain Chapitre, dont le T.·. S.·. était le frère Augustin *Prat,* négociant, possédait 44 membres. En 1802, il était composé de 20 membres; en 1805, il en comptait 17; en 1806, 21; et en 1807, 37.

Cette Loge, à ce qu'il paraît, aurait modifié parfois son titre en se faisant désigner sous celui de *St-Napoléon de la Parfaite harmonie.*

Tableau des FF.·. composant la R.·. Loge de ST-NAPOLÉON DE LA BONNE AMITIÉ, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5809. Lyon, impr. Pelzin et Drevon, in-8° de 16 pages. (*Catalogue Coste, n° 3583; Bibliothèque de la ville.*) — Le frère *Vitet,* président de la Cour d'appel, en est le Vénérable d'honneur, et le frère *Menoux,* avoué, licencié en droit, le Vénérable en exercice. — 70 membres environ.

Tableau des FF.·. de la CANDEUR pour 1809. Lyon, impr. Pelzin et Drevon, in-8° de 30 pages. (*Archives du Grand-Orient.*)

Tableau des FF.·. composant la R.·. Loge Ecossaise, sous le titre distinctif d'ISIS, à l'Orient de Lyon, l'an de la Grande L.·. 5809. — Lyon, chez les frères Pelzin et Drevon, petit in-8° de 23 pages, imprimé en rouge. *(Catalogue Coste n° 3584; Bibliothèque de la ville.)* — Environ 80 membres.

Le chapitre de cette Loge a été constitué le 3 novembre par la Grande Loge Provinciale de l'ordre royal de Hérédom de Kilwinning, séant à Rouen. 27 membres.

Hier vendredi 30 juin, la Loge de la SINCÈRE AMITIÉ a fait célébrer dans l'église paroissiale de St-Louis, un ser-

vice funéraire pour feu l'illustre maréchal de l'empire, *Lannes*, duc de Montébello, mort aux champs de l'honneur. (*Bulletin de Lyon*, page 207). — Ce service coûta 144 fr. *(Archives de la Loge.)*

Le frère *Champagneux* donne sa démission de Vénérable titulaire de cette Loge le 18 juillet.

Une nouvelle Loge se forme à Lyon sous le titre de

LA CONCORDE

Son tableau composé de sept membres, le 9e jour du 6 mois (9 août) 5809, ayant pour Vénérable Claude-Ennemond *Condamin*, est appuyé par le *Parfait Silence* et la *Candeur*. *(Voir 1810)*.

On comptait alors sept Loges à Lyon : 1° le *Parfait Silence ;* 2° la *Parfaite Harmonie ;* 3° la *Sincère Amitié ;* 4° la *Candeur ;* 5° *St-Napoléon de la Bonne Amitié ;* 6° l'*Isis ;* 7° la *Bienfaisance ;* celle de la *Concorde* citée ci-dessus n'étant pas reconnue.

Le nombre des Loges du Grand-Orient en 1807 était de 364 ; à la fin de cette année 1809 il s'était élevé à 593 ateliers sédentaires, et à 67 à la suite des régiments.

1810

A l'occasion du mariage de l'empereur avec la princesse Marie-Louise, le 1er avril 1810, la Loge la Concorde, qui était encore en formation (V. 1809), prit le nouveau titre distinctif de

MARIE-LOUISE DE LA CONCORDE

Le 24e jour du 3e mois (24 mai) 5810, cette Loge présenta un tableau de 19 membres, ayant pour Vénérable

Charles-Victor *Biessy*, docteur en médecine *(Archives du Grand-Orient)*.

A la fin du 7ᵉ mois (septembre), dans l'assemblée tenue à la Loge de la Parfaite Harmonie, il y fut question de la Loge de *Marie-Louise de la Concorde*. On fit observer que ces frères, après avoir obtenu les signatures des Loges du *Parfait Silence* et de la *Candeur*, se permirent d'ajouter à leur tableau des noms qu'ils n'avaient pas cru devoir faire connaître auparavant; cette conduite de la *Concorde* a provoqué formellement le désaveu de l'adhésion des Loges du *Parfait Silence* et de la *Candeur*, et le refus de toutes les autres. Il fut ensuite arrêté que chaque Loge ferait part au Grand-Orient de ses motifs de refus.

Discours prononcé à la fête célébrée en l'honneur du mariage de S. M. l'empereur des Français dans la Loge de la *Parfaite Harmonie*, Orient de Lyon, etc., le 13ᵉ jour du 2ᵉ mois de l'an 5810, in-8° de 15 pages. *(Catalogue Coste, n° 3591; Bibliothèque de la ville. — Archives du Grand-Orient.)*

Tableau des frères composant la R∴ Loge de la Sincère Amitié, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5810,



in-fol. — 149 membres, dont 23 Hauts grades, 98 Maîtres,

3 Compagnons et 25 Apprentis. Vén.·., le frère Gabriel *Janin*.

Tableau des frères composant la R.·. Loge Ecossaise d'*Isis*, première du Régime à l'Orient de Lyon, l'an de la Grande L.·. 5810, —à Lyon, chez les frères Pelzin et Drevon, petit in-8° de 23 pages, imprimées en rouge. — On y compte une centaine de membres et douze affiliés. André-Jacques *Orsel St-Pierre*, négociant, est le Vénérable de cet atelier, qui est alors en correspondance avec seize Loges. Le Souverain Chapitre a 36 membres.

Tableau manuscrit des frères de la CANDEUR pour 1810. 25 membres. *(Archives du Grand-Orient.)*

Juin 18. — Tableau des frères composant la R.·. Loge écossaise sous le titre distinctif de *St-Jean d'Ecosse de la* BIENFAISANCE, séante à l'Orient de Lyon, l'an de la Grande L.·. 5810. Impr. Pelzin et Drevon, in-fol. *(Archives du Grand-Orient.)* — Imprimé en rouge avec un en-tête. — 64 membres enfants de la Loge.

Le PARFAIT SILENCE installe la Loge les *Amis des Hommes* à l'Orient de Condrieu.

Juin 24. — Célébration de la fête d'ordre de la St-Jean d'été par les quatre Loges réunies, le *Parfait Silence*, la *Candeur*, la *Sincère Amitié* et la *Bienfaisance*. A l'occasion du mariage de l'empereur, on y arrête la délivrance de trois prisonniers pour dettes, et la collecte du jour pour contribuer à cette action de bienfaisance et d'humanité, produit 349 francs.

Le Grand Orient supprime les *Loges provinciales* dans son assemblée du 29 décembre, arrêtant que « désormais les Loges provinciales ne feraient plus partie de la Constitution de l'Ordre maçonnique, et qu'à l'avenir il n'en serait plus établi. »

1811

Janvier 19. — Promulgation de la Constitution définitive du Suprême Conseil.

Mars 28. — Les procès-verbaux de nominations et d'installations des membres du Souverain Chapitre du PARFAIT ACCORD, à l'Orient de Villefranche (Rhône), s'arrêtent à ce jour.

Tableau des frères de la CANDEUR pour 1811. 21 membres. (*Archives du Grand Orient.*)

Juillet 13. — Le Suprême Conseil fait frapper une médaille à l'effigie du prince Cambacérès, en commémoration de son acceptation de la dignité de Premier Souv. Grand-Commandeur.





Règlement de la SINCÈRE AIMITIÉ, année 5811. Lyon, impr. Pelzin et Drevon, in-fol.

Octobre 24. — La Loge le PARFAIT SILENCE reçoit en visiteurs quatorze officiers du 2e régiment portugais possédant tous le grade de Maître.

1812

Tableau des frères composant la R.·. Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5812. Lyon, impr. Pelzin, in-8° de 15 pages. — 69 membres, dont 16 Hauts grades, 46 Maîtres, 7 Apprentis. Vénérable : Jean-François *Brémont*, directeur de l'entreprise générale des Messageries, R.·. ✝.·.

Tableau des frères composant la R.·. Loge d'ISIS, du rit écossais philosophique, à l'O.·. de Lyon, l'an de la G.·. L.·. 5812. Lyon, impr. du F.·. J.-B. Kindelem, in-8° de 20 pages. (Collection ROZAS, aux *Archives de la ville*, et *Catalogue Coste, n° 3584 ; Bibliothèque de la ville.*) — Le Vénérable de cette année est le comte de *Sathonay*, maire de Lyon, membre de la Légion d'honneur, G.·. J.·. J.·. C.·. R.·. C.·. de H.·. R.·. D.·. M.·. de Kilwinning. — Le Souverain Chapitre attaché à cette Loge comptait alors 44 membres et la Loge 135. — On y trouve les noms d'une grande quantité de frères et d'anciens Vénérables de la Loge la *Parfaite Harmonie*, ce qui fait supposer, avec quelque raison, que cette dernière Loge venait de se fondre avec celle d'*Isis*. — Les réunions avaient lieu aux Brotteaux, maison Antonio.

Cent cinq membres sont inscrits à la Loge du *Parfait Silence*.

Tableau des Frères composant la Loge de la CANDEUR, séante à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5812, petit in-8° de 23 pages, imprimerie du frère Pelzin. (*Catalogue Coste, n° 3590 ; Bibliothèque de la ville.*) — Vénérable, Nicolas *Robin*, négociant, R.·. ✝.·. F.·. P.·. — Les entrepreneurs y sont en grand nombre.

Le Souverain Chapitre compte une soixantaine de mem-

bres, dont 15 de la *Candeur*. — La Loge a 72 membres, enfants et affiliés.

Suivant son Calendrier maçonnique, le Grand-Orient comptait dans sa juridiction, au mois de mars 1812, 801 Loges et 288 Chapitres.

1813

Mars 9. — La SINCÈRE AMITIÉ s'affilie à la R.·. Loge les *Admirateurs de l'Univers*, Orient de Paris.

Tableau des Frères composant la R.·. Loge de la *Sincère Amitié*, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5813. Lyon, chez Pelzin, in-8° de 16 pages. — 101 membres ainsi divisés : 21 hauts grades, 72 Maîtres, 8 Apprentis. — Prosper *Chappet*, négociant, Rose-Croix, Vénérable.

Décembre 22. — ST-NAPOLÉON DE LA BONNE AMITIÉ demande au Grand-Orient une modification dans le paiement de l'arriéré de ses dons gratuits.

Les événements politiques exercent une influence déplorable sur les travaux maçonniques. — Beaucoup d'ateliers se ferment.

1814

Deux commerçants napolitains apportent en France la *Puissance* ou rit de *Misraïm*, que le gouvernement de 1815 ne voulut pas reconnaître. (Voyez 1821.) — Ce rit a pour inventeurs et fondateurs les deux frères *Bédarride*, Juifs de nation.

Le Grand-Orient fait des additions à son Code de 1806. — Le 18 juin, il annonce qu'il reprend l'exercice de tous les droits qui lui appartiennent sur tous les rites.

Cette année est encore une époque fatale pour la Maçonnerie française.

1815

Les travaux du PARFAIT SILENCE sont suspendus par suite de l'entrée des alliés; ils ne recommencent que le 18 octobre 1818.

La Restauration prend ombrage de la Franc-maçonnerie et est loin de l'encourager. — Cette année est aussi néfaste, aussi déplorable pour la Maçonnerie de France que l'avaient été 1813 et 1814.

1816

Bail de trois ans fait par la SINCÈRE AMITIÉ, à partir du 25 décembre, pour le pavillon *Marly*, rue des Fantasques, 4, et résiliation de l'ancien bail.

Le nombre des membres de la CANDEUR est de 17. (*Archives du Grand-Orient.*)

Le rit de *Misraïm* demande au Grand-Orient à être reconnu.

1817

Tableau des Frères composant la R.·. Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5817. Lyon, imp. du F.·. Pelzin, in-8° de 14 pages. — 45 membres, dont 14 hauts grades, 29 Maîtres, 2 Apprentis.—Vénérable, le frère Jacques-Antoine *Lachassagne*, négociant, *Rose-Croix*.

Décembre 27. — Le Grand-Orient proscrit le rit de *Misraïm*.

1818

On accorde à *Beurnonville* la réouverture du Grand-Orient de France. Les temples fermés depuis la Restauration s'ouvrent de nouveau.

Juillet 26. — La Loge la Sincère Amitié installe la Loge la *Sincérité et Secret* à l'Orient de Trévoux. — *Lachassagne,* président; J. F. A. *Teissier*, 2e commissaire; L. *Poizat*, 3e commissaire.

La *Sincère Amitié* propose de faire la demande d'un Chapitre pour les hauts grades. Le sceau en est fait par Chavanne, graveur lyonnais, pour 36 francs. — Ce Chapitre obtient le 19 novembre de partager le local de la Loge.



Règlement du Souverain Chapitre de la *Sincère Amitié*. Lyon, 1818, impr. Pelzin, in-8° de 16 pages. (*Collection Rozas*. aux *Archives de la ville.*)

Tableau des Frères Chevaliers qui composent le Souv.·. Chapitre, sous le titre distinctif de la *Sincère Amitié,* à la vallée de Lyon. — Lyon, imp. Pelzin, in-8° de 8 pages. (*Collection Rozas,* aux *Archives de la ville.*). — Il se compose de 26 membres, dont le T.·. S.·. P.·. M.·. est le frère Gabriel *Janin*, propriétaire.

La Loge la Candeur ne compte que 13 membres.

Octobre 18. — Le Parfait Silence recommence ses travaux interrompus en 1814. Les membres sont encore au nombre de neuf; ayant à leur tête leur ancien Vénérable Nicolas *Barret,* instituteur. — Le prix des réceptions reste

ainsi fixé, savoir : Payer en entrant les trois premiers grades ou 120 francs. Plus, en recevant le grade d'Apprenti, 6 francs à la boîte des pauvres et 6 francs au frère servant, et de même en recevant la maîtrise, ce qui porte la somme totale à 144 francs pour les trois premiers grades.

Décembre 12. — Le *Parfait Silence* loue pour neuf ans une maison située sur les remparts de la ville, rue des Fantasques, 7, moyennant 700 francs par an.

Le Grand-Orient modifie de nouveau son code de 1806.

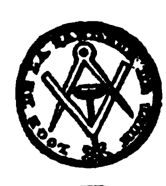
1819

Avril 13. — Tableau des membres du PARFAIT SILENCE au nombre de dix, dont neuf Rose-Croix et un apprenti.

Mai 13.— Un ancien membre du *Parfait Silence* apporte à sa Loge, en séance solennelle, les Constitutions et Archives conservées par lui pendant les jours difficiles.

Réglement de la SINCÈRE AMITIÉ. — Lyon, impr. Pelzin, in-8° de 16 pages. — Prix des réceptions : apprentissage, 60 francs; compagnonnage, 25 francs; maîtrise, 35 francs; plus 5 francs par chaque grade pour les pauvres; pour le servant. *idem;* pour le diplôme, 6 francs.

Le bail de cette Loge est renouvelé pour quatre années.





Jeton en cuivre rouge de 20 millim. de diamètre, portant d'un côté en exergue : *Loge de la candeur de Lyon,* et pour emblème un compas une équerre et un maillet; de l'autre, deux branches d'acacia entrelacées, un niveau en haut, trois étoiles évidées à 6 rayons, et en bas le millésime 1819. C'était probablement un jeton de présence de la Loge à cette époque.

1820

Tableau des Frères composant la R.·. Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'Or.·. de Lyon, élection du 6e jour du 10e mois (décembre) de l'an de la V.·. L.·. 5819, pour l'année maçonnique 5820. Lyon, impr. du frère Pelzin, in-8e de 15 pages. — 103 membres, dont le frère Philippe-Hilaire *Richan*, négociant, Rose-Croix. est Vénérable.

Tableau des Frères Chevaliers qui composent le Souv.·. Chap.·. sous le titre distinctif de la *Sincère Amitié*, à la



vallée de l'Orient de Lyon. Lyon, impr. du frère Pelzin, in-8° de 8 pages et in-fol. 1819 pour l'année 5820. — T.·. S.·. P.·. M.·. Jean *Saint-Pierre*, ex-agent de change, R.·. ✝.·. — 36 membres.

Le président du PARFAIT SILENCE est Claude *Maillot*, l'ex-Vénérable de 1806.

1821

Janvier 16. — Le PARFAIT SILENCE inaugure son temple de la rue des Fantasques et révise son ancien règlement le 11 février. — In-fol., sans nom d'imprimeur.

Janvier 30. — Nouvelle organisation du Souverain Chapitre du *Parfait Silence.*

Tableau des Frères composant la R.·. Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5821. Lyon, impr. du frère Pelzin, in-8° de 15 pages. — La Loge contient 126 membres, ayant Prosper *Chappet,* Rose-Croix, pour Vénérable.

MEMPHIS

Loge du rit de *Misraïm,* fondée le 2e jour du 6e mois 5825 (2 août 1821, ère vulgaire), ayant de nombreuses similitudes avec le rit égyptien inventé par Cagliostro en 1782.

Le Grand-Orient, pour répondre au désir de plusieurs Ateliers de posséder un rituel funéraire pour les guider dans les cérémonies de cette nature, fait imprimer le programme funéraire tel qu'il fut exécuté pour la pompe funèbre en mémoire du frère maréchal *de Beurnonville.*

Correspondance d'un maçon avec son curé. Impr. *Boursy,* à Lyon, in-4° de 24 pages. — (Collection ROZAS, aux *Archives de la ville.*) — *Idem,* 1822, in-8°.

Règlement de la Loge la CANDEUR.

Le prince *Cambacérès* donne sa démission de Grand-Maître.

1822

Le Règlement de la Loge MEMPHIS, Orient de Lyon, est arrêté le 5e jour du 12e mois 5825 (5 février 1822) et imprimé chez Mistral (50 pages in-18). — M. *Dubreuil* était alors Vénérable, M. *Gattine* orateur, et M. *Desforges* secrétaire.



Tableau des Frères composant la R.·. Loge de la CANDEUR, à l'Orient de Lyon, pour l'année maçonnique 5822. Lyon, impr. Pelzin, in-8° de 22 pages. — 80 membres. — Le Souv.·. Chap.·. de cette Loge est composé de 46 membres, ayant pour président Alexandre-Michel *Pelzin,* impr· libraire.

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. de la SINCÈRE AMITIÉ à l'O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5822. — Lyon impr. du F.·. Pelzin, in-8° de 19 pages. — Vén.·. Jean-François *Brémond*, directeur de l'exploitation générale des Messageries, R.·. ✝.·.

Octobre 1er. — Une Loge du rit de *Memphis*, à Tarare, est envahie par la police, qui se saisit de tous ses papiers.

1823

La Loge de MEMPHIS est dissoute à l'époque de la guerre d'Espagne, sous prétexte de tendance politique. Comme

elle était *seule* à Lyon de son rit, aucune autre ne put recueillir ses membres, et le rit de *Misraïm* cessa d'exister dans cette vallée sous le règne de Charles X. *(Voir 1835 et 1837.)*

Les Memphisiens célébraient une fête d'ordre chaque année, à l'équinoxe du printemps, sous le nom de *Réveil de la Nature* (comme les Misraïmites), et une autre fête solennelle à l'équinoxe d'automne, sous celui de *Repos de la Nature.*

Décoration symbolique : celle de la Toison-d'Or.

1824

L'ÉQUERRE ET LE COMPAS

Loge constituée en date du 25ᵉ jour du 11ᵉ mois de l'an 5823 (25 janvier 1824, E.·. V.·.)

Le 7 juin 1824, la Loge la *Candeur* fut chargée par le Grand-Orient d'installer ce nouvel atelier. La *Candeur* refusa de faire cette installation, ne pouvant vaincre la répugnance qu'elle avait à enfreindre la soumission qu'elle s'était imposée de respecter avec résignation les ordres et arrêtés des mandataires du gouvernement qui avait mis ses réunions en interdit. La *Candeur* remit donc le paquet qui renfermait toutes les pièces relatives et nécessaires à cette installation, et déclara transmettre tous les pouvoirs que lui avait accordés le Grand-Orient de France aux commissaires que nommerait *Equerre et Compas*, comme si elle les nommait elle-même.

Le 26 août, *Equerre et Compas* désigna, pour ses commissaires installateurs, son propre Vénérable, son premier et son second surveillants.

Le 2 septembre elle s'installa.

Elle fit imprimer la même année son Règlement à 150 exemplaires (Lyon, imp. Pelzin, 1824, in-8° de 31 pages),

et se fit adresser sa correspondance à M. *Erreuqe et Sapmoc.*

Ce Réglement s'écarte en plusieurs points des usages reçus dans les autres Loges; nous signalerons les suivants : La Loge d'*Equerre et Compas* ne reconnaît de haut grade que celui de *Maître*; — elle ne sera composée que de 21 membres, y compris son député au Grand-Orient de France, sans que, dans aucun cas, ce nombre puisse être augmenté, pas même sous la dénomination d'*enfants* ou d'*affiliés*; — elle sera gouvernée par des officiers qui seront désignés chaque séance par la voie du sort; — elle n'aura point de local à l'année, et ses tenues n'auront lieu que dans des locaux maçonniques ou autres loués à tant par séance, etc.

Le premier bijou d'*Equerre et Compas* fut ovale, en cuivre jaune, représentant un Temple surmonté de l'étoile flamboyante et accosté des deux colonnes symboliques et de l'équerre et du compas. Au-dessous divers emblêmes maçonniques, tels que tête de mort, etc; le tout surmonté d'un dais à draperie et de deux branches d'acacia. Au-dessous en exergue : *Rég.·. Loge de l'Equerre et Compas.* Le derrière de ce bijou porte gravés une équerre et un compas. — Le ruban auquel il était suspendu, était probablement rouge.





Règlement de la Loge la SINCÈRE AMITIÉ. Lyon, impr.

Pelzin, in-8° de 19 pages. — L'article 27 porte le prix des réceptions à 60 francs pour l'apprentissage; 25 francs pour le compagnonnage; 35 francs pour la maîtrise; plus, pour les pauvres, 5 francs par chaque grade; *idem* pour le servant; pour le diplôme, 6 francs. — Ce sont les mêmes prix que dans le Règlement de 1819.

UNION ET CONFIANCE

Loge chapitrale, fondée par 15 membres le 26 septembre 1824.

Il existe à la Bibliothèque générale de la rue Ste-Elisabeth un manuscrit in-folio de 128 pages, sans date, donné par le frère *Misme* aîné, de la Loge *Simplicité-Constance*. Ce manuscrit, à grosses lettres avec dessins à la plume, a pour titre : « *Constitutions, Statuts et Règlements pour la R.·. Loge de St-Jean, sous le titre distinctif de* Union et Confiance. » Au bas on lit : « *Martignier fecit.* » Cet ouvrage mérite la peine d'être vu et lu.





Pour le Bijou de cette Loge, voir 1869.

1825

Janvier 28. — La Loge la *Candeur* s'occupe de la confection d'une médaille pour sa Loge Bleue, et d'une autre pour son Souv.·. Chapitre.

Février 14. — La Loge Union et Confiance est installée par la R.·. Loge la *Sincère Amitié*, dans la maison dite de

Pilata. — Elle fait imprimer son Règlement chez Pelzin, in-8°, et se fait adresser sa correspondance à M. *Noinuce-Naiconf.*

Août. — La Loge *Union et Confiance* réunit la somme de 601 fr. 50 cent. pour les incendiés de Salins, de Bourgneuf et de Pont-de-Veyle.

LES ENFANTS D'HIRAM

sont constitués le 22 mai. Leur adresse était : à M. *Snafne-Marih.* — Ils sont installés par *Equerre et Compas.*

Le Bijou des *Enfants d'Hiram* est rond, en cuivre jaune, de 42 mm. de diamètre ; il est formé d'un triangle entouré de deux branches de laurier qui forment cercle ; au centre du triangle la lettre **H** au milieu de rayons. Sur les côtés du triangle : *Enfants d'Hiram, Or. de Lyon,* séparés à chaque angle par trois étoiles. Il existe une variété de ce Bijou qui est un peu moins grand, a le triangle plus petit, et trois étoiles au lieu de trois points aux angles. Le ruban du Bijou est rouge, noir et bleu, ces trois couleurs séparées par un liseré jaune.





Mai 26. — Equerre et Compas souscrit 60 francs pour

les incendiés de la ville de Salins; pareille somme, le 17 novembre, pour ceux de Vizile.

Le PARFAIT SILENCE vise la demande en Constitutions du *Parfait Accord*, à l'O.·. de Villefranche; le tableau de cette Loge contient neuf membres.

1826

L'ÉTOILE POLAIRE

composée de dix-neuf frères, tous venant de la *Candeur*, dont 13 se sont inscrits le 10 avril comme *fondateurs*, quatre comme enfants de la Loge, et deux comme affiliés.

Elle est constituée le 19ᵉ jour du 7ᵉ mois (19 septembre) par décision de la Chambre symbolique.



Le sceau de l'*Etoile Polaire* représente un vaisseau à pleines voiles faisant route dans la direction de l'*étoile polaire*: pour supports : d'un côté un lion et de l'autre le génie de la Maçonnerie; en haut, deux branches d'acacia surmontées d'un maillet, et au bas, suspendus, une équerre et un compas. — Ce sceau a été gravé par Dentzell.

Cette Loge se faisait adresser ses lettres sous le monogramme : à M. *Eloite Raipole*. — Elle fait, le 20 décembre, un bail avec le *Parfait Silence*, pour cohabiter avec

cet atelier rue des Fantasques, moyennant 400 francs par an et dédite réciproque tous les six mois.

Juin 3.— Un frère d'EQUERRE ET COMPAS propose d'élever le nombre fixe des membres de l'Atelier de vingt à trente. Cette proposition est rejetée.

Septembre 28. — Vote de 50 francs pour les incendiés de Saint-Paul.

Le Grand-Orient fait paraître de nouveaux statuts.

Catéchisme du grade de Maître. (Lyon, impr. Pelzin, in-8° de 8 pages.)

Règlement de la Loge les ENFANTS D'HIRAM

Le PARFAIT SILENCE a reçu cette année six frères au premier grade; cinq au deuxième et au troisième grade.

1827

Avril 3. — La gravure en relief du timbre de la Loge l'ETOILE POLAIRE est payée à Dantzell, graveur, 40 francs.— La bannière de la Loge a coûté 102 francs, payés à mademoiselle Pelzin pour son compte de broderie, et 70 francs pour la monture de ladite bannière.

Avril 26. — Installation de l'*Etoile polaire* par *Union et Confiance.*

L'Atelier provisoire est rue des Fantasques, n° 21. Il siége plus tard montée du Gourguillon. n° 22.

Septembre 27. — Cette Loge demande l'affiliation maçonnique au *Parfait Silence.*

Avril 5. — L'EQUERRE ET COMPAS adhère à la proposition de pouvoir s'assembler dans le local des *Enfants d'Hiram,* à dater de la St-Jean prochaine, moyennant [illegible]00 fr. par an.

Juillet 18. — Pour mettre plus de régularité dans les comptes des frères trésorier et Eléémosinaire, on décide que le sort désignera *pour l'année* les frères qui remplissaient ces emplois par leur nomination à chaque séance.

Tableau des Frères composant la R.·. Loge et le Souv.·. Chap.·. d'UNION ET CONFIANCE tiré à 150 exemplaires, format in-folio, impr. du frère Ayné. — Le Souv.·. Chap.·. a 27 membres.

Tableau de Frères composant la R.·. Loge et le Souv.·. Ch.·. de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'Or.·. de Lyon.—Lyon, impr. du frère Ayné, in-8° de 16 pages. — La Loge a 95 membres, et le Souv.·. Chap.·. 33. — Même tableau in-folio.

Décembre. — Fête funèbre.

Juillet 1er. — Inauguration du Temple de la Rég.·. Loge des ENFANTS D'HIRAM. — *Novembre.* — Cérémonie funèbre.



La Loge le PARFAIT SILENCE inaugure son temple de la rue Tourette, n° 8, sous le vénéralat du frère *Dulac.* Le prix de cette location est de 2,400 francs. On avait résilié

le 20 mars le bail de la rue des Fantasques pour le 24 juin.

Novembre 1er. — Le prix des réceptions est fixé ainsi qu'il suit : 1er grade, 80 fr. ; 2e, 30 fr. ; 3e, 40 fr. ; le diplôme ou bref, 5 fr.

Novembre 8. — Installation solennelle de cette Loge au rit écossais ancien et accepté, dont elle avait obtenu du Grand-Orient de France la cumulation en date du 3 septembre.

1828

Janvier 31.—Un frère de la CANDEUR propose à sa Loge, pour être régularisé au grade d'*élu*, le frère *Poizat*, propriétaire à Caluire, âgé de 70 ans, ancien membre de la Loge irrégulière de *St-Louis de l'Humanité*, Or.·. de Lyon.

L'ASILE DU SAGE

Loge inspectée par le *Parfait Silence* le 2e jour du 12e mois 5829 (2 février 1828), est constituée le 29e jour du même mois (29 février) et est installée par la *Candeur* le 14 décembre 1828, montée du Chemin-Neuf, n° 33, maison Raguenet. — Sa correspondance se faisait sous le nom de M. *Egas Udelisa*.

Mars 17.— UNION ET CONFIANCE décerne une médaille d'or du prix de 88 francs, portant cette inscription gravée : *Au mérite ;* et au revers : *La Loge d'*UNION ET CONFIANCE *O.·. de Lyon, au frère* Rivoire *Antne le 17e jour du 1er mois 5828*. — Le 12 avril, expulsion solennelle d'un frère de la Loge.

Tableau des frères d'*Union et Confiance ;* 50 exemplaires sont tirés in-folio et 200 in-8e, impr. d'Ayné. — Le 24 novembre, cette Loge souscrit pour trois actions de l'enseignement mutuel pendant cinq ans.

Mai 20. — L'ÉQUERRE ET LE COMPAS modifie l'art. 3 de son premier Règlement, qui limite à 20 le nombre de ses membres; elle décide que, désormais, ce nombre sera illimité. — Elle fixe l'annuité à 30 francs, et l'initiation à 82 fr. 50 c.

Tableau des Frères composant la R.·. Loge et le Souv.·. Chap.·. de la SINCÈRE AMITIÉ, à l'O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5828. — Lyon, impr. du frère Ayné, in-8° de 16 pages. — La Loge a 92 membres, et le Souv.·. Chap.·. 41.

Réglement de la Loge du PARFAIT SILENCE, — Lyon, impr. Pelzin, in-8°. — L'atelier reçoit du F.·. *Rozas* don et dépôt en ses archives des cahiers maçons originaux du rite égyptien.

Mai 28. — Le modèle des médailles présenté par le Fr.·. Zentler est adopté par le *Parfait Silence;* chaque Fr.·. le paiera à son compte particulier.



Le bijou du *Parfait Silence* se compose de sept triangles évidés qui entourent une étoile placée au milieu d'un cercle. On lit d'un côté : *Arctissimum amoris vinculum,* et de l'autre : *L.·. R.·. du Parfait Silence O.·. de Lyon R.·. Ecoss.·. et mod.·.* — Ruban rouge, liseré jaune, moiré.

1829

Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. et le Souv.·.

Chap.·. de la Sincère Amitié, à l'O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5829. — Lyon, impr. du F.·. Ayné, in-8° de 15 pages. — Philippe-Hilaire *Richan*, Vén.·, et T.·. S.·. — 100 membres à la Loge, 41 au Souv.·. Chap.·. — Bijou distinctif de la Loge : deux triangles rayonnants entrelacés, au centre deux mains se donnant l'attouchement fraternel ; ruban bleu moiré liseré rouge pour les Maîtres, ruban rouge pour les R.·. ✝.·.

Septembre. — Prospectus d'un projet de caisse centrale de secours remis aux Loges par la *Sincère Amitié.*





Tableau des Frères composant la R.·. Loge écossaise et française du Parfait Silence, O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5829. Lyon, impr. du frère *Brunet,* petit in-8 de 15 pages. — 100 membres à la Loge: 32 au Souver.·. Chap.·. — L'adresse de la Loge est chez M. *Pommiès,* pour remettre à M. *de Senlice,* anagramme du mot *silence.*

Mai 4. — Cet Atelier affilie quatorze des membres de l'ex-Loge *Memphis.*

Tableau des Frères de la Loge des Enfants d'Hiram.

Règlement et statuts particuliers de la R.·. Loge des *Enfants* d'*Hiram,* Or.·. de Lyon. (Lyon, impr. Ayné, in-8° de 32 pages).

Tableau des Frères de l'ASILE DU SAGE.

20 Juin. — Une commission de trois membres de l'*Asile du Sage* est chargée de se présenter devant le préfet du département et de lui faire la déclaration de la création de la Loge.

Tableau des Frères de la CANDEUR. — Elle contient 29 membres; son local est aux Pierres-Plantées.

Règlement (modifié) de la R.·. Loge d'UNION ET CONFIANCE à l'Or.·. de Lyon (Lyon, impr. Ayné, 1829, in-8°.)

Union et Confiance annonce qu'elle décernera une médaille d'or de la valeur de 100 à 120 francs le jour de sa fête d'Ordre de Saint-Jean d'été, à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante : « *De l'état actuel de la Maçonnerie, et déterminer les moyens les plus propres à la faire prospérer.* » (Lyon, impr. Ayné, une feuille in-4°, 1,000 exemplaires.)

Novembre. — Cérémonie funèbre.

Septembre 6. — Le 6e jour du 7e mois 1829, une réunion eut lieu à Lyon dans le local de la Loge des *Enfants d'Hiram.* Des membres et des délégués des Loges *Sincère Amitié. Candeur, Equerre et Compas, Union et Confiance, Enfants d'Hiram, Parfait Silence, Etoile polaire, Asile du Sage,* de l'O.·. de Lyon; *Parfaite Union,* O.·. de Villefranche; *Franche Amitié,* O.·. de St-Etienne; *Isis,* O.·. de Paris; *Fidélité,* O.·. de Lille; l'*Amitié,* O.·. de Genève, s'y réunirent pour offrir une fête à l'illustre frère le général Lafayette et à Georges Wasington Lafayette, son fils.

Ils furent reçus dans cette imposante assemblée avec les honneurs qui leur étaient dus. On les décora d'insignes et de bijoux de Maîtres, sur lesquels leurs noms étaient gravés. Le général Lafayette fit une profession de foi digne du grand patriote et du loyal maçon; elle fut vivement applaudie.

Le frère *Maisonnette,* Vénér.·. du *Parfait Silence,* présidait; 1er maillet, le frère Morel, Vén.·. des *Enfants d'Hi-*

ram ; 2e maillet, le frère *Votro*, Vén.·. d'*Union et Confiance;* orateur, le frère *Richan,* Vén.·. de *Sincère Amitié ;* adjoint, le frère César *Bertholon ;* secrétaire, le frère *Finielz*, du *Parfait Silence*. Les frais de réception s'élevèrent à 2,202 fr. 80 c., couverts par une recette de 2,205 fr. L'*Asile du Sage* illumina la façade entière de sa Loge et ses terrasses à cette occasion. — L'extrait du livre d'architecture du *Parfait Silence,* au sujet de cette fête, a été imprimé par le frère Ayné, gr. in-8° de 16 pages. (Voir 1785, première réception de Lafayette par la Loge du *Patriotisme*.)

Le général Lafayette autorisa le tirage d'un certain nombre de *fac-simile* de la lettre qu'il avait adressée au *Parfait Silence* en acceptant l'invitation.

Voici cette lettre :

Vizile, 13 aoust 1829.

T.·. V.·. F.·.,

La précieuse planche de la R.·. L.·. du Parfait Silence *au nom de la Maçonnerie lyonnaise m'est arrivée ici dans la soirée d'hier, et je profite du plus prochain courrier pour répondre aux bontés de nos frères. Je sens trop vivement la faveur de leur invitation pour ne pas accepter avec reconnaissance l'occasion qu'ils veulent bien me donner de visiter leur R.·. Loge et de porter au V.·. Orient de Lyon l'hommage de ma reconnaissance et de mon dévouement. Permettez-moi seulement d'observer que dans les limites obligées de mon trop court séjour, mes amis ont daigné fixer d'avance l'emploi de mon temps, et qu'il me serait difficile de désigner d'ici le moment de cette visite si intéressante pour moi. J'ose vous prier, C.·. F.·., et vous, mon T.·. C.·. F.·. secrétaire, de savoir d'eux-mêmes quel jour et à quelle heure il me sera possible de me présenter à la R.·. Loge du* Parfait Silence *et de lui offrir le tribut de respect et d'attachement dont je vous demande, T.·. V.·. F.·., de vouloir bien recevoir ici la maçonnique et affectueuse expression.*

LAFAYETTE.

SIMPLICITÉ-CONSTANCE

Fondée le 16 novembre à St-Just, montée du Télégraphe, par le frère Joseph *Gaillard,* orfèvre, né à Marseille le 7 avril 1785. — Cette Loge n'est constituée qu'un an plus tard.

Décembre. — Planche du Grand-Or.·. de France. — Circulaire du Sénat maçonnique, demandant à tous les Ateliers la communication officielle, aux époques solsticiales, de tous les travaux qui peuvent intéresser l'Ordre en général, et leur promettant l'envoi de circulaires qui rempliront le même but à l'égard des ateliers.

1830

Janvier 26. — Le PARFAIT SILENCE vote 150 francs pour les pauvres.

Février 2. — Cette Loge essaie d'organiser avec tous les Ateliers de Lyon une caisse centrale de secours pour tous les Maçons voyageurs et malheureux ; cette tentative échoue par le refus de quelques Loges d'adhérer à la demande d'une responsabilité civile et d'un cautionnement pour le trésorier central.

Mars 13. — Révision des statuts de la Loge le *Parfait Silence.*

Mai. — Le *Parfait Silence* ouvre un cours de mathématiques à l'usage des Maçons seulement, et un cours de morale universelle. Le premier cours dure un an, jusqu'à l'ouverture d'un pareil cours par l'administration des écoles mutuelles ; le second a duré plusieurs années.

Mai 13. — Installation du Conseil philosophique des Chev.·. Kad.·. 30e grade, au *Parfait Silence.* Le Général *Lafayette* en est nommé le premier Grand-Maître d'honneur *ad vitam* et son buste est inauguré dans le temple.—Le Conseil des Kadosch de la vallée de Lyon, souché sur la Loge le *Parfait Silence* a pris pour devise : « *Fais ce que dois, advienne que pourra !* » — Il n'existe à Lyon ni tribunal de 31e, ni consistoire de P.·. de R.·. S.·. (32e). — A cette occasion le *Parfait Silence* ajoute à son titre de R.·. L.·. le nouveau titre qualificatif de *Aéropagiste.*



Avril 1er. — Les souscriptions individuelles des Maçons et de quelques profanes ayant organisé à Lyon la Société pour l'instruction élémentaire, le *Parfait Silence* décide que des prix de *cent francs* seront créés pour encourager les élèves laborieux de la nouvelle institution. Ces prix ont été donnés jusqu'en 1835 inclusivement.

Juillet. — Le bijou distinctif du *Parfait Silence* est remis par son représentant au Grand-Orient, qui le place incontinent dans le médaillier de l'Ordre.

Août 19. — Souscription au *Parfait Silence* de 525 fr. pour les victimes de Juillet et cérémonie funèbre commémorative à ce sujet.

Septembre 30. — Le *Parfait Silence* projette une médaille de récompense.

Mars 1er. — Nouvelle administration de la Loge la CANDEUR.

Juin. —Le nouveau domicile de cette Loge est rue des Fantasques, 16.

Septembre. — Cet Atelier obtient du Grand Orient un duplicata de ses Constitutions. — Il compte 15 membres, et son Chapitre 14.

Mars. — UNION ET CONFIANCE ouvre un cours gratuit de langue italienne en faveur de tous les Maçons de l'Orient de Lyon.

Mai. — *Union et Confiance* fait imprimer 50 exemplaires in-fol. du Tableau des Frères de sa Loge, et 200 livrets-tableaux de l'Atelier, du format in-18.

Août 29. — Cérémonie funèbre, montée St-Barthélémy, n° 4, faite par *Union et Confiance*, en mémoire des victimes parisiennes dans les journées des 27, 28 et 29 Juillet. On y admet les profanes et les dames. Une quête pour les veuves et les orphelins de ces victimes produit 246 fr. 20.

Ce sont les Loges de Lyon, toujours animées d'un esprit éminemment maçonnique, qui prirent l'initiative des fêtes funèbres en l'honneur des victimes de Juillet. Beaucoup de frères, notamment à Lyon, avaient combattu, les armes à la main, pour les libertés publiques, et beaucoup avaient succombé. L'exemple des Lyonnais fut suivi par un grand nombre d'Ateliers d'autres villes.

Décembre. — Reprise du cours de langue italienne à *Union et Confiance*, et ouverture d'un cours d'arithmétique.

Le frère *Chemin du Pontès*, de l'Orient de Paris, remporte la médaille du concours émis par *Union et Confiance* l'année précédente ; elle coûte 219 fr. à la Loge. — Le mémoire a été imprimé.

Tableau des Frères composant la R.·. Loge et le Souv.·. Chap.·. de la *Sincère Amitié,* Or.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5830. (Lyon, imprim. du frère Ayné, in-fol..— 71 membres.

Juin. — La SINCÈRE AMITIÉ partage le local des *Enfants d'Hiram,* maison Morel, aux Brotteaux, dans le local du pavillon de Flore, avenue Duguesclin.

LES TRINOSOPHES LYONNAIS

Issus en partie de l'*Asile du Sage,* sont fondés sous le

n° 42 du Suprême Conseil. — C'est la première fois que le Suprême Conseil s'implante à Lyon, par les deux Loges *Simplicité-Constance* et les *Trinosophes lyonnais*, mais d'une manière encore peu vivace, car, en 1833, les *Trinosophes lyonnais* n'existaient plus, et nous verrons *Simplicité-Constance* passer sous l'obédience du Grand-Orient, en 1835.

Avril 5. — Une planche du Grand-Orient vient féliciter la Loge de l'ASILE DU SAGE sur la délicatesse et la prudence dont elle a fait usage dans les circonstances qui l'ont séparée des frères qui ont cherché à se réunir irrégulièrement sous le titre de *Trinosophes lyonnais*, et que, conformément aux statuts généraux, la Loge y était même obligée. Elle rappelle que le seul Grand-Maître de l'Ordre est le Sérénissime maréchal duc de Tarente, etc.

Avril 12. — Les Règlements particuliers de l'*Asile du Sage* sont adoptés à l'unanimité. — On décide le 19 qu'ils seront imprimés à 200 exemplaires.

Juillet 5. — Le Tableau de la Loge est distribué aux membres de cet Atelier.

Juillet 25. — Fête de l'Ordre et adoption d'un lowton.

Août 12. — La Loge décide l'acquisition d'un timbre sec.

Avril 22. — On essaie de former un cercle maçonnique à Lyon.

Juin. — EQUERRE ET COMPAS va s'installer montée du Gourguillon, 22, avec l'*Etoile polaire*.

Août 25. — Cette Loge est composée de 32 membres.

Septembre. — Elle sollicite un Chapitre.

Elle refuse d'entrer en correspondance avec *Simplicité-Constance*, qu'elle considère comme irrégulière.

Réglement et statuts particuliers de la R.·. Loge d'*Equerre et Compas*, à l'O.·. de Lyon. — (Lyon, impr. Ayné, 1830, in-8° de 32 pages, tiré à 300 exemplaires.) (*Voir 1824.*) — La cotisation est de 15 francs ; grade d'Apprenti, 60 fr., plus 5 fr. pour les pauvres et 5 fr. pour le servant.

Juin 27. — L'ETOILE POLAIRE inaugure son Temple par une fête de l'Ordre.

Novembre 26. — SIMPLICITÉ CONSTANCE est reconnue à cette date par le Suprême Conseil, sous le n° 39.

Les ENFANTS D'HIRAM ouvrent un cours de géographie, de mythologie et d'histoire.

1831

Janvier. — Le frère *Dentzell* offre de graver sans rétribution une nouvelle planche pour les lettres de convocation d'UNION ET CONFIANCE à la seule condition d'imprimer ensuite les planches, ce qui est accepté.

Avril 25. — Le général *Lafayette* accuse réception à *Union et Confiance* de la collecte de 260 francs que la Loge lui a envoyée au profit des Polonais. — L'*Asile du Sage* avait adressé dans le même but 85 fr., et le *Parfait Silence* 100.

Mars 21. — Souscription de 300 francs par le PARFAIT SILENCE, pour les réfugiés italiens et polonais.

Août 11. — Etablissement d'un enseignement mutuel de morale et de philosophie au *Parfait Silence.* Chaque membre de l'Atelier est tenu de faire ou de *lire* un discours sur un sujet philosophique. — Cette mesure a duré assez longtemps et a été renouvelée à diverses reprises.

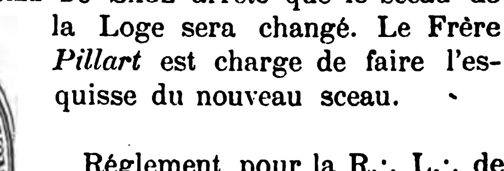
Le *Parfait Silence* modifie son Règlement, par suite du décès du premier membre responsable. — Les travaux furent suspendus pendant deux mois après les fatales journées de novembre. Cette Loge y perdit son Vénérable, le frère *Maisonnette,* qui combattait dans les rangs de la garde nationale.

Mars. — La CANDEUR demande à partager le local de l'*Asile du Sage,* ce qui est accepté; mais ne pouvant s'accorder sur les conditions, elle fait choix en Août d'un nou-

veau local, montée des Epies, 23. Elle n'obtient l'autorisation du Grand-Orient d'y travailler qu'après inauguration, et demande alors à *Union et Confiance* de tenir ses séances dans leur atelier jusqu'à la confection de son nouveau temple. — On lui accorde d'y faire quelques réceptions.

Octobre 10. — Le député de la *Candeur* témoigne le désir de présenter au Grand-Orient une médaille portant la devise de la *Candeur*. Il est décidé qu'on en enverra deux exemplaires à ce représentant pour être présentés aux deux Grandes Chambres.

Mai 20. — L'ASILE DU SAGE arrête que le sceau de la Loge sera changé. Le Frère *Pillart* est charge de faire l'esquisse du nouveau sceau.



Réglement pour la R.·. L.·. de St-Jean sous le titre de l'*Asile du Sage*, fondée à l'Or.·. de Lyon, etc. — Lyon, impr. du F.·. Ayné, petit in-8° de 34 pages.

Août 28. — Cette Loge, dans sa fête d'ordre de ce jour, remet une médaille d'honneur maçonnique à son Vénérable.

Novembre 19. — L'*Asile du Sage* décide que le discours lu dans la séance du 10, présent mois, par le frère *Chanay*, sera livré à l'impression aux frais de l'Atelier.

Mai 26. — Un Fr.·. de SIMPLICITÉ CONSTANCE étant resté possesseur du sceau de la Loge, on décide de le changer.

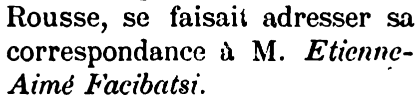
Juin 15. — Installation du Chapitre de *Simplicité Constance*, du rit écossais ancien et accepté sous le n° 43 du Suprême Conseil.

Septembre. — Planche de *Simplicité-Constance*, Or.·. de Lyon, qui demande à l'*Asile du Sage* une réponse à l'égard de la présentation de son tableau. — Cet atelier décide qu'on écrira au Grand-Orient pour savoir ce que l'on doit faire.

Réglement de la Loge la SINCÈRE AMITIÉ. (Lyon, impr. des frères Brunet et Ayné, petit in-8° de 19 pages. — Les recettes se composent de l'annuel de chaque frère fixé à 20 francs ; du prix de réception, fixé à 70 francs pour le 1er grade ; à 70 francs pour le 2e et le 3e grades, y compris le diplôme.

BIENFAISANCE ET AMITIÉ

Loge chapitrale, constituée le 2 septembre, à la Croix-


Rousse, se faisait adresser sa correspondance à M. *Etienne-Aimé Facibatsi.*





Octobre. — EQUERRE ET COMPAS annonce l'installation de son Souv.·. Chapitre. — Le *Parfait Silence* proteste auprès du Grand-Orient comme étant une violation des articles 313 et 314 des statuts généraux de l'Ordre.

1832

Janvier 4. — L'EQUERRE ET LE COMPAS arrête qu'elle ne fera plus partie de la caisse centrale. — L'*Asile du Sage* prend la même décision le 7 mai.



Janvier 8. — La CANDEUR inaugure son nouveau Temple, montée des Epies, 23. — Elle possède 24 membres. — Tableau des Frères de cette Loge imprimé in-folio.

Avril 15. — Les Loges de l'Orient de Lyon et de la Correspondance viennent s'associer au deuil du PARFAIT SILENCE dans la cérémonie funèbre qui rappelait la perte de son Vénérable *Maisonnette.* — L'orateur y prononça un discours sur les malheurs des guerres civiles.

Avril 29. — Installation de l'Atelier de BIENFAISANCE ET AMITIÉ.

Mai 25. — Création du Conseil des Vénérables.

Juin. — Ce Conseil propose l'établissement de jetons de présence pour les diverses réunions qui devront avoir lieu.

Août 30. — Une médaille de la Loge UNION ET CONFIANCE est envoyée au médaillier du Grand-Orient. — Celui-ci en accuse réception.

Proposition du frère *Leyat* à *Union et Confiance*, relativement à l'éducation. Sept Loges se réunissent diverses fois à cet effet.

Le Règlement particulier de SIMPLICITÉ CONSTANCE est adopté sans qu'il puisse être changé pendant sept ans.

Etablissement à SINCÈRE AMITIÉ d'un cours d'enseignement mutuel de morale philosophique.

Septembre 4. — Fête maçonnique offerte par les Loges réunies de Lyon et de la Croix-Rousse au frère *Odillon-Barrot* dans le local des *Enfants d'Hiram* et de la *Sincère Amitié.* (Brochure in-8° de 29 pages, Lyon, 1832.) Cette fête est présidée par le frère Vérand, orateur adjoint de la R.·. Loge la *Sincère Amitié.*

Octobre 29. — Le frère *Delaplanche,* R.·. †.·., de la R.·. Loge de la *Candeur*, remet à l'*Asile du Sage* un ouvrage littéraire, pour être déposé aux Archives ; il est intitulé : *Résolutions, dans toute la rigueur géométrique, du problème de la multisection de l'angle.*



Novembre 19. — Projet de Comité de Secours présenté à l'*Asile du Sage.*

1833

Février 4. — SIMPLICITÉ CONSTANCE se transporte à Perrache, rue de la Reine.

Novembre 1. — Un Abrégé historique de la Loge *Simplicité-Constance* est envoyé au Suprême Conseil. Une copie en est remise au *Parfait Silence* le 18 courant. (Cette pièce est perdue.)

Mars 21. — L'ASILE DU SAGE par un vote, rejette le corps de la gendarmerie de sa Loge.

Juillet 1er. — L'*Asile du Sage* va demeurer jusqu'à fin décembre avec les *Enfants d'Hiram*, moyennant 400 fr. On lui donne pour jour de réception le mardi, attendu que les *Enfants d'Hiram* ont le jeudi, et la *Sincère Amitié* le mardi pour leurs travaux.

Octobre 7. — L'*Asile du Sage* vote la demande d'un Chapitre.



Avril 15. — L'EQUERRE ET LE COMPAS verse une somme de 50 francs comme souscription à la Bibliothèque populaire.

Septembre 1.—Proposition de créer des jetons de présence.

Mai. — Nouvelle tentative de formation d'un Cercle maçonnique.

Mai. — Cours d'hygiène tous les dimanches au PARFAIT SILENCE.

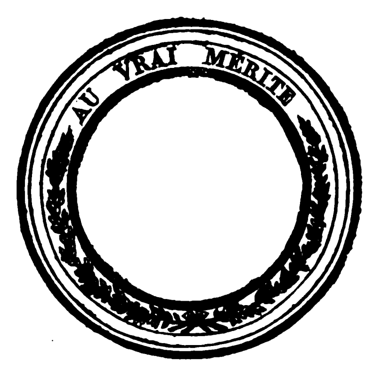
Juin 13. — Nomination d'un jury pour examiner le meilleur discours prononcé dans le semestre.

Août 15. — Le *Parfait Silence* décide qu'il sera fait une matrice pour la médaille d'or à offrir au professeur dont les élèves auront fait le plus de progrès. — Son Vénérable est le frère *Arquillière* (1833-1835).

Septembre 12. — La même Loge arrête qu'elle accordera sa médaille pour un trait de dévouement extraordinaire, qui flatte l'honneur national ; elle vote que cette médaille sera solennellement remise au pilote *Hénin*, de Boulogne-

sur-Mer, qui s'est dévoué dans une effroyable tempête pour sauver l'équipage du vaisseau anglais l'*Amphitrite*. Cette médaille a été, en effet, remise en grande pompe par les autorités civiles de Boulogne. Faisons remarquer qu'elle fut accordée quelques semaines avant que la décoration de la Légion d'honneur vînt à son tour récompenser ce beau dévouement.





Septembre. — Le *Parfait Silence* s'affilie à la Loge des *Trinosophes* de Paris.

Octobre 24. — Le *Parfait Silence* est le premier à Lyon qui délivre des livrets de caisse d'épargne à titre d'encouragement aux élèves de l'instruction élémentaire. Cet exemple a été suivi depuis par l'autorité lyonnaise.

Décembre 12. — Le *Parfait Silence* accorde un secours de 280 livres de pain à sept familles réduites à la plus affreuse misère par un violent incendie qui a éclaté à la montée de Garillan dans la nuit du 10 décembre.

Juillet 15. — On adopte à Union et Confiance la proposition *Bergier*, de décerner deux prix à un élève de l'école normale, et de placer au collége un élève de l'école mutuelle pour y suivre le cours commercial.

La Loge des Trinosophes Lyonnais *(Voyez 1830)* ne travailla que peu de temps, car on lit dans les procès-verbaux de *Simplicité-Constance*, à la date du 1er novembre de cette année : « Tout membre de la Loge des *Trinosophes* exis-

tants à Lyon pourra se faire affilier à *Simplicité-Constance*, mais leur nom de Loge ne pourra jamais être confondu avec celui de *Simplicité-Constance*, attendu que *depuis longtemps* leur Atelier a cessé d'exister.

Décembre 10. — Le frère *Delaplanche*, de la Loge la *Candeur*, fait hommage au Grand-Orient de plusieurs exemplaires d'un ouvrage de géométrie transcendante.

1834

Simplicité-Constance interrompt ses travaux pendant onze mois, à la suite des affaires d'avril.

Mai 1. — Tableau des membres composant la R.·. Loge d'EQUERRE ET COMPAS pour l'an de la V.·. L.·. 5834. Grand in-fol., impr. de D. L. Ayné. — Le même, lithographié, au nombre de 200 exemplaires. — 82 membres. — Un tableau de la Loge rouge y est annexé.

La Loge de la CANDEUR contient 20 membres. (*Archives du Grand-Orient.*)

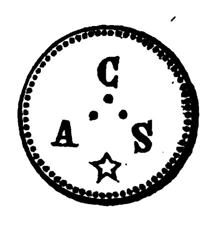
Décembre 15. — La *Candeur* décide l'adoption d'une médaille distinctive et en met le prix à la charge de chaque frère. *(Voir 1835.)*

Le tableau des Maçons actifs composant l'Atelier de la R.·. Loge de l'ASILE DU SAGE pour l'an 5834, est formé de 138 membres, dont 7 Rose-Croix, 2 Elus, 89 Maîtres, 30 Apprentis, 5 affiliés et 5 affiliés honoraires.

Avril 28. — L'*Asile du Sage* vote 100 francs pour un frère incendié de la *Candeur*, et pareille somme pour un frère d'*Union et Confiance* dans la même position.

Mai 25. — Installation du Chapitre de l'*Asile du Sage.*





Les trois lettres *C. A. S.* de ce jeton de présence signifient : *Chapitre de l'Asile du Sage.*

Juin 2. — Une Commission est chargée de faire l'acquisition d'un étendard garni des décors usités.

Juin 30. — Un fils de Francmaçon de la Loge l'*Asile du Sage* est placé en pension aux frais de l'Atelier, au prix de 500 francs par an.

Mai. — Souscription proposée par UNION ET CONFIANCE, en faveur des victimes d'avril.

Octobre. — Un nouvel élève est placé au collège cette année, et les années suivantes par cette Loge.

Juin 2. — Le PARFAIT SILENCE prend le deuil pour 40 jours à l'occasion de la mort du regretté frère général *Lafayette.*

Le *Parfait Silence*, société maçonnique de St-Jean d'Ecosse au rit écossais et français, etc. (Lyon, imprim. Boitel, in-8° de 24 pages), renfermant le tableau des membres actifs et honoraires (153 membres) pendant l'année 5834.) — Fondation de la médaille d'honneur du *Parfait Silence.* — Fondation de la caisse d'épargne et de prévoyance du *Parfait Silence. (Catalogue Coste ; Bibliothèque de la ville.)*

Septembre 25. — Cette Loge fait graver des coins et matrices pour frapper des médailles d'argent.

Octobre 9. — Fondation de la médaille d'honneur de cet atelier.

Octobre 26. — La médaille d'or votée par la Loge pour le professeur le plus méritant est échue cette année à M. Joan-

nès *Morand*, de Rumilly (Savoie). — Déjà en 1832 et 1833, deux médailles du même module et de la même valeur avaient été distribuées. M. *Cœur*, à la tête de l'école protestante de Lyon, en avait obtenu une.

Octobre 30. — Fondation et organisation d'une caisse de prévoyance pour les membres de l'atelier.

Novembre 30. — Cérémonie funèbre faite par la Loge de la SINCÈRE AMITIÉ. La musique du 15e régiment s'y fait entendre à raison de 80 francs.

1835

Janvier 11. — Le frère trésorier d'EQUERRE ET COMPAS est chargé de faire imprimer le Catéchisme pour les trois grades.

Février 27. — Cette Loge fait faire 18 grands tableaux de ses membres, pour être envoyés aux Ateliers de la correspondance, et cent petits pour les frères de l'Atelier.

Juillet 20. — *Equerre et Compas* décide que sa couleur sera rouge moiré et se portera en camail.

Janvier 26. — L'ETOILE POLAIRE décide à l'unanimité que la médaille distinctive de l'atelier sera en argent, sous la forme d'une étoile surmontée d'un quart de cercle; que le ruban sera de la hauteur de quinze lignes, au fond blanc, avec un liseré bleu et jaune de chacun deux lignes et demie. — Dantzell est chargé de faire la médaille au prix de 40 francs pour la confection du tas.



Février 2. — Boitel, imprimeur, se charge d'imprimer 30 exemplaires du Tableau des Frères de l'*Etoile polaire* pour le prix de 30 francs.

Février 27. — La demande en affiliation, faite à *Equerre et Compas* par l'*Etoile polaire*, est adoptée à l'unanimité.

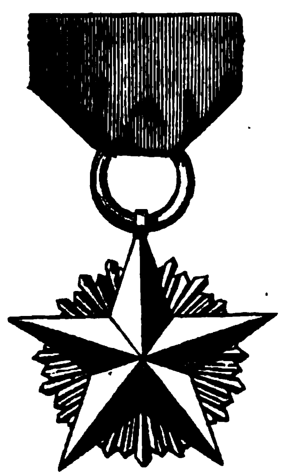
Une lettre officielle, datée du 22 janvier, annonce que le Grand-Orient a pris en considération la demande que la Loge Simplicité-Constance lui avait envoyée à l'effet d'être admise au nombre des Loges de sa correspondance, et qu'on lui accorde le nouveau parchemin de sa Constitution, qu'elle a sollicité.

Juin 3. — Annonce de l'envoi des lettres capitulaires du Chapitre de *Simplicité-Constance* par le Grand-Orient. Ces lettres sont datées du 30 mai ; Elles confirment la création du Chapitre par le Suprême Conseil à l'année 1830, époque de la constitution de la Loge.— *Union et Confiance* avait traité cet atelier comme irrégulier jusqu'au mois de juillet de l'année courante, époque à laquelle *Simplicité-Constance* alla tenir ses séances dans le local d'*Equerre et Compas*, rue de la Monnoye, 10.



Septembre 6. — A la fête de l'Ordre, on fit lecture des lettres capitulaires, et le 5 novembre, on vota l'impression du discours que le frère orateur y avait prononcé.

Octobre 5. — On décide à *Simplicité-Constance* que le tas qui servait pour les médailles anciennes servirait de timbre des diplômes, et qûe le modèle fourni par le Vén.·. pour le Bijou de la Loge serait adopté. Le F.·. Rousseau est chargé le 29 d'en confectionner la matrice et de frapper deux ou trois douzaines de ces médailles.



Ce Bijou en argent représente une étoile à cinq pointes, entre lesquelles émergent des rayons. Sur le derrière est écrit : *R.·. L.·. écossaise de Simplicité-Constance* fondée 1830. — Ruban rouge moiré porté en sautoir.

Décembre 23. — Première adoption maçonnique d'un lowton, mentionnée dans les procès-verbaux de *Simplicité-Constance.*

Février 5. — Le PARFAIT SILENCE autorise à faire faire un nouveau diplôme, qui puisse servir à ses trois Ateliers.

Février 19. — Il est accordé à une veuve, mère de cinq enfants, cent livres de pain et quinze livres de viande par mois pendant trois mois.

Octobre 12. — Le *Parfait Silence* arrête définitivement de changer de local à la fin de son bail actuel.

Novembre 26. — On décide de réviser les anciens Réglements de cet Atelier.

Décembre 13. — Le *Parfait Silence* arrête que les diverses fondations de prix, tant pour les professeurs que pour les enfants et les adultes des écoles d'enseignement mutuel de Lyon, cessent d'exister, attendu que le sort de l'institution est assuré. Les fonds affectés à cette dotation seront mis en réserve pour servir de dotation aux enfants des frères de l'Atelier morts dans la détresse.

L'ORDRE DU TEMPLE, établi depuis peu à Lyon, désirant avoir une tribune pour y développer la doctrine de l'Ordre, décide, le 10ᵉ jour du 12ᵉ mois 5834 (le 10 février 1835, E.·. V.·.), de créer à cet effet à Lyon une Loge écossaise, sous l'obédience du Grand-Orient de France et sous le titre distinctif :

LES CHEVALIERS DU TEMPLE

dont les travaux ne seront rendus publics que quand tous les frères auront le costume de l'Ordre. Les réunions se tinrent provisoirement rue de la Monnoye, 10.

Mars 13. — Les *Chevaliers du Temple* adoptent pour Bijou la croix de Malte, en argent, suspendue à la bouton-

nière par un ruban rouge à liseré blanc. Au centre du Bijou



est un cercle qui entoure le **G** symbolique rayonnant. Sur les branches de la Croix on lit : *R.·. L.·. les Chev.·. du Temp.·. O.·. de Lyon.* — La couronne d'acacia qui entoure la croix de Malte, ne se trouve que sur les bijoux donnés en récompense.



Cette Loge ayant obtenu du Grand-Orient les Constitutions et le pouvoir de s'installer elle-même, cette installation eut lieu le 6 septembre par ses trois officiers dignitaires, dans le local des RR.·. Loges *Equerre et Compas* et *Etoile polaire*, montée du Gourguillon, 22. en même temps que celle de *Simplicité-Constance.*

Les *Chevaliers du Temple* n'ont pas eu de *Chapitre*, relevant de l'Ordre du Temple, et donnaient pour leur adresse : à M. du *Plumet* (temple).

Mars 28. — Bal maconnique dans la Loge des ENFANTS D'HIRAM ; le prix en est fixé à 10 francs.

Mars 30. — UNION ET CONFIANCE vote 150 francs pour la réimpression de l'opuscule du frère *Des Etangs*, intitulé : *le véritable Lien des Peuples*, et paie en septembre 413 fr. 50 à l'architecte qui a exécuté le buste de ce frère.

Octobre 18. — Inauguration du buste du frère *Des Etangs.*

Règlement de la R.·. Loge de St-Jean sous le titre distinctif de la CANDEUR, O.·. de Lyon. — Lyon, impr. de Mlle Perret, petit in-8° de 39 pages.

Octobre 19. — Le frère préparateur de cette Loge est autorisé à faire un trou dans la salle du Conseil pour servir à faire l'épreuve physique de la tête.

Le bijou de la *Candeur*, qui porte le millésime de cette année, est ovale, à bélière et en argent, représentant dans



le champ une équerre et un compas, au centre desquels est la lettre symbolique **G** entourée de rayons. Au-dessous, le lion, en petit, des armoiries de la ville de Lyon, et 1835. Légende : *Loge régulière de la Candeur*. Le revers offre deux branches, l'une de chêne, l'autre de laurier ; au bas, L. M. — Le ruban adopté pour ce bijou est bleu céleste moiré avec liseré rouge.

LA BIENVEILLANCE

Rég.·. Loge constituée le 17e jour du 5e mois 5839 (le 17 juillet 1835, ère vulg.) et installée le 29e jour du 9e mois

(novembre) de la même année, à l'Or.·. de Lyon, au rit de *Misraïm*, par les soins du frère *Marconis-Nègre* (né à Montauban, le 7 janvier 1800), qui entreprit de rétablir ce rit, et y parvint par un zèle infatigable et des sacrifices de tout genre. Les discours prononcés à cette occasion ont été imprimés en 12 pages in-4° chez Mlle Perret, à Lyon. (*Collection Rozas*, aux *Archives de la ville.*)

Dans une planche adressée aux Loges de Lyon par cet Atelier, il est dit : « Le rit de *Misraïm*, que la Resp.·. L.·. de la *Bienveillance* professe, ne doit pas être confondu avec ce prétendu rit égyptien apporté en France par Cagliostro. La morale la plus pure est la base du rit de *Misraïm ;* la pratique de l'humanité par l'étude des sciences est son but ; la bienfaisance son moyen d'action. » — Plusieurs Loges, néanmoins, la considérèrent comme irrégulière. — A la suite de cette planche se trouve le tableau des membres composant cet Atelier ; ils sont au nombre de 32.

Le sceau de cette Loge est rond et a 41 mm. de diamètre ; il représente une équerre et un compas au milieu de rayons ; au centre la lettre **G** ; un cercle entoure ces emblêmes. La légende du pourtour porte : *Resp.·. L.·. de la Bienveillance séant à la vallée de Lyon. — Rit de Misraïm.*



Décembre 27. — Fête d'Ordre et banquet de la Resp.·. Loge Maç.·. la *Bienveillance* (rit de Misraïm), séant à la vallée de Lyon. — Extrait du procès-verbal de tenue (27 décembre 1835, E.·. V.·.) — Lyon, impr. de Mlle Perret, in-4° de 12 pages. — Le rit de Misraïm célébrait deux fêtes d'Ordre : l'une a l'équinoxe du printemps, sous le titre de *Réveil de la Nature ;* l'autre à l'équinoxe d'hiver, sous celui de *Repos de la Nature*. La Loge de la *Bienveillance*

n'ayant été régularisée que le 29 novembre, n'avait pu célébrer cette dernière à l'époque fixée par ses statuts.

Le bijou de la *Bienveillance* est composé d'un compas



ouvert et d'une équerre avec une étoile à cinq branches en brillants et un rubis dans le centre. Le tout reposant sur des rayons dont dix extrémités ont aussi des étoiles taillées dans du cristal. Il était porté au cou par un ruban noir moiré de 57 mm. de largeur ayant un liseré rose de 3 mm. de chaque côté comme bordure, et un autre liseré de même couleur de 2 mm. au milieu.

Les dix Loges de Lyon étaient alors composées de cinq cents membres environ.

1836

Février 15. — Un frère propose à l'Asile du Sage l'établissement d'une colonne funéraire, sur laquelle seraient inscrits les noms de tous les Frères décédés de la Loge. Un autre frère s'offre aussitôt pour faire cadeau de ce monument, ce qui est accepté. On décide de le placer dans le porche.

Octobre 2. — Fête solsticiale à cette Loge. On y bénit les deux bannières et on y adopte trois lowtons.

Décembre. — L'*Asile du Sage* interdit l'entrée de son temple pendant un an à l'un de ses membres.

33 tableaux de la Loge ont été imprimés pour cette année.

Février 16. — Adresse expédiée au Grand-Orient par tous les Vénérables des Loges de Lyon et de la Croix-Rousse, réunis en Conseil le 22 janvier précédent, au sujet de réclamations principales. *(Planche autographiée de 3 pages.)* — Une plainte y est portée contre différentes Loges irrégulières de cet Orient et d'autres.

Mars 18. — Le Parfait Silence s'assure contre l'incendie à la Compagnie royale, pour la somme totale de 36,000 francs, moyennant une prime annuelle de 19 fr. 60.

Mai 9. — Cette Loge décide d'éclairer son nouveau local au gaz.

Octobre 16. — Le *Parfait Silence* quitte son local de la rue Tourette, inaugure seul un nouveau Temple, maison Saint-Olive aux Brotteaux, à l'entrée du cours Morand, 2, et y propose, pour la première fois, la fusion des Loges de Lyon ou l'unité du Temple. Elle proteste, en même temps, contre l'érection de nouveaux Chapitres et d'un deuxième Conseil philosophique, en s'appuyant sur l'article 319 des statuts généraux.

Décembre 7, — Désaccord entre le *Parfait Silence* et les autres Loges de Lyon. *(Planche autographiée de 15 pages.)*

Décembre 22. — Une somme de 400 francs est prélevée sur la caisse de la Loge pour les pauvres. Il est fait également une quête à domicile chez les frères pour la même destination.

Avril 6. — Conventions passées par SIMPLICITÉ-CONSTANCE pour la location de la Loge, cours Lafayette, 44, à côté du monument expiatoire aux Brotteaux. — On s'y installe le 13 juillet.

Août. — *Simplicité-Constance* fait imprimer son nouveau Règlement. — *Imp. de veuve Ayné, in-8° de 20 pages.*

Tableau des Frères composant la Rég.·. Loge et le Souv.·. Chap.·. de l'*Equerre et Compas*, O.·. de Lyon, pour l'année maçonnique 5836. — *Lyon, impr. du Frère Ayné.* — On y compte 103 membres, dont 31 Rose-Croix, 2 Elus, 46 maîtres et 24 apprentis. — Le Souv.·. Chap.·., de son côté, a 39 membres.

Avril 18. — Il est présenté un modèle du bijou de l'Atelier l'*Equerre et Compas*, qui est adopté. Ce bijou devra être porté en sautoir avec un ruban rouge moiré. Il représente un compas et une équerre ; derrière est inscrit : R.·. L.·. de l'*Equerre et Compas, Or.·. de Lyon.* — Deux branches de feuillage attachées par un ruban terminent ce bijou.



Mai. — Le frère *Des Etangs* expédie des cahiers des 1er, 2e et 3e grades à diverses Loges, pour la régénération des principes maçonniques.

Mai 11. — Le frère *Chanay*, vénérable de la CANDEUR,

succède au frère *Arquillière* comme président du Conseil des Vénérables, et, dans le banquet donné à cette occasion, lit une pièce de vers qui a été autographiée.

Juin 11. — La *Candeur* vote d'offrir à son Vénérable une médaille en or, avec l'inscription : « *La Loge de la* Candeur *reconnaissante à son Vénérable, frère* Chanay *Philibert,* » du prix de 150 à 200 francs.

Nombre des membres de la Loge, 23.

Décembre 26. — La *Candeur* ouvre une souscription en faveur des ouvriers malheureux.

Juillet 22. — La Loge des CHEVALIERS DU TEMPLE souscrit pendant trois ans une somme annuelle en faveur du dépôt de mendicité de cet Orient.

Août. — *Misraïm à Lyon,* chant maçonnique en prose, par le frère Marius *Chastaing.* — Lyon, impr. de Boursy fils, in-8° de 8 pages.

Septembre. — Fête d'Ordre du *Repos de la Nature,* à la Loge de la BIENVEILLANCE, rit de Misraïm. — Dans l'ordre des travaux de cette fête, indiqué dans une planche autographiée et signée *Marconis-Nègre,* nous trouvons l'annonce au banquet d'une députation du *Conseil des Chevaliers M.·. des Angles,* un discours par les frères orateurs de la *Loge d'adoption,* et bal à huit heures du soir.

La Loge la *Bienveillance* avait été jugée assez juste, assez intelligente, assez digne, pour donner lieu à la création d'un Conseil dit :

Conseil des Chevaliers M.·. des Angles.

Il venait d'être constitué, et l'on a conservé l' « Allocution du frère *Marconis-Nègre,* Vén.·. de la Resp.·. Loge de la *Bienveillance,* dans la tenue de prestation de serment des *Chevaliers,* promus par la Puiss.·. Sup.·. de l'Ordre maçonnique de Misraïm pour la France (Lyon, *sans date,* impr. de Boursy fils, in-4° de 4 pages), » et une adresse en cinq points du *Conseil des Chevaliers M.·. des Angles,* hui-

tième de l'Œuvre, à la R.·. Loge symbolique de la *Bienveillance*, sur leurs doctrines et sur les travaux qu'ils se proposent d'exécuter. (Autographie in-8° de 6 pages.)

Quant à la *Loge d'adoption*, la première dont nous ayons connaissance à Lyon, nous n'avons pu nous procurer à son égard qu'une lettre d'invitation qui nous révèle son titre et son local. Nous croyons, par conséquent, devoir la transcrire ici :

GLOIRE AU TOUT-PUISSANT !
SALUT SUR TOUS LES POINTS DU TRIANGLE.
RESPECT A L'ORDRE.
ORDRE MAÇONNIQUE DE MISRAÏM.
VALLÉE DE LYON, LE JOUR DU MOIS 58 .
T.·. ILL.·. S.·.

« Nous avons la faveur de vous prévenir que la R.·. L.·. d'adoption, *les Prêtresses d'Isis*, se réunira dans son local, montée du Chemin-Neuf, n° 33, le jeudi 4 mai, à 11 heures précises du matin. — Venez, Ill.·. S.·., augmenter d'un anneau la chaîne florissante qui unit les ouvrières du jardin d'Eden ; vous y trouverez, ainsi que les Ill.·. F.·. qui vous accompagneront, l'union la plus parfaite et l'amitié la plus pure.

« Recevez, T.·. Ill.·. S.·., le baiser de paix, gage de l'alliance éternelle qui nous unit.

« *La Grande Maîtresse,*
« Virginie M° NÈGRE.

« *Cours de morale.*
« *Cours de philosophie.*

« *La Secrétaire générale.*
« Lucile REMOND. »

Novembre. — *Logos* ou discours à un nouvel initié. — 1836, in-8° de 16 pages, par Marius *Chastaing* de l'Or.·. de Lyon.

Novembre. — La SINCÈRE AMITIÉ déclare qu'un frère irrégulier, nommé *Marconis-Nègre,* ayant induement com-

muniqué les signes et mots de reconnaissance à un profane, elle a décidé à l'unanimité que l'entrée de son Temple lui serait refusée.

1837

Janvier. — On arrête à l'ASILE DU SAGE qu'une somme de 441 fr. 10 c. sera répartie entre les six arrondissements de Lyon pour être distribuée en secours aux plus nécessiteux.

Avril 10. — Cette Loge fait un pacte d'alliance avec la R.·. L.·. l'*Union française*, Or.·. de New-Yorck.

Avril 16. — Le Jury d'encouragement et des récompenses fait son rapport à l'*Asile du Sage* de sa gestion, et prononce les noms des FF.·. *Fuzier*, Vénérable, et *Patenay*, orateur, qui ont obtenu, par les suffrages de l'Atelier, la médaille de récompense bien méritée par le zèle maçonnique qu'ils ont constamment prouvé jusqu'à ce jour.

Mai 3. — Un frère propose un nouveau modèle de médailles dites de récompenses, mieux confectionnées que les précédentes. L'Atelier charge le frère *Davinet* de cette confection. On fait rendre les anciennes pour qu'elles soient refondues et qu'on puisse en recevoir des nouvelles. — La facture du nouveau tas s'élève à 140 francs.

Septembre 29. — L'*Asile du Sage* offre une fête maçonnique au T.·. Ill.·. F.·. *Pinet*, orateur de la Chambre symbolique du Grand-Orient de France et député au Sénat maçonnique de la Loge et du Chapitre de l'*Asile du Sage*. Une médaille d'honneur lui est présentée comme représentant de cette Loge auprès de sa sœur affiliée, la Loge des *Sept Ecossais réunis*, Or.·. de Dijon.

Ceux qui avaient fait partie de l'*Asile du Sage* sans interruption pendant dix ans, étaient alors promus à la dignité de membres honoraires. — Le 13 novembre, confirmation de ce privilége, mais sans préjudice de toutes cotisations maçonniques.

du Chapitre aéropagite des Chevaliers Rose-Croix, du 27 mars 1837.

Décembre 7. — Les frères de la Loge BIENFAISANCE ET AMITIÉ demandent au Chapitre de la *Candeur* la diminution du prix des quatre grades. On décide que les frères membres d'une Loge chapitrale pourront être admis aux quatre grades, moyennant la somme de 60 francs, soit 15 francs par chaque grade, le prix restant le même pour les frères de la *Candeur*.

On compte à cette époque onze Loges symboliques existantes à Lyon. Ce sont : le *Parfait Silence*, la *Sincère Amitié*, la *Candeur*, *Equerre et Compas*, *Union et Confiance*, les *Enfants d'Hiram*, *l'Etoile polaire*, *l'Asile du Sage*, *Simplicité-Constance*, *Bienfaisance et Amitié* et les *Chevaliers du Temple*. — Les trois premières, on se le rappelle, datent du siècle dernier. Six Chapitres et un Conseil de Trentième composent les Ateliers supérieurs de cet Orient.

1838

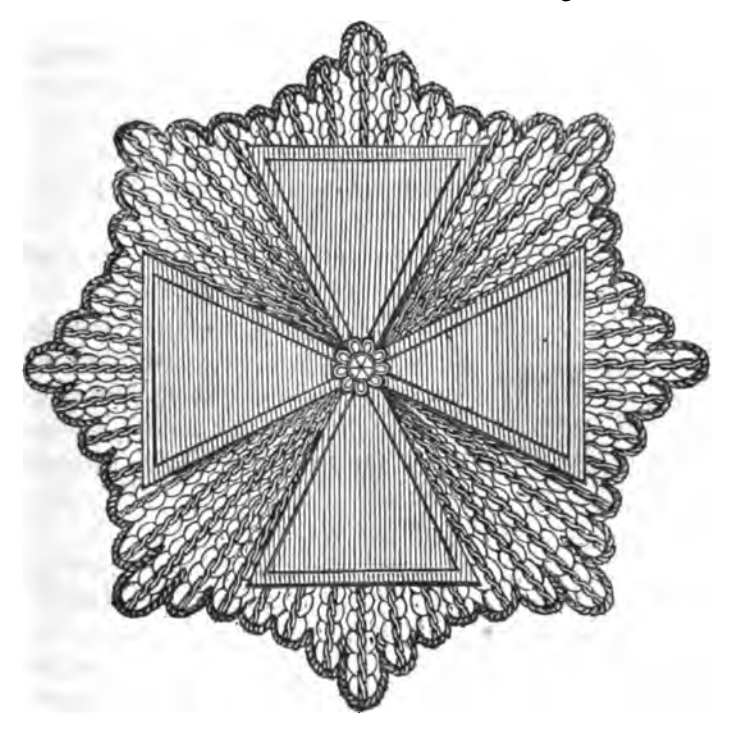
Janvier 7. — Inauguration du nouveau Temple des CHEVALIERS DU TEMPLE, rue de la Reine, n° 16.

Mai 28. — Les *Chevaliers du Temple* s'affilient à *Simplicité-Constance* et vont partager le local de cette dernière le 29 décembre suivant.

Juillet 15. — Réponse du maire de la Guillotière à l'envoi de secours faits par l'Atelier les *Chevaliers du Temple* pour les incendiés des Brotteaux.

Septembre 4. — L'*Ordre* ou *Milice de Récompense*, créé avec étendard par les *Chevaliers du Temple*, fut composé de dix membres d'abord, lesquels furent chargés de conférer cet Ordre à qui de droit. — La décoration de cet

Ordre est une Croix rouge au milieu d'une espèce de crachat en paillettes blanches porté sur le sein gauche.



Dix-sept apprentis sont reçus cette année aux *Chevaliers du Temple.*

Février 18.— Nouveau Règlement d'EQUERRE ET COMPAS, adopté. — Cette Loge donne 83 fr. 50 pour les incendiés des Brotteaux.

Août 18. — 50 francs sont votés pour deux prix destinés aux écoles de filles de l'Instruction élémentaire du Rhône.

Mars. — ASTRÉE, discours maçonnique sur la Justice, par Marius CHASTAING. — Lyon, impr. d'Is. Peleuze, in-8° de 60 pages. — Neuf Loges de l'Or.·. de Lyon avaient successivement rejeté la régularisation ou l'admission dans leur sein de Marius *Chastaing.*

Avril 1er. — La Loge de l'ETOILE POLAIRE décerne à son ex-Vén.·. M.·. une médaille d'or portant en exergue : *Qui bene fecit bene meruit.* (*Revue maçonnique*, tome 1er.)

Avril 12. — Une commission est nommée à l'*Etoile polaire* pour présenter le dessin d'un Bijou distinctif de la Loge afin de remplacer l'actuel, qui, selon quelques frères, n'est pas satisfaisant sous le rapport de l'élégance et de la grandeur. — Ce projet n'a pas de suite, l'ancien Bijou est conservé. *(Voyez 1835.)*

Mai 24. — L'*Etoile polaire* verse 90 fr. 50 au journal le *Censeur*, pour les incendiés de la Guillotière.

Aout 30. — Un frère de l'*Etoile polaire* chargé de faire frapper les médailles de la Loge, déclare que la matrice est dans un état hors de service ; il est autorisé à en faire graver un autre.



Septembre 27. — La Loge vote trente francs pour soulager les malheureux qui avoisinent son local. Cette somme est distribuée le jour de la fête de l'Ordre.

Mai 12. — Le Vén.·. du PARFAIT SILENCE envoie au maire de la Guillotière une somme de 400 francs comme premier secours aux incendiés des Brotteaux, et le 31 mai une autre somme de 200 francs, dont le maire accuse réception.

Juin. — Nouvelle police du *Parfait Silence* à la Compagnie royale contre l'incendie, pour une somme de 50,000 francs, par suite de la résiliation de celle passée en 1836 et annulée par le sinistre arrivé à la Loge dans la nuit du 11 au 12 mai. La prime annuelle est de 28 fr. 50.

Août 19. — Fête donnée par le Conseil philosophique du *Parfait Silence* aux Loges et aux Chapitres de Lyon, St-

Etienne et Châlon. (*Revue maçonnique,* 1838.) — Cette fête, décernée à la Maçonnerie lyonnaise, avait été annoncée pour le 27 mai, mais le sinistre arrivé au Temple de cette Loge l'avait fait ajourner et avait engagé le Vén.·. de l'*Asile du Sage* de lui faire l'offre de son local, ce qui fut accepté.

Octobre 30. — Ouverture d'un cours sur la théorie de la terre, par *Nordheim.*

Mai 14. — UNION ET CONFIANCE remet une somme de 200 fr. au maire de la Guillotière pour les incendiés de ce quartier.

Juin 10. — Rédaction d'un nouveau Règlement pour la Loge *Union et Confiance.*

Août 13. — Cette Loge se déclare contre l'existence du *Conseil des Vénérables,* qui se constitue en vue de diriger les associations de Lyon et du Midi.

Septembre 13. — Les Loges *Union et Confiance* et les *Chevaliers du Temple* ont créé, chacune dans leur sein, un comité de récompenses pour les belles actions profanes et maçonniques ; mais les respectables frères ont craint que le port de ces insignes ne fût contraire au § 2 de l'article 367 des statuts. Le Grand-Orient, en approuvant cette institution particulière, a fait connaître aux deux Loges qui le consultaient que les statuts ne s'opposaient point à ce qu'une récompense maçonnique fut portée en Loge ou autre Temple maçonnique. Les statuts ne défendent que le port extérieur, c'est-à-dire hors des Temples, des ornements et autres insignes de la Maçonnerie. *(Extrait du Rapport fait à la fête d'Ordre du Grand-Orient de France le 27 décembre 1838.*

Le frère *Goujon,* de la loge *Union et Confiance,* Or.·. de Lyon, n'écoutant que son courage et son cœur, s'est précipité, l'automne dernier, tout habillé dans la Saône pour en retirer un homme qui se noyait. Ce digne frère n'a pas reçu une couronne en récompense de ce fait, mais elle lui est due. *(Compte-rendu des travaux semestriels du Grand-Orient. — Revue maçonnique,* tome 1er.*)*

Mai 17. — Des plaintes parvenues aux frères *Bédarride*, de la part des frères de Lyon, contre le frère *Marconis-Nègre*, font exclure ce dernier, pour la seconde fois, du rit de *Misraïm*. — Le frère *Marconis-Nègre* fonde alors le rit de *Memphis*.

Mai 27. — La Loge la CANDEUR décide qu'une somme de cent francs sera versée entre les mains du rédacteur du journal le *Censeur*, pour les incendiés des Brotteaux. — Les Loges réunies de l'Or.·. de Lyon avaient cotisé une somme de 1,435 francs pour ces incendiés (*Revue maçonnique*.) — La *Candeur* compte 17 membres.

Juillet 30. — Un frère de SIMPLICITÉ-CONSTANCE, armurier au 56ᵉ de ligne, reçoit les hauts grades dans une Loge chapitrale à l'Or.·. de Paris, ce dont il est blâmé par la Loge chapitrale de *Simplicité-Constance*, qui revendique ses droits.

Publication de la *Revue maçonnique* de 1838 à 1853. — Lyon, Boursy fils, 16 volumes grand in-8°.

Novembre 12. — Les *Sept Philanthropes*, Or.·. de Dijon, envoient à leur sœur affiliée l'ASILE DU SAGE, deux bijoux de leur Atelier, l'un pour le représentant de la Loge auprès d'eux, et l'autre pour le Vén.·. titulaire. — L'*Asile du Sage*, de son côté, en fait de même à l'égard des *Sept Philanthropes*.

1839

Janvier 20. — Le PARFAIT SILENCE vote l'acquisition d'un orgue de 5,800 à 6,000 francs, qu'on entend pour la première fois dans notre Orient le 16 juin.

Septembre 12. — Le projet de patronage des Enfants pauvres est soumis au *Parfait Silence*, qui, le 21 novembre,

lui vote 400 francs, et plus tard une somme annuelle de 100 francs que la Loge a toujours régulièrement payée.

Février 14. — BIENFAISANCE ET AMITIÉ fait le baptême ou l'adoption d'un lowton.

Février 16. — La Loge la CANDEUR fait don de cent livres de pain à une pauvre famille.

Novembre 11. — Elle vote 400 francs pour la Société de patronage.

La Loge ne contient que 19 membres. (*Archives du Grand-Orient.*)

Mars. — Projet des Vénérables réunis pour constituer un CONSEIL CENTRAL.

Mai. — Règlement de ce Conseil.

Août 8. — Arrêté de ce Conseil, ainsi conçu :

Article 1er. — Toutes les Loges de l'Orient et de la Banlieue prennent réciproquement l'engagement de n'admettre aucun candidat à l'initiation, à l'affiliation et à la régularisation sans, au préalable, avoir transmis à chacune de ces Loges un bulletin contenant les nom et prénoms du candidat, le lieu de sa naissance, son âge, sa profession et son domicile.

Art. 2. — Un cadre sera déposé dans le parvis de chaque Loge pour recevoir le bulletin, qui devra y rester pendant huit jours au moins.

Art. 3. — Une boîte sera placée au-dessous de ce cadre pour recevoir les renseignements que les frères voudraient y déposer. Ces renseignements doivent être signés et seront transmis par le secrétaire à la Loge intéressée.

Art. 4. — En cas de rejet, la Loge devra envoyer au Conseil central les nom, prénoms, l'âge, la profession, le lieu de naissance et le domicile du frère rejeté, afin qu'ils soient inscrits sur un registre qui restera déposé dans le local où le Conseil tient ses séances, et à la disposition de toutes les Loges qui jugeraient à propos de le consulter.

Août. — Proposition adoptée dans le sein du *Conseil central,* et qui consiste à ce que la Maçonnerie lyonnaise

établisse dans son sein une Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon.

Mars 15. — Les nouveaux statuts, dont la discussion a occupé le Grand-Orient durant près de deux années, sont enfin promulgués.

Mars 27. — SIMPLICITÉ-CONSTANCE procède à un jugement maçonnique.

Avril 9. — On propose par économie, aux CHEVALIERS DU TEMPLE, que le tableau de la Loge soit autographié.

Lacune dans les procès-verbaux des *Chevaliers du Temple*, du 20 mai 1839 au 26 juillet 1842. — La perte de ce second volume des procès-verbaux est consignée dans la séance du 18 mars 1843.

Compte-rendu des travaux de la R.·. Loge des *Chevaliers du Temple* pendant l'année 5839, prononcé par le frère *Romano*, orateur de la Loge. — (Impr. lith. de H. Brunet, à Lyon, 7 pag. in-8°.)

Juin. — UNION ET CONFIANCE quitte son local de la rue Mercière pour partager celui de la maison du frère *Morel*, aux Brotteaux, avec la *Sincère Amitié, les Enfants d'Hiram* et *l'Asile du Sage*.

Tableau des frères de la Loge et du Chapitre d'*Union et Confiance* pour 1839. — Autographié.

Août 4. — Une planche émanant de la Société pour l'instruction élémentaire du département du Rhône, demande à la Loge *Union et Confiance* si elle veut continuer, comme par le passé, à accorder sa protection en faveur de l'instruction des classes populaires. — La réponse est affirmative.

Août 22. — EQUERRE ET COMPAS alloue 60 francs à l'instruction élémentaire, pour que cette somme soit convertie en un livret de caisse d'épargne qui constituera un prix.

Septembre 19. — Cette Loge vote 200 francs pendant cinq ans pour le patronage des enfants pauvres.

Tableau de la Loge pour cette année.

Août 26. — A la suite de la lecture du projet de Société de patronage des enfants pauvres, l'ASILE DU SAGE décide à l'unanimité que la somme de deux cents francs par an, pendant cinq ans, sera versée au *Conseil central* pour la formation de cette Société.

L'*Asile du Sage* fait imprimer son Règlement. — Impr. J. Deleuze, in-8° de 32 pages, tiré à 1,000 exemplaires. — Le prix des réceptions pour le grade d'Apprenti est fixé à 80 francs ; celui de Compagnon à 35 fr., et celui de Maître à 45 fr.; diplôme à part, 6 francs. — Une caisse de secours et de prévoyance y est alimentée par dix francs pris sur chaque réception au premier grade, cinq francs sur le deuxième, et autant sur le troisième, avec l'excédant de cent francs du tronc de bienfaisance à la fin de chaque année.

Octobre 27. — Cérémonie funèbre à l'*Asile du Sage.* On délivre à chaque frère un billet pour l'entrée d'un profane. Les dames y sont admises.

Novembre 11. — Un frère fait cadeau à l'*Asile du Sage* d'une colonne funéraire. La Loge accepte.

Octobre 30. — Le Grand-Orient vote l'institution de médailles de récompenses en faveur des Ateliers et des Maçons qui, par leurs actes, leurs talents ou leurs services, auront bien mérité de la Maçonnerie.

Le Grand-Orient vote 500 francs pour les victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe ; y compris les envois directs, toutes les souscriptions maçonniques du Grand-Orient s'élèvent à la somme de 6,333 francs.

Décembre 25. — A partir de ce jour, la jouissance du local de la dame Cassinet, montée du Gourguillon, 22, est commune entre les quatre Loges : l'*Etoile polaire, Equerre et Compas, Asile du Sage* et *Sincère Amitié.* — 1,508 francs par an.

La Francmaçonnerie justifiée de toutes les calomnies, par le frère N. C. D. (Des Etangs). — Lyon, A. Baron, 1839, un vol. in-8°.

1840

Le Grand-Orient reçoit communication d'une *Société de patronage* pour les enfants pauvres de la ville de Lyon, fondée sur la proposition du frère *Bertholon,* Vén.·. de la Loge *Equerre et Compas* et adoptée par les Loges de Lyon. — Cette fondation existe toujours et a été reconnue comme établissement d'utilité publique par le décret du 18 avril 1850.

Mars. — L'Asile du Sage vote un secours de 300 francs aux ouvriers sans travail. — *Equerre et Compas* en vote 250 pour la même destination.



Avril 8. — Tableaux imprimés, au nombre de 300, des frères composant la Loge et le Souv.·. Chap.·. de l'*Asile du Sage* pour l'année maçonnique 5840.

Juillet 20. — Le tas servant à frapper des médailles s'étant fendu de manière à ne plus pouvoir servir, est déposé aux archives de la Loge l'*Asile du Sage.*

Deux fêtes, dont l'initiative appartient aux Chevaliers du Temple, sont données par la Maçonnerie lyonnaise dans les salons du Grand-Orient aux Brotteaux, au profit des ouvriers sans travail. La première (le 14 mars) produit une recette nette de 1041 fr. 40 c. ; la seconde, du 23 mai, 1,246 fr. 20 c. ; au total, 2,257 fr. 60 c.

Le numéro du 13 février du journal de Lyon, *le Censeur*, donne la description de cette première fête dans laquelle les FF.·. *Barqui* et *Célicourt* égayèrent la soirée par une scène bouffonne qui enleva tous les applaudissements. La salle avait été décorée avec un bon goût plein de simplicité et à peu de frais, car plusieurs Loges avaient prêté beaucoup d'objets dont elles peuvent disposer. Les drapeaux des diverses nations y étaient entrelacés en signe d'union.

Dans le numéro du 1er juin du même journal, un feuilleton par le Fr.·. *Kauffmann* y est consacré à la seconde fête. *Barqui*, entre autres, y est mentionné comme ayant excité des fous rires et des applaudissements dans la petite scène : *Quatre-vingt dix-neuf moutons et un Champenois*......

Décembre 8. — Règlement de la R.·. L.·. les *Chevaliers du Temple.* — Lyon, impr. Deleuze, in-8° de 43 pages. — Suivi de l'extrait des statuts généraux du Grand-Orient de France de 5789, et du tableau des frères composant la R.·. Loge les *Chevaliers du Temple* pour 1841. 40 membres actifs, dont un du grade de 31e, 4 du 30e, 6 du 18e, 23 du 3e et 6 du 1er.

Avril 2. — Délibération importante relative à un bal qu'on voulait donner au nom de la Maçonnerie. — « La Loge le Parfait Silence rend justice aux intentions charitables qui font désirer qu'un bal soit donné, mais elle n'approuve pas cette manière de faire le bien : elle pense que la Maçonnerie est une institution trop grave pour s'exposer au ridicule en donnant des bals..... Si quelques Loges ou quelques maçons ne partageaient point l'avis du *Parfait Silence* et se déterminaient à donner un bal, celle-ci respectera leur résolution, mais les prie de donner un bal en leur propre nom et de ne point le donner au nom de toutes les Loges lyonnaises. »

Avril. — Le *Parfait Silence* annonce que le Souv.·. Chap.·. de cette Loge installera ses officiers dignitaires au

premier degré, afin que les maçons de tous les grades puissent assister à cette cérémonie.

Août 7. — Protestation du *Parfait Silence* au Grand-Orient contre la création d'une nouvelle Loge.

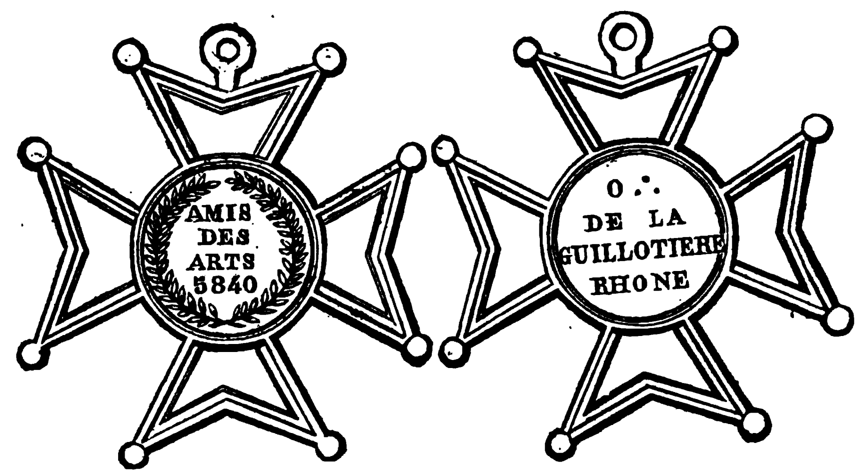
Projet formé par 18 membres de la CANDEUR de créer une douzième Loge dans cet Orient sous le nom de

LES AMIS DES ARTS

Cette Loge fut fondée le 16 avril, à la Guillotière, rue Montesquieu, maison Guérin, mais elle éprouva quelques difficultés de la part du *Conseil central* et du Grand-Orient avant de s'installer. — Son adresse était à M. de *Rats des Sima.*

Réponse de la Loge provisoire des *Amis des Arts*, Orient de la Guillotière (Rhône), à l'article concernant ladite Loge, inséré dans la *Revue maçonnique* lyonnaise du mois de novembre 1840. — Impr. J. Deleuze, in-8° de 15 pages.

Le premier bijou en argent de cette Loge, lequel se por-



tait suspendu au cou par un ruban rouge moiré, est une croix de Malte à huit pointes. Dans le cercle du Centre, on lit : *Amis des Arts 5840*, entourés de deux branches d'aca-

cia; le revers porte simplement : *O.·. de la Guillotière-Rhône.*

Avril 27. — UNION ET CONFIANCE vote 200 francs pour cinq ans au Patronage des enfants pauvres.

Juin. — Cette Loge quitte le local des *Enfants d'Hiram* pour partager celui que *Simplicité-Constance* lui avait déjà proposé en 1838, et que celle-ci occupait Cours Lafayette, 18, aux Brotteaux, conjointement avec les *Chevaliers du Temple.*

Novembre. — Le nombre des élèves que fait élever au Lycée *Union et Confiance* se trouve réduit à deux pour cette nouvelle année scolaire.

Avril 30. — Les Chapitres de la *Candeur* et de la *Sincère Amitié* réunis, arrêtent que des planches seront adressées aux Chapitres de l'*Equerre et Compas* et de l'*Asile du Sage,* pour leur proposer la réunion des quatre Chapitres ensemble. — Cette réunion définitive est votée en mai.

Mai. — Le Grand-Orient de France donne connaissance d'une maison centrale de secours qui doit être établie à Paris.

Mai 21. — C'est au frère Marius *Chastaing,* auteur de l'*Astrée,* lequel avait été refusé pour toujours par la majorité des Loges de Lyon, que sont dus les Réglements particuliers de la Loge la BIENVEILLANCE, approuvés par la Puissance Supr.·. le 21e jour du 3e mois 1840, et qui forment une brochure de 54 pages in-8°. (*Bibliothèque du frère* PÉRIN.)

Août 2. — Discours prononcé par le frère B. *Teissier,* orateur titulaire de la *Sincère Amitié,* le jour de la fête de l'Ordre des Loges l'*Asile du Sage* et la *Sincère Amitié* réunies. — Impr. de Charvin et Nigon, in-8° de 16 pages.

Septembre 15. — Fut publié (in-4° de 11 pages) un Mémoire à M. le préfet du département du Rhône pour demander la conservation du Grand-Orient (des Brotteaux)

et de la Rotonde, — signé de différents habitants des Brotteaux.

Novembre. — Lyon est éprouvé par la grande inondation ; chacun fait son devoir ; un des membres du ***Parfait Silence*** se distingue par ses actes de courage et de dévouement qui lui valent une haute récompense. L'Atelier vote 900 francs pour les inondés et le soulagement de ses frères, victimes du fléau.

Circulaire du Grand-Orient, qui invite les Loges à souscrire en faveur des victimes de l'inondation de Lyon.

L'*Etoile polaire* souscrit pour 312 fr. 40 ; l'***Asile du Sage*** pour 400 fr., versés entre les mains du maire de Lyon, plus 343 fr. 50, montant de souscriptions individuelles des frères de cette Loge, et des hardes pour les inondés.

1841

Janvier. — Planche des CHEVALIERS DU TEMPLE, adressée au Grand-Orient et relative aux créations de nouvelles Loges, qui sont présentées comme un affaiblissement de l'institution maçonnique et une cause de déconsidération. — La ***Candeur*** donne son adhésion à cette lettre.

Juin. — Les ***Chevaliers du Temple*** demandent à ***Simplicité-Constance*** la résiliation de leur bail, ce qui leur est accordé, et, au mois d'août suivant, s'informent du prix que leur prendra *Simplicité-Constance* par séance pour leurs réceptions. — Cette proposition est rejetée. — Ils s'adressent en décembre à l'*Etoile polaire,* qui les admet comme locataires moyennant 150 francs, avec promesse, si leur nombre augmente, de payer leur quote-part égale de location avec les autres Ateliers.

Novembre 30. — Règlement de l'institution de secours établie au sein de la Loge les *Chevaliers du Temple,* Or.·. de Lyon, pour être mis en vigueur à partir du 1er janvier 1842. (***Revue maçonnique 1841***, page 336. — Impression à part, in-8° de 4 pages.)

Février 8. — Le secrétaire de l'ASILE DU SAGE donne lecture des onze noms des frères de cet Atelier, décédés depuis la fondation de la Loge jusqu'à ce jour, pour qu'ils soient inscrits sur la pierre funéraire.

Juin. — L'*Asile du Sage* partage le local de *Simplicité-Constance* jusqu'en juin 1844.

Août 23. — Cette Loge décide qu'en réponse à une planche du Grand-Orient de France relativement à l'existence d'un *Conseil central* de la Maçonnerie lyonnaise, on informera le Grand-Orient que l'*Asile du Sage* a pris part à la formation de ce Conseil, considérant cette création comme devant maintenir des rapports affectueux et fraternels parmi les Ateliers, mais qu'aussitôt que le Conseil central eut formulé des articles règlementaires attaquant et blessant les droits, la dignité et l'indépendance des Loges, l'*Asile du Sage* avait refusé son concours au Conseil central.

Décembre 20. — L'*Asile du Sage* vote l'impression de 150 tableaux contenant les noms de tous les frères de la Loge.

Février 14. — Discours du frère Joseph *Bergier* à la fête de l'Ordre des Loges réunies *Union et Confiance*, *Chevaliers du Temple* et *Simplicité-Constance*. — Lyon, imprim. Boitel. grand in-8° de 15 pages. — Extrait de la *Revue maçonnique* de Lyon, 36e livraison.

Mai 24. — Un frère de SINCÈRE AMITIÉ se charge de travailler à construire une nouvelle planche d'inscription des frères composant la Loge.

Juillet 15. — Distribution des tableaux de cette Loge tirés à cent exemplaires.

Août 19. — Travail ayant pour objet de solliciter du Grand-Orient de France l'amélioration des grades capitulaires.

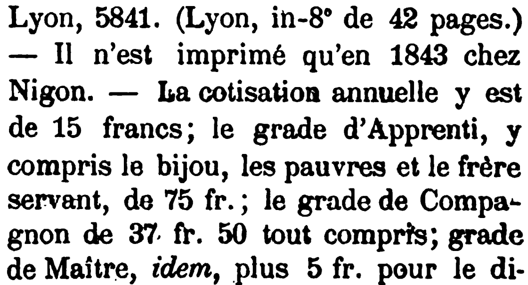
Le CONSEIL CENTRAL *aux Loges maçonniques de Lyon et de la banlieue.* — Extrait des procès-verbaux des séances du 28 avril et 8 et 22 mai 1841. (Lyon, impr. Boitel, in-8°

de 4 pages. — Le Grand-Orient, par une circulaire du 31 juillet suivant, ne reconnaît pas ce *Conseil central*, qui devait se composer des Vénérables de chaque Atelier des Orients titulaires et des deux délégués désignés annuellement par la voie du scrutin à la majorité absolue des suffrages des Loges, avec pouvoir de décider toute disposition règlementaire, etc., ayant pour but le développement des institutions maçonniques à l'Orient de Lyon, etc.

Juin 7. — La Loge la CANDEUR décide que pendant trois ans elle donnera 100 fr. chaque année à la maîtresse d'apprentissage de la jeune fille C...

Le bazar maçonnique formé au bénéfice des inondés de Lyon produit une somme de 3,737 francs, distribuée soit en espèces, soit en bons de pain. — La Loge l'*Amitié,* Or.·. de l'île Bourbon, fait parvenir 338 francs pour le même but.

Règlement de la Loge EQUERRE ET COMPAS, Orient de Lyon, 5841. (Lyon, in-8° de 42 pages.) — Il n'est imprimé qu'en 1843 chez Nigon. — La cotisation annuelle y est de 15 francs; le grade d'Apprenti, y compris le bijou, les pauvres et le frère servant, de 75 fr.; le grade de Compagnon de 37 fr. 50 tout compris; grade de Maître, *idem*, plus 5 fr. pour le diplôme; l'affiliation, 10 fr. ; pour un lowton, 40 fr. — Ce sceau du Souv.·. Chapitre d'*Equerre et Compas* devait avoir sa place en octobre 1831, époque de son installation.



Août 19. — L'*Olivier écossais* du Supr.·. Conseil, Or.·. du Hâvre, vote en faveur des inondés de Lyon.

Septembre 14. — Ouverture d'un cours d'histoire au PARFAIT SILENCE par le frère *Clarion.*

Novembre 20. — Le Souv.·. Chap.·. de cette Loge adhère aux vœux exprimés le 20 août dernier par le Souv.·. Chap.·.

de la *Sincère Amitiè*, pour l'amélioration des grades capitulaires.

Novembre 6. — Les Ateliers de l'obédience du Grand-Orient de France peuvent recevoir comme visiteurs les frères des Ateliers du Sup.·. Conseil. Les Maçons de l'obédience du Grand-Orient de France peuvent également visiter les Ateliers du Suprême Conseil.

Novembre. — BIENFAISANCE ET AMITIÉ signale l'existence d'une Loge irrégulière sur la commune de Cuire, et invite à prendre les moyens convenables pour la fermeture de cet Atelier.

Novembre 22. — Vote d'une adresse au Grand-Orient par le Chapitre de SIMPLICITÉ-CONSTANCE, pour former un Conseil général de tous les Chapitres de l'Orient de Lyon.

Novembre 25. — La souscription de dix Loges maçonniques en faveur du patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon s'élève cette année à 1,450 francs.

Décembre 12. — La Loge des AMIS DES ARTS, à la Guil-



lotière, fait une invitation aux Loges pour assister à son installation ledit jour dans la maison Raymond, rue de Chabrol.

Décembre 26. — Fête d'Ordre et adoption d'un lowton aux ENFANTS D'HIRAM.

Décembre 27. — Planche de la Loge provisoire :

LA TOLÉRANCE

Or.·. de Vaise, d'après laquelle cet Atelier prie l'*Asile du Sage*, conformément aux articles 29 et 31 des statuts, de vouloir bien inspecter ses travaux symboliques. *(Voir 1842.)*

1842

Janvier. — Les ENFANTS D'HIRAM. conseillent à *Bienfaisance et Amitié* de faire des démarches auprès de la police pour faire fermer la Loge irrégulière de Caluire.

Juillet 25. — Le Chapitre des *Enfants d'Hiram* est composé à cette époque de huit membres.

Décembre 18. — Affiliation de cette Loge avec la Loge la *Concorde*, Or.·. de Vienne.

Janvier. — Le *Conseil central* propose aux Loges d'écrire séparément au Grand-Orient pour protester contre l'existence d'une Loge clandestine existant à la Croix-Rousse.

Mai 10. — Le même Conseil interdit l'entrée des Temples de notre Orient aux députations de la Loge les *Amis des Arts,* avant qu'un strict examen des tableaux de cette Loge n'ait eu lieu.

Proposition du *Conseil central* de la création d'une caisse unique pour secours à donner aux Maçons voyageurs. La Loge la *Candeur*, tout en félicitant le Conseil de son heureuse idée, déclare (28 mai) qu'elle ne peut coo-

pérer à cette caisse que pour 50 francs, somme qu'elle employait chaque année à cet usage. — L'*Asile du Sage* (30 mai) rejette ce projet comme contraire à ses règlements particuliers. — La Loge le *Parfait Siience* adhère à cette création et vote le 15 septembre le premier semestre de la souscription.

Août 14. — Planche du *Conseil central*, qui fait part du programme de la fête générale de l'Ordre, qui sera célébrée ce jour par toutes les Loges de l'Orient de Lyon et de la banlieue.

Février 19. — Nouveau Règlement de la CANDEUR, adopté et obligatoire a dater du 1er mars. L'annuel y est porté à 20 fr. et l'affiliation à 40 francs. — Tableau de la Loge de la *Candeur* pour 1842.—22 membres. (*Archives du Grand-Orient.*)

Septembre 18. — Cette Loge adopte six lowtons.

Mars 24. — Fête des Chapitres réunis de la vallée de Lyon.

Avril 22. — Le frère *Maillot*, servant de la SINCÈRE AMITIÉ, meurt après 42 ans de service à la Loge. Une pension est faite à sa veuve.

Mai 27. — *Sincère Amitié* fixe ses jours de réunion régulièrement au jeudi de chaque semaine. Il n'est plus envoyé de lettres de convocatton à moins de travaux extraordinaires.

Juin 22. — Cette Loge émet le vœu de la création d'une bibliothèque maçonnique centrale.

Novembre 15. — L'Atelier décide que le Vénérable, dans sa Loge, ne pourra remplir ses fonctions que pendant un an et ne pourra être réélu qu'après un an d'intervalle d'une élection à une autre.

Juin 19. — Solennité funéraire et fête baptismale ou d'adoption de sept lowtons, célébrées par la Loge l'ASILE DU SAGE.

Leur costume avait été arrêté ainsi qu'il suit : tunique bleue, pantalon blanc, écharpe rouge. Plus de 200 personnes, tant maçons que femmes de maçons, assistent à cette fête. La musique du 29e régiment de ligne s'y fait entendre. Les noms de 13 frères défunts sont inscrits sur une colonne funèbre, qu'on inaugure ce jour. (Voir *le Globe*, page 299 et 328, année 1842.) — Lyon, impr. Charvin et Nigon, in-8° de 44 pages. — 300 exemplaires.

Octobre 3. — On décide qu'un sceau aux emblêmes de l'*Asile du Sage* sera gravé en remplacement de celui qui existe et qui est hors de service. — Le frère *Denogent*, graveur, en est chargé.



Novembre 21. — L'*Asile du Sage* se sépare formellement du *Conseil central.*

Décembre 12. — Cette Loge verse 400 francs à la caisse municipale pour les ouvriers tisseurs sans travail.

Juin 24. — Inauguration du nouveau temple maçonnique, situé rue de la Douane, à Paris, comme devant être le siége du Grand-Orient. 21 Loges de la province étaient représentées à cette solennité, entre autres le *Parfait Silence* et l'*Etoile polaire* de Lyon.

Juillet 3. — Réception de 5 lowtons à l'Etoile Polaire, qui leur délivre sur parchemin un certificat d'adoption.

Juillet 4. — Le Grand-Orient engage de souscrire pour les incendiés de Hambourg ; la Loge l'*Asile du Sage* vote 40 francs.

Juillet 10. — Adoption ou baptême maçonnique de 4 lowtons aux Chevaliers du Temple.

Décembre 27. — Révision du Réglement de la caisse de secours mutuels des *Chevaliers du Temple.* — Par déli-

bération du même jour, des jetons de présence de la valeur de 50 centimes chacun, seront délivrés aux frères présents aux séances d'obligation des *Chevaliers du Temple*, lesquelles sont fixées à douze et auront lieu le premier mardi de chaque mois. *(Voir 1851.)*

Le projet de créer à l'Orient de Vaise une Loge sous le titre de la TOLÉRANCE n'aboutit pas. Le 18 octobre, la chambre symbolique articule une fin de non recevoir aux termes de l'article 301, déterminant la création des Ateliers et leurs modifications par la distance locale et par la classification proportionnelle des habitants. — Cette Loge finira par se créer en 1844, avec le titre des *Amis de la Vérité*, mais sous l'obédience du Suprême Conseil.

Novembre. — EQUERRE ET COMPAS radie de son tableau un frère convaincu d'avoir gardé entre ses mains une collecte faite en faveur des victimes de l'inondation.

1843

Janvier. — Les *Chevaliers du Temple* demandent que les Loges de l'Or.·. de Lyon leur prêtent leur concours pour donner des soirées musicales, des fêtes, spectacles, etc., afin de recueillir des fonds suffisants pour le secours des malheureux. — Le Grand-Orient (février) s'oppose à ce que les maçons de l'Or.·. de Lyon assistent au bal projeté par les *Chevaliers du Temple.*

Janvier 31. — Réimpression du Règlement de la Caisse de secours des *Chevaliers du Temple.*

Février 7. — Les collectes des conseils de famille des *Chevaliers du Temple* sont versées dans la caisse de secours mutuels.

Février 21. — Les *Chevaliers du Temple* décident en principe qu'ils contribueront pour la somme de 75 francs pour les frais de chaque enterrement, soit d'un frère, soit de sa maçonne.

Tableau des FF.·. de la Loge les *Chevaliers du Temple*, autographié par le frère *Gubian*, pour l'année 1843. — Chaque frère en reçoit un exemplaire le 4 avril.

Mars 13. — Sincère Amitié vote l'impression du Réglement revisé de sa Loge.

Juin 12. — Cet Atelier décide qu'il ne se réunira à la Loge le *Parfait Silence* que dans trois ans, époque où il occupera son local de la rue du Bœuf.

Même jour. — Protestation dé *Sincère Amitié* contre toute fête publique donnée au nom de la Maçonnerie lyonnaise.

Octobre 29. — Baptême de lowtons dans cet Atelier.

Mars 31. — Les Loges de Lyon annoncent une fête de l'ordre collective du *Conseil central* pour le 30 avril. Un concours est présenté aux orateurs sur les questions suivantes : — Signaler les causes de la décadence de la Maçonnerie, poser ses bases fixes, déterminer la nature de ses enseignements et indiquer les moyens de les régulariser. — La fête eut lieu dans le local du *Parfait Silence,* aux Brotteaux.

Les Loges l'*Asile du Sage*, les *Enfants d'Hiram* et *Simplicité-Constance* souscrivent pour les victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe et réunissent une somme de 514 fr. 50. — Le *Parfait Silence*, de son côté, vote le 7 avril une somme de 150 francs dans le même but.

Le Grand-Orient de France annonce qu'il célèbrera une fête solennelle le 24 juin pour l'inauguration et la prise de possession du local destiné aux travaux de l'Ordre, et invite toutes les Loges de son obédience à lui prêter en ce jour leur concours.

Juin 25. — Simplicité-Constance, par délibération de ce jour, cesse de faire partie du *Conseil central.*

Juin 29. — Le PARFAIT SILENCE rejette le projet de Règlement d'initiation présenté par le *Conseil central.*

Juillet 3. — L'ASILE DU SAGE publie un écrit du frère *Des Etangs* (sur les fêtes baptismales), dont la *Revue maçonnique* avait refusé l'insertion. — Lyon, impr. Nigon, grand in-8° de 16 pages.

Tableau des FF.·. composant la Loge de St-Jean sous le titre distinctif de l'*Asile du Sage*, année 5843. — Impression en bleu, chez Nigon, grand in-fol. — 98 membres.

On fait faire une médaille d'honneur attachée à un ruban aux couleurs de la Loge, et portant dans l'exergue ces mots : *La Rég.·. L.·. l'Asile du Sage reconnaissante (Or.·. de Lyon),* et dans l'intérieur ces mots : *Au frère Septimio* Barratta, *19e jour du 4e mois 5842.* — Ce frère avait fait don alors de la colonne funéraire de la Loge.

Octobre 15. — L'*Asile du Sage*, dans une fête de l'Ordre, distribue deux médailles de récompense ; l'une à *Desvignes*, l'un de ses membres, apprenti Maçon, qui, le 20 juillet, au péril de ses jours, avait sauvé la vie à un enfant qui se noyait. (Médaille ordinaire de la Loge avec garniture en argent plaqué, contenant l'inscription suivante à l'exergue : *Asile du Sage, Or.·. de Lyon ;* dans l'intérieur : *Enfant sauvé des flots, 20 juillet 1843.* — Médaille portée en sautoir par un ruban aux couleurs de la Loge.) — L'autre, à une demoiselle de 22 ans, pour acte d'un dévouement semblable, quoique ne sachant pas nager. (Médaille argent de la dimension du bijou de la Loge. Sur une face, on lit : *A Jeanne Andrillat la Société maçonnique l'Asile du Sage, 1843 ;* sur l'autre face : *Récompense accordée au courage et au dévouement.*)

Il y a eu cette année à l'*Asile du Sage* huit réceptions au premier grade, six au deuxième, huit au troisième et deux réintégrations.

Juillet 8. — Adoption de lowtons par BIENFAISANCE ET AMITIÉ.

Tableau des FF.·. des Enfants d'Hiram pour 1843. — Cette Loge occupait alors le pavillon de Flore, maison Morel, aux Brotteaux.

Décembre 24. — Cette Loge décide d'accorder des récompenses à ses membres. Le premier prix sera une médaille en or du prix de cent francs environ pour un Rose-Croix, ou des quatre grades pour arriver à ce grade, si c'est un frère, Maître ou Elu. Le second prix consistera en une médaille du prix d'environ 50 fr. pour un Rose-Croix, ou de deux grades de cet Ordre si c'est un frère Maître, ou de un ou deux grades quelconques de la Maçonnerie avec ou sans cordon, lesquels équivaudront au prix énoncé ci-dessus. Si le prix échoit à un membre n'étant pas Maître, le vote des prix à échoir se fera au scrutin secret. — Cette décision, prise le 27 novembre, reçoit son effet le 24 décembre, jour de la fête de l'Ordre. Le premier prix est remporté par le frère *Nicod*, le deuxième par le frère *Chaine* aîné. — La mère d'un lowton fait cadeau à la Loge, ce jour même, d'une bannière brodée par elle-même et représentant le baptême de Jésus.

Octobre 1er. — Adoption de lowtons par la Candeur, dont la résidence était Montée des Epies, 23.

Décembre. — La Loge symbolique et le Chapitre de la *Candeur*, après avoir conféré le titre de président d'honneur au frère *Crestin*, lui décernent, le jour de la fête de l'Ordre, une médaille d'or.

Octobre 8. — Inauguration du Temple des Amis des Arts, avenue de Vendôme aux Brotteaux, et affiliation avec l'*Asile du Sage*. — Plusieurs Loges ne les avaient pas considérés d'abord comme régulièrement constitués. — L'*Asile du Sage* distribue au premier et au deuxième surveillants, ainsi qu'à l'orateur des *Amis des Arts*, une médaille en bronze sur laquelle est gravé le nom de ces officiers.

Octobre 15. — Baptême de deux lowtons à l'ÉTOILE POLAIRE, qui siégeait Montée du Gourguillon, 22, et n'avait point de Chapitre.

R.: L.: L'ÉTOILE POLAIRE OR.: DE LYON.

Novembre 23. — Cette Loge fait faire un sceau ou timbre qui manquait à l'Atelier.

Novembre. — Le Grand-Orient invite les Ateliers à faire un supplément pour la maison centrale de secours sur les grades que les Loges confèrent.

Décembre 15. — Arrêté du Grand-Orient, qui décide que, outre ses séances ordinaires, il y aura à l'avenir quatre séances extraordinaires par an, exclusivement consacrées à la discussion des affaires d'intérêt général pour l'Ordre. — Décision prise pour calmer les craintes manifestées par quelques Loges de son obédience sur l'avenir de la Maçonnerie.

Création de la publication trimestrielle du *Bulletin du Grand-Orient*, qui, précédemment, communiquait avec ses Loges par l'envoi de circulaires.

1844

Janvier. — Le représentant de la Loge l'ASILE DU SAGE près le Grand-Orient de France, demande à sa Loge des explications sur un bruit répandu dans le sein du Grand-Orient, et duquel il résulterait que la majorité des Loges lyonnaises serait disposée à se placer sous l'obédience du Suprême Conseil.

Avril 29. — L'*Asile du Sage* vote sur la confection de médailles ou bijou de Loge.

Mai 12. — Fête baptismale par cet Atelier dans la Loge du *Parfait Silence*, cours Morand, aux Brotteaux. On re-

marque parmi les visiteurs une députation du Conseil philosophique de la vallée de Lyon. Le nombre des frères et des sœurs présents arrive au chiffre de cinq cents personnes environ. Sept lowtons sont admis ; leur costume est le même qu'à la fête du 19 juin 1842. — Brochure, impr. Nigon, in-8° de 47 pages.

Octobre 7. — Lecture à l'*Asile du Sage* d'une planche du Grand-Orient contenant des félicitations relatives à la fête du 12 mai de cette Loge, et à l'envoi du procès-verbal de cette solennité.

Novembre 20. — L'*Asile du Sage* occupe le local du *Parfait Silence*, moyennant le prix de 500 fr. par an.

Décembre 29. — Fête d'Ordre solsticiale d'hiver à l'*Asile du Sage*. Une députation des lowtons de cette Loge y assiste avec une bannière portée par l'un d'eux et ayant pour inscription : « *Les Lowtons de l'Asile du Sage.* » — Le frère *Coquet* y est proclamé comme ayant obtenu la première médaille du Grand-Orient pour avoir élevé onze orphelins, ayant lui-même six enfants ; et le frère *Desvignes*, journalier, comme mention honorable, pour avoir sauvé des flots un enfant, unique soutien de sa mère veuve.

Décembre 30. — La colonne funéraire de l'*Asile du Sage* est placée dans le porche du *Parfait Silence.*

Tableau des FF.·. des Amis des Arts pour cette année ; — cette Loge fait ses réceptions rue Montesquieu, maison Guerre. — Elle a 59 membres *(Archives du Grand-Orient.)*

Janvier 21. — Bienfaisance et Amitié conclut pour un nouveau local, rue d'Enfer, à la Croix-Rousse.

Novembre 17. — Inauguration de son Temple, rue de Cuire. n° 49. — Le même jour, installation du Chapitre de cette Loge par l'*Asile du Sage.* Ce Chapitre s'est réuni plus tard à celui de *Simplicité-Constance.*

Décembre 1. — Fête baptismale ou d'adoption.

Février 5. — Union et Confiance refuse d'envoyer un député au *Conseil central.*

Mars 31. — SIMPLICITÉ-CONSTANCE accorde des médailles de récompense à deux frères de sa Loge.

Juin 5. — La Caisse générale de la Loge du PARFAIT SILENCE est déclarée débitrice envers la caisse de secours et de prévoyance, de 5,576 fr. 15 c., productibles d'intérêt à partir du 1er janvier 1844.

Juillet 25. — Le *Parfait Silence* adopte deux séances obligatoires par mois.

Août 19. — Cet Atelier prend la décision suivante :

Article 1er — La Loge crée, pour servir de récompense à l'assiduité de ses membres, des jetons de présence en argent, d'une valeur intrinsèque de 1 fr. 50, et du module d'une pièce de 2 fr., ayant sur une des faces un temple antique, et pour exergue, en langue grecque, cette maxime de Platon : *Connais-toi toi-même ;* sur l'autre côté, le triangle maçonnique avec la lettre G au milieu, le tout renfermé dans une gloire, et pour exergue : l'*Aéropagite du Parfait Silence.*

Art. 2. — L'assistance à trois séances de la Loge, du Chapitre et du Conseil philosophique, donnera droit à un jeton.

Art. 3. — L'assistance se constate par une feuille de présence. Le frère trésorier constate les états de situation. La Loge distribue les jetons dans une séance fixée par elle. Le trésorier est autorisé à recevoir en paiement les jetons pour une valeur de 1 franc.

Septembre 30. — La Loge décide que les réceptions seront gratuites et la cotisation de 50 francs. — Cette mesure n'amena aucune amélioration. En 1845 on revint à l'égalité de cotisation, et on fit verser 50 francs au récipiendaire dans la caisse de bienfaisance.

Octobre 21. — Le *Parfait Silence* délibère sur des modifications proposées à son Règlement.

Juin 16. — L'ETOILE POLAIRE distribue des médailles d'encouragement à cinq de ses membres.

Juillet 28. — Tous les lowtons de cette Loge reçoivent un diplôme ou brevet à la fête d'Ordre, afin de les faire reconnaître en temps nécessaire.

Août 11. — Cérémonie funèbre à la Loge des CHEVALIERS DU TEMPLE. Les dames y sont admises. La colonne d'harmonie s'y fait remarquer par une brillante exécution ; on y applaudit particulièrement un *de profundis.*

Août 12. — SINCÈRE AMITIÉ décide qu'un registre sera tenu pour y transcrire à l'avenir, à partir de ce jour, les planches jugées importantes émanées de l'Atelier.

Règlement de la Loge la *Sincère Amitié.* — Impr. Nigon, petit in-8° de 23 pages. — L'annuel de chaque frère est fixé à 20 francs, et le prix des réceptions comme suit : Apprenti, 70 francs ; Compagnon, 35 fr. 50 ; Maître, *idem ;* Bijou de la Loge, 4 fr., diplôme, 2 fr. ; catéchisme pour chaque grade, 50 cent.

Août. — L'existence d'une Loge irrégulière en dehors des deux puissances maçonniques est signalée dans cet Orient ; son établissement est dans le quartier des *Massues.*



Septembre. — L'EQUERRE ET LE COMPAS demande aux Loges la formation d'une commission chargée de la révision des statuts généraux. — Cette Loge siégeait montée du Gourguillon, 22.

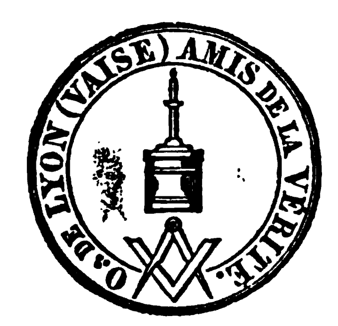
Septembre. — Réunion dans le local des ENFANTS D'HIRAM des délégués de quelques Ateliers, composant une commission qui s'intitule : *Comité de correspondance* avec le Grand-Orient pour la révision des statuts. — Cette œuvre n'était qu'un essai de résurrection de l'ancien *Conseil central,* attendu qu'il y avait plus de cent membres

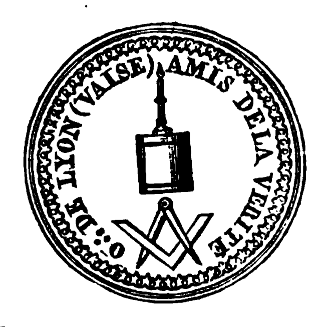
présents à la première séance, et que dans la dernière il n'y en avait plus que dix.

Septembre 9. — Le frère Nigon, imprimeur, envoie à la CANDEUR le tableau de cette Loge tiré à 140 exemplaires. — 25 membres. — *(Archives du Grand-Orient.)*

LES AMIS DE LA VÉRITÉ

fondés sous le numéro 89 du Suprême Conseil, sont constitués le 12 août et installés le 27 octobre, vieille rue du Bourbonnais, n° 11 *bis*, à Vaise, par des délégués du Suprême Conseil de France (le comte de *Chabrilland* et *Astier*). — Plusieurs Loges refusent de les reconnaître officiellement tant que le Vénérable désigné sera à la tête de l'Atelier, et l'on invite les FF.·. qui assisteront à cette installation, à n'accepter aucun emploi dans cette cérémonie et de ne pas se présenter comme députation, mais bien comme simples visiteurs. (Voir 1846 la brochure du frère Astier ; on y





trouve à la fin le tableau des frères composant cette Loge pour 1844 ; ils sont au nombre de 41, dont 1 trentième, 3 Rose-Croix, 1 Elu, 31 Maîtres et 5 Apprentis.) — C'est la seconde ou troisième Loge à Lyon qui porte le titre distinctif des *Amis de la Vérité*, et la deuxième fois, dans la seconde ville de France, que la bannière du rit écossais, ancien et accepté, est déployée (*Voir 1830).*

L'UNITÉ

fondée sous le n° 91 du Suprême Conseil et constituée le 12 avril ; qualificatif faisant connaître les vues des fondateurs. L'illustre frère Philippe *Dupin*, avocat et député, et l'illustre frère Horace *Vernet*, le célèbre peintre, furent désignés d'avance pour l'installation de ces Loges, mais l' *Unité* resta dans le sommeil et opéra le retrait de ses titres et de ses métaux.

Les Loges le *Parfait Silence*, la *Sincère Amitié*, les *Enfants d'Hiram*, *Union et Confiance*, *Equerre et Compas*, l'*Etoile polaire*, *Bienfaisance et Amitié* et les *Amis des Arts*, au Grand-Orient de France, sur la révision des statuts généraux. (*Revue maçonnique*, année 1844, page 321 et suivantes).

L'*Annuaire de Lyon*, pour la première fois, donne les noms et les adresses de douze Loges maçonniques de notre ville, et indique que les boîtes aux lettres de ces Loges sont placées dans la cour de l'hôtel de Milan, place des Terreaux.

1845

Janvier. — Le frère *Coquet* de l'ASILE DU SAGE reçoit du Grand-Orient la première médaille d'honneur, pour sa généreuse conduite envers plusieurs orphelins.

Septembre 14. — Le Chapitre de l'*Asile du Sage* est installé par le *Parfait Silence* au rit écossais que cette Loge cumule avec le rit français par elle déjà professé. — Elle en avait fait la demande au Grand-Orient le 29 janvier précédent. — Cette cérémonie a lieu dans le Temple des *Enfants d'Hiram.*

Janvier. — SINCÈRE AMITIÉ organise, pour le premier dimanche de chaque mois, des conférences auxquelles tous les frères des divers Ateliers sont invités à prendre part. — Cette Loge arrête que ses cinq premiers Officiers dignitaires porteraient une toque en drap bleu clair d'après le modèle présenté par un frère, et que cette dépense n'excédera pas 50 francs.

Sincère Amitié annule son arrêté du 15 novembre 1842 relatif à la retraite accordée aux frères de la Loge après vingt années d'activité et sans être tenus au paiement de l'annuité. (Séance du 18 octobre).

Tableau de la Loge les ENFANTS D'HIRAM tiré à 150 exemplaires.



Janvier 13. — Cet atelier décide que les détails des faits qui ont mérité la médaille d'honneur du Grand-Orient, seraient demandés afin d'en renfermer le récit dans un tableau placé a perpétuité dans le porche de leur Temple.

Février 17. — Le frère *Nicod* fait présent à sa Loge, les *Enfants d'Hiram*, d'un livre fait par lui, contenant les mutations des frères depuis la formation de cet Atelier.

Mai 26. — On propose à cette Loge de faire faire trois toques conformes à celles de la *Sincère Amitié* pour les trois premières lumières.

Février. — Le Grand-Orient de France prie les Loges de vouloir coopérer et aider à l'entretien de la Maison centrale de secours maçonniques qu'il a fondée à l'Or.·. de Paris. — La *Candeur* vote une somme annuelle de 25 francs.

Les AMIS DE LA VÉRITÉ donnent avis aux Loges du

Grand-Orient que par arrêté du 20 novembre dernier, ils ont rayé de leur tableau leur Vénérable, et insistent pour que toutes les Loges de l'Or.·. de Lyon reviennent sur l'arrêté pris par leurs Vénérables d'exclure leur Atelier de visiter les leurs.

Février 17. — UNION ET CONFIANCE décide qu'à l'avenir une députation officielle, nommée par son Vénérable, devra assister aux fêtes de l'Ordre des Ateliers à l'Or.·. de Lyon.

Novembre. — Cette Loge se plaint à *Simplicité-Constance* de ce que cet Atelier a laissé faire une réception de compagnons tailleurs de pierres dans leur Temple commun, et demande que cette infraction ne se renouvelle plus.

Décembre 15. — *Union et Confiance* décide qu'une enquête sera faite sur les neuf élèves qui ont été instruits aux frais de la Loge, pour savoir quelle est leur position, leur conduite et leurs mœurs.

Février 25. — Le Conseil des CHEVALIERS DU TEMPLE arrête que les frères recevront des croix, un type nouveau, en échange des anciennes. — Au 15 avril le nombre des frères était de 63. — Le 10 juin, un frère démissionnaire des *Chevaliers du Temple*, remet gratuitement le bijou qu'il tenait de la Loge, en compensation d'une amende qu'il avait encourue pour manque d'assistance à un enterrement.



Octobre 7. — Cet Atelier décide qu'il sera frappé un timbre en cuivre.

Février 28. — Le PARFAIT SILENCE refuse de prendre part à une manifestation proposée par les *Chevaliers du Temple* en faveur de l'auteur du *Juif-Errant*, comme en dehors des réglements et des attributions maçonniques.

Juin. — Le *Parfait Silence* continue son cours de droit constitutionnel par le frère *Lablatinière*.

Une Loge de Berlin refuse l'entrée du Temple à des Maçons réguliers, et parmi eux à un frère du *Parfait Silence* (fr.·. *Berhend)*, parce que ces frères professent la religion juive. — Le *Parfait Silence* accueille la plainte de ces frères. — Une protestation (signée des fr.·. *Chevassus*, Vén.·., *Thimonier*, *Vivier* ainé, *Bacot*, *Cherpin*, *Brunet)* est votée à l'unanimité. — Traduite en anglais, en allemand, en italien, en espagnol et en latin, elle est adressée au Grand-Orient de France, à l'obédience entière, à la Grande Loge prussienne *Royal-Yorck* et à toutes les Loges de l'Univers. — De grandes assises maçonniques, ainsi convoquées, prononcent et condamnent par un arrêt solennel cet acte d'intolérance. — Même protestation par *Union et Confiance* contre l'ostracisme des Maçons juifs en France.

La Société de patronage ayant demandé au Gouvernement le bénéfice de l'autorisation royale, la municipalité consultée donne à la Société le conseil de dissimuler l'origine maçonnique du patronage et de remplacer la dénomination de *maçonnique* par celle de *philanthropique.*

Bienfaisance et Amitié offre en or, à son Vénérable, le bijou de la Loge avec l'inscription suivante gravée derrière : « *Témoignage de reconnaissance offert par la L.·. B.·. et A.·. au Fr.·. V.·. Coummer le 23 juin 1845.* »

Août 20. — Sept frères de *Bienfaisance et Amitié*, dont 6 Rose-Croix, déclarent, par une planche autographiée, se retirer de cette Loge vu la déplorable confusion qui existe dans l'administration de cet atelier, le désordre des archives, etc. — Une autre planche du même mois annonce au Grand-Orient que *Bienfaisance et Amitié* demande son *exeat*, vu des circonstances particulières. — Le mois suivant, cette Loge déclare que dans son Atelier vont avoir lieu des améliorations qui mettront fin aux discussions qui ont eu lieu.

Simplicité Constance fait autographier son Réglement approuvé dans sa séance du 10 février avec modifications. Le prix des grades y est fixé ainsi qu'il suit : au 1er grade 66 francs, bijou compris ; 2e grade, 30 francs ; 3e grade, 36 francs, diplôme compris ; à part toutefois le tronc de bienfaisance et le frère servant.



Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. et le Souv.·. Chap.·. de *Simplicité Constance* Or.·. de Lyon pour l'année maçonnique 5845. — Grand in-fol., lithogr. du Commerce du frère Boiron. — Les enfants affiliés de la Loge sont au nombre de 87, dont 28 Rose-Croix, 32 Maîtres et 27 Apprentis.

La dernière vignette représente le premier bijou de *Simplicité-Constance* de 1829 à 1835. On le fit servir de timbre pour les diplômes, comme nous l'avons dit page 171 en reproduisant le bijou qui fut alors adopté.

Septembre 19. — Cette Loge adopte d'envoyer une planche de félicitations avec une médaille d'honneur à la Loge les *Ecossais réunis* Or.·. de Roanne.

Juin 19. — Inauguration d'un nouveau Temple, avenue de Vendôme aux Brotteaux, par les Loges réunies *Simplicité Constance* et *Union et Confiance.*

Juillet. — Les *Amis des Arts* obtiennent la participation





à la correspondance du Grand-Orient. — Ils souscrivent

(30 francs) en faveur des victimes de la catastrophe de Montville. — L'*Asile du Sage* (septembre) en fait autant. (32 francs 30 c.) — Tableau de la Loge des *Amis des Arts* pour 1840. — 50 membres. — *(Archives du Grand-Orient.)*

Juillet 31. — Planche du Grand-Orient de France adressée à la Loge le *Parfait Silence* donnant les pouvoirs nécessaires aux commissaires choisis dans cette Loge, ainsi que dans celle d'*Union et Confiance* et dans celle de *Sincère Amitié* pour inspecter les Loges de *Simplicité Constance, Bienfaisance et Amitié*, les *Amis des Arts,* et la *Concorde* Or.·. de Vienne.

La *Candeur* reçoit les mêmes pouvoirs pour l'inspection des Loges *Equerre et Compas*, *Etoile Polaire*, les *Enfants d'Hiram*, et la *Sincère Union* Or.·. de Villefranche.

L'*Equerre et Compas,* les *Enfants d'Hiram* et l'*Etoile Polaire*, sont chargés par le Grand-Orient d'inspecter de leur côté la *Sincère Amitié*.

Le *Parfait Silence, Equerre et Compas;* l'*Etoile Polaire* et les *Enfants d'Hiram* refusent de concourir à ce nouveau mode d'inspection du Grand-Orient, (Voir *Revue maçonnique*, tome VIe, page 263.)

La *Candeur* est inspectée par les présidents de *Simplicité Constance*, *Bienfaisance et Amitié* et les *Amis des Arts.* — Elle renouvelle une souscription annuelle de 200 francs pour le patronage.

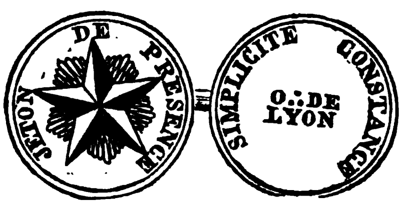
Août. — Le Grand-Orient donne communication de la réclamation par lui faite auprès du Ministre de la Guerre relativement à la circulaire ministérielle qui interdit aux officiers et aux soldats la fréquentation des Loges maçonniques.

De l'influence de la Franc-Maçonnerie sur l'esprit des nations, par le Fr.·. J.-M.-M. Rédarès. — La Croix-Rousse, impr. de Th. Lépagnez, 1845, in-8° de 156 pages.

1846

Calendrier maçonnique pour l'an de la Vr.·. Lum.·. 5846. — Lyon, impr. Nigon, petit in-8°.

Février 10. — On propose à Simplicité-Constance de porter l'annuité à 24 francs au lieu de 20 francs. La Loge adopte à condition qu'il sera délivré à chaque frère assistant à la tenue d'obligation un jeton de présence, qui fera une déduction de 50 cent. par chaque jeton sur le montant de l'annuité.



Ces jetons sont en cuivre jaune et sans date.
Mars. — Cette Loge souscrit à la *Caisse centrale.*
Mai 17. — Réception de plusieurs lowtons.

Février 12. — Les Chevaliers du Temple offrent à leur Vénérable le Bijou d'or qu'ils avaient voté pour lui à son insu. — Ils souscrivent pour 35 fr. 50 en faveur des frères malheureux de Montévideo. *Bienfaisance et Amitié* et le *Parfait Silence* suivent cet exemple.

Novembre 3. — Une somme de 198 fr. 50 est envoyée pour secours aux inondés de la Loire, à Roanne, par les *Chevaliers du Temple.*

Tableau des FF.·. de la Loge Equerre et Compas, pour l'année 1846.

Février. — Bienfaisance et Amitié. Or.·. de la Croix-Rousse, prie le *Parfait Silence* de vouloir bien se conformer à la circulaire du Grand-Orient concernant les inspections ; elle demande à être inspectée pour lever les bruits

peu bienveillants qui ont couru sur son compte l'année précédente.

Décembre 28. — Cette Loge procède à la réception au premier grade du profane *Thions*, ex-curé de Chanes (Saône-et-Loire).

Tableau des FF.·. de la Loge les ENFANTS D'HIRAM.

Mars. — Les *Enfants d'Hiram* font recevoir au patronage, quoique ayant dépassé l'âge, le jeune lowton *Rosset*, mais en s'engageant à payer pour lui, annuellement, 50 fr. jusqu'à l'expiration de l'adoption, en dehors de leur 100 fr. de souscription,

Mai 24. — Cérémonie funèbre à la Loge des *Enfants d'Hiram*, en mémoire de leurs membres décédés depuis sa création. Les dames y sont admises.

Mars 20. — Inspection de la Loge l'ASILE DU SAGE par les délégués du Grand-Orient. — L'Atelier demande que le Grand-Orient seul soit chargé de la surveillance des diplômes.

Tableau des FF.·. de la Loge, impr. Nigon.

Août 10. — L'*Asile du Sage* fait demander au *Parfait Silence* les conditions à supporter dans le nouveau local projeté rue Ste-Elisabeth.

Août 23. — Fête de l'Ordre de l'*Asile du Sage* en son local ordinaire, avenue de Noailles, maison St-Olive, aux Brotteaux.

Septembre 28. — Un bail est signé entre les Loges le *Parfait Silence* et l'*Asile du Sage*, moyennant 500 fr. que devait payer cette dernière Loge.

Octobre. — Un frère de l'*Asile du Sage* propose à l'Atelier que les anciens bijoux (à la Minerve) dont les frères sont porteurs soient échangés contre de nouveaux, et à la charge de la Loge, désirant à ce sujet l'uniformité. Quarante médailles argent, premier titre, sont votées à cet effet. — La facture en est présentée par le frère *Durafour* le 15 février suivant ; elles sont notées 4 fr. 25 c. pièce.

Novembre. — L'*Asile du Sage* vote 200 francs pour les inondés de la Loire. Cette somme est remise à la caisse municipale de la ville de Lyon.

Avril. — Procès-verbal d'installation des AMIS DE LA VÉRITÉ, n° 89, Loge de Vaise, précédé d'un avertissement et d'une notice sur l'organisation de cet Atelier, par le frère *Astier*. — (Paris, 1846, in-8° de 31 pages.)

Avril 19. — Fête générale des Chapitres réunis de la vallée de Lyon.

Avril. — Le Grand-Orient annonce qu'il a transféré son domicile rue des Mathurins St-Jacques. n° 1, près l'ancien hôtel de Cluny.

Mai 6. — Le PARFAIT SILENCE adopte son nouveau Règlement.
Septembre 20. — Fête d'ordre d'été et pose de la première pierre du temple élevé par le *Parfait Silence*, rue Ste-Elisabeth, aux Brotteaux, par son Vénérable d'honneur, le frère *Arquillière,* qui fait apposer sur un parchemin la signature des chefs des députations, et dépose dans une boîte en plomb ce parchemin, une copie en bronze de la médaille de récompense, le Bijou en argent de la Loge, un exemplaire de l'ancien Règlement et un exemplaire du nouveau, puis scelle cette boîte, qui est placée dans la pierre destinée à la recevoir. La parole est ensuite donnée au frère *Kauffmann*, qui prononce un discours formant le troisième chapitre de l'*Histoire philosophique* de la Franc-maçonnerie. (Voir la *Revue maçonnique* d'octobre 1846.) — Ce Temple ne fut inauguré que le 19 décembre 1847. En attendant, le *Parfait Silence* et l'*Asile du Sage* tinrent leurs séances dans le local des *Enfants d'Hiram,* moyennant 10 fr. par Loge et par mois comme indemnité.

Tableau des FF.·. de la Loge l'ETOILE POLAIRE.
Mai 10. — Adoption du Règlement de cette Loge. (Lyon, impr. Nigon, in-8° de 16 pages.) — L'annuel de chaque

frère y est fixé à 15 francs. Le prix des réceptions est de 75 francs pour les Apprentis, boîte des pauvres et servant compris; de 70 francs pour les grades de Compagnon et de Maître, tous frais compris.

Mai 16. — Offrande d'une médaille à l'ex-Vén.·. de la Loge, le frère *Orion.*

UNION ET CONFIANCE souscrit pour 50 fr. en faveur des victimes d'une trombe à Montville, près Rouen.

Juin 8. — Pareille somme est votée pour les incendiés de la rue Quatre-Chapeaux, et le 26 octobre 116 fr. 50 pour les inondés de Roanne.

Octobre 8. — Règlement arrêté par le Souv.·. Chap.·. d'*Union et Confiance*, sous la présidence du T.·. S.·. *Votro.* Statuts particuliers en 11 articles imprimés sur une feuille; Signé *Célicourt*, secrétaire.

Juin 29. — SINCÈRE AMITIÉ décide que pour exciter, s'il est possible, l'émulation, chaque procès-verbal contiendra exactement les noms des frères présents aux séances, et que cette mesure prendra cours dès ce jour.

Août 20. — Le Vénérable propose de créer des jetons de présence.

Décembre 27. — La Loge souscrit 88 francs pour les inondés de la Loire à Roanne.

Août 30. — La fête de l'Ordre, que devait célébrer la Loge les AMIS DES ARTS en collaboration avec *Simplicité-Constance* n'a pas lieu, les *Amis des Arts* ayant été provisoirement suspendus dans leurs travaux.

Octobre. — Planche du Grand-Orient de France, relative à la maison centrale de secours maçonniques, et qui réclame le concours de toutes les Loges pour cette œuvre de bienfaisance.

Une nouvelle Loge, sous le titre de

ESPÉRANCE ET PROGRÈS

s'organise à l'Orient de Neuville-sur-Saône par les soins du frère *Chaine*, lyonnais.

Le chiffre total des souscriptions faites par les Ateliers de l'obédience du Grand-Orient de France s'est élevé, pour les inondés de la Loire, à 11,361 francs.

1847

Calendrier maçonnique pour l'an de la Vr.·. Lum.·. 5847. — Lyon, impr. Nigon, in-8°.

Les Loges de France, et celles de Lyon entre autres, avaient rivalisé de zèle pour venir au secours des inondés de la Loire et des classes ouvrières. Le Grand-Orient, dans un de ses bulletins, rend hommage à ce dévouement maçonnique, mais, par contre, depuis les années 1845, 1846 et 1847, ces mêmes Loges se réunissant pour travailler en commun à la réalisation du but de l'institution maçonnique, le Grand-Orient en conçoit de l'ombrage, et croyant y voir l'intention de se soustraire à sa direction, commence par dissoudre le *Conseil central* formé à Lyon par les Vénérables des douze Loges de cet Orient, puis interdit et réprimande d'autres Orients. (Voyez Em. *Rebold.* pages 202 et 203 de son *Histoire des trois grandes Loges.)*

Janvier. — Les Amis de la Vérité condamnent et radient deux frères pour avoir manqué aux statuts et Règlements de l'Ordre et insulté le Vénérable.

Décembre 19. — Ils font l'inauguration de leur Temple.

Mars 4. — Planche des *Enfants de la Loire*, Or.·. de Tours, remerciant l'Asile du Sage des secours envoyés par lui aux inondés de la Loire.

Mars 8. — Un tronc pour les pauvres est placé à l'entrée du temple de cet Atelier.

Mai 3. — L'*Asile du Sage* fixe son annuel à 20 francs.

Septembre 19. — Fête d'adoption de neuf lowtons avec le costume règlementaire. — L'*Asile du Sage* va demeurer rue Ste-Elisabeth, aux Brotteaux, dans le nouveau Temple qui fut inauguré le 19 décembre.

Octobre 4. — L'empreinte des nouvelles médailles portant des fleurs de lys, l'Atelier décide à l'unanimité qu'elles seront supprimées, et, en outre, que ces nouvelles médailles ne porteront pas un second anneau.

Avril. — EQUERRE ET COMPAS fait la proposition de faire des démarches pour obtenir la réouverture des cours dans les hospices de la maternité.

Tableau des frères de la Loge des ENFANTS D'HIRAM pour 1847. — Ils envoient une députation de cinq de leurs membres, présidés par leur Vénérable, au banquet de Macon offert au citoyen *de Lamartine.*

Décembre 6. — La Loge des *Enfants d'Hiram* adopte que les diplômes de maîtres de la Loge soient pourvus d'une boîte remplie de cire à cacheter, sur laquelle serait empreint le sceau de la Loge.

Décembre 27. — Un frère de la même Loge propose d'engager le frère architecte à se procurer un registre sur lequel seraient inscrits les livres, brochures, discours, etc., appartenant à la Loge, pour en rendre compte à qui de droit, conformément aux prescriptions de l'article 16 du Règlement particulier de la Loge.

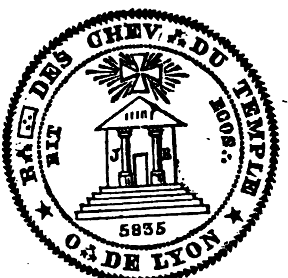
Avril. — SINCÈRE AMITIÉ, quitte le local du Gourguillon, pour cohabiter de nouveau avec les *Enfants d'Hiram*, au pavillon de Flore, maison Morel, aux Brotteaux.

Août 7. — Cette Loge fait assurer contre l'incendie, à la Compagnie d'assurances le *Phénix,* son mobilier, évalué 4,000 francs, moyennant une prime annuelle de 2 francs.

Avril 28. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE adhèrent à la Caisse centrale de secours.

Juin 1er. — L'abrogation de leur Règlement de 1841 est daoptée.

Août 24. — Un frère des *Chevaliers du Temple* propose de faire regraver le timbre de la Loge qui se trouve, par suite de services, dans un état de dégradation complète. On charge ce frère de vouloir bien faire exécuter ce travail, et de faire fabriquer toutes les boîtes nécessaires destinées à contenir le sceau en cire ou en plomb.



Août 31. — Un bon de 100 francs payable au porteur par la Caisse du Trésor des *Chevaliers du Temple*, a été délivré à M. *Chateau*, imprimeur en taille douce et graveur, pour le tirage de cent exemplaires de diplômes et la fourniture des parchemins.

Octobre 5. — Ces diplômes sont timbrés sans ruban sur fond or, et l'on fait timbrer à l'avance tous les diplômes qui ont été tirés.

Juillet 21. — Les Amis des Arts demandent au Grand-Orient de vouloir bien lever la suppression provisoire dont leur Loge est frappée et qui a été prononcée le 3 août 1845.

Septembre 1er. — Dans le local de la Loge Union et Confiance, avenue de Vendôme, ont lieu des conférences d'instruction auxquelles tous les Maçons de l'Orient prennent part.

Octobre 3. — La nouvelle Loge Espérance et Progrès, Or.·. de Neuville-sur-Saône, sollicite l'appui de la Loge les *Enfants d'Hiram* pour obtenir du Grand-Orient de France les constitutions nécessaires à sa régularisation. Les fondateurs de cet Atelier sont d'anciens membres des *Enfants d'Hiram*, au nombre de douze.



Novembre 16. — Une planche du Grand-Orient de France annonce qu'à partir du 1er janvier prochain le bulletin trimestriel ne serait plus envoyé gratuitement, vu qu'il paraîtrait plus souvent, et que les Ateliers de la Correspondance seraient taxés à sept francs par an pour les départements.

Planche d'architecture sur la régénération indispensable de l'*Art royal* pour toutes les Loges de la ville de Lyon, par le frère Philippot *Célicourt.* — (Croix-Rousse, imprim. Th. Lépagnez, in-8° de 20 pages.)

Décembre 19. — Inauguration du nouveau Temple du PARFAIT SILENCE, rue Ste-Elisabeth.

1848

Au commencement de 1848, plusieurs membres de la *Grande Loge centrale*, dépendants du Suprême Conseil, unis à quelques officiers du Grand-Orient, cherchent à créer un nouveau pouvoir sur l'unique base des degrés symboliques, dans le but de réaliser l'unité en maçonnerie. Sous le titre de *Grande Loge nationale de France*, elle annonça pour le 17 avril la réunion d'un convent maçonnique, dans lequel devaient être traitées toutes les questions qui intéressent la Maçonnerie. Une Constitution fut discutée et promulguée le 15 novembre, sous le même titre.

Janvier 17. — Circulaire du *Grand-Orient* de France, interdisant aux Ateliers de sa correspondance de siéger aux grandes réunions connues sous le nom de *Congrès*, ces réunions étant en dehors de l'institution maçonnique.

Janvier 20. — Première séance du cours d'hygiène, par le frère *Clarion*, au PARFAIT SILENCE.

Juin. — Une planche de cette Loge invite tous les Vén.·. de l'Orient à se réunir pour prendre connaissance de projets importants tendant à donner un but et une direction unitaire à la Maçonnerie lyonnaise.

Janvier 23. — Fête baptismale ou d'adoption à SIMPLICITÉ-CONSTANCE.

Février 14. — On décide dans cette Loge que les jetons de présence seront sans valeur numérique ; qu'ils seront donnés tous les lundis et retirés tous les trois mois ; qu'un procès-verbal mentionnera le nombre qu'aura obtenu chaque frère.

Mai 1er. — Un frère fait don à l'Atelier de 30 à 40 volumes manuscrits, de trois maillets et de trois rubans de dignitaires avec leurs bijoux.

Mai 17. — *Simplicité-Constance* émet le vœu de reconstituer toutes les Loges de Lyon.

Tableau des FF.·. de l'ASILE DU SAGE, pour 1848, tiré à 150 exemplaires.

Janvier 24. — Révision du Réglement adopté de l'*Asile du Sage ;* le prix des réceptions est de 85 francs pour l'Ap-



prenti, 35 francs pour le Compagnon, 45 francs pour le Maître ; plus, 5 francs pour le diplôme ; l'affiliation, 30 fr., et la réintégration, 20 francs. — Ce Règlement contient 126 articles.

Mars 6. — L'*Asile du Sage* reçoit dans son conseil toutes les Loges réunies de l'O.·. pour débattre collectivement

des questions importantes pour la Maçonnerie. Sept membres y sont nommés pour former un *Conseil central.*

Avril 3. — Cette Loge vote 100 francs pour les blessés, les veuves et les orphelins de février, et 100 francs à la ville de Lyon pour les ouvriers sans travail.

Mai 1er. — Le frère *Dérieux*, ex-Vén.·., est proclamé Vén.·. d'honneur *ad vitam* de l'*Asile du Sage.*

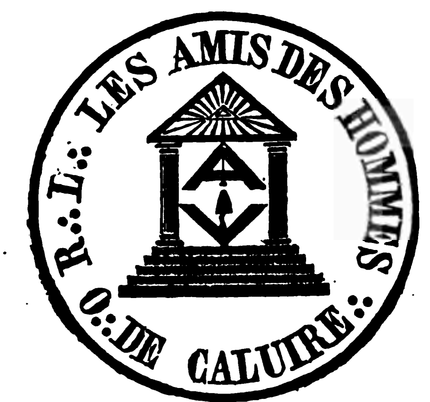
Cet Atelier vote une indemnité de 10 francs au profit du sieur *Castel,* graveur, à l'occasion de la refonte du tas des médailles de la Loge.

Tableau des FF.·. des Amis des Arts, pour 1848.

Novembre 22. — Réunion des Loges de Lyon à la Loge les *Amis des Arts.*

LES AMIS DES HOMMES

sont fondés le 18 février 1848 à l'Orient de Caluire, près de la Croix-Rousse, banlieue de Lyon, par 14 membres. (*Voir 1849.)*



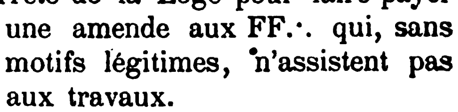
Les Amis de la Vérité vont siéger rue Roquette, à Vaise, près la place de la Pyramide.

Mars 27. — Suite des conférences maçonniques à Union et Confiance.

Juillet, — A la deuxième séance des Vénérables, il est décidé que trois délégués par Loge seront nommés pour assister aux séances. Ces délégués proclament le droit de se réunir pour délibérer en commun sur leurs intérêts généraux ou particuliers; 2° l'abrogation de toutes les lois contraires à ce principe. — Cette décision est soumise au Grand-Orient.

Avril 18. — Le Grand-Orient de France accorde des Constitutions à la loge ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Or.·. de Neuville-sur-Saône, et charge la Loge des *Enfants d'Hiram* d'installer ce nouvel Atelier. — Cette installation a lieu le 16 juillet.

Septembre 10. — Arrêté de la Loge pour faire payer une amende aux FF.·. qui, sans motifs légitimes, n'assistent pas aux travaux.



Octobre 8. — Cette Loge, par son Réglement particulier, fixe le prix de l'initiation au premier grade à 86 francs tous frais compris ; le compagnonage à 37 francs 50 c. ; même prix pour la maîtrise avec 6 francs en plus pour le diplôme ; l'affiliation, 45 francs ; la présentation d'un lowton, 46 francs ; la cotisation annuelle pour chaque frère est de 20 francs.

Mai 11. — Planche du *Grand-Orient* aux Ateliers de sa correspondance, les invitant a recueillir dans leurs Orients les dons et offrandes à la République, et à les lui transmettre dans le plus bref délai, pour les joindre au don qu'il se dispose à faire lui-même.

Juillet 24. — L'ETOILE POLAIRE et les Loges collectives de l'Or.·. de Lyon émettent l'opinion d'abroger l'article 98 des statuts, ainsi conçu : « ***Les Ateliers ne peuvent avoir entre eux d'autres rapports que ceux des affiliations ; il leur est interdit de délibérer collectivement.*** »

Août 15. — SINCÈRE AMITIÉ célèbre sa fête de l'Ordre avec la Loge des *Enfants d'Hiram* et fait l'adoption d'un lowton, fils d'un frère de cette dernière Loge.

Septembre 11. — *Sincère Amitié* supprime, pour les membres de sa Loge, la cotisation du premier semestre de

cette année, attendu l'état fâcheux où chacun s'est trouvé d'après les événements politiques qui ont eu lieu.

Proposition d'amélioration et d'avenir maçonniques, par le frère *Montanet*, orateur titulaire de la R.·. Loge Equerre et Compas, à l'O.·. de Lyon, aux séances des Loges réunies du même Orient, qui en ont ordonné l'impression, en tenue d'instruction, les 31 août et 28 septembre 1848, dans les locaux et sous les vocables le *Parfait Silence* et l'*Equerre et Compas*. — Lyon, impr. Nigon, in-4° de 3 pages. — *Unité de Temple, hospice maçonnique.*

Les Chevaliers du Temple siègent à la montée du Gourguillon, n° 22.

Octobre 22. — Ils adoptent dix lowtons.

Octobre 30. — Le comité des Loges réunies demande si les Ateliers voudraient entrer pour une quote-part proportionnelle aux frais qui seraient occasionnés par des séances de club maçonnique à tenir dans la salle du théâtre de l'Argue.

Novembre. — Planche du comité des Loges réunies de l'Orient de Lyon, faisant part d'un projet d'une grande fête pour toutes les Loges de l'Orient et des Orients voisins, pour le 3 décembre, dans le local du *Parfait Silence* pour les travaux du Temple, et dans celui des *Enfants d'Hiram* pour le banquet.

Novembre. — Planche collective adressée au Grand-Orient à raison du droit de réunion des Loges, afin que ce droit soit consacré dans les nouveaux statuts généraux.

Décembre 21. — Création, à la Candeur, de 24 bons de 25 francs portant intérêts à 5 0/0.

Discours prononcés aux tenues d'instruction des Loges réunies de l'Orient de Lyon pendant le dernier trimestre

de l'année 1848, par le frère A. *Gauthier*, de la R.·. L.·. l'*Equerre et le compas*.. — Guillotière, impr. de S. M. Bajat, 1849, in-8° de 283 pages.

1849

Calendrier maçonnique pour l'an de la Vr.·. L.·. 5849, de 12 pages, et Notice maçonnique pour l'année 5849, aussi de 12 pages ; les deux opuscules réunis en un seul cahier. — Lyon, impr. de Nigon, in-8°.

Janvier. — Planche du Grand-Orient de France, transmettant la décision prise par lui d'ouvrir une souscription en faveur de l'érection, à Paris, d'un Temple digne de l'Ordre maçonnique, et l'invitation de s'unir à lui pour coopérer à l'accomplissement de cette œuvre.

Février. — Le PARFAIT SILENCE annonce que le premier dimanche de chaque mois il tiendra une séance solennelle, et que lesdites séances seront plus spécialement consacrées à fêter (chacune à leur tour et par rang d'ancienneté) les Loges de cet Orient. — Le 4 mars, cette séance eut lieu pour la *Sincère Amitié* et la *Candeur ;* le 15 avril, pour *Union et Confiance* et *Equerre et Compas.*

Mars 12. — Proposition à la Loge ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Or.·. de Neuville-sur-Saône, d'un vestiaire pour les pauvres.

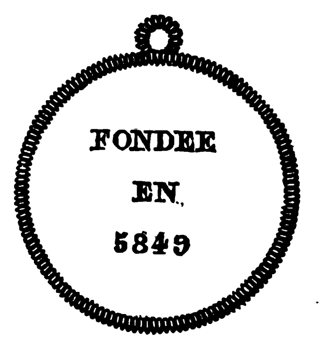
Avril 30. — Installation de la Loge les AMIS DES HOMMES, à l'Orient de Caluire, par les *Amis de la Vérité.* 53 membres fondateurs, ou initiés, signent cet acte d'installation.

Après l'échauffourée du 15 juin, des soldats s'introduisirent dans le Temple des *Amis des Hommes,* en enlevèrent les épées, les bijoux, le livre d'architecture, etc. ; ils ont, sans doute, cru voir dans ces objets des indices d'une société secrète. *(Revue maçonnique 1849,* page 116.)

Août 6. — Règlement de la Loge les *Amis des Hommes.* L'annuel de chaque frère est fixé à 12 francs, et l'initiation au premier grade à 50 francs.

Il existe deux variétés du bijou de cette Loge, qui représente une équerre où est inscrit : *R.·. L.·. les Amis des Hommes, O.·. de Caluire.* Au milieu est une étoile à cinq branches suspendue à un fil à plomb, le tout entouré de deux branches d'acacia. Le plus ancien de ces bijoux est plein, portant derrière l'inscription *Fondée en 5849*; cette Loge, en effet, n'a été constituée que le 9 mars 1849. — Le second est à jour et a les feuilles d'acacia moins serrées les unes contre les autres.





Mai 1er. — La nouvelle puissance de la *Grande Loge nationale de France* est inaugurée.

EQUERRE ET COMPAS n'a plus de Chapitre.

Juillet 1er. — Fête baptismale ou d'adoption à UNION ET CONFIANCE.

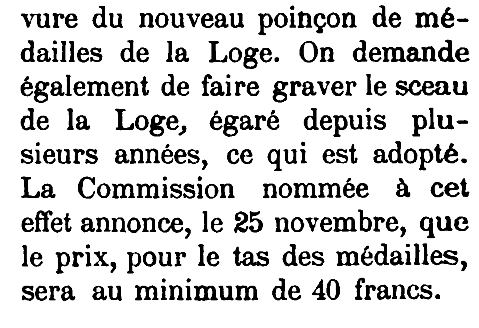
Juillet. — L'ASILE DU SAGE souscrit 30 francs à la mairie pour les victimes de juin.

Septembre 3. — Une circulaire du *Grand-Orient* transmet un exemplaire de la nouvelle Constitution aux Ateliers de la correspondance.

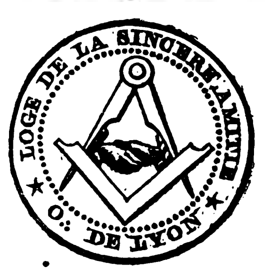
Octobre 15. — Il annonce qu'en vertu de l'article 34 de la Constitution, il a seul le droit de délivrer les divers titres aux Maçons de son obédience, avec l'innovation sur la demande *ne varietur.*

Novembre 19. — SINCÈRE AMITIÉ délibère sur la gra-





vure du nouveau poinçon de médailles de la Loge. On demande également de faire graver le sceau de la Loge, égaré depuis plusieurs années, ce qui est adopté. La Commission nommée à cet effet annonce, le 25 novembre, que le prix, pour le tas des médailles, sera au minimum de 40 francs.



Le Vén.·. propose alors de faire frapper les nouvelles médailles en argent, proposition à la suite de laquelle un frère réclame l'échange des médailles en cuivre doré contre celles en argent avec une diminution d'un franc sur le prix de revient des médailles.

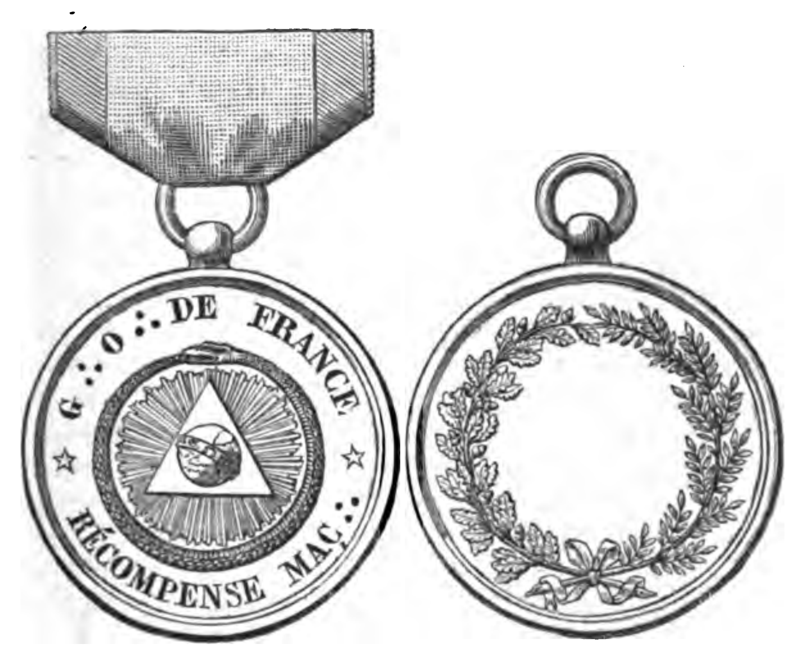
Décembre 27. — Le *Grand-Orient* décerne sa médaille rémunératoire au frère *Fuzier,* docteur médecin, membre de l'*Asile du Sage,* et aux frères *Julliard* et *Plantin,* de la Loge la *Sincère Amitié.* (Voir *Bulletin du Grand-Orient,* de mars 1850, pour les détails des actions d'éclat et de dévouement.)

1850

Calendrier maçonnique pour l'année 5850. Lyon, impr. Nigon, petit-in-8° de 12 pages.

Janvier 20. — Tirage d'une loterie aux CHEVALIERS DU TEMPLE, au profit des malheureux.

Poésie de Claudius-Antony RENAL, lue à la Loge de la SINCÈRE AMITIÉ, dans sa séance du 27 janvier, après la



remise au frère servant, Jacques *Julliard*, de la médaille d'honneur à lui décernée par le Grand-Orient de France. — Lyon, impr. Nigon, in-8° de 7 pages.

Le numéro de décembre 1859, 4e année de l'*Exemple*, revue universelle des traits de courage, etc., donne, page 405, le récit des principaux faits de ce noble frère.

Juin 7. — *Sincère Amitié* paie à Penin, graveur lyonnais, 55 francs pour le tas de ses médailles.

Juillet 14. — Fête d'ordre et cérémonie d'adoption à *Sincère Amitié* avec *Bienveillance et Amitié;* dix jeunes lowtons y sont reçus.

Août 26. — On adopte la proposition de créer des jetons de présence.

Septembre 2. — Ce jeton de présence sera constaté par un tableau de douze colonnes, lequel tableau recevra le nom du frère présent à la séance obligatoire de chaque mois, et si, au bout de l'année, il a assisté régulièrement à ces douze séances, il recevra une médaille dont la valeur et le modèle seront ultérieurement fixés.

ÉTOILE ET COMPAS

Loge formée de la fusion des deux Loges *Equerre et Compas* et l'*Etoile polaire*, par autorisation de la Chambre symbolique du 5 février 1850. — Le 11 mai a lieu la cloture des travaux de l'*Etoile polaire* et la fusion de cette Loge avec *Equerre et Compas*. — L'adresse anagrammatique d'*Etoile et Compas* est arrêtée de la sorte : à M. ***Capillery,*** montée du Gourguillon, 22, pour remettre à M. *Massons*.

Le bijou de cette Loge est en argent; il représente une étoile à cinq branches et un compas ouvert, au milieu des-





quels est écrit : *O.·. de Lyon ;* ces deux objets sont entourés aux trois quarts d'un ruban portant en légende : *R.·. L.·. Etoile et Compas ;* le tout attaché à la boutonnière par un ruban rouge.

Constitutions de la Loge *Etoile et Compas :*

Sur la demande à nous présentée le 16ᵉ jour du 10ᵉ mois de l'an 5849 (16 décembre 1849, ère vulg.), par les frères

*composant les Loges l'*Etoile polaire *et* Equerre et Compas, *constituées à l'Or.·. de Lyon par le Gr.·. Or.·. de France. savoir : la première suivant décision de la Chambre symbolique du 19e jour du 7e mois 5826, et la seconde suivant décision de la même Chambre, en date du 20e jour du 2e mois 5824, ainsi qu'il résulte des titres constitutifs par nous octroyés ; la demande ayant pour objet d'être autorisés à opérer fusion entre les deux Loges, pour ne plus former à l'avenir qu'un seul et même Atelier, sous le titre distinctif d'*ETOILE ET COMPAS, *audit Or.·. de Lyon et au rit français.*

Vu les articles 279 et suivants des statuts généraux de l'Ordre.

Attendu que toutes les formalités prescrites par lesdits statuts pour opérer une fusion ont été remplies.

Vu enfin la décision de notre Chambre symbolique, en date du 5 février 1850, E.·. V.·. qui a accueilli et prononcé ladite fusion.

*Nous avons autorisé et autorisons par ces présentes les deux loges l'*Etoile polaire *et* Equerre et Compas *à opérer la fusion par elles demandée, afin de ne plus former à l'avenir et à compter dudit jour, 16 décembre 1849, qu'une seule et même Loge, sous le titre distinctif de l'*Etoile et Compas, *à l'Orient de Lyon, départem. du Rhône, et prendre rang parmi les Loges de notre correspondance, à la date du 25e jour du 11e mois 5823, date des Constitutions primitives de la plus ancienne des deux Loges constituées par nous. En foi de quoi la présente autorisation, qui vaudra titre constitutif pour la Loge d'*Etoile et Compas, *a été délivrée et signée par nous, dignitaires et membres du Grand-Orient, contre-signée par les secrétaires des Chambres administratives et enregistrée au Grand-Livre du Sceau sous le numéro 10,836.*

Fait à l'Or.·. de Paris, en notre Grand-Orient de France, les 19, 20 et 21 jours du 1er mois 5850 (1er, 2 et 3 avril 1850, E.·. V.·.). — Suivent les signatures.

Mars 17. — Le PARFAIT SILENCE prend une carte du dispensaire général.

Mai 8. — La Loge prend deux actions dans la caisse de secours et de retraite des ouvriers en soie de Lyon.

Juin 18. — Cet Atelier annonce pour ce jour une soirée musicale dans sa Loge, en faveur d'nn lowton qui se rend au Conservatoire de musique de Paris.

Mars 18. — Facture produite par le sieur Courret à la Loge UNION ET CONFIANCE, de 102 médailles qui lui sont payées 265 francs.

Septembre. — Cette Loge souscrit pour une carte du dispensaire.

Avril 13. — Nous possédons un *Exeat* de ce jour, sans timbre ni sceau, pour cause y est-il mentionné, du dépôt desdits près le Grand-Orient de France, la Loge l'*Etoile polaire* étant en instance de fusion.

Avril 18. — Par décret de cette date, la Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon, création maçonnique de 1840, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Mai 12. — Présentation de la bannière de la Loge ESPÉRANCE ET PROGRÈS à Neuville-sur-Saône.

Novembre 3. — Cette Loge projette une Société de secours à Neuville, sous le patronage de l'Atelier.

Mai 21. — L'ASILE DU SAGE souscrit 25 francs en faveur des parents des victimes du pont d'Angers, et son Chapitre 15 francs.

Histoire philosophique de la Francmaçonnerie, par KAUFFMANN et CHERPIN, — Lyon, 1850, gr. in-8°.

1851

La plus grande partie des Loges de France avaient été, après 1850, faussement suspectées de s'occuper de matières étrangères à l'institution. C'est à la suite de ces inculpa-

tions que beaucoup d'Ateliers furent fermés par ordre de l'autorité, entre autres la Loge les Amis des Hommes, O.·. de Caluire. Dix-huit membres de cette Loge, qui fut déclarée réunion illicite, furent cités devant un conseil de guerre, accusés du crime de conspiration, condamnés de quelques mois à deux ans de prison et à des amendes proportionnées au degré de pénalité, et placés sous la surveillance de la haute police. — Ce jugement fut cassé par le conseil de révision, et un autre conseil de guerre prononça l'acquittement de tous les frères accusés.

Mai. — Les *Amis des Hommes* demandent à *Etoile et Compas* de copartager son local, en se conformant aux conditions de location convenues avec le propriétaire; mais, attendu l'état de siége sous lequel on se trouve, et la poursuite exercée par l'autorité militaire contre cette Loge de l'Or.·. de Caluire, *Etoile et Compas* refuse cette admission.



Mai 15. — Les *Amis des Hommes* adressent aux *Chevavaliers du Temple* la même demande.

Juillet 22. — Les *Amis des Hommes* décident qu'à leur fête de l'Ordre ils décerneront des bijoux d'honneur en argent aux frères *Mouilloud, Caillau, Hermelin, Kauffmann* et *Reynier,* pour avoir défendu le procès fait à la Loge par le premier conseil de guerre de la sixième division militaire.

Janvier 7. — Sincère Amitié s'affilie avec la Loge la *Tolérance,* Orient de Londres.

Juin 2. — Cette Loge vote 150 francs pour venir en aide aux ouvriers sans travail.

Septembre. —Le Grand-Orient se plaint à *Sincère Amitié* de n'avoir pas reçu le tableau des officiers dignitaires de la Loge depuis 5844.

Septembre 22. — Un membre propose de donner pour récompense, aux frères ayant assisté à toutes les tenues mensuelles obligatoires, une médaille en argent de la va-

leur de 1 franc. Les emblêmes que représenteront cette médaille seront deux mains, avec ces mots : *Sincère Amitié ;* au revers, un triangle avec le mot *Assiduité.* — L'idée émise est adoptée.

Janvier 15. — La préfecture de police interdit, à dater de ce jour, la faculté de se réunir à la *Grande Loge nationale de France.*

Janvier 19. — Fête funèbre célébrée par les Loges le *Parfait Silence* et l'*Asile du Sage ;* les dames n'y sont point admises.

Mars 9. — Une planche du *Grand-Orient* de France invite toutes les Loges de son obédience à lui faire connaître les actes généreux ou les utiles fondations auxquels elles auraient pu contribuer, à lui adresser l'historique de leur atelier depuis sa fondation, et de n'omettre aucune circonstance qui pourrait révéler quelques faits, soit en son honneur, soit à la gloire personnelle de ses membres en particulier. Cette planche insiste en même temps sur l'envoi du tableau annuel de chaque Atelier et sur les nominations des présidents, parce qu'aujourd'hui, plus que jamais, le Grand-Orient peut être appelé à intervenir auprès du gouvernement en faveur de la Maçonnerie qui devient l'objet d'injustes soupçons.

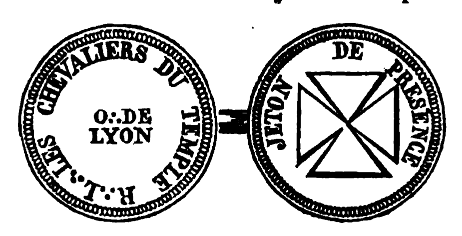
Mai 19. — L'ASILE DU SAGE offre au maire de Lyon la somme de cent francs en faveur des ouvriers sans travail. — Cette Loge décide qu'elle ne se joindra pas aux Loges de l'Orient pour la caisse centrale de secours.

Octobre. — Planche de l'*Amitié bienfaisante*, Or. de Bar-le-Duc, demandant à l'*Asile du Sage* des renseignements sur la formation d'une caisse de retraite pour les ouvriers, et priant cette Loge de les informer de toutes les décisions importantes qu'elle pourrait prendre tendant au bien de l'humanité.

Tableau général des frères composant les Loge et Chapitre sous le titre distinctif d'UNION ET CONFIANCE, à l'Or.·. de Lyon pour l'année 5851. — Lyon, impr. de Rey-Sézanne, in-folio. — 62 membres actifs, 3 membres d'honneur, 11 membres honoraires. — Les membres du Chapitre sont au nombre de 68.

Compte-rendu de la fête solsticiale d'été célébrée le dimanche 22 juin à la R.·. L.·. *Union et Confiance.* — Lyon, impr. Rey-Sézanne, in-8° de 21 pages.

Juin 24.— Le conseil des CHEVALIERS DU TEMPLE autorise la confection d'un mille de jetons de présence.



Ce jeton, en cuivre jaune, porte d'un côté en exergue : *R.·. L.·. les Chevaliers du Temple*, et, dans le champ : *O.·. de Lyon ;* de l'autre, une croix de Malte, avec la légende autour : *Jeton de présence.*

Juillet 6. — Célébration de la fête de l'ordre et cérémonie d'adoption à SIMPLICITÉ-CONSTANCE.

Juillet 23. — Le PARFAIT SILENCE accorde sa salle des banquets aux demoiselles Frachon, institutrices, pour la distribution des prix à leurs élèves.

Octobre 29. — La Loge le *Parfait Silence* conduit à sa dernière demeure une de ses illustrations, le frère *Arquillière.* Une cérémonie funèbre marque cette douloureuse journée. Un deuil maçonnique de neuf mois est ordonné; la bannière et les décorations du Temple restent couvertes de crèpes ; toutes les fêtes sont ajournées.

Novembre 15. — La Loge le *Parfait Silence* au Grand-Orient de France. — *Notice historique* sur la Loge le *Par-*

fait Silence de l'Orient de Lyon. — Lyon, impr. Boursy, gr. in-8° de 14 pages.

Août 31. — Fête de l'Ordre et fête baptismale ou d'adoption de deux lowtons à la Loge la CANDEUR, dans le local de la *Sincère Amitié*, au pavillon de Flore.

Septembre. — Projet de Règlement pour la formation d'une *Caisse centrale* de secours pour la Maçonnerie de l'Orient.

Décembre 9. — Les Loges suspendent leurs travaux pendant six mois, à la suite du coup d'Etat; ces Ateliers déclinant la condition d'autorisation locale.

Les événements de 1851 font à la Maçonnerie une situation difficile, la loi sur les associations, dont le Grand-Orient avait garanti les Loges en 1834, leur étant appliquée.

1852

Janvier 15. — SINCÈRE AMITIÉ suspend volontairement et momentanément ses travaux qu'elle reprend le 21 juin.

Juillet 6. — Cette Loge décide l'envoi de son bijou au Vénérable des *Amis de l'Humanité*, Or.·. de Joyeuse, avec les prérogatives qui y sont attachées.

Octobre 8. — Cet Atelier est inspecté par un envoyé du Grand-Orient.

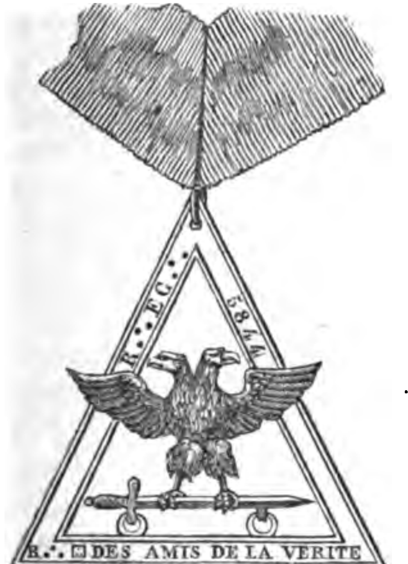
Mars 21. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE reprennent leurs travaux suspendus.

Octobre 5. — Réclamation dans cette Loge au sujet des frères nouvellement initiés qui reçoivent des jetons de présence, quoiqu'ils ne paient pas le semestre de leur réception. — Pierre Bonaparte, député des *Chevaliers du Temple* près le Grand-Orient.

Octobre 7. — Inspection de l'Atelier par le secrétaire général du Grand-Orient.

Mars 27. — Les procès-verbaux des AMIS DE LA VÉRITÉ n'existent que depuis cette date, les précédents ayant été anéantis dans l'inondation de 1856.

Juillet 1er. — Distribution du bijou de la Loge à tous les membres.



Juillet 25. — Cet Atelier décide la demande d'un Chapitre.

Septembre 7. — Le Vén.·. des *Amis de la Vérité* Or.·. de Vaise, témoigne au *Parfait Silence* le désir de voir les Vén.·. des Ateliers de l'agglomération lyonnaise prendre des mesures collectives dans l'intérêt de la maçonnerie en général. — On lui annonce le 9 octobre, conformément à l'avis de l'inspecteur en tournée, qu'à partir de ce jour, toutes relations devaient cesser avec les Loges écossaises du Suprême Conseil. — Le Vén.·. des *Amis de la Vérité* revenant sur ce sujet en décembre, on en réfère au Grand-Orient.

Novembre 28. — Fête d'adoption de trois lowtons.

Avril 19. — Une séance extraordinaire, autorisée par M. le préfet du Rhône, a lieu dans les Ateliers de Lyon. On y donne lecture d'une planche datée du 23 mars, signée par le secrétaire général de la police, et imposant diverses conditions du général en chef pour la réouverture des Loges. Les Ateliers déclinent la compétence de l'auto-

rité lyonnaise à leur égard jusqu'à ce qu'ils reçoivent les ordres de leur Grand-Maître, et suspendent provisoirement toute réunion dans les Loges.

Le 21 juin, les Loges reprennent régulièrement leurs travaux; une planche du Grand-Maître de l'Ordre de Paris, assurant des mesures prises envers le gouvernement pour la sécurité des Loges maçonniques de France.

Juin 30. — Le Temple du PARFAIT SILENCE se rouvre en séance solennelle.

Planche du *Grand-Orient* annonçant l'installation du prince Lucien *Murat* comme Grand-Maître de l'Ordre.

Circulaire du Grand-Maître pour l'érection à Paris d'un Temple pour la Maçonnerie française, et par laquelle il décide qu'à partir du 1er juillet, pour l'année 1852, et du 1er mars pour les autres années, tout Maçon sera soumis à une cotisation annuelle et temporaire de 3 francs. — A partir de la même époque, une somme de 5 francs sera perçue sur les initiations et la collation des grades de Maître, Elu secret, Grand-Elu écossais, Chevalier d'Orient, Rose-Croix, Chevalier Kad.·., enfin une somme de 10 fr. sur les grades de 31e, 32e et 33e degré.

Planche du secrétaire du Grand-Orient, demandant des renseignements pour la formation de l'*Annuaire maçonnique*.

Juillet 25. — Fête de l'Ordre et d'adoption à SIMPLICITÉ-CONSTANCE.

Décembre. — Cette Loge vote une médaille d'or à son ex-Vénérable *Grandmottet*.

Août. — Planche du Grand-Maître, annonçant que le Grand-Orient a sanctionné la création d'une Société civile de secours mutuels.

Septembre 12. — Fête de l'Ordre et d'adoption à l'ASILE DU SAGE. Les dames y sont admises; l'écharpe rose est seule de rigueur pour le costume des dix lowtons acceptés.

Octobre 2. — Lors de l'inspection du frère Adolphe *Perrier*, secrétaire général du Grand-Orient de France, l'Or.·. de Lyon organise, sous le nom de *Caisse centrale*, le service de secours aux Maçons étrangers ou voyageurs. — — Projet de ce Règlement. (Lyon, impr. lith. Rey-Sézanne, une feuille in-4°.)

Décembre. — Adoption de ce Règlement en douze articles, par les délégués de neuf Loges.

L'*Annuaire* de Lyon, de 1852, donne, pour la dernière fois, les noms et les adresses des treize Loges maçonniques qui existaient dans notre ville. Il avait commencé à le faire en 1844.

1853

Janvier. — Planche du Grand-Orient annonçant l'ajournement de l'élection des députés du Grand-Orient et défendant la délivrance de diplômes maçonniques. — Demande de souscriptions pour la construction d'un Temple à Paris.

Janvier. — La *Caisse centrale* de Lyon est définitivement constituée.

Février 9. — Le Parfait Silence ayant voté la médaille d'honneur à deux de ses membres, ceux-ci la refusent, tout en remerciant la Loge de cette faveur.

Février 10. — Traité du *Parfait Silence* avec la Société l'*Union*.

Février 20. — Fête d'Ordre et adoption d'un lowton. Les dames n'y sont point admises, d'après l'usage de la Loge, et les frères des *Amis de la Vérité* n'y sont reçus que comme visiteurs isolés.

Mai 4. — Le *Parfait Silence* expose au Grand-Orient son impossibilité de lui payer la cotisation supplémentaire de 3 francs de plus par membre.

Juin 2. — Le Grand-Orient maintient son arrêté du 11 juin 1852 y relatif.

Mars 16.— Tableau des FF.·. composant la R.·. L.·. Ec.·. les CHEVALIERS DU TEMPLE, à la vallée de Lyon. — In-fol. — 78 membres, dont 1, 31e; 1, 30e; 19, 18e; 43, 3e; et 14 du 1er grade.

Mai 3. — La Loge les *Chevaliers du Temple* consacre son affiliation à celle de la *Fraternité des Peuples*, Or.·. de Paris.

Mai 24. — Proposition de faire graver un Bijou commémoratif, qui sera offert à cette Loge affiliée.

Octobre 30.— Fête d'Ordre et d'adoption aux *Chevaliers du Temple*, qui reçoivent douze lowtons, auxquels on délivre des diplômes. — Il y a banquet et bal.

Avril 4. — ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Or.·. de Neuville-sur-Saône, demande à la *Sincère-Amitié* de faire une réception dans son Temple, au 2e et au 3e degré.

Mai 23. — La Loge l'ASILE DU SAGE ne voyant pas sans crainte, pour la moralité et la régularité des réceptions, sa sœur affiliée, les *Amis des Arts*, procéder avec une trop grande précipitation à ses réceptions, décide qu'une planche sera écrite à cette Loge ou à son Vénérable, pour lui faire ses paternelles observations et lui manifester explicitement le désir qu'à l'avenir cette Loge mette plus de temps entre la réception et la demande de renseignements.

Mai 30. — Sur la proposition de son délégué à la Caisse centrale de secours, l'*Asile du Sage* décide à l'unanimité qu'il verra avec plaisir la Loge les *Amis des Arts* faire partie de cette bonne œuvre.

Juin 13. — L'*Asile du Sage* vote à une grande majorité que sa souscription sera, à dater de ce jour, de 150 francs par an au lieu de 100 francs, pour le patronage des enfants pauvres.

Novembre 21. — Cette Loge vote 100 francs pour la fondation d'un établissement gratuit de sourds-muets pauvres et adultes.

Juillet 3. — Fête d'Ordre et d'adoption à la Loge les Amis des Arts.

Décembre 28. — Cette Loge demande à travailler dans le local du *Parfait Silence.*

Juillet 10. — Fête d'ordre et d'adoption à Simplicité-Constance. — Le frère *Mouillaud,* Vénérable des *Enfants d'Hiram,* y reçoit un Bijou en or, et en est proclamé membre et Vénérable d'honneur.

Octobre. — Les Amis de la Vérité prient les *Chevaliers du Temple* de leur prêter leur local pour quelques séances, ce qui leur est accordé.

Octobre 9. — Fête d'adoption de trois lowtons à Sincère Amitié.

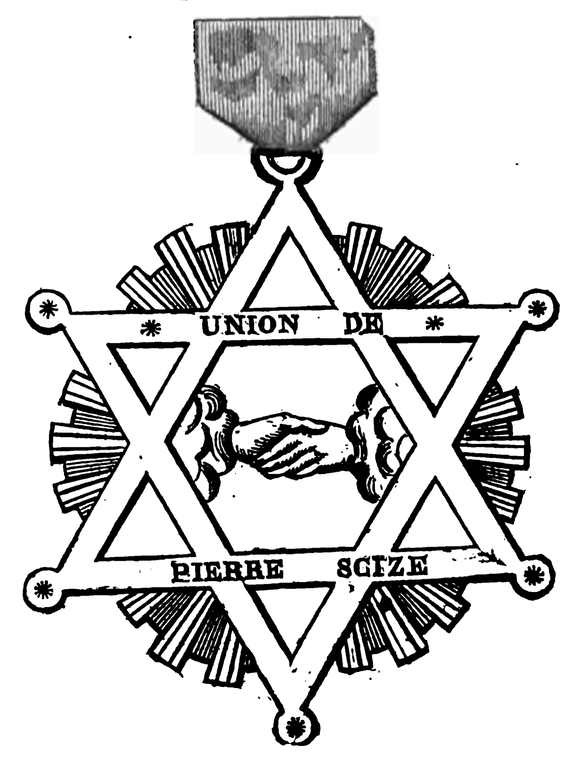
Décembre 11. — Cette Loge vote 100 francs en faveur de l'établissement des sourds et muets de Lyon.

Novembre 4. — D'après un rapport du frère H. *Wentz,* le Grand-Maître, par un décret, interdit le journal du frère *Cherpin,* de Lyon, intitulé : *Revue maçonnique,* pour avoir, dit le rapport, dénaturé les séances du conseil du Grand-Maître, celles du Grand-Orient et de sa Chambre. *(Em. Rebold,* page 262.*)*

Lettre à S. A. le prince *Murat,* par *Bourdy.* — Lyon, impr. Bajat, broch. in-8°.

Voici un Bijou qui a tant de rapport avec celui de la *Sincère Amitié* (reproduit en 1783), que, quoique plus petit, nous l'aurions attribué à cette Loge, si l'inscription qu'il porte ne nous faisait connaître qu'il a appartenu à un autre Atelier. — Dans tous les documents que nous avons parcourus, nulle part et à aucune date nous n'avons trouvé trace de cette Loge : UNION DE PIERRE-SCIZE, dont le nom particulièrement lyonnais ne laisse aucun doute sur la provenance de ce Bijou, en cuivre jaune, que nous ne pou-

vions passer sous silence et que nous avons placé ici, comme nous aurions pu le classer autre part. Néanmoins, nous le considérons comme appartenant à ce siècle à partir de 1830. — Il est suspendu à un ruban rouge.



1854

Janvier. — Le PARFAIT SILENCE réunit pour les pauvres la somme de 411 francs, dont 100 sont remis à la Société de patronage pour être distribués aux parents malheureux des enfants patronés.

Juin 14. — Dans une réunion générale, présidée par l'illustre frère *Heullant,* inspecteur du Grand-Orient, le *Parfait Silence* propose l'unité de Temple pour l'Orient de Lyon.

Janvier 22. — ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Orient de Neuville-sur-Saône, fait un don de pain aux pauvres de cette ville.

Décembre 19. — Cette Loge prend une action à la Société alimentaire de Lyon.

Janvier 30. — L'ASILE DU SAGE vote 200 francs pour les pauvres de la ville de Lyon, et les dépose au bureau du journal le *Courrier de Lyon.*

Mars 30. — L'*Asile du Sage* vote 90 francs pour l'acha de trois cartes du dispensaire.

Avril. — Le Conseil philosophique du *Parfait Silence*, ayant fait part de quelques communications du Grand-Orient concernant la position des Loges de l'Orient de Lyon, un frère de l'*Asile du Sage* propose que la fusion des Loges de Lyon ne puisse avoir lieu que par affiliation individuelle, ce qui est adopté à l'unanimité.

Juillet 9. — L'*Asile du Sage* augmente de 5 francs, à dater de ce jour, le coût de l'initiation et le grade de Maître, pour se conformer à la circulaire du Grand-Orient, publiée en 1852.

Février 20. — La CANDEUR vote à l'unanimité la fabrication de 500 jetons de présence. — Le 7, même mois, il en est reçu 470, à raison de 3 francs le cent, plus le tas, qui coûte 25 francs ; total : 40 francs.

Mars 13. — Il est décidé qu'il sera remis une mention



honorable aux frères honoraires ayant vingt jetons et plus. Ces jetons ne sont délivrés qu'après les travaux.

Avril 24. — Le frère *Martin* dépose aux Archives de la *Candeur* un jeton de présence à la date de 5819. *(Voir cette année.)*

Tableau des FF.·. de la *Candeur*, 65 membres. *(Archives du Grand-Orient.)*

Septembre. — Cérémonie funèbre à cette Loge.

Février 27. — ETOILE ET COMPAS accepte son Règlement.

Juin 19. — Chaque frère est imposé d'une augmentation de trois francs par année.

Juillet 24. — Un frère remet dix-huit Bijoux neufs, faits par le frère *Revollon.*

Mars 6. — Projets divers émanant du Grand-Orient et relatifs à la réorganisation de la *Caisse centrale.* — Cette caisse annonce aux Loges, en mai, que sa réorganisation est terminée.



Mars 19. — Les AMIS DES HOMMES font un bail de cinq ans à 350 francs, avec les *Amis de la Vérité*, pour le nouveau Temple que ceux-ci font réédifier.

Tableau des FF.·. de la Loge les *Amis des Hommes*, in-f°. 41 membres actifs.

Avril 15. — Le local de la rue Cadet, 16, est déclaré seul local maçonnique du Grand-Orient de France à Paris, à partir de ce jour. — Le prince *Murat* y fait annoncer l'ouverture d'un convent pour le 15 octobre. — Le Grand-Orient fait savoir par une planche que tous les Ateliers ont droit d'y envoyer un membre. — On y promulgue la Constitution maçonnique.

Un bon nombre de frères désertent peu à peu les AMIS DES ARTS et se font affilier à l'*Asile du Sage.*

Mai. — Cette Loge annonce qu'elle a reçu du Grand-Orient les instructions nécessaires pour sa réorganisation; néanmoins, au mois d'août, elle est mise en sommeil pour s'être placée en dehors des autres Ateliers et s'être soustraite à l'inspection du Grand-Orient.

Cette Loge n'avait point de Chapitre.

Juillet. — Le maire de la Guillotière remercie par une lettre adressée au Grand-Maître du Conseil philosophique, la Francmaçonnerie lyonnaise de son envoi de 519 francs pour secourir les victimes de l'accident des casernes de la Part-Dieu.

Août 14. — L'annuel d'ETOILE ET COMPAS est porté à 18 francs, et la collation de chaque grade augmentée de 5 francs.

Septembre 58. — Vote de 20 francs pour les frères incendiés.

Août 30. — Cessation des rapports des Loges de l'Or.·. de Lyon avec les *Chevaliers du Temple*, au sujet de la vérification de la *Caisse centrale.*

Septembre 10. — Fête d'ordre et d'adoption maçonnique à la SINCÈRE AMITIÉ, de quatre lowtons, dans le Temple du pavillon de Flore, aux Brotteaux.

Octobre. — Demande faite au Convent par le gouvernement de transformer la Maçonnerie sous la dénomination de Secours mutuels, afin d'être approuvée par l'autorité comme ces dernières.

Décembre. — Inauguration d'un nouveau Temple, à Vaise, rue Roquette.

Décembre 21. — SIMPLICITÉ-CONSTANCE supprime ses jetons de présence.

1855

Janvier 7. — Le Vénérable de la CANDEUR propose la réduction des Chapitres de l'Or.·. de Lyon, au nombre

de deux, par le tirage au sort. Avis en est donné aux autres Ateliers.

Février 15. — La *Candeur* envoie un mandat de 40 francs sur la poste au Grand-Orient de France, pour la souscription en faveur de l'armée d'Orient. — *Etoile et Compas* en envoie autant le 12 mars.

Avril.— Installation de la *Candeur* dans son nouveau local.

Février 21. — Le PARFAIT SILENCE réunit 160 francs pour l'armée d'Orient. — L'*Asile du Sage* rassemble la même somme pour le même objet.

Mai 8. — Cérémonie funèbre au *Parfait Silence.*

Avril 15. — Discours sur la Constitution de 1854, prononcé à la fête de l'Ordre de la Loge les ENFANTS D'HIRAM, Or.·. de Lyon, par le frère J. *Neyret*, orateur titulaire. — Lyon, impr. Nigon, in-8° de 48 pages.

Avril 20. — Le *Courrier de Lyon* reproduit un article de curieux et intéressants détails sur la Francmaçonnerie en Orient et surtout en Perse.

Avril 26. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE se mettent en sommeil, se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire aux obligations pécuniaires qui leur sont imposées par le Grand-Orient de France. La Loge se reconstitue le 10 août, par décisions des 17 juillet, 15 octobre et 9 novembre suivant, plusieurs frères ayant cotisé pour éteindre la dette de l'Atelier.

Décembre. — Les jetons de présence ne figurent plus dans les procès-verbaux de cette Loge à partir de son réveil et de sa nouvelle organisation.

Le Bulletin du Grand-Orient d'avril annonce que la souscription de la Maçonnerie française en faveur de l'armée d'Orient s'élève à 6,544 fr. 70 cent.

Mai 29. — Les Amis des Hommes décident que l'annuel sera porté à 18 francs, et établissent des cachets de présence représentant une valeur de 30 centimes à valoir sur la cotisation mensuelle de 1 fr. 50 c. Ces cachets ne sont distribués pour la première fois que le 4 septembre.

Juillet 1er. — *Considérations philosophiques* sur la Franc-maçonnerie, discours prononcé à la fête de l'Ordre des Chapitres réunis de la vallée de Lyon, par Henri *Vivier*, Grand-Maître du Conseil philosophique. — Lyon, impr. Nigon, in-8° de 15 pages.

Aux Ateliers symboliques de l'Or.·. de Lyon, le frère Henri Vivier, Grand-Maître du Conseil philosophique. — Lyon, impr. Nigon, in-8° de 7 pages.

Juillet 8. — Dans une réunion des Loges *Etoile et Compas* et la *Candeur*, un frère propose que toutes les Loges se réunissent pour célébrer ensemble leur fête d'Ordre. — Un autre frère demande qu'il soit établi à Lyon une Ecole maçonnique. — Ces deux propositions sont appuyées.

Juillet 23. — La question de la fusion est posée à la *Candeur* et adoptée à l'unanimité, comme elle l'avait été à *Sincère Amitié* le 15 janvier. On veut s'adjoindre au *Parfait Silence* et à la *Sincère Amitié* comme étant les plus anciennes Loges de l'Orient, et sous un vocable nouveau : *Lumière et Vérité ;* chaque frère serait alors soumis à la réaffiliation et en subirait l'épreuve, ayant déjà l'assurance d'un bon nombre de frères ; cette nouvelle Loge, d'ailleurs, ne serait constituée que lorsqu'il y aurait cent adhésions.

Septembre 9. — Fête d'Ordre et d'adoption à Simplicité-Constance. — Le 16, même fête à *Bienfaisance et Amitié.*

Septembre. — Le Conseil de permanence nommé par le Grand-Maître soumet aux Loges les trois questions suivantes :

1° Croyez-vous nécessaire la réduction des Loges de l'O.·. de Lyon ?

2° La Maçonnerie de Lyon n'a-t-elle pas besoin d'une épuration ?

3° Croyez-vous un Temple unique nécessaire et suffisant pour l'Orient de Lyon ?

Le *Parfait Silence* répond affirmativemrnt sur les trois questions.

L'*Asile du Sage* émet :

1° Le vœu fraternel que les Ateliers de l'Orient de Lyon qui ne demanderaient ni à se fusionner ni à être supprimés seraient maintenus.

2° Qu'il y aurait nécessité de concentrer toutes les Loges de l'Orient de Lyon dans un seul local qui réunirait toutes les conditions voulues pour cette concentration.

3° Que, sur l'épuration des membres, elle passe à l'ordre du jour.

La *Sincère Amitié* répond *non* aux deux premières questions ; elle ne croit pas de sa dignité de répondre à la troisième.

1856

Janvier. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE partagent le local des *Enfants d'Hiram*.

Janvier 20. — La R.·. Loge Ecossaise les AMIS DES HOMMES donne une soirée maçonnique dans son local situé à Vaise, rue Roquette, 7, près la Pyramide, au profit de sa caisse hospitalière et du fr.·. *Célicourt* momentanément sans emploi. On y joue en autres le *Franc-Maçon* épisode espagnol, comédie vaudeville en un acte, composée pour cette soirée par deux FF.·. de cet Orient, les FF.·. *Reynier* et *Pine*. — Le F.·. *Reynier* y exécute quelques expériences de magie, (tours nouveaux).

Juin 11. — Les *Amis des Hommes* se réunissent dans le le local de *Bienfaisance et Amitié* pour leurs tenues, le local des premiers, à Vaise, se trouvant submergé par les eaux. On y nomme une commission pour s'entendre avec les *Amis de la Vérité* et quitter le local de Vaise.

Juin 26. — Les *Amis des Hommes* annoncent pour le 29, une fête maçonnique en faveur des inondés dans la salle des banquets de *Bienfaisance et Amitié*, Or.·. de la Croix-Rousse, rue de Cuire, impasse n° 12.

Avril 3. — Un tableau manuscrit des frères de la Loge Union et Confiance comprend 33 membres, dont 1, 30°, 14 Rose-Croix, 14 Maîtres, et 4 sans désignation de grades.

Avril 14. — Etoile et Compas fait un projet de Règlement pour les tenues d'instruction.

Mai 5. — Elle déclare ne pouvoir envoyer un représentant au convent maçonnique, vu les charges extraordinaires qui pèsent cette année sur la Loge.

Juillet 21. — Cet Atelier recueille 212 francs pour les inondés.

Septembre. — Planche du Grand-Orient défendant à *Etoile et Compas* de sous-louer à une Loge dissidente.

Avril 19. — La Candeur va occuper le local du Pavillon de Flore, avenue Duguesclin, maison Morel, aux Brotteaux.

Mai 8. — Une planche de la préfecture du Rhône annonce à la *Candeur* que sa demande en déduction de sa cote mobilière n'est pas admise.

Juin 5. — Une cotisation temporaire de 3 francs est imposée à chaque membre de la *Candeur* pour venir en aide aux inondés.

Décembre 21. — Cérémonie funèbre dans cette Loge ; les dames y sont admises.

Juin 5. — Le PARFAIT SILENCE fait offre de son local pendant les inondations.

Sur la proposition du frère *Dally*, Vénérable, l'*Aménité*, Orient du Havre, en appelant l'attention du Grand-Orient sur les victimes des inondations de Lyon en 5856, s'inscrivit pour une somme de 300 francs. — C'est donc à cette Loge que revient l'initiative de l'appel fait plus tard par le Grand-Orient à toutes les Loges de l'obédience. (DE LOUCELLES, *Notice historique sur la Rég.·. Loge de l'*Aménité, *Or.·. du Havre.)*

A ce propos, nous ferons remarquer que cette initiative avait été prise par le Grand-Orient le 19 novembre 1840, lors de la grande inondation de Lyon à cette époque, et que la circulaire du 6 juin de cette année, adressée par le Grand-Maître aux Ateliers de l'obédience en faveur des victimes de l'inondation de 1856 fit faire une recette totale de 26,583 francs.

Juin 29. — La Loge ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Orient de Neuville-sur-Saône, fait une fête d'adoption.

Novembre 5. — Proposition de transférer cette Loge à Lyon. — Le 19 du même mois, on décide d'en demander l'autorisation au Grand-Orient qui en démontre l'impossibilité actuelle.

Juillet 8. — Une médaille d'honneur est offerte au Vén.·. de SINCÈRE AMITIÉ par sa Loge. Elle représente le Bijou de cet Atelier entouré d'une double branche d'acacia, avec ces mots sur le revers : *La* SINCÈRE AMITIÉ, *Or.·. de Lyon, à son V.·. P.* GUINARD, *1856.*

Août 11. — L'ordre du jour est prononcé sur une proposition de boulangerie maçonnique par actions.

Août 14. — Le Grand-Orient de France pose aux Ateliers de son obédience les quatre questions suivantes :

1° Quel est le degré d'instruction que doit posséder un Maçon pour bien remplir ses devoirs, et quels sont ces devoirs en général ?

2° Quelles sont les meilleures mesures à prendre, les prescriptions à décider pour forcer les Loges à n'admettre que des profanes méritants ?

3° Pourquoi le zèle et l'ardeur maçonniques cessent-ils de briller et quels sont les meilleurs moyens à employer pour les réveiller ?

4° Ressources de la Francmaçonnerie ; ses moyens de secours et d'assistance ?

Dans l'espace de vingt ans (de 1835 et 1866), le nombre des Maçons n'avait pas varié, c'est-à-dire qu'il était resté à 500 membres environ, et cependant la moyenne des initiations avait été de 75 par année ; en d'autres termes, 1,500 Maçons y étaient venus pendant cette période, et les Loges avaient été impuissantes à les conserver.

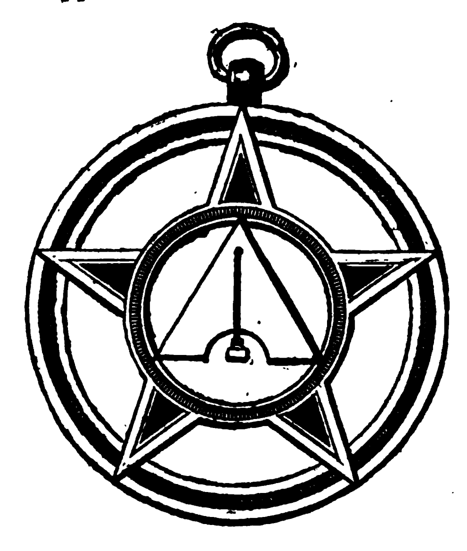
Pendant ces vingt années, l'ensemble des recettes s'était élevé à 400,000 francs.

A l'extérieur, les Loges ne s'étaient affirmées par aucune œuvre utile ; elles avaient cessé de souscrire et d'avoir des représentants à la Société élémentaire du Rhône ; le patronage des enfants pauvres, cette autre création maçonmique, ne comptait plus que deux Loges sur dix parmi ses souscripteurs.....

(Extrait de la *Révision de la Constitution maçonnique*, Rapport fait au Parfait Silence, Or.·. de Lyon, le 21 décembre 1864. — Impr. Nigon, in-4° de 8 pages.)

Un frère des Amis de la Vérité nous a confié trois Bijoux, qui ne diffèrent entre eux que par un emblème particulier qui figure au centre. Celui-ci a un niveau ; le second a une épée ; l'emblème du troisième s'est perdu. Ces Bijoux servaient, sans nul doute, de marque distinctive à chaque officier dignitaire d'une Loge, lequel portait le

sien suspendu à son camail; mais nous ne savons à quel Atelier ils ont appartenu.



1857

Janvier 11. — Les Amis des Hommes, après leurs élections, votent 100 francs au profit des frères inondés.

Mars 8. — Ils suppriment leurs cachets de présence. Lecture du nouveau Règlement de cet Atelier.

Avril 14. — L'annuel de cette Loge est porté à 20 fr.

Août 26. — Quelques frères forment le noyau de la bibliothèque des *Amis des Hommes*.

Septembre 27. — Fête d'Ordre et d'adoption de six lowtons.

Tableau des frères de la Candeur pour 5857. — Cette Loge a pour adresse : à M. *Ruednac*, anagramme du mot *Candeur*.

Février. — La *Candeur* prend 50 billets de la loterie en faveur des jeunes filles aveugles de Lyon. Le tirage de cette loterie a lieu dans le local de la Loge, le 17 décembre.

Octobre 27. — Jugement rendu à la *Candeur* contre un frère convaincu d'un délit contre l'honneur maçonnique. Sa radiation des tableaux est prononcée.

Février 3. — Le frère *Bajollet* reçoit de sa Loge un Bijou en argent entouré d'une branche d'acacia en or, et portant derrière cette inscription : « *Au F.·. Bajollet, Les* CHEVALIERS DU TEMPLE *reconnaissants l'ont nommé V.·. d'honneur le 3e jour du 12e mois 5856.* » — Nous avons reproduit ce Bijou en 1835.

Mars 22. — Fête solsticiale d'hiver célébrée en commun par les Loges des *Enfants d'Hiram*, *Union et Confiance* et les *Chevaliers du Temple*, au pavillon de Flore, rue Duguesclin, maison Morel, aux Brotteaux.

Avril 4. — Le Vénérable de la SINCÈRE AMITIÉ envoie au Grand-Maître du Conseil philosophique, vallée de Lyon, les réponses de sa Loge aux quatre questions du Grand-Orient de France. — Autogr. in 4° de 8 pages.

Juin 3. — Parmi les divers Mémoires adressés par les Ateliers au Grand-Orient, en réponse aux quatre questions faisant l'objet du décret du 14 août 1856, vingt-six furent jugés dignes de récompenses qui furent proclamées à l'Assemblée générale. — Le frère *Rollet*, rapporteur de la Loge l'ASILE DU SAGE, Or.·. de Lyon, y obtint le 3e prix, soit : la première mention honorable.

Le 22 juin, sur la proposition d'un de ses membres, l'*Asile du Sage* vota à l'unanimité l'impression des questions et des réponses mentionnées, afin qu'un exemplaire fût remis à chacun des frères de l'Atelier. (Lyon, impr. Nigon, in-8° de 4 pages.)



Nous avons mentionné en 1847 (page 223) ce bijou de l'*Asile du Sage* sans fleurs de lys et n'ayant qu'un seul anneau ; c'est la place qu'il aurait dû occuper.

Juin 7. — Fête d'adoption de six lowtons à ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Or.·. de Neuville-sur-Saône.

Juillet 20. — Soirée artistique en faveur du F.·. *Célicourt*, sous les auspices de la Maçonnerie lyonnaise, maison MOREL, avenue Duguesclin, aux Brotteaux. — Le F.·. *Reynier*, amateur, y exécute quelques expériences de magie.

Juillet 23. — Inspection de la Loge ETOILE ET COMPAS par le frère *Réxès*, 33°, délégué du Grand-Orient en inspection.

Août 9. — Fête d'Ordre et d'adoption à cette Loge.

Juillet 23. — Visite au PARFAIT SILENCE du frère *Réxès*, inspecteur du Grand-Orient.

Octobre 25. — Fête d'Ordre et d'adoption de cinq lowtons par cet Atelier.

Décembre. — Souscription individuelle par les membres du *Parfait Silence* de deux actions de la Société civile sur le local du Grand-Orient de France.

Août 31. — Planche du Grand-Orient de France, dont voici l'extrait, par application de l'article 130 des statuts généraux :

« Lorsqu'un Atelier symbolique adresse à un Atelier « capitulaire une demande d'augmentation de salaire en « faveur de l'un de ses membres, cette demande doit être « entourée des garanties suivantes :

« 1° La définition des titres civils et maçonniques que « possède ce frère à cette distinction, tels que :

« Justification de la qualité de membre actif et cotisant « de l'Atelier ;

« Age maçonnique, nature et durée des fonctions maç.·. « exercées ;

« Longue et constante assiduité aux travaux maçon- « niques.

« Enumération des services rendus à l'Ordre ;

« Citer des faits, des actes utiles à l'humanité, comme :
« Traits de courage, de dévouement civil ou maçon-
« nique, etc.
« En un mot, relater tout ce qui est de nature à faire res-
« sortir la moralité, la capacité, l'aptitude, l'élévation de
« caractère du frère présenté ;
« 3° Enfin toutes les productions littéraires, maçonni-
« ques ou même civiles dont le frère serait l'auteur.
« Le Chapitre saisi de la demande de la Loge symbo-
« lique statue, dans les formes règlementaires, par un vote
« sur l'admissibilité du candidat. — C'est alors, pour ceux
« que les Chapitres ont déclarés admissibles, qu'ils doi-
« vent adresser au Grand-Maître de l'Ordre la demande
« d'autorisation.
« Nous vous invitons d'ailleurs à ne pas perdre de vue
« que selon l'esprit et les termes de la constitution, les
« grades supérieurs doivent être désormais une récom-
« pense ; et, pour en augmenter le mérite et la valeur,
« vous devez vous montrer sévères dans l'examen des
« titres, et avares dans la présentation des candidats.
« En agissant ainsi, T.·. C.·. F.·., vous concourrez, dans
« une mesure très-étendue, à atteindre le but que nous
« nous proposons tous : l'éclat et la splendeur de l'Ordre. »

Novembre. — Une planche de la Grande Loge suisse ALPINA fait appel à tous les Maçons pour la construction d'un Temple unique.

1858

Calendrier maçonnique pour l'an de la V.·. L.·. 5858. — Lyon, typogr. Boursy, petit in-8° de 23 pages.

Février 7. — Formation à la CANDEUR d'un comité d'instruction.

Mars 11. — Les cotisations de cette Loge sont fixées à 25 francs.

Juillet. — Rapport de la commission de la *Candeur* au sujet des questions de réformes. — Il conclut à ce que les dix Loges de Lyon, sous l'obédience du Grand-Orient, cessent d'exister, pour se reconstituer en une seule Loge sous un vocable nouveau, etc.

Mars 1er — A partir de ce jour, les trois cahiers des grades symboliques sont promulgués et rendus obligatoires pour tous les Ateliers symboliques du Grand-Orient de France.

Mai 16. — Cérémonie funèbre aux AMIS DE LA VÉRITÉ. On y admet les épouses, filles et sœurs des Maçons.

Mémoire remis au prince L. *Murat* par les députés des Loges de Lyon réunies à Paris le 26 mai sur la question de réforme. (Autogr. de 4 pages in-4°.)

Juin 16. — La souscription du PARFAIT SILENCE en faveur du citoyen *Lamartine* produit 116 francs.
Novembre 24. — Cette Loge souscrit pour les inondés du Midi.

Septembre 19. — Fête de l'Ordre célébrée par cinq Loges réunies dans le Temple de la rue Ste-Elisabeth : l'*Asile du Sage*, la *Candeur*, la *Sincère Amitié*, le *Parfait Silence* et *Simplicité-Constance*. Un message du Grand-Orient de France y assiste, et remet l'autorisation donnée par le Grand-Maître de l'Ordre à la réunion de ce jour.

Septembre 21. — ETOILE ET COMPAS décide et vote à l'unanimité que, pour 1859, l'annuel sera porté à 25 francs et que le tableau des frères de la Loge indiquerait les nom, prénoms, profession et âge maçonnique.

UNION ET CONFIANCE, suspendue par décret du Grand-Maître, du 25 septembre, ne reprend ses travaux que le 28 décembre 1869.

Rapport fait à la R.·. L.·. les ENFANTS D'HIRAM sur les améliorations à apporter à la Francmaçonnerie lyonnaise,

adopté par la Loge en conseil général, dans sa tenue du 22 septembre 1858, et lu au Conseil philosophique le 24 du même mois, en présence de toutes les commissions des Loges de l'Or.·. de Lyon. — Impr. Nigon, in-8° de 15 pages.

Réponse des membres de la Commission de la Loge les *Enfants d'Hiram* aux Rapport et Projet de traité entre les Loges, adoptés par le Conseil philosophique sur la question de réforme à l'Or.·. de Lyon. — Impr. de Boursy, 1858, in-8° de 14 pages.

Décembre 12. — Cérémonie funèbre aux *Enfants d'Hiram ;* les dames et les parents des Maçons y sont conviés.

Octobre 7. — Rapport fait au *Conseil philosophique* sur la question de réforme de l'Orient de Lyon, au nom de sa Commission, par le frère GUINARD. — Lyon, impr. Nigon, in-8° de 8 pages.

Grand débat soulevé à la R.·. L.·. la SINCÈRE AMITIÉ sur la réforme maçonnique.

Octobre 19. — Un profane, présenté à l'initiation dans la Loge la *Sincère Amitié*, n'est pas admis sur sa déclaration de ne pas croire en Dieu; on lui fait observer que la Société maçonnique a pour base l'existence de Dieu, et pour principe l'*amour de l'humanité.*

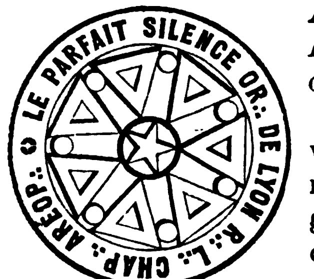
Novembre 17. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE demandent aux *Amis de la Vérité* de les associer à l'œuvre philanthropique qui a pour but de venir en aide aux victimes de l'inondation dans les départements de l'Hérault et du Gard, en ouvrant une souscription en faveur de ces dernières.

Novembre 29. — L'ASILE DU SAGE décide à l'unanimité que la lettre adressée par M. *de Lamartine* aux membres de la Loge de Mâcon, le 27 septembre 1858, et relative à la souscription en sa faveur dans les Loges maçonniques, ainsi que la lettre d'envoi de la Loge de Mâcon, du 18 octobre, seraient imprimées au nombre de 300 exemplaires, pour être mises à la disposition de ses membres. — Lyon, impr. Nigon, in-4° de 4 pages.

1859

Janvier 30. — Adoption maçonnique et réception au 1er grade à la Loge Bienfaisance et Amitié.

Février. — Le Parfait Silence communique à *Sincère Amitié* sa correspondance avec les *Enfants d'Hiram*, relative à la question de réforme.



Avril 20. — Le *Parfait Silence* vote la dépense d'un timbre humide, dont, aux termes des statuts généraux, toutes les pièces officielles doivent être revêtues.

Juillet 13. — Souscription individuelle en faveur des blessés de l'armée d'Italie ; elle produit 260 francs envoyés au Grand-Orient.

Février 7. — Sincère Amitié vote 150 francs pour un de ses membres dans le besoin et très-âgé.

Août. — Cette Loge tient ses séances dans le Temple de la rue Ste-Elisabeth.

Décret du *Grand-Maître,* en date du 27 février, déclarant Temple unique, pour l'Orient de Lyon, à partir du 1er mars, le Temple de la rue Ste-Elisabeth.

Vu l'importance de ce décret, nous le transcrivons ici :

« *Nous, prince L.* Murat, *Grand-Maître de l'Ordre ma-*
« *çonnique en France, considérant, etc. ;*

« *Avons décrété et décrétons :*

« *Art. 1er. — A partir du 1er mars 5859, le Temple ma-*
« *çonnique de la Société de l'Union, situé rue Ste-Elisa-*
« *beth, est déclaré Temple unique, et toutes les Loges de*
« *l'Or.·. de Lyon, celle de la Croix-Rousse exceptée, de-*
« *vront y tenir leurs séances.*

« *Art. 2. — Le Temple sera agrandi et transformé sui-*
« *vant les plans et devis approuvés par le Grand-Maître et*
« *déposés au Grand-Orient de France.*

« *Ces travaux devront être terminés au plus tard dans un*
« *délai de deux ans.*

« *Art. 3. —Les dépenses générales qu'il y aura avantage*
« *à centraliser ou convenance à répartir également, seront*
« *acquittées au moyen d'un fonds créé par un prélèvement*
« *sur les cotisations et collations de grades, et dont le*
« *chiffre sera déterminé par celui des sommes à payer.*

« *Au nombre de ces dépenses devront figurer :*

« *1° L'impôt au Grand-Orient de France;*

« *2° Le loyer du Temple unique, qui ne pourra excéder*
5,000 francs.

« *3° Le traitement d'un secrétaire archiviste nommé par*
« *le Grand-Maître.*

« *Art. 4. — Les Vénérables des Loges se réuniront immé-*
« *diatement sous la présidence du Grand-Maître du Con-*
« *seil philosophique du* Parfait Silence, *assisté de l'orateur*
« *dudit Conseil, qui agira comme orateur de cette réunion,*
« *pour déterminer par un Règlement administratif les rap-*
« *ports respectifs des Loges et la part de chacune dans les*
« *dépenses générales, ainsi que toutes les questions de dé-*
« *tail que soulève l'organisation nouvelle.*

« *Ce Règlement ne sera exécutoire qu'après avoir obtenu*
« *l'approbation du Grand-Maître en son conseil.*

« *Art. 5. — Notre Grand-Officier d'honneur de*
« *l'Ordre, etc., est chargé de la notification et de l'exécu-*
« *tion du présent décret.*

« *Donné, etc.* »

Aux termes de l'article 4 de ce décret, les Vén.·. des Loges de l'Or.·. de Lyon se réunirent les 17, 24 et 31 mars, et arrêtèrent en neuf articles un *Règlement administratif*, qui fut voté en séance le 14 avril et approuvé par décision du Grand-Maître en son Conseil. (Lyon, impr. Nigon, in-8° de 8 pages.) — Le Vén.·. des *Enfants d'Hiram*, dans la réunion générale du 17 mars, n'avait accepté le décret

précité du 27 février que sous condition, cette Loge étant disposée à se dissoudre, si un délai d'un an ne lui était accordé.

Mars 1er. — Par un autre décret du Grand-Maître de l'Ordre, *Murat*, à dater de ce jour nul écrit maçonnique, périodique ou autre, ne peut être imprimé ailleurs que chez *Lebon*, imprimeur du Grand-Orient de France, à moins d'une autorisation spéciale.

Mars 1er. — Les AMIS DE LA VÉRITÉ quittent Vaise pour s'installer à la montée du Gourguillon, n° 22, leur Temple de la rue Roquette ayant été démoli à la fin de février.

Mars 20. — Fête d'adoption à ETOILE ET COMPAS. — Cette Loge déclare qu'en suite du décret du Grand-Orient sur la réforme maçonnique de l'Orient de Lyon, aucune réunion des membres de l'Atelier n'aura lieu jusqu'à nouvel avis.

Avril 17. — Reprise des tenues d'instruction à *Etoile et Compas*.

Extrait du procès-verbal de la séance du 21 mars 1859 de la Loge les ENFANTS D'HIRAM, qui décide sa dissolution. — Lyon, imp. Boursy, 3 pages in-4°.

Protestation, — suivie de l'extrait du procès-verbal de la séance du 21 mars 1859, de la Loge des ENFANTS D'HIRAM. — Lyon, typog. de Boursy, in-4° de 4 pages.

Cette Loge, suspendue provisoirement le 31 mars 1859 par décret du Grand-Maître, *pour s'être permis de discuter un décret du Grand-Maître,* donnant ainsi, dit l'acte, *la preuve de sentiments anti-maçonniques*, devait, sans délai, adresser au Grand-Orient, par l'entremise de son Vénérable et suivant l'article 194 des statuts généraux, ses Constitutions, ses cahiers des grades, le sceau et le timbre, le tableau de ses membres et l'état de sa situation financière.

Comme le Vénérable n'avait pas exécuté cette prescription, une planche du 27 octobre l'appela à comparaître le 7 novembre devant le Grand-Maître, en son conseil siégeant en chambre d'appel. Ce frère n'ayant pas comparu, le Conseil se réunit le 19 décembre et prononça le jugement dont les considérants suivent :

« *Attendu que tous les officiers dignitaires d'un Atelier* « *sont responsables, chacun en ce qui le concerne et même* « *solidairement, de l'envoi, en temps opportun, des diverses* « *pièces que tout Atelier qui cesse ses travaux pour une cause* « *quelconque est tenu de faire remettre au Grand-Orient.* « (Les Constitutions et les cahiers des grades seuls avaient « été adressés au Grand-Orient.)

« *Attendu d'ailleurs que, depuis sa suspension provisoire,* « *cet Atelier a cherché, par l'intermédiaire de ses anciens* « *Officiers et avec la participation de quelques-uns de ses* « *membres, à se placer sous l'autorité d'une autre obédience,* « *et que ce fait place ledit Atelier en état de rébellion fla-* « *grante et le constitue parjure envers l'autorité du Grand-* « *Orient de France ;*

« *Par ces motifs,*

« *Condamne les ff.* Plantard, *ex-Vénérable ;* Rosenfeld, « *ex-premier surveillant ;* Servonnet, *ex-deuxième surveil-* « *lant;* Négret, *ex-orateur;* Chapuis, *ex-secrétaire de la Loge* « *les* Enfants d'Hiram, *à* l'exclusion perpétuelle de l'Ordre.

« *Dit que la Loge les* Enfants d'Hiram, *à l'Orient de* « *Lyon, est rayée de la correspondance du Grand-Orient de* « *France ; son titre est abrogé et ses membres sont déclarés* « *irréguliers, sans préjudice des peines encourues par les* « *détenteurs actuels des pièces qui auraient dû faire retour* « *au Grand-Orient.* (Em. Rebold, pages 317 et 318.) »

Protestation contre le jugement du Grand-Orient, jugeant les cinq premières lumières de la Loge les *Enfants d'Hiram.* (1859, une feuille in-4°.)

Une partie des membres de cette Loge passent sous l'obédience du Suprême Conseil, en fondant la Loge *Tolérance et Cordialité.*

Mars 25. — ESPÉRANCE ET PROGRÈS, Or.·. de Neuville-sur-Saône, fait une réception au 3e grade dans le local de la rue Ste-Elisabeth, Or.·. de Lyon.

Mai 22. — Fête d'adoption à cette Loge; on y reçoit deux lowtons.

Mars 27. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE décident de donner dédite de leur local aux *Enfants d'Hiram*, attendu le décret qui déclare unique le Temple de la rue Ste-Elisabeth.

Avril 14.— Administration centrale. — Règlement administratif. (Lyon, impr. Nigon, 1859, in-8° de 8 pages.)

Mai 5. — Le *Conseil philosophique* fait l'exposé au Conseil des Vénérables de l'institution d'un collége d'orateurs qui se réunirait une fois par mois.

TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ

fondée par des FF.·. qui avaient fait partie de la Loge les *Enfants d'Hiram*, adresse sa demande de Constitutions au Suprême-Conseil, le 21 mai 1859, et les obtient le 12 novembre sous le n° 155.





Une planche en date du 26 septembre, et émanant de M. le sénateur administrateur du département du Rhône, autorise les membres de *Tolérance et Cordialite* à se réunir comme

Maçons dans l'établissement du frère *Pujol*, restaurateur, rue de Sèze, aux Brotteaux, lieu provisoire de leurs réunions, en attendant que le local de la montée du Gourguillon soit disposé pour les recevoir.

Le même jour, le caissier perçoit 300 fr., provenant du versement de 20 fr. par quinze frères.

Septembre 30. — Cet Atelier décide à l'unanimité de conférer le titre de *fondateurs* à tous ceux qui se feront affilier dans le délai d'un mois, pourvu qu'ils possèdent le grade de Maître.

Mai 26. — Le Conseil des Vénérables adopte un modèle de planche de convocation.

Juin 19. — Fête d'adoption à l'ASILE DU SAGE.

Juillet 1er. — Installation du frère *Rollet* comme secrétaire général des Loges.

Août 18. — La CANDEUR décide que ses membres, habitant à une distance de dix kilomètres à partir des limites postales, ne paieront que 12 fr. 50 c. pour leur cotisation annuelle.

Septembre 18. — Adoption maçonnique de quatorze lowtons, en collaboration des trois Loges *Candeur*, *Chevaliers du Temple* et *Simplicité-Constance.* Chaque dame y est accompagnée d'un membre de la Maçonnerie et munie d'une lettre valable pour une personne.

Septembre 25. — Les AMIS DES HOMMES donnent une soirée de famille en faveur des blessés de l'armée d'Italie, et le bénéfice, 190 fr. 20, est versé à la souscription nationale du premier arrondissement de Lyon.

Décembre. — Suivant les listes remises par les Loges, le nombre des membres est ainsi indiqué :

Asile du Sage, 89 ; *Candeur*, 55 ; *Chevaliers du Temple*,

59; *Etoile et Compas*, 60; *Parfait Silence*, 77; *Simplicité-Constance*, 72; *Sincère Amitié*, 48; total : 460.

Dans ce total, comme on le voit, ne sont pas comprises la Loge *Bienfaisance et Amitié*, Or. de la Croix-Rousse, ni les Loges sous l'obédience du Suprême Con seil.

1860

Tableau des membres de l'Asile du Sage, année 1860, format oblong de 13 pages (sans nom d'imprimeur).

Février 25. — Modifications au Règlement de la *Caisse centrale* de secours maçonniques dans l'Orient de Lyon. (Lyon, impr. Nigon, 2 pag. in-4°.)

Mars. — Les *Chevaliers du Temple* se font inscrire comme faisant partie de la *Caisse centrale* de secours de l'Or.·. de Lyon.

Novembre — Le *Parfait Silence* proteste sur ce que la *Caisse centrale* de secours, Or.·. de Lyon, se tient dans un local non maçonnique.

Mars 21. — La Candeur porte ses cotisations annuelles à 40 francs, sur lesquelles 10 francs sont prélevés pour alimenter une caisse de secours spéciale pour les frères de la Loge. — Les frères hors de l'Or.·. paieront 25 francs de cotisation, dont cinq pour la caisse de secours ci-dénommée.

Mars 24. — Le conseil des Vénérables décide que vu la suspension notoire et prolongée des travaux de la Loge *Etoile et Compas*, par décision du Conseil de l'Ordre, les planches de convocation ne porteront plus l'annonce des tenues de cette Loge. *Etoile et Compas* est, en effet, mise en sommeil régulier le 2 juillet.

Règlement particulier de la Rég.·. Loge n° 120, les Amis des Hommes, à l'Or.·. de Caluire (Rhône). (Lyon, 1860, typographie et lithog. de J. Nigon, in-8° de 15 pages.) — La cotisation annuelle y est fixée à 18 fr.; l'initiation au

1er degré à 60 fr.; celle au 2e degré à 15 fr., et celle au 3e degré à 24 fr. ainsi que pour l'affiliation.— Cet Atelier s'impose de 60 c. par trimestre et par franc pour la bibliothèque.

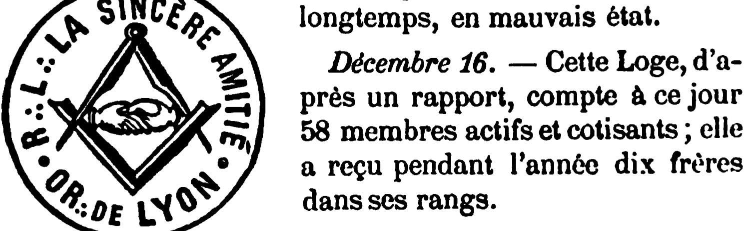
Novembre 20. — Les *Amis des Hommes* adoptent qu'à l'avenir l'Atelier se charge de fournir les cordons et les tabliers aux nouveaux Maîtres, mais qu'ils seront uniformes, c'est-à-dire tels que le rituel l'énonce : *Moiré sans broderie*, pour ramener l'égalité parmi les membres. — Le 9 juin, le 20 octobre et le 30 décembre, trois décisions favorables sont prises sur la proposition d'accorder, à titre de récompense, de mérite ou de dévouement, le 2e et le 3e grade à tout postulant qui résoudrait, avant sa réception, un problème écrit sur un sujet moral ou philosophique.

Avril 21. — Le Conseil des Vénérables adopte le devis de l'éclairage au gaz pour remplacer les bougies. — Il est employé pour la première fois le 17 octobre.

Avril 21. — Le frère *Soulary* est nommé secrétaire général, en remplacement du frère *Rollet*, empêché.

R∴ R∴ LL∴ O∴ de Lyon
Secrétariat
Rue Ste Elisabeth (Brotteaux)
LYON

Juin 18. — SINCÈRE AMITIÉ renouvelle les sceaux de la Loge, qui sont usés et, depuis longtemps, en mauvais état.



Décembre 16. — Cette Loge, d'après un rapport, compte à ce jour 58 membres actifs et cotisants ; elle a reçu pendant l'année dix frères dans ses rangs.

Juillet 10. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE fixent une tenue obligatoire pour le premier mardi de chaque mois. Le nombre des membres de cette Loge était alors de 44.

Juillet 13. — Le Temple unique est assuré pour dix ans à la Compagnie du Midi, moyennant une prime annuelle de 17 fr. 75 c.

Juillet 16. — Les Vénérables des Loges *Etoile et Compas* et les *Amis des Hommes*, par l'intermédiaire du Vén.·. des *Amis de la Vérité*, proposent que les deux Loges les *Amis de la Vérité* et les *Amis des Hommes* prennent à leurs charges le loyer du Temple maçonnique, montée du Gourguillon 20, actuellement à la charge de la Loge *Etoile et Compas* en sommeil.

Septembre. — On s'occupe sérieusement de la fusion des six Loges : *Asile du Sage*, *Candeur*, *Chevaliers du Temple*, *Simplicité-Constance*, *Parfait Silence* et *Sincère Amitié*, pour habiter un même local, sans néanmoins qu'il y ait solidarité entre elles.

Septembre 3. — La Loge des Amis de la Vérité vote la somme de 100 francs pour être employée au soulagement des chrétiens de Syrie, si cruellement éprouvés par les événements qui viennent de s'accomplir. La Loge n'éprouve qu'un regret, c'est celui de ne pouvoir transmettre une offrande plus importante. — En ce qui concerne l'inscription au *Moniteur* des noms des membres de la Loge, l'Atelier décide qu'il est préférable que cette publicité n'ait pas lieu, et, en transmettant son offrande, il avisera le Suprême Conseil de cette décision, en émettant le vœu que s'il doit y avoir publicité, le don dont il s'agit figure collectivement au nom de la Loge des *Amis de la Vérité*. Or.·. de Vaise.

Octobre. — Le frère servant du Parfait Silence est exonéré de porter les lettres de convocation à domicile, et est autorisé, en les mettant sous bande, à les affranchir à la poste au moyen de deux centimes l'une.

Novembre 18. — On vote au *Parfait Silence* le tableau de la loi pour qu'il soit placé au-dessus du fronton intérieur de la porte du Temple.

Décembre. — Cette Loge compte 81 membres actifs.

Octobre. — Annonce de la clôture de la liquidation de la Loge UNION ET CONFIANCE, à l'Or.·. de Lyon. Tous ses engagements remplis, elle donne le reliquat de la Caisse à un frère malheureux. — Qu'en conséquence, sachant que plusieurs des membres de cette Loge ont l'intention de demander l'affiliation à diverses Loges de l'Orient de Lyon, elle espère qu'ils seront bien accueillis.

Novembre. — Le T.·. Ill.·. F.·. *Viennet*, membre de l'Académie française, Commandeur des ordres de la Légion d'honneur, du Sauveur, etc., déclare prendre la direction suprême du rit écossais ancien accepté.

Maçonnerie des hauts grades au rit français. — *Elu.* — Lyon, chez *Orcel*, 1860, rue St-Jean, 6.

1861

Calendrier maçonnique pour 5861. — Lyon, typogr. de Boursy, petit in-8° de 23 pages.

Janvier. — Les Vénérables réunis décident que leur Conseil sera présidé successivement cette année par chacun d'eux pendant deux mois.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 1861 indique ainsi le nombre des membres de chaque Loge :

Asile du Sage, 70; *Candeur*, 42; *Chevaliers du Temple*, 51 ; *Parfait Silence*, 78 ; *Simplicité-Constance*, 67 ; *Sincère Amitié*, 55; au total, 363 membres actifs.

Février 4. — La Loge les AMIS DE LA VÉRITÉ décide à l'unanimité que la cotisation annuelle sera augmentée de 4 francs, qui paieront le banquet de la St-Jean d'hiver, afin qu'une fois au moins, chaque année, tous les frères puissent se réunir.

Mars 17. — Cérémonie funèbre en collaboration avec les *Amis des Hommes.* Les dames y sont admises.

Novembre 17. — Lecture à l'Atelier des *Amis de la Vérité* d'une dépêche adressée au Vénérable par le sénateur chargé de l'administration du département du Rhône, par laquelle ce magistrat invite la Loge les *Amis de la Vérité* à demander à l'autorité locale l'autorisation légale prescrite par la récente circulaire du Ministre de l'intérieur. — L'Atelier, consulté à cet effet, ne voyant dans ces prescriptions aucune atteinte portée contre ses franchises et sa liberté d'action, décide que l'invitation de M. le Sénateur sera observée et que les formalités qu'il démande seront remplies. — Le Suprême Conseil, auquel on en réfère, adhère à cette décision.

Décembre 2. — Nouveaux articles introduits dans les Règlements particuliers de l'Atelier.

Février 6. — Approbation par le PARFAIT SILENCE de la proposition de la Rég.·. L.·. l'*Asile du Sage* d'offrir, au nom de l'Orient de Lyon, une bannière à l'Orient de Genève, à l'occasion de l'inauguration de son nouveau Temple.

Mars 27. — Un frère du *Parfait Silence* fait don de 200 francs pour les réparations de l'orgue. — Le 28 juin, quittance de 500 francs payés à-compte à l'organiste pour ces réparations, et le 17 juillet, 250 francs pour solde.

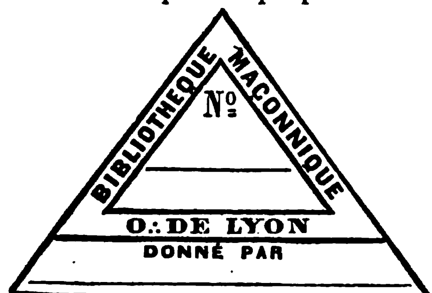
Octobre 12. — Notification de la Préfecture du Rhône au *Parfait Silence* de l'arrêté ministériel qui interdit la réunion des Francs-maçons pour l'élection d'un Grand-Maître avant le mois de mai 1862.

Octobre 30. — Cérémonie funèbre à cette Loge.

Novembre 13. — Le *Parfait Silence* interrompt ses séances jusqu'au 19 février 1862, par suite de la lettre du sénateur chargé de l'administration du Rhône.

Février 25. — Le *Conseil philosophique* fait une circu-

laire dans laquelle il propose la fondation d'une bibliothèque



maçonnique à l'usage de tous les frères de l'Orient de Lyon. — Ce Conseil est accusé de violation des statuts par le Conseil du G.·.-Maître.

Mai 8. — Planche du Conseil philosophique de la Vallée de Lyon. Législative de 5861. — Instructions au député du Conseil sur l'œuvre de réforme et d'organisation administrative de la Maçonnerie lyonnaise.

Mars 22. — Règlement pour le Collége des orateurs de l'Or.·. de Lyon, in-4° autogr. de 4 pages et 6 articles, signé F. Périn, secrétaire.

Mars 27. — La Candeur décide que les fonds réservés à l'institution des jeunes aveugles seront versés entre les mains des directrices par le frère *Eléémosinaire.*

Novembre 7. — Lecture à la *Candeur* d'un avis de la police exécutive, émanant du sénateur chargé de l'administration du département du Rhône, d'envoyer une liste des Maçons composant l'Atelier. — Une adresse est expédiée à cet effet au Grand-Orient, de concert avec deux autres Vénérables.

Mai 3. — Les Loges réunies de l'Orient de Lyon déclarent acquérir le mobilier apporté par chacune des Loges, à l'exception de celui de la Loge la Sincère Amitié, qui dé sire le conserver.

Mai 11. — Fête d'adoption ou baptismale à l'Asile du Sage.

Mai 12. — Fête d'Ordre et d'adoption à Espérance et Progrès, Or.·. de Neuville-sur-Saône.

Décembre 29. — Liquidation et épuration des comptes de cette Loge.

Mai. — Assemblée législative de mai-octobre 1861.

Le Grand-Orient annonce l'expiration des pouvoirs du Grand-Maître de l'Ordre maçonnique de France.

Mai 23. — Décret du Grand-Maître Lucien *Murat*, portant : 1° Dissolution de l'Assemblée législative maçonnique de l'année 5861 ; 2° convocation d'une seconde Assemblée pour le mois d'octobre suivant.

Mai 29. — Parmi les frères provisoirement suspendus et déclarés Maçons indignes par décret du Grand-Maître *Murat*, pour avoir pris part aux réunions illégales et anti-maçonniques qui avaient eu lieu dans l'hôtel du Grand-Orient sans l'autorisation et malgré la défense du Grand-Maître, se trouvent les frères *Billet*, délégué de *Simplicité-Constance*, et le frère *Joffray*, Vénérable de la *Sincère Amitié*, de Lyon, comme partisans de l'élection du prince Napoléon.

Août 7. — Déclaration du Conseil philosophique le *Parfait Silence*, vallée de Lyon, aux Ateliers et aux Maçons de la correspondance à propos des incidents survenus à l'Assemblée législative de 1861. — Paris, typogr. d'Al. LEBON, in-8° de 30 pages.

Juillet 29. — SINCÈRE AMITIÉ se met en sommeil.

Septembre 9. — Lettre à ses membres à ce sujet. — Lyon, impr. Nigon.

Septembre 15. — Protectorat maçonnique accordé à plusieurs lowtons par la Loge les AMIS DES HOMMES.

Octobre 24. — Décret du Grand-Maître Lucien *Murat*, instituant la commission provisoire des Grands conservateurs de l'Ordre.

Planche par laquelle le Grand-Maître décline toute fonction maçonnique.

Octobre 25. — Convocation du président des Vénérables de Lyon à une réunion générale des Vénérables. — Le

Parfait Silence refuse de s'y rendre, d'après l'article 25 de la Constitution.

Novembre 4. — Déclaration des Vénérables de Lyon sur les droits du Conseil du Grand-Maître, et demande de la nomination d'une commission exécutive.

L'*Arche sainte* ou le Guide du Francmaçon, par le directeur de la *Revue maçonnique* (CHERPIN). — Lyon, imp. Boursy, 1861, in-12. — La 7e édition de 1866 sort de l'imprimerie de C. *Jaillet*, à Lyon ; 288 pages.

1862

Calendrier maçonnique pour 5862. — Lyon.

Janvier 28. — Les Ateliers sont invités par le Grand-Orient à souscrire au profit des ouvriers de Lyon et de St-Etienne, privés de travail ; cette souscription s'est élevée à 6,010 fr. 50 cent.

Février 5. — Le *Conseil des Vénérables* décide que l'O∴ de Lyon sera représenté au banquet d'installation du Grand-Maître par le Vénérable de l'*Asile du Sage.*

Juillet 3. — Le même Conseil émet la proposition de supprimer par économie le secrétaire archiviste, et de répartir par égales parts toutes les dépenses, le loyer excepté. — Protestation à cet égard le 15 juillet, de la part de la *Candeur* (Lyon, impr. Nigon, in-4° de 4 pages), et de la Loge *Simplicité-Constance* le 26 juillet.

Juillet 9. — Refus des Vénérables de faire imprimer, soit même d'écrire aucun projet d'organisation. Un frère du *Parfait Silence* prend sur lui d'accepter et de faire imprimer leurs idées.

Février 17. — Le Vénérable des AMIS DE LA VÉRITÉ donne lecture à son Atelier d'une pl∴ faisant connaître

que plusieurs Loges de l'Or.·. de Lyon ont conçu le projet de s'organiser en comité de bienfaisance, en vue de secourir le plus efficacement possible les pauvres de la ville de Lyon. D'après cette planche, la Commission de bienfaisance des Loges réunies, une fois constituée, aurait le mandat de rechercher elle-même les malheureux et de les secourir directement suivant les moyens dont elle pourrait disposer. — Le Vénérable explique que le projet dont il vient de donner lecture, quelque louable qu'il soit, ne pourra arriver au but que les Loges réunies se proposent d'atteindre, attendu qu'il résulte des renseignements puisés à bonne source, qu'il s'est procurés, que l'autorité civile mettra empêchement à son organisation. — Toutefois, comme l'Atelier doit faire son devoir en présence de la misère actuelle des ouvriers lyonnais, il propose qu'une souscription soit ouverte parmi les membres de l'Atelier, et qu'une somme prélevée sur la caisse de la Loge soit ajoutée au produit de cette souscription. — Ce qui est arrêté à l'unanimité.

Mars 17. — L'Atelier décide que tout militaire admis à faire partie de la Loge ne paiera que moitié des droits de réception et de cotisation. Cette faveur s'arrête au grade de capitaine inclusivement.

Février 19. — Le PARFAIT SILENCE reprend ses travaux après trois mois de libre suspension.

Mai 10. — Planche adressée à un membre du *Parfait Silence*, et ainsi conçue : « *En témoignage de ses vrais sentiments, un homme qui, par métier, est obligé de maudire les Francsmaçons, adresse une offrande à la Loge le* PARFAIT SILENCE. » — Cette lettre ne porte aucune signature et est accompagnée d'un billet de banque de 100 fr.

Août 13. — Le *Parfait Silence* en qualité de fondateur, vote 100 francs pour la *Société du Prince impérial.*

Août 27. — Planche du Grand-Maître de l'Ordre, avisant le *Parfait Silence* que la somme de 260 fr. par lui versée, en 1859, au Grand-Orient pour la souscription de l'armée d'Italie, est arrivée tardivement et n'a pu être com-

prise dans les versements ; que cette somme est restée dans la caisse à la disposition de la Loge, mais que, dans les trois mois, les sommes restées sans emploi indiqué seront versées à la caisse de la maison de secours. — 180 fr. sont affectés à solder la part de l'emprunt dû par le *Parfait Silence*, et 80 francs adressés à la maison de secours du Grand-Orient.

Décembre 7. — Fête maçonnique, anniversaire séculaire (5 décembre) de la fondation du *Parfait Silence*, célébrée au Temple de l'Orient de Lyon, rue Ste-Elisabeth, aux Brotteaux. — 160 convives assistent à cette fête, parmi lesquels Pierre *Dupont*, le chansonnier lyonnais, et le frère *Bertrand*, ancien Vénérable de l'*Etoile polaire*, maçon depuis 55 ans, et qui se trouvait le doyen de l'Assemblée.

De toutes les Loges ou Chapitres appartenant à l'Or.·. de Lyon, il n'y eut que la Loge l'*Asile du Sage*, moins son Chapitre, et la Loge la *Candeur*, qui acceptèrent l'invitation.

Une médaille commémorative, au nombre de 300, fut frappée en aluminium à cette occasion.

Le chiffre, copié sur d'anciens documents de la Loge,





est formé des lettres *L. D. P. S.*, qui signifient *Loge du Parfait Silence.*

Une planche du Grand-Orient interdit de recevoir officiellement à cette fête les Maçons du Suprême Conseil.

Dans la séance du 17 courant, et en réponse à la circulaire du Grand-Orient de France (12 décembre), qui ouvre une souscription au profit des ouvriers cotonniers sans tra-

vail de Rouen et de la Seine-Inférieure, la Loge le *Parfait Silence* décida que la somme de 185 francs, produit du tronc de bienfaisance le jour de la fête de son anniversaire, serait versée à la souscription.

Mars. — Planche du Grand-Orient, demandant le vœu des Loges concernant le décret du 27 février 1859 sur le local maçonnique.

Mai. — Autre planche mettant en demeure les Loges de l'Orient de Lyon de donner leur avis sur le maintien, le retrait ou les modifications à apporter au décret organique de l'Orient de Lyon.

Avril 10. — Communication aux frères de TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ de l'autorisation du ministre de l'intérieur, ainsi que de l'autorité civile de Lyon, pour que les 31 signataires (fondateurs) d'une demande à cet effet puissent se réunir dans le local maçonnique de la montée du Gourguillon, n° 20.

Avril 16. — L'annuité est fixée à 30 francs, plus la somme de 10 francs pour les trois premières années à titre de dépôt, cette dernière somme réservée pour fonder une caisse de retraite. — Le coût de l'initiation au premier degré est fixé à 100 francs, bijou compris.

Juin 30. — Vote à l'unanimité d'une somme de 100 fr. sur les fonds de la Loge, pour faire frapper une médaille à décerner au frère *Viennet*, Grand-Maître du Suprême Conseil.

Juillet 13. — L'installation de la Loge *Tolérance et Cordialité* à la montée du Gourguillon devait se faire ce jour, mais un ordre du ministre de l'intérieur interdit cette réunion, qui n'a lieu qu'en décembre.

Mai 2. — Le Grand-Maître *Magnan* proclame la réunion des différentes obédiences, rappelant que S. M. l'empereur l'a nommé chef de l'Ordre et non d'une obédience particulière. — Il lance un décret de dissolution contre le *Suprême Conseil* et tous autres pouvoirs maçonniques.

Août 31. — Décret du Grand-Maître de l'Ordre, qui abroge le décret du 27 février 1859. Chaque Atelier de l'Orient de Lyon recouvre son entière indépendance en ce qui concerne son administration intérieure. Néanmoins, et conformément au vœu du Conseil de l'Ordre, ainsi qu'aux dispositions de l'article 59 de la Constitution, l'unité du Temple est maintenue à l'Orient de Lyon. Chaque Atelier est libre de tenir ses séances, soit au Temple de la rue Ste-Elisabeth, soit au Temple de la Croix-Rousse, et trois mois sont accordés pour réaliser l'unité et soumettre un projet à ce sujet.

Mai 14. — Réponse à la circulaire de S. E. le maréchal *Magnan*, Grand-Maître du Grand-Orient de France, en date du 30 avril 1862, par *Viennet,* Grand-Commandeur, Grand-Maître du rit écossais pour la France. (Paris. impr. E. Donnaud, in-8° de 32 pages.)

Juin 8. — L'adhésion des Loges du Suprême Conseil à la circulaire du maréchal *Magnan*, ayant le 10 juin pour dernier délai, les membres des *Amis de la Vérité,* Or.·. de Lyon, simples apprentis, se hâtent de demander une augmentation de salaire qui leur est accordée, vu les circonstances, et vingt-trois frères sont reçus le même jour aux grades de Compagnon et de Maître.

Mai 15. — Cérémonie funèbre à la CANDEUR. — Cette Loge compte 42 membres. *(Archives du Grand-Orient).*

Juin 5. — Les Loges *Asile du Sage, Chevaliers du Temple, Simplicité-Constance* et *Sincère Amitié* au maréchal *Magnan,* Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France, sur l'unité du Temple. — Réponse à la brochure envoyée au Grand-Orient par le *Parfait-Silence.* — Lyon, impr. Nigon, in-4° de 7 pages.

Juin 25. — Tenue solennelle de la SINCÈRE AMITIÉ pour la réouverture de ses travaux à la Loge *Bienfaisance et Amitié,* située rue de Cuire, passage de la Loge n° 12, par autorisation provisoire du Grand-Orient.

Octobre. — Planche de la *Sincère Amitié* concernant l'interdiction qu'elle a reçue du Grand-Orient de tenir ses conseils dans l'établissement public du quai de Retz, 15, et prévenant qu'à dater du 20, présent mois, ses conseils d'administration auront lieu dans le local maçonnique rue de Cuire, impasse de la Loge, 12.

Juillet 5. — Le nombre des Maçons actifs déclarés cette année au sujet de l'unité du Temple, n'est que de 314, ainsi répartis pour les cinq Loges co-locataires : *Asile du Sage*, 70 ; *Candeur*, 44 ; *Chevaliers du Temple*, 58 ; *Parfait Silence*, 70 ; *Simplicité-Constance*, 72.

Août 3. — Fête baptismale ou d'adoption aux CHEVALIERS DU TEMPLE de cinq lowtons. On y entend, pour la première fois, le chant maçonnique intitulé *Midi*, composé pour cette cérémonie par le fr. F. *Périn*, orateur titulaire de la Loge.

Décembre 28. — Les *Chevaliers du Temple* souscrivent 100 francs pour les ouvriers cotonniers du Nord. — Pareille somme pour ceux du Rhône et de la Loire au commencement de 1863.

Août 10. — Fête d'adoption à BIENFAISANCE ET AMITIÉ, Or.·. de la Croix-Rousse. Un Bijou en argent de cette Loge est remis au fr.·. *Terroillon*, avec cette inscription au revers : « *Au frère A.* Terroillon, *R.·. †.·., la Loge reconnaissante. — 1862.* » Le ruban porte en lettres d'or brodées : « *Au F.·.* Terroillon, *la L.·. B.·. A.·.* »

Octobre. — Les Loges de Toulouse adoptent la planche hebdomadaire semblable à celle de Lyon.

Décembre 4. — *Simplicité-Constance* prévient le Grand-Maître de l'Ordre que, par décision du 30 juillet dernier, elle tiendrait ses séances au local maçonnique de la Croix

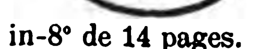
Rousse avec *Bienfaisance et Amitié* et la *Sincère Amitié*, à partir du 1er janvier 1863, prévoyant qu'aucune résolution ne serait prise sur l'unité du Temple et s'appuyant sur l'économie très-forte du chiffre de la location, qui ne serait que de 300 francs au lieu de 500 à la Société civile l'*Union*. *Simplicité-Constance*, d'après cette décision, avait, par exploit d'huissier du 22 septembre, donné dédite à la Société civile l'*Union* des lieux qu'elle occupait dans le bâtiment de la rue Ste-Elisabeth ; mais la Société l'*Union* répondit aussi par huissier qu'elle n'avait pas loué individuellement et séparément à chacune des cinq sociétés sous différents noms, mais que cette location était générale et collective à toutes, avec solidarité entre elles pour le paiement du prix du loyer commun. Que, par le fait de la solidarité des susdites cinq sociétés, qui ne sont pas seulement co-locataires, mais commensales dans les lieux loués dont il s'agit, la société *Simplicité-Constance* n'a pas le droit de donner un congé partiel, puisque ce serait faire tort non pas à la *Société l'Union propriétaire*, mais bien aux quatre autres sociétés, ses commensales et solidaires, qui auraient alors à se partager entre elles et à payer la part de Loge de *Simplicité-Constance*, comme cela a été fait antérieurement sans congé au retrait de la société *Sincère Amitié*.

1863

Calendrier maçonnique pour 5863. — Lyon.

Tableau de la Loge les AMIS DES HOMMES ; 5863. — Il renferme 71 membres, dont 6 Rose-Croix, 42 Maîtres, 4 Compagnons et 19 Apprentis.

Impression, au profit d'un frère malheureux, du discours prononcé par le frère *Reynier*, le 25 janvier, à la fête de l'Ordre des *Amis des Hommes*. — Lyon, impr. Nigon,



in-8° de 14 pages.

Tableau des membres de la Loge SIMPLICITÉ-CONSTANCE pour 5863. (Impr. *Mathelin-Fanton*, petit in-8° de 11 pag. — Il contient 86 membres actifs, dont 25 Rose-Croix, 42 Maîtres, 21 Apprentis; onze membres honoraires et un frère servant. Total : 98 membres. — Le Chapitre a 35 membres, dont 10 de la Loge *Bienfaisance et Amitié.*

Septembre 27. — Discours prononcé le jour de la fête d'adoption de la R.·. L.·. *Simplicité-Constance*, par le frère F. *Périn*, orateur des *Chevaliers du Temple*, au bénéfice de la caisse de bienfaisance de sa Loge. — Lyon, impr. Nigon, petit in-8° de 13 pages.

Janvier 2. — Les AMIS DE LA VÉRITÉ prélèvent une somme de 200 francs sur la caisse de la Loge, et une souscription est ouverte parmi les membres de l'Atelier pour que le produit total en soit partagé par égale part entre les ouvriers cotonniers du Rhône et ceux de la Seine-Inférieure, sans préjudice du concert qu'une commission est chargée d'organiser.

Février 2. — Vote, aux *Amis de la Vérité*, d'un crédit de 60 francs par an pour la location d'un harmonium.

Février 26. — La cotisation annuelle est remise à 20 fr. au lieu de 24, le banquet de la fête de l'Ordre devenant facultatif.

Août 6.— Le frère *Fanton*, imprimeur lithographe, reçoit la somme de 35 francs pour frais de confection de 125 exemplaires du tableau des membres de la Loge.

Janvier 2. — La CANDEUR envoie 350 francs pour la souscription de la Seine-Inférieure. — Elle compte 55 membres.

Mars 22. — Cérémonie funèbre pour huit frères défunts.

Mai 13. — La cotisation annuelle par membre est fixée à 40 francs par un nouveau Règlement de la *Candeur.*

Juillet 1. — Cette Loge vote 60 francs pour secours aux blessés polonais résidant en Suisse.

Août 9. — L'*Unité*, discours prononcé à la fête de St-Jean d'été de la R.·. L.·. la *Candeur* par le frère Henri

Vivier, Grand-Maître du Conseil philosophique. — Lyon, impr. Nigon, in-8°.

Incident à l'occasion de cette fête d'Ordre, où les Loges du Suprême Conseil, ayant reçu de la *Candeur* une invitation très-cordiale d'assister à cette fête, dont l'ordre du jour portait que les Ateliers seraient reçus par députations, et les Loges du Suprême Conseil après toutes les autres du Grand-Orient, comme, du reste, depuis plusieurs années agissaient les *Chevaliers du Temple,* on informa néanmoins les députations des Loges du Suprême Conseil qu'elles allaient être reçues au même titre que les *visiteurs isolés* et pêle-mêle avec ceux-ci, et cela d'après un ordre supérieur arrivé le matin même par dépêche télégraphique. — A la suite de cette communication, tous les membres des Loges du Suprême Conseil, présents dans le parvis, déclinèrent l'entrée du Temple et se retirèrent avec le plus grand calme.

Août 24. — Un frère de la *Candeur* se rend à une réception dans la Loge les *Amis de la Vérité*, pour donner, au nom de son Atelier, des explications basées sur les injonctions qu'il avait reçues du Grand-Orient.

Septembre 9. — Adoption d'un nouveau modèle de timbre pour la *Candeur*. *(Voir 1866.)*

Octobre. — Souscription de 100 francs par cette Loge au patronage.

Mars 14. — Les *Amis des Hommes* et les *Amis de la Vérité* donnent une soirée artistique dans la salle du Cercle musical au bénéfice des ouvriers cotonniers. Cette soirée produit 1,110 fr., qui furent ainsi repartis : Aux ouvriers cotonniers du Rhône, 610 fr.; — A ceux de la Loire, 300 fr.; — A ceux de la Seine-Inférieure, 200 fr.

Avril 21. — Une médaille maçonnique de récompense, destinée aux arts et aux sciences, aux actes de courage et de dévouement, aux services signalés dans la vie maçonnique ou civile, est créée à l'Orient de Lyon sur la proposition de plusieurs frères, proposition favorablement accueillie par les Loges. — Lyon, impr. Nigon, 2 pag. in-f° avec gravure.

Révision de la Constitution maçonnique promulguée en 1854.

Juillet 9. — Il est décidé au Conseil des Vénérables que les objets mobiliers existants et hors de service ou sans emploi seront vendus au profit commun.

Août 3. — On annonce à la Sincère Amitié qu'un de ses membres, le frère Paul *Diener*, est retenu à l'hospice par une fracture à la jambe, occasionnée en portant secours à une embarcation qui contenait plusieurs personnes e qui allait périr sans le dévouement de ce frère.

Aout 15. — Le Parfait Silence renvoie à l'*Union fraternelle*, Or.·. de Troyes (Aube) les cent billets de loterie en faveur des ouvriers cotonniers, n'admettant pas ce genre de bienfaisance comme contraire à l'esprit maçonnique, mais lui expédiant 50 francs, valeur des billets, à titre de souscription.

Octobre 21. — Le *Parfait Silence* vote l'impression de 500 exemplaires du livret d'instruction ou aide-mémoire pour chacun des trois premiers grades (par le frère *Ducarre).*

Instruction pour le grade symbolique d'*apprenti* au rit moderne. — Lyon, petit in-18 de 24 pages.

Catéchisme du grade de *Compagnon* au rit moderne. — Lyon, in-18° de 16 pages.

Instruction pour le grade symbolique de *Maître* au rit moderne. — Lyon, in-18 de 31 pages.

Décembre 9. — Cérémonie funèbre au *Parfait Silence,* pour 5 frères décédés.

Décembre 16. — Révision des Règlements généraux. Rapport de la Commission du *Parfait Silence.* — Lyon, impr. Nigon, in-4° de 4 pages.

Planche adressée aux Loges et à tous les maçons de Lyon par le frère Léonard-François *Bourdy*, tisseur à Lyon, rue Tables-Claudiennes, 12, M.·. de la R.·. Loge la

Fraternité des peuples, Or.·. de Paris. — Lyon, impr. Rey et Sézanne, in-8° de 19 pages.

Octobre. — Un costume maçonnique est proposé pour les travaux des Loges. — La *Candeur*, par délibération du 25 novembre, n'adopte point ce costume.

Octobre 2. — Planche du Grand-Maître maréchal *Magnan*, interdisant toute relation maçonnique entre les ateliers dissidents, tels que ceux qui relèvent du Suprême Conseil et les Ateliers sous la dépendance du Grand-Orient.

Octobre 20. — Réponse des *Chevaliers du Temple* à cet égard.

Octobre. — Décision ministérielle qui élimine du tableau de la Loge TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ 27 membres ayant appartenu à l'ancienne Loge les *Enfants d'Hiram*, et qui accorde aux six membres restants l'autorisation sollicitée et accordée une première fois aux trente-trois membres qui constituaient la Loge.

Le Vén.·. de *Tolérance et Cordialité* fait part aux *Amis de la Vérité* et aux *Amis des Hommes* réunis que sur les six membres maintenus au tableau, deux sont obligés de se retirer pour cause de vieillesse et d'infirmités, et demande qu'un certain nombre de leurs membres se détachent de leurs Ateliers respectifs pour s'affilier à *Tolérance et Cordialité*, afin de pouvoir donner force et vigueur aux travaux de cette dernière Loge. — Six frères des *Amis de la Vérité* offrent immédiatement leur concours ; quelques frères des *Amis des Hommes* ont suivi cet exemple.

L'*Unité du Temple* de la rue Ste-Elisabeth, sanctionnée par le décret du 27 février 1859, est confirmée et garantie par ceux des 30 août 1862 et 15 décembre 1863.

Octobre 2. — Avis du Grand-Orient d'un dernier délai pour répondre à la question d'unité du Temple, lequel est fixé au 1er novembre 1863.

Novembre 15. — Planche du Grand-Orient de France, contenant le décret du Grand-Maître, maréchal ***Magnan,*** relativement à l'unité du Temple à Lyon, dont la teneur suit :

Nous, maréchal de France, Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France;

Vu notre décret du 31 août 1862;

Vu la déclaration des Loges de l'Orient de Lyon et les conventions survenues entre elles à la suite dudit décret, à la date dn 28 octobre dernier, et dont la teneur suit :

Cejourd'hui, 26 octobre 1863,

Les Vénérables soussignés, réunis pour aviser aux moyens de mettre à exécution la circulaire du Grand-Maître du 2 octobre courant, rappelant le décret du 31 août 1862;

Ont arrêté et soumettent à l'approbation du Grand-Orient le projet suivant:

Art. 1er. — Les Loges choisissent pour Temple unique le local de la rue Ste-Elisabeth.

*Art. 2. — Les membres de la Société de l'*Union *abandonnent la jouissance de ce local au prix annuel de 2,500 fr., outre impôts et assurances.*

Art. 3. — Le prix de 2,500 fr. sera payé par chaque Loge au prorata du nombre des Loges.

Toutes les Loges sont solidaires.

Art. 4. — Si des améliorations ou agrandissements sont faits au Temple, l'intérêt à 5 0/0 du prix de ces améliorations ou agrandissements, sera ajouté au prix de 2,500 fr. et réparti comme précédemment, mais aucune amélioration ou agrandissement entraînant cette augmentation ne pourra avoir lieu qu'avec l'assentiment des deux tiers des Loges.

Art. 5. — Les autres dépenses, chauffage, éclairage, impression, entretien du mobilier et service de l'intérieur seront payés également par chaque Loge au prorata de leur nombre, etc., etc.

Vu la décision du Conseil de l'ordre en date du 9 novembre courant;

Vu l'article 31 de la Constitution,

Avons décrété et décrétons :

Article 1er. — Le Temple maçonnique de la rue Ste-Elisabeth, dit Temple de la Société de l'UNION, *à l'Orient de Lyon, est déclaré Temple unique pour les Ateliers de cet Orient.*

Art. 2. — Sont et demeurent approuvées et déclarées exécutives les conventions ci-dessus relatées, arrêtées le 28 octobre dernier, entre les Loges de l'Or.·. de Lyon et les propriétaires du Temple de la rue Ste-Elisabeth.

Décembre 3. — Reconstitution de la Loge ETOILE ET COMPAS, le 3e jour du 10e mois. — Même Bijou avec un ruban rouge, porté à la boutonnière.

1864

Calendrier maçonnique pour l'an de la V.·. L.·. 5864. — Lyon, impr. Jaillet, petit in-8° de 23 pages.

Tableau des membres de la Loge SIMPLICITÉ-CONSTANCE pour 1864. — Impr. Mathelin Fanton, petit in-8° de 16 pag. — 105 membres actifs, soit : 25 Rose-Croix, 53 Maîtres et 27 Apprentis, auxquels il faut ajouter 12 membres honoraires. — Le Souv.·. Chap.·. de cette Loge en a 42, dont 11 de *Bienfaisance et Amitié.*

Janvier 13. — Rapport de *Simplicité-Constance* à l'appui du projet de modification des Règlements généraux de l'Ordre. (Manuscrit.)

Septembre 10. — Envoi à l'approbation du Grand-Maître d'un projet de caisse de réserve.

Janvier 20. — L'orateur de la CANDEUR prononce un discours sur l'histoire de cette Loge, et sur la scission qui existe dans cet Atelier. — Cette Loge possède 33 membres. *(Archives du Grand-Orient.)*

Octobre. — Un frère de la *Candeur* propose, d'après un désir du Vénérable du *Parfait Silence*, que les secours

accordés par les Ateliers soient centralisés et faits au nom de la Maçonnerie lyonnaise. — Approuvé.

Mars 3. — Une députation d'ETOILE ET COMPAS, en instance, reçoit des *Amis de la Vérité* les deux anciennes bannières des RR.·. Loges *Etoile polaire* et *Equerre et Compas*, ainsi que les derniers procès-verbaux des tenues desdits Ateliers déposés aux Archives dans le local maçonnique du Gourguillon.

Mars 16. — Réinstallation et remise en activité de la Loge *Etoile et Compas* au Temple unique de la rue Ste-Elisabeth, par le frère *Bugey*, Vénérable du *Parfait Silence*.

Avril 6. — Un glaive d'honneur est offert par cette Loge à son Vénérable. — La Loge décide de délivrer gratuitement un Bijou de l'Atelier à chaque membre fondateur qui n'en a pas, et de graver le millésime de 1864 sur ce Bijou, pour rappeler la réinstallation de la Loge.

Rapport fait à la R.·. L.·. *Etoile et Compas* par sa Commission, chargée de préparer la révision de la Constitution maçonnique. — Lyon, Th. Lépagnez, 1864, in-8° de 8 pages.

Mai 1er. — Affiliation de la SINCÈRE AMITIÉ avec *Bienveillance et Amitié.*

Mai 4. — Le frère Henri *Wentz*, avocat à la cour impériale de Paris, offre aux Loges, à l'occasion de la prochaine révision des Règlements généraux de l'Ordre, sa brochure intitulée : *Opuscules maçonniques.*

Même jour. — Un frère du PARFAIT SILENCE lègue à sa Loge seize actions de la Société l'*Union.*

Mai 11. — Le frère *Panisset* dépose, pour les Archives du *Parfait Silence*, une médaille frappée par lui pour les Loges réunies de Besançon à l'occasion de la célébration de leur fête séculaire.

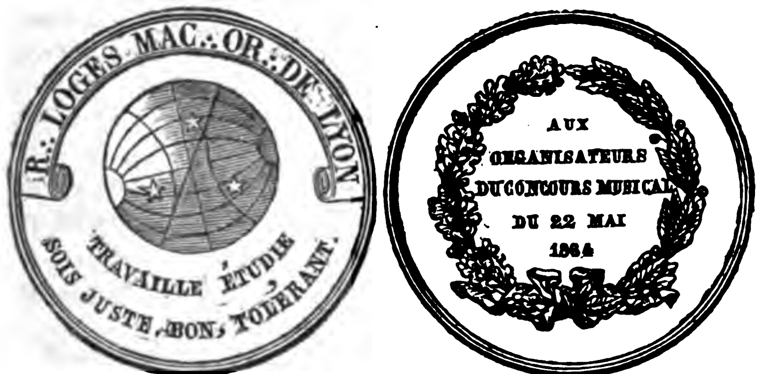
Octobre 5. — Le *Parfait Silence* vote 50 francs pour les incendiés de Limoges. — Les Loges réunissent à cet effet 230 francs.

Octobre 30. — Le même Atelier vote 200 francs pour concourir à la formation de l'enseignement professionnel du Rhône.

Décembre 21. — Révision de la Constitution maçonnique. — Rapport au *Parfait Silence.* — Impr, Nigon, in-4° de 8 pages.

Mai 20. — Le Grand-Maître de l'Ordre annonce aux députés de l'obédience réunis en Assemblée législative, que S. M. l'empercur, voulant donner aux Francsmaçons une preuve de son estime et de sa confiance, leur rend le droit de nommer leur Grand-Maître. Cette communication est suivie d'un scrutin régulier qui proclame le T.·. Ill.·. frère *Magnan*, Grand-Maître élu de l'ordre maçonnique en France.

Mai 22. — La médaille maçonnique créée par l'O.·. de Lyon et devant servir de récompense à une vie maçonnique ou profane noblement remplie, est distribuée pour la première fois au concours musical de ce jour. — Huit Loges avaient coopéré à la dépense de cette médaille, pour 58 fr. 40. — Une planche du Grand-Orient, du 3 mai, avait approuvé la manifestation maçonnique à l'occasion de ce concours musical.



Les RR.·. LL.·. *Asile du Sage*, *Bienfaisance et Amitié*, *Candeur*, *Chevaliers du Temple*, *Etoile et Compas*, *Parfait Silence*, *Simplicité-Constance* et *Sincère Amitié*, voulant

donner au Grand-Maître une preuve de leur reconnaissance pour les services rendus à notre Ordre, lui offrent la médaille maçonnique de l'Orient de Lyon, portant au revers : *Au maréchal* Magnan, *Grand-Maître Elu de l'Ordre maçonnique en France. — 1864.*

Juin 29. — Réponse du maréchal *Magnan* à l'envoi de cette médaille.

Mai 24. — Changement de ruban du Bijou des Amis de la Vérité. Au 31 décembre, les membres de cette Loge étaient au nombre de 134, dont 1 Chevelier *Kadosch*, 18 Rose-Croix, 79 Maîtres, 2 Compagnons et 44 Apprentis. — Lyon, impr. Mathelin Fanton, in-12 de 12 pages.

Juin 9. — Les trois Loges réunies du Suprême Conseil, les *Amis de la Vérité*, les *Amis des Hommes* et *Tolérance et Cordialité* votent la planche unique hebdomadaire pour l'annonce de leurs travaux.

Août 27. — L'augmentation du prix des réceptions dans les Loges du Suprême Conseil, Or.·. de Lyon, est ainsi fixé : 1er grade, 65 francs ; 2e grade, 32 fr. 50 ; 3e grade, *idem ;* total pour les trois grades : 130 francs.

Juin 18. — Bienfaisance et Amitié propose la formation d'une chorale maçonnique. — Lyon, impr. Lépagnez, une feuille in-4°.

Juin 26. — Fête baptismale ou d'adoption.

Juin 23. — Les Amis des Hommes sont chargés d'installer solennellement la Loge *Tolérance et Cordialité*, ce qui a lieu le 26.

Octobre 30. — Fête d'adoption à cette Loge de quatre lowtons.

Juin 24. — Règlement de la *Caisse centrale* de secours de l'Orient de Lyon (impr. Nigon, in-8° de 4 pag.), approuvé par les Vénérables réunis en Assemblée générale,

pour être mis en vigueur à partir du 1er juillet. — L'installation de cette caisse centrale a lieu le 8 juillet.

Juillet. — Planche du Grand-Orient annonçant la nomination du Grand-Maître adjoint Alfred ***Blanche***.

Août 20. — Projet d'achever le Temple maçonnique de l'Or.·. de Lyon, rue Ste-Elisabeth. et d'en rendre les Loges co-propriétaires. — Impr. Nigon, in-fol.

Septembre. — Le projet d'agrandissement du Temple est approuvé par les Loges.

Novembre 17. — Accusation portée contre un frère des CHEVALIERS DU TEMPLE.

Décembre. — L'abbé *** propose aux Loges l'acquisition de sa brochure : *Le Christ à Rome.* — Accepté.

1865

Janvier 2. — TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ souscrit 50 fr. pour le patronage des enfants pauvres, et pareille somme, comme don de cette année, à la Société d'enseignement professionnel. — Deux cartes du dispensaire, de 30 francs chacune sont prises au nom de l'Atelier.

Mars 20. — 50 francs sont envoyés par cette Loge au Comité franco-polonais, par l'intermédiaire du *Siècle*, et 22 francs sont remis à l'institution des jeunes aveugles.

Novembre 27. — 50 francs sont alloués à la *Société de Sauvetage des Naufragés.*

Janvier 11. — Suppression des boîtes aux lettres placées dans l'allée de l'hôtel de Milan, place des Terreaux, ces boîtes devenant inutiles par suite de la réunion des Loges de Lyon au local maçonnique de la rue Ste-Elisabeth.

UNION ÉCOSSAISE

OU

UNION ET CONFIANCE

Chapitre du Suprême Conseil, fondé sous le n° 178, et qu'il ne faut pas confondre, par conséquent, avec la Loge *Union et Confiance*, sous l'obédience du Grand-Orient, et qui date de 1824.

Février 1. — ETOILE ET COMPAS souscrit pour la somme de 50 francs en faveur de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Août 5. — Cette Loge adopte son Règlement.

Mars 15. — Un frère de la CANDEUR propose qu'on envoie à l'avenir les planches par la poste au lieu de les faire porter par le frère servant.

Juin. — Don, par un frère de cet Atelier résidant à Paris, des statuts de cette Loge datés de 1805.

Mars 29. — Remise au président du Conseil des Vénérables (le frère *Bugey*) de diverses pièces et registres provenant de l'ex-Loge les ENFANTS D'HIRAM, trouvés dans les papiers de la succession d'un ancien membre de cette Loge et recueillis par les soins du frère *Vachez*, notaire. — Entre autres, deux registres de procès-verbaux de la Loge, du 27 septembre 1841 au 28 août 1848, etc.

Mai 6. — Les AMIS DES HOMMES votent 50 francs pour l'école professionnelle, et pareille somme pour la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon. Les souscriptions précédentes de cette Loge pour le même but n'avaient été que de 25 francs pour chacune.

Mai 22. — Cet Atelier renouvelle son bail avec les *Amis de la Vérité.*

Mai 10. — Le PARFAIT SILENCE vote 100 francs en faveur des ouvriers sans travail. — Les autres Loges n'ayant pu participer à cette œuvre, ladite somme est remise au patronage des enfants pauvres.

Juin 28. — 100 francs sont aussi votés pour un frère malheureux des *Cœurs réunis*, Or.·. de Paris.

Cette Loge décide de souscrire 50 actions nouvelles pour la souscription de l'achèvement du Temple.

Août 2. — Un frère du *Parfait Silence* souscrit quatre actions pour l'achèvement du Temple et en fait don à sa Loge. — Le 22 novembre, un autre frère de la même Loge fait don de six de ces actions.

Mai 21. — La Société civile l'*Union*, formée au capital de 100,000 francs pour l'achèvement du Temple de la rue Ste-Elisabeth, et à laquelle toutes les Loges et tous les frères souscrivent au moyen d'actions de 100 francs chacune. — Impr. Nigon, une feuille in-4°.

Juin 5. — Fête d'adoption aux AMIS DE LA VÉRITÉ, 26 enfants y sont reçus lowtons. Cette fête coûte à la caisse de l'Atelier 1,303 fr. 10 c.

Novembre 26. — Cet Loge vote 50 francs à la Société des Naufragés.

Juin 8. — Révision de l'ancienne Constitution maçonnique. — Constitution de l'Ordre maçonnique en France, votée par le Convent constituant dans sa séance de ce jour. L'article 1er est ainsi conçu :

La Francmaçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts et l'exercice de la bienfaisance.

Elle a pour principes l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine.

Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme, et n'exclut personne pour ses croyances.

Elle a pour devise : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Juin 21. — Grand service funèbre, avec toutes les Loges réunies de l'Orient de Lyon, en mémoire du Grand-Maître maréchal *Magnan.* — Le Grand-Orient célèbre ce service le 27 décembre et invite les Loges de l'obédience à s'y faire représenter par une députation.

Juillet 19. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE votent le montant de 30 actions pour l'achèvement du Temple.

Août 30. — Circulaire du nouveau Grand-Maître de l'Ordre, *Mellinet,* aux Loges de sa correspondance.

Octobre 5. — Les Francs-Maçons de Lyon au Souverain Pontife de la religion catholique, apostolique et romaine. (Typ. du frère Lebon, à Paris, 7 pages in-8°.) — On en tira dix mille exemplaires, dont cinq mille pour être distribués par le Grand-Orient, et cinq mille pour l'Orient de Lyon. — La dépense totale de cette impression et frais d'envois, etc., s'est élevée à 419 fr. 50 c.. qui furent répartis entre les 640 maçons actifs de l'Orient de Lyon.

Novembre 15. — La Loge de *St-Pierre des vrais Amis,* Or.·. de Paris, demande l'autorisation de faire reproduire textuellement cette brochure à 2,000 exemplaires.

Octobre 31. — Les Francs-Maçons de l'Or.·. de Bordeaux aux Francs-Maçons de l'Orient de Lyon, au sujet du Souverain Pontife. (2 pages in-4°.)

Novembre 11. — Les Francs-Maçons de l'Orient d'Auch à leurs frères de l'Orient de Lyon, au sujet du Souv.·. Pontife. (Une feuille.)

1866

Calendrier maçonnique pour l'an de la V.·. L.·. 5866. — Lyon, impr. *C. Jaillet*, petit in-8° de 23 pages.

Tableau des membres composant la R.·. L.·. Ecoss.·. SIMPLICITÉ-CONSTANCE, Or.·. de Lyon, pour 5866. (Lith. Mathelin Fanton, in-12 de 15 pages.) — 131 membres actifs et onze membres honoraires. Le Chapitre de la Loge en avait 47, dont 28 de *Simplicité-Constance* et 9 de *Bienfaisance et Amitié.*

Janvier 10. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE votent, comme les précédentes années, la somme de 100 fr. à la Société de patronage pour les enfants pauvres, et, le 24 janvier, 50 francs pour billets de concert des jeunes aveugles, aussi comme ci-devant.

Octobre 31. — Cette Loge s'inscrit pour 100 francs à la tête de la liste de souscription qu'elle fait circuler parmi ses membres, en faveur des inondés.

Novembre 7. — Renouvellement de la cérémonie de l'affiliation entre les *Chevaliers du Temple* et *Simplicité-Constance.*

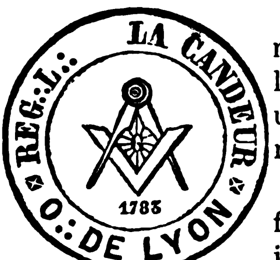
Janvier 15. — TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ décide qu'on fera deux fois par mois des conférences sur les sciences élémentaires appliquées aux arts et à l'industrie. — Elle souscrit pour 100 francs à la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon, afin d'avoir un membre de la Loge parmi les membres du Conseil d'administration de cette Société.

Février 12. — L'annuité de 20 francs est portée à 30.

Octobre 30. — Quatre livrets de la Caisse d'épargne, de 25 francs chacun, sont accordés par la Loge aux pupilles les plus méritants de la Société du patronage. — 100 francs sont aussi remis au Comité de Lyon pour seconrs aux inondés.

Février 2. — Les Loges de Lyon font don aux membres de la nouvelle Loge de Bourgoin *Humanité et Progrès*, en formation sous l'obédience du Suprême Conseil, de quelques pièces du mobilier maçonnique, qui étaient sans usage.

Février 19. — La CANDEUR fait l'acquisition d'un timbre.



Octobre 1er. — Le Vénérable annonce que les coins servant à frapper le Bijou de la Loge sont complètement usés. — On adopte le 22 un nouveau modèle du frère *Martin.*

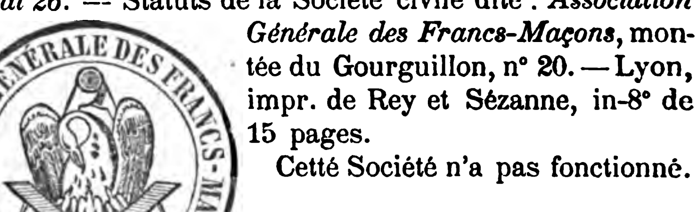
Novembre 5. — La Loge envoie cent francs au Grand-Orient pour les inondés.

Décembre. — La *Candeur* décide de réduire les cotisatiens à 30 francs par année; de prélever 10 0/0 sur les recettes brutes pour alimenter la caisse de réserve; de fixer le coût des réceptions à 85 francs pour le 1er grade, à 40 francs pour le 2e, et à 45 francs pour le 3e, non compris l'obole aux pauvres.

Mars 27. — Devis dressé par l'architecte du Temple et approuvé par l'administration de la Société civile l'*Union*, avec planches. — Grand in-4°, sans nom, autographié.

Avril 10. — Décret du Grand-Maître *Mellinet*, avisant les Loges qu'il sera procédé à une inspection générale des divers Ateliers de l'obédience dans le courant de l'exercice 5866.

Mai 26. — Statuts de la Société civile dite : *Association Générale des Francs-Maçons*, montée du Gourguillon, n° 20. — Lyon, impr. de Rey et Sézanne, in-8° de 15 pages.



Cetté Société n'a pas fonctionné.

Mai 30. — ETOILE ET COMPAS réduit à 30 francs son annuité, qui était de 40 francs.

Juin 3. — Pose de la première pierre de la façade du Temple de la rue Ste-Elisabeth, par tous les Ateliers maçonniques de Lyon réunis en fête solsticiale de St-Jean d'été. — Lyon, imp. Nigon, une feuille.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
AU NOM ET SOUS LES AUSPICES DU GRAND-ORIENT DE FRANCE

Le vingtième jour de Sivan, quatrième mois de la vraie lumière cinq mil huit cent soixante-six (ère vulgaire 3 juin 1866), le T.·. Ill.·. F.·. Mellinet *étant Grand-Maître de l'Ordre, les Ill.·. FF.·. Alfred* Blanche *et Albert* Lenglé *Grands-Maîtres adjoints, l'hon.·. F.·.* de St-Jean *président du Conseil de l'Ordre, et, sous leur haute direction, trois cent vingt-deux At.·. battant mail.·. en France, Algérie et Colonies, midi plein;*

Tous les At.·. maç.·. de l'Orient de Lyon, réunis en Fête solsticiale de St-Jean d'été, ont posé la première pierre de la façade du Temple de cet Orient. Dans la pierre formant le socle de l'angle méridional, on a placé un cylindre en plomb soudé et scellé en séance, renfermant un tube en verre dans lequel chaque Atelier a déposé une médaille de l'Orient portant son nom, la date de sa fondation et trois exemplaires du tableau de ses membres, imprimés sur papier, sur soie et sur parchemin. On y a ajouté le tableau des Offic.·. dignit.·. pour 5866, la pl.·. hebdomadaire de convocation à la Fête, et le présent procès-verbal.

A ceux qui trouveront un jour ce dépôt, les Francs-Maçons de Lyon en 5866 demandent de vouloir bien le transmettre aux Francs-Maçons qui existeront alors. Ces objets sont destinés à leur rappeler que leurs aînés avaient foi dans leur œuvre et travaillaient à la réalisation de leur idéal : Paix — Justice — Liberté.

Que le Gr.·. Architecte de l'Un.·. leur assure succès et longue durée !

Minuit plein, les travaux sont clos.

O.·. de Lyon, le 3 juin 1866 (E.·. V.·.).

Par mandement :

Les FFF.·. Secrétaires :

R.·. L.·. *Asile du Sage*, Creuzet ;
Souv.·. Chap.·. *Asile du Sage*, Jaubert ;
R.·. L.·. *Candeur*, Soulary ;
R.·. L.·. *Chevaliers du Temple*, Bouland ;
R.·. L.·. *Etoile et Compas*, Faussemagne ;
R.·. L.·. *Parfait Silence*, Macé ;
Souv.·. Chap.·. *Parfait Silence*, Girard ;
Cons.·. phil.·. de la Vallée de Lyon, Montanet ;
R.·. L.·. *Simplicité-Constance*, } Baritel.
Souv.·. Chap.·. *Simplicité-Constance*, } Baritel.
R.·. L.·. *Sincère Amitié*, Ed. Bovey.
Souv.·. Chap.·. *Sincère Amitié*, Dumas.

Tableau des Loges de l'Or.·. de Lyon à l'occasion de la pose de la première pierre du Temple. — Lyon, imprim. Nigon, 7 feuilles in-4°.

Voici le résumé des membres :

	ASILE DU SAGE	CANDEUR	CHEVALIERS DU TEMPLE	ÉTOILE ET COMPAS	PARFAIT SILENCE	SIMPLICITÉ CONSTANCE	SINCÈRE AMITIÉ	TOTAUX
Grade de 33° . . .	1	»	»	»	»	»	»	1
» 34° . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
Chevaliers Kadosch .	1	2	1	1	24	1	2	32
Rose-Croix	35	10	12	3	13	28	35	136
Compagnon Élu .	1	»	»	»	»	»	»	1
Maîtres.	24	23	57	26	43	56	15	244
Compagnons. . . .	8	»	3	»	»	»	»	11
Apprentis	18	12	25	12	20	42	15	144
	88	47	99	42	100	127	67	570

Tableau annuel des membres composant les RR.·. LL.·. de l'Or.·. de Lyon (Suprême Conseil de France), 5866. — Resp.·. Chap.·. *Union écossaise*, 40 membres ; les *Amis de la Vérité*, 144 membres ; les *Amis des Hommes*, 72 membres ; *Tolérance et Cordialité*, 72 membres. — Lyon, lith. Schneider, grand in-8° de 27 pages.

Ces trois dernières Loges, ayant ensemble 288 membres réunis à ceux du Grand-Orient, cela donne un total de 856 membres actifs à Lyon.

Août 22. — On adopte le projet de Règlement pour le service du Temple par un servant unique.

Septembre 9. — Inauguration de la Resp.·. Loge *Humanité et Progrès*, à l'Orient de Bourgoin (Isère), au rit écossais. — Lyon, impr. typogr. de C. *Jaillet*, 1867, in-8° de 38 pages. — Les Loges de Lyon représentées à cette cérémonie étaient le Chap.·. de *Union écossaise*, les *Amis de la Vérité*, les *Amis des Hommes*, *Tolérance et Cordialité*.

Octobre. — Planche du Grand-Orient invitant les Loges à ouvrir une souscription dans leur sein en faveur des inondés.

Octobre 14. — Tenue solennelle de deuil célébrée en l'honneur de six frères décédés de la Loge les AMIS DE LA VÉRITÉ, et particulièrement du Vénérable de cet Atelier, J. *Ward*.

Octobre 22. — Les AMIS DES HOMMES votent 50 francs pour les inondés de la Loire.

Novembre 15. — Reprise de la souscription, à partir de ce jour, pour le placement de 140 actions disponibles (sur mille) de la Société civile l'*Union*, pour l'édification du nouveau Temple de la rue Ste-Elisabeth.

Novembre 23. — Nomination d'un frère servant unique pour toutes les Loges.

Novembre 30. — Reprise des séances de lecture.

Décembre 18. — SINCÈRE AMITIÉ autorise la dépense d'un timbre tampon au chiffre de la Loge.

Décembre 26. — On se décide au mode de la distribution des planches hebdomadaires par la poste.

Histoire, Doctrine et but de la Maçonnerie, par un Franc-Maçon qui ne l'est plus, dédié à tous les honnêtes gens. — Lyon, J.-B. Pélagaud, 1866, broch. in-18.

De l'influence de la Maçonnerie sur l'esprit des nations, par le frère J.-M.-M. *Rédarès.* — Lyon, impr. Lépagnez, 1 vol. grand in-8°.

1867

Tableau des officiers dignitaires des Loges de l'Orient de Lyon, sous les auspices du Grand-Orient de France, pour l'année 1867. — Lyon, impr. Nigon, une feuille.

Tableau annuel des membres composant les RR.·. Loges les *Amis de la Vérité*, ayant 166 membres; les *Amis des Hommes,* 74 membres; *Tolérance et Cordialité*, *Union écossaise* (Chapitre, 40 membres); du Suprême Conseil de France, Or. de Lyon, montée du Gourguillon, pour 5867. — Impr. lith. Schneider, in-4° de 28 pages.

Tableau des membres composant la R.·. L.·. Ec.·. SIMPLICITÉ-CONSTANCE, Orient de Lyon, 5867. — Lith. Mathelin Fanton, in-12 de 15 pages. — 136 membres actifs, 9 membres honoraires. Le Souver.·. Chap.·. de la Loge *Bienfaisance et Amitié* en avait 32.

Janvier 1er. — Un seul *frère servant* est établi pour toutes les Loges du Temple de la rue Ste-Elisabeth. Une

indemnité annuelle et viagère de 250 francs est accordée aux quatre servants mis à la retraite. — Le 15 février, un Règlement est fait et adopté pour ce servant unique. — Le 12 avril, on assigne à ce frère un uniforme dont fait don le *Parfait Silence*.

Janvier. — Un frère fait remettre à la bibliothèque de l'Orient de Lyon un volume dédié à la mémoire de David *Comby* par un comité de notables habitants de Belleville (Rhône). Ce volume porte sur la couverture l'inscription suivante : *Hommage des habitants de Belleville* (Rhône) *à la Maçonnerie lyonnaise;* et au-dessous :. *Aider à la défense du droit, c'est servir l'humanité.*

Janvier 23. — Tableau des membres d'ETOILE ET COMPAS pour cette année. (Impr. Nigon, in-12 de 5 pages). — Cette Loge se compose de 48 membres, dont 4 honoraires. — Neuf ex-membres des *Chevaliers du Temple* lui demandent l'affiliation et y sont reçus le 30.

Août 24. — 50 francs sont votés en faveur du patronage des enfants pauvres.

Tableau des membres composant la R.·. L.·. Ec.·. les CHEVALIERS DU TEMPLE, Or.·. de Lyon, 5867. (Imp. Nigon, petit in-8°.) — 86 membres actifs, dont 27 Apprentis, 6 Compagnons, 46 Maîtres, 7 Rose-Croix ; de plus, 7 membres honoraires ; total : 93 membres.

Mars 25. — Proposition relative à la formation d'une Caisse centrale de secours entre les Loges écossaises du Suprême Conseil de l'Or.·. de Lyon.

Avril 1er. — Lettre-circulaire de TOLÉRANCE ET CORDIALITÉ, concernant le projet de cohabitation avec les Loges du Grand-Orient. — Les *Amis de la Vérité* et les *Amis des Hommes* n'adhèrent point à cette proposition.

Juillet 3. — *Tolérance et Cordialité* compte 76 membres. — Suspension de cette Loge par décision du Suprême Conseil, notifiée le 9 septembre suivant.

Septembre 16. — Compte-rendu des actes administratifs de la Loge *Tolérance et Cordialite*, à l'occasion de la suspension de ses travaux maçonniques. (Lyon, impr. Nigon, in-8° de 28 pages.) — Le véritable motif de la suspension, dit cette brochure, qu'à dessein sans doute on a négligé d'articuler, réside dans le vœu (qu'on a appelé révolutionnaire) de cohabiter avec les Loges du Grand-Orient, dans leur Temple de la rue Ste-Elisabeth.

Mai 26. — Les Amis des Hommes accordent le Protectorat maçonnique à huit enfants (lowtons).

Juillet 8. — Ils souscrivent pour 100 francs au patronage des enfants pauvres.

Juin. — La Société du patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon constate un déficit de 3,246 francs sur l'exercice 1866 et réclame l'intervention de la Maçonnerie. — Tolérance et Cordialité vote immédiatement 100 fr. à titre de don.

Législature maçonnique. Séance du 13 juin. — Discussion de l'article 218 des statuts. — Proposition de supprimer la formule du *Grand Architecte de l'Univers*. — Discours du frère *Ducarre*, du *Parfait Silence*. — Paris, imp. Lebon, in-8° de 4 pages.

Juin 17. — Les Amis de la Vérité souscrivent pour 100 francs au patronage pendant cinq ans.

Juin 19. — Un frère dépose à la bibliothèque une notice historique (imprimée) sur la Loge le *Parfait Silence*.

Par décision du Conseil de l'ordre du 18 novembre, le Souv.·. Chap.·. et le Conseil philosophique de la vallée de Lyon sont souchés sur la Loge la plus ancienne de l'Orient, par conséquent sur celle du *Parfait Silence*.

Juillet 5. — Les Loges de Lyon mettent à la disposition d'une Loge en formation, l'*Abri du Penseur*, à la Tour-du-Pin (Isère), quelques objets mobiliers sans emploi.

Juillet 19. — Les Loges se partagent 128 actions non placées de la Société civile l'*Union*.

Juillet 8. — Le Chapitre l'*Union écossaise* est déclaré redevable d'une somme de 200 francs pour tenir ses séances au local maçonnique de la Loge les *Amis de la Vérité*, qui en est le principal locataire.

Août. — Le Grand-Orient fait don à la bibliothèque de tous les numéros du Bulletin manquant à sa collection.

LA SOLIDARITÉ

Orient de Givors, est fondée sous le numéro 196 du Suprême Conseil.

Octobre. — Planche d'un frère de Villefranche, annonçant un banquet à l'effet d'aviser au moyen de réveiller la Loge de cet Orient en sommeil depuis seize ans.

Novembre 15. — Sur la proposition des CHEVALIERS DU TEMPLE, le Conseil des Vénérables décide que, pendant le premier trimestre de chaque année, il sera fait une fête funéraire pour honorer la mémoire des frères décédés dans le courant de l'année écoulée, et que cette cérémonie sera faite en collectivité par toutes les Loges de l'Orient de Lyon.

Novembre 29. — Le Vénérable des *Chevaliers du Temple* propose au Conseil des Vénérables qu'un livret contenant les adresses de tous les Maçons de l'Or.·. de Lyon soit fait en collectivité pour obvier aux inconvénients qui résultent trop souvent de cette cause première. — Le Conseil des Vénérables approuve et décide que ce livret sera tiré cha-

que année immédiatement après les élections de chaque Atelier ; — que les Loges y seront classées par lettres alphabétiques, et que les frais de ce tirage seront supportés par toutes les Loges réunies et suivant répartition, comme toutes les dépenses qui ont lieu en commun.

Novembre 29. — Plans et devis des dépenses s'élevant à environ 3,000 francs et qui doivent s'exécuter dans les nouvelles salle du Conseil ainsi qu'à la bibliothèque du Temple unique de la rue Ste-Elisabeth.

Décembre. — Circulaire de plusieurs Loges demandant la réunion des obédiences.

Recueil de cantiques, hymnes et chansons maçonniques rassemblés et mis en ordre par le frère *Orcel*, R.·. C.·. — Lyon. impr. C. Jaillet, 5867, 1 vol. in-18.

1868

Tableau des membres composant les RR.·. LL.·. de l'Or.·. de Lyon au Temple maçonnique rue Ste-Elisabeth, pour 1868. — Lyon, impr. Nigon, carnet oblong de 58 pages.

Février. — *Causeries* de Jacques Bon-Sens avec un curé de sa connaissance, précédées de la Circulaire-réclame des pères Récollets, etc., par A. Janvier. — Lyon, impr. de Mme Heine, 1868, in-8° broch.

Février 2. — Lettre pastorale de S. Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, à l'occasion du Carême de 1868. — *La-Francmaçonnerie condamnée par le Pape. — Il n'est pas possible d'être à la fois chrétien catholique et Franc-Maçon.* — (Lyon, J.-B. Pélagaud, impr. libr., in-4° de 15 pages.

Mars 7. — Cette lettre pastorale de l'archevêque de Lyon contre les Francs-Maçons reçoit un commencement d'exécution ; l'enterrement d'un frère de *Simplicité-Constance* a lieu sans prêtre, le clergé de la paroisse St-Georges ayant refusé son concours, un ministre protestant reçoit le cortége au cimetière et prononce sur la tombe de bonnes et fraternelles paroles. — On soumet, à cette occasion, au Grand-Orient, un Règlement administratif pour les funérailles des Maçons décédés.

Février 5. — Les Chevaliers du Temple s'affilient avec la R.·. Loge l'*Union des élèves de Minerve*, Or.·. de Crest (Drôme), dont acte est dressé.

Février 26. — Le coût de l'initiation est porté, dans cette Loge, à 86 fr. 50, y compris l'exemplaire des statuts généraux. — Le tableau des membres de cet Atelier, envoyé au Grand-Orient, contient 83 membres.

Février 10. — Première séance de lecture à la Loge les Amis des Hommes. — Proposition d'une planche hebdomadaire des deux rites.

Même jour. — Les Amis de la Vérité votent 100 fr. pour les malheureux Algériens atteints par la famine, et 50 francs pour les victimes de la catastrophe survenue à Montceau-les-Mines.

Mai 19. — Une planche du Comité central du rit écossais réformé, Or.·. de Paris, demande l'adhésion des *Amis de la Vérité*, et les prie de se joindre à lui pour faire collectivement la demande de l'élection du Grand-Maître. — Cette Loge adhère, le 3 juillet, à la formule adressée par ce Comité central, sauf qu'elle ajoute, à la suite du suffrage universel demandé, la convocation à bref délai d'un convent maçonnique à Paris, composé des délégués des Loges respectives et de la révision des statuts généraux.

Juin 8. — Les *Amis de la Vérité* votent 100 francs à la famille d'un frère décédé, membre de la Loge ; et, le 3 août, 200 francs pour les victimes de l'incendie de Vaise, survenu la veille.

Février 14. — Projet de réunir en Assemblée générale les représentants des Ateliers des trois obédiences. — Lyon, impr. Nigon, une feuille.

Février 16. — La Solidarité, Or.·. de Givors, est installée.

Septembre 20. — Fête d'adoption à cette Loge.

Règlement intérieur de la Loge la Sincère Amitié. — Imp. Nigon, in-8° de 8 pages. — L'annuité y est fixée à 25 francs. Le coût du grade d'Apprenti est de 100 francs; celui de Compagnon, 45 francs; celui de Maître, *idem;* affiliation, 25 francs, sans aucune autre dépense à supporter.

Mars 23. — Une somme de 240 francs, souscrite par les frères de Simplicité-Constance, est comptée à la veuve d'un frère de cet Atelier. On place l'enfant dans une pension.

Mars 27. — Cérémonie funèbre à l'Orient de Lyon. — Rappel nominal de tous les frères décédés depuis sept années.

Avril 26. — La prise de possession du Temple de la rue Ste-Elisabeth est marquée par une fête de bienfaisance au profit de la Société de patronage des Enfants pauvres. 353 dames y assistent. Le bénéfice net est de 942 fr. 50. — Impr. Nigon, une feuille.

Juillet 1. — Un frère fait l'offre de remettre à la Loge le Parfait Silence cinq actions de la Société civile l'*Union*, sur lesquelles 200 fr. restent à payer. — La Loge accepte ce don avec reconnaissance.

Novembre 4. — Le *Parfait Silence* figure comme fondateur de la *Société du Prince impérial.*

Extrait du procès-verbal de la Loge le *Parfait Silence*, séance du 23 décembre 1868.— Sur la suppression de la cotisation temporaire.— Une feuille, tirée à 1,000 exemplaires.

Juillet. — Le T.·. Ill.·. F.·. *Allégri*, à la suite de la mort du Grand-Maître *Viennet*, prend la direction de l'Ordre du rit écossais ancien et accepté, et nomme pour son lieutenant Grand-Commandeur l'ancien ministre, Adolphe *Crémieux.*

Août. — Le Grand-Orient donne connaissance aux Ateliers d'un décret relatif à l'organisation judiciaire adoptée par l'Assemblée législative dans sa session de 1868. — Chaque Loge aura à nommer un juge délégué et un suppléant.

Août 2. — Fête maçonnique sous la présidence des sept Loges *Asile du Sage*, *Candeur*, *Chevaliers du Temple*, *Etoile et Compas*, *Parfait Silence*, *Simplicité-Constance* et *Sincère Amitié*, à l'occasion de l'inauguration du Temple maçonnique de l'Orient de Lyon, rue Ste-Elisabeth, aux Brotteaux. — Vu l'affluence des visiteurs, le banquet est dressé dans la salle de l'Alcazar ; 500 maçons y prennent part. — *Compte-rendu* de 8 pages in-8°, par le frère DUCARRE, 33e ; impr. Lebon, à Paris, 1,000 exemplaires. — La dépense occasionnée par cette fête, déduction faite du produit des cartes, a été de 1,074 fr. 50, qui furent répartis entre toutes les Loges au prorata des membres de chacune.

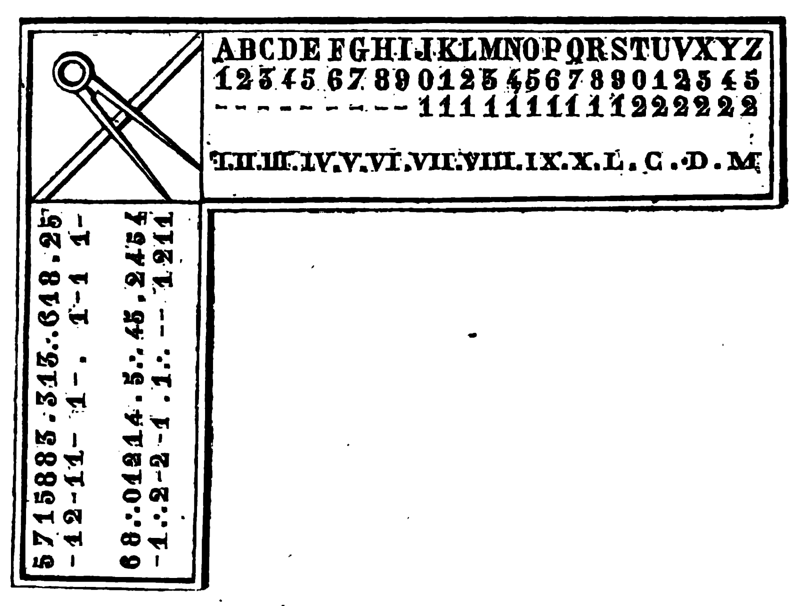
Septembre 13. — Tenue funèbre par les *Amis de la Vérité* et les *Amis des Hommes*, en mémoire du Grand-Maître *Viennet*, décédé.



Septembre 25. — Décret signé par le Grand-Maître adjoint, *Blanche*, suspendant provisoirement la Loge Bienfaisance et Amitié, Or.·. de la Croix-Rousse.

Octobre 26. — Société civile l'*Union.* — Assemblée générale des actionnaires. — Rapport du Conseil d'administration sur sa gestion pendant l'exercice 1867. — Lyon, impr. Nigon, in-4° de 4 pages.

Novembre. — Le frère *Tavan,* d'Etoile et Compas, invente un Bijou appelé *équerre maçonnique,* donnant la possibilité, au moyen de combinaisons diverses, de correspondre secrètement.



Décembre. — Planche du Grand-Orient, invitant toutes les Loges de l'Obédience à étudier le projet suivant : « Suppression de la cotisation temporaire. »

Décembre 11. — Reprise des séances de lecture dans le Temple de la rue Ste-Elisabeth. — Les mères, filles, sœurs et fils mineurs de Maçons y sont admis.

RÉCEPTIONS FAITES DANS LES LOGES EN 1868

	1er GRADE	2e ET 3e GRADE	TOTAL
Asile du Sage. . . .	23 réceptions	7 réceptions	30
Candeur	1 »	3 »	4
Chevaliers du Temple .	21 »	12 »	33
Etoile et Compas . . .	22 »	5 »	27
Parfait Silence. . . .	28 »	15 »	43
Simplicité-Constance. .	22 »	10 »	32
Sincère Amitié. . . .	15 »	4 »	19
	132 »	56 »	188

Ces 188 réceptions à 75 fr., donnent 14,100 fr.

1869

Suprême-Conseil de France, Or.·. de Lyon, 5869. — Tableau annuel des membres composant les RR.·. LL.·. les *Amis de la Vérité*, les *Amis des Hommes*, *Union écossaise* (Chap.). — Impr. lith. Schneider, petit in-4° de 24 pages. — Les *Amis de la Vérité* y comptent 160 membres, dont un 30e, quinze 18e, quatre-vingt huit Maîtres, un Compagnon et cinquante-cinq Apprentis. — Les *Amis des Hommes* ont 79 membres, dont 4 Rose-Croix, 48 Maîtres, 5 Compagnons et 22 Apprentis. — Le Chapitre de l'*Union écossaise* a, de son côté, 3 30e et 41 Rose-Croix.

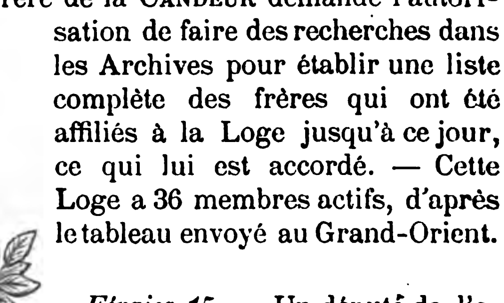
Janvier. — L'abbé Vincent, professeur de théologie au Grand-Séminaire, est frappé d'apoplexie sur un de nos quais ; il est relevé, secouru et transporté en voiture au Grand-Séminaire par le frère servant de la Loge des

Francs-Maçons. — Deux prêtres du Grand-Séminaire viennent au Temple maçonnique de la rue S[te]-Elisabeth, exprimer leur gratitude au frère servant.

Janvier. — Projet de planche hebdomadaire collective des travaux réunis de l'Orient et du Suprême Conseil de Lyon. — La Grande Loge centrale du Suprême Conseil déclare qu'il n'est pas possible de permettre de faire une planche commune avec le Grand-Orient.

Janvier 15. — Le Conseil des Vénérables décide à l'unanimité l'établissement d'un registre sommier des membres des sept Loges réunies.

Février 1. — Un frère de la CANDEUR demande l'autorisation de faire des recherches dans les Archives pour établir une liste complète des frères qui ont été affiliés à la Loge jusqu'à ce jour, ce qui lui est accordé. — Cette Loge a 36 membres actifs, d'après le tableau envoyé au Grand-Orient.



Février 15. — Un député de l'obédience aux présidents des 63 Ateliers maçonniques de l'Or.·. de Paris. (Proposition dite *Ducarre* au sujet de la suppression de l'impôt temporaire.) — Lyon, impr. Nigon, in-4° de 8 pages.

Mars 26. — Proposition au Conseil des Vénérables : 1° de la séparation des dépenses de l'Orient de Paris de celles de l'Obédience ; 2° influence de l'impôt de cotisation temporaire sur la création et l'existence des Loges des départements.

Avril 9. — Clôture des séances de lecture par la conférence du frère *Bancel* sur la déclaration des droits de l'homme.

Avril 11. — Fête d'adoption à BIENFAISANCE ET AMITIÉ.

Avril. — Le frère *Crémieux* est nommé Grand-Maître

du Suprême-Conseil, à la suite de la démission du frère *Allégri.*

Avril 15. — Grande fête artistique organisée au palais de l'Alcazar par la Maçonnerie lyonnaise, au bénéfice de la Société de patronage des Enfants pauvres de la ville de Lyon. Le prix uniforme est de 2 francs d'entrée; il produit net 4,570 fr. 20 cent.

Juin 10. — L'auteur de la proposition de supprimer l'impôt temporaire à ses collègues les députés de l'obédience. (Lyon, impr. Nigon, in-4° de 4 pages.) — Le rapport au Conseil de l'Ordre sur la proposition de supprimer l'impôt temporaire, constate que sur 75 Loges qui ont fait parvenir leur avis au Grand-Orient, 50 l'ont adopté et 25 l'ont rejeté. Parmi ces dernières figurent deux Loges de l'Orient de Lyon, *Simplicité-Constance* et *Sincère Amitié.*

LUMIÈRE ET JUSTICE

Loge ouverte en juin, est inaugurée le 19 septembre au Gourguillon n° 22, sous le n° 204 du Suprême Conseil.





Juillet 4. — Les travaux suspendus de TOLÉRNACE ET CORDIALITÉ reprennent force et vigueur.

Juillet 16. — Le *Souv.·. Chap.·.* de la vallée de Lyon décide que les questions suivantes seront mises à l'étude et que tous les frères de l'Orient en aient connaissance pour y répondre : 1° Quelle doit être la décoration d'un Temple maçonnique des trois premiers grades symboliques ? — 2° Les cordons maçonniques (art. 255 des statuts) doivent-ils être uniformes ? peuvent-ils porter des ornements, et de quelle sorte ? — 3° Le port du tablier doit-il être obligatoire ? quel moyen pratique d'y arriver ?

Août 29. — Inauguration, par la Maçonnerie lyonnaise, du monument élevé à la mémoire du frère *Malibran*, docteur médecin à St-Rambert-Ile-Barbe, près Lyon.

Août 30. — Lettre-circulaire du Grand-Maître de l'Ordre, qui soumet à tous les Ateliers de l'Obédience l'étude de la proposition relative à l'opportunité de la convocation d'un *convent extraordinaire* maçonnique pour le 8 décembre suivant. — Plusieurs Loges de Lyon font imprimer leurs rapports à ce sujet. En autres, le 11 octobre, *Sincère Amitié*, brochure du frère *Véricel*, orateur adjoint ; impr. Nigon, in-8° de 15 pages ; 300 exemplaires.

Septembre. — Planche d'invitation des Respect.·. Loges écoss.·. de l'Orient de Lyon, à leur séance du 28 courant, où elles recevront solennellement leur Grand-Maître, le frère *Crémieux*.

Septembre 24. — Jugement et condamnation d'un frère de la SINCÈRE AMITIÉ. — Au 31 décembre, cette Loge compte 69 membres.

Septembre 29. — ETOILE ET COMPAS votent 100 francs en faveur des écoles libres et laïques.

Décembre 15. — 36 frères de cette Loge demandent leur *exeat* pour se joindre à la Loge *Union et Confiance*, qui se réveille.

Octobre 1. — Dans la séance de ce jour, SIMPLICITÉ-CONSTANCE adopte son nouveau Règlement.

A la fin de 1869, cette Loge était composée de 156 membres ainsi répartis : un du 31e degré, trois du 30e, vingt-neuf du 18e, dont six reçus dans l'année ; 72 Maîtres, dont 15 nouveaux ; et 51 Compagnons et Apprentis, dont 22 reçus dans le courant de l'année.

Octobre 4. — Les AMIS DE LA VÉRITÉ obtiennent la parole et plein pouvoir du Grand-Maître d'aller habiter le Temple de la rue Ste-Elisabeth, à la condition que, pour la forme seulement, on en fasse la demande au Suprême-Conseil.

Octobre 18. — Le Grand-Maître leur défend, par une planche, d'aller habiter le local maçonnique du Grand-Orient. Nonobstant cette injonction, les *Amis de la Vérité* demandent en novembre cette cohabitation, déclarant accepter par avance tous les usages et décisions qui la régissent.

Octobre 10. — Fête d'ordre et d'adoption des RR.·. Loges l'*Asile du Sage* et les *Chevaliers du Temple*. 13 enfants y sont reçus. Le produit du tronc de bienfaisance est de 119 fr. 40.

Octobre 29. — Douze frères de différentes Loges demandent à l'administration d'être autorisés à former un collége d'orateurs. (7 pages.)

Novembre 27. — Reprise des séances de lecture à l'Or.·. de Lyon. (Journal la *Chaîne d'Union ;* Paris, impr. Parent, 2 feuilles in-folio.)

Décembre. — Une planche du Grand-Orient donne le résultat des décisions des Loges au sujet du convent proposé pour le 8 décembre. 97 Ateliers adhèrent à cette proposition ; 135 la repoussent à divers titres.

Décembre 28. — UNION ET CONFIANCE, suspendue depuis octobre 1858, recommence ses travaux et est installée par les sept Loges du Temple de la rue Ste-Elisabeth. — Le frère *Barqui* y développe l'idée de chercher les moyens de procurer un asile à la vieillesse et à l'enfance au moyen d'une cotisation supplémentaire.

Le Bijou d'*Union et Confiance* fut d'abord en cuivre jaune doré, et formé d'une étoile à six pointes au milieu de laquelle se trouve la lettre majuscule **G**; cette étoile à fond quadrillé est entourée d'un double cercle rayonné où se lit : *Union et Confiance*, *Or.·. de Lyon*, *5824 ;* le tout surmonté par une couronne et suspendu à un ruban moiré de six couleurs, blanc, orange, bleu, vert, noir et rouge.



Ce même Bijou, dont se servait aussi le Chapitre de cette Loge et qui avait subi une transformation de grandeur, en eut une nouvelle cette année, en ce sens qu'il fut fait en argent et de plus petite dimension.

Un Franc-Maçon de St-Symphorien-d'Ozon (Chamarande) à Mgr de Ségur. (Lyon, impr. Rey et Sézanne, 2 feuilles in-4°.)

Tableau général des RR.·. Loges maçonniques de l'Or.·. de Lyon 1869-1870 ; carnet oblond, impr. Nigon.

1870

Janvier. — Les plans et devis du Temple n° 2 de la rue Ste-Elisabeth sont soumis à l'appréciation des Loges de Lyon.

Janvier 10. — Rapport de la Commission des finances de la R.·. Loge Sincère Amitié, pour l'année 1869. (Autog. de 4 pages in-4°.) — La Loge a 71 membres.

Même jour. — Le Conseil de l'Ordre, consulté si un membre actif d'une Loge placée sous l'obédience du Suprême-Conseil peut être en même temps affilié à une Loge du Grand-Orient de France, conclut à ce que rien ne s'oppose à ce que cette affiliation ait lieu.

Même jour. — Union et Confiance, à peine reconstituée, souscrit pour une somme annuelle de 100 francs en faveur du patronage des Enfants pauvres de la ville de Lyon.

Janvier 17. — Par l'adoption de son Règlement, elle fixe la cotisation annuelle à 30 francs ; l'initiation au premier grade à 85 francs, dont 70 francs pour l'Atelier, 5 francs pour le tronc de bienfaisance, 5 francs pour le frère servant et 5 francs pour la caisse spéciale affectée particulièrement aux besoins des membres actifs de l'Atelier. Le 2e et 3e grade sont cotés 95 francs et l'affiliation 20 francs, tous frais stipulés ci-dessus compris.

Avril 25. — Un frère de cette Loge fait don à la bibliothèque de 31 volumes de *Gustave Aimard.*

Mai 9. — Un autre frère fait don à la Loge de l'étendard de l'ancien Chapitre d'*Union et Confiance.*

Août 22. — Les frères de cet Atelier obligés de partir pour l'armée sont exonérés de la cotisation du 2e semestre de cette année.

Janvier 28. — Le Conseil des Vénérables vote l'achat de cent tabliers, qui tous porteront à l'envers la marque distinctive *Or.·. de Lyon,* et serviront aux frères qui auront oublié le leur.

Mars 14. — Les Amis de la Vérité votent 400 francs en faveur de l'enseignement libre et laïque ; le 2 août, 100 francs, pour être distribués aux familles nécessiteuses

par suite du départ de leur soutien sous les drapeaux, et, le 15 novembre, cent autres francs pour continuer cette œuvre.

Octobre 25. — Les frères appelés sous les drapeaux sont reçus d'urgence au 2e et au 3e grade.

Novembre 15. — La salle des banquets du Gourguillon est mise à la disposition de la ville pour entrepôt.

Novembre 22.— Les 4,000 francs votés par les *Amis de la Vérité* pour l'emprunt de la ville comme défense nationale, sont versés par le trésorier.

Décembre 13. — Vote de 100 francs pour achat de laine à faire confectionner des chaussettes pour les légions de marche du Rhône. — Le 27, même mois, cent autres francs votés pour le même but.

Avril 25. — Un frère de SINCÈRE AMITIÉ fait un rapport à sa Loge sur la question mise à l'étude : *De l'enseignement gratuit et obligatoire en France*, et il passe en revue les trois points suivants : 1° L'instruction doit-elle être obligatoire? — 2° L'Etat peut-il et doit-il intervenir pour obliger à donner l'instruction aux enfants? — 3° L'instruction doit-elle être gratuite?

Août 8. — *Sincère Amitié* vote 100 francs en faveur des blessés, pour les Loges de Strasbourg et de Nancy.

Mai 13 (Séance du). — Conférences du *Conseil philosophique*, ouvertes au 1er grade à tous les Maçons de l'Obédience. (Lyon, impr. Nigon, une feuille in-8°.)

Juin. — Les députés de Lyon votent presque tous, au convent, la suppression de la grande maîtrise.

Août 10. — Les CHEVALIERS DU TEMPLE votent 200 francs à leur sœur affiliée la Loge de Strasbourg, en faveur des blessés.

Août. — Planche du Grand-Orient de France, annonçant l'ouverture d'une souscription internationale maçonnique

pour les victimes de la guerre. — Le 17, les *Chevaliers du Temple* votent 50 francs.

Août. — ETOILE ET COMPAS prend le titre de

RÉFORME MAÇONNIQUE

Août 20. — BIENFAISANCE ET AMITIÉ transforme son local en ambulance sous la direction des frères *Wassel, Cattelat* et *Blin.* — La société démocratique des femmes lyonnaises y fit preuve d'un dévouement sans bornes pendant les mois de février, mars et avril 1871, pour y soigner les trente-quatre militaires blessés qui y furent reçus dans cet espace de temps. Les sommes dépensées se montèrent à 4,915 fr. 95 cent., qui furent couvertes par 3,876 fr. 45 c., produit de dons ou quêtes, et le reste par l'intendance.

M. Alphonse *Jeantet,* médecin, et les pharmaciens *Francfort* et *Langlade* donnèrent gratis, pour cette œuvre, et leurs soins et leurs médicaments.

Septembre 9. — L'établissement d'un second corps de bibliothèque au Temple de la rue Ste-Elisabeth, décidé en principe, est présenté au moyen de trois devis différents, mais, vu les événements fâcheux qui affligent notre pays, on émet l'avis qu'il y a lieu d'ajourner l'adjudication des travaux.

Octobre 10. — Une demande d'affiliation est faite à UNION ET CONFIANCE par une Loge militaire de marche, provisoirement constituée à Colmar (Haut-Rhin) le 10 septembre, sous le titre distinctif de

L'AVANT-GARDE DE LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE

et se trouvant de passage à Lyon.

Cette Loge, composée de soldats volontaires désignés sous le nom de ***Francs-tireurs du Rhône***, n'ayant pas pour le moment d'Orient respectif, vu la situation politique de la France et l'investissement de Paris, n'a pu demander l'autorisation qui doit la constituer définitivement, mais elle prend l'engagement, dès qu'elle le pourra, de faire régulariser sa position. C'est dans ces conditions que l'affiliation a lieu, que le Bijou d'*Union et Confiance* est remis au frère Etienne *Chabanat*, fondateur de cette Loge, et au frère Emile *Tainturier*, son Vénérable, et que les Loges réunies les reconnaissent.

Octobre 30 (dimanche). — Installation des deux Loges militaires :

PREMIÈRE LÉGION DE MARCHE

Le timbre qui la distinguait est ovale et ne porte que : *G.·. Or.·. de F.·. Or.·. de Lyon n° 1. Loge maçonnique militaire.*



DEUXIÈME LÉGION DE MARCHE

sous la responsabilité de la Franc-Maçonnerie lyonnaise.

Novembre 16. — Les *Chevaliers du Temple* votent un cordon de Vénérable à la Loge de cette deuxième légion de marche, dans laquelle se trouve, comme Vénérable, le frère *Ulpat*, un de leurs membres.

Novembre. — Le rez-de-chaussée du local maçonnique, rue Ste-Elisabeth, ayant été demandé par la ville pour lo-

gement de troupes, on finit par en faire un entrepôt de farines.

Décembre 9. — Un article du *Courrier de Lyon* insulte la Maçonnerie lyonnaise.

Même mois. — Planche des RR.·. Loges de l'Orient de Genève, informant l'Orient de Lyon qu'elles ont nommé une Commission maçonnique, qui s'occupera des prisonniers des deux nations belligérantes.

Décembre. — Installation de deux nouvelles Loges militaires :

TROISIÈME LÉGION DE MARCHE

qui compte dans son sein un certain nombre de nos frères, entre autres le Vénérable de la *Candeur*, colonel, et les Vénérables de la *Réforme maçonnique* et de *Simplicité-Constance*, tous deux capitaines.

QUATRIÈME LÉGION DE MARCHE



Décembre 18. — La Loge du *Parfait Silence* offre son Bijou, dans une tenue générale, au colonel de cette Légion.

1871

Janvier 7. — Les Francs-Maçons de Lyon offrent à la *troisième Légion de marche*, et lui remettent officiellement un drapeau sur la place Bellecour.

Janvier 17. — Les 200 francs votés pour achat de laine par les AMIS DE LA VÉRITÉ, en 1870, ont permis de confectionner 202 paires de chaussettes, 2 plastrons et 2 cache-nez, envoyés successivement aux diverses légions de marche.

Février 14. — Cette Loge vote 100 francs en faveur de la mère d'un frère tué au siége de Belfort.

Août 8. — Le frère *Vaganay*, graveur, est chargé de de faire cent bijoux nouveaux en cuivre doré pour les *Amis de la Vérité*, au prix de 3 fr. 50 c. l'un, l'anneau en argent compris, plus 50 fr. pour graver une nouvelle matrice, l'ancienne ne pouvant servir. — Ce bijou ne diffère du précédent qu'en ce qu'il est plus petit et qu'on y supprime l'aigle à deux têtes.



Novembre 14. — Les *Amis de la Vérité* votent 100 francs pour les incendiés de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Février 1. — Installation de la Loge militaire ambulante

ALSACE-LORRAINE

Février 27. — UNION ET CONFIANCE souscrit 50 francs pour l'ambulance de la Loge de la Croix-Rousse. — Le lendemain, les *Amis de la Vérité* souscrivent pour 25 francs, et, le 9 mars, l'*Asile du Sage, Sincère Amitié* et la *Candeur* chacune pour 50 francs.

Mars 20. Réunion générale de toute la Maçonnerie lyonnaise, pour examiner les voies et moyens de venir en aide à nos frères d'Alsace et Lorraine.

Même jour. — Planche du Grand-Orient de France, proposant aux Loges de l'Obédience l'ajournement du convent maçonnique au 1er lundi de septembre. — La majorité des Loges adhère à cette proposition.

Mars 27. — Les frères d'UNION ET CONFIANCE, qui ont été exemptés des cotisations par suite de leur départ pour la guerre, continuent à jouir de cette faveur pendant le premier semestre de 1871.

Juin 5. — Adoption du nouveau bijou de cette Loge.

Octobre 9. — Les frères de cet Atelier sont invités à remettre leur bijou pour recevoir le nouveau.

Planche des RR.·. Loges de l'Orient de Lyon (excepté la Loge la *Réforme maçonnique*), en réponse au manifeste des Loges de l'Orient de Paris. Cette réponse est ainsi conçue :

« TT.·. CC.·. FF.·.,

« Les Loges soussignées de l'Or.·. de Lyon n'ont reçu « qu'aujourd'hui 19 avril, communication du manifeste « que les membres du Conseil de l'Ordre adressent au « gouvernement et à la Commune de Paris. — Elles s'em- « pressent d'adhérer pleinement aux principes d'humanité « qui, par la voix de nos frères de Paris, demandent aux « belligérants de faire cesser une guerre fratricide, dont « les résultats sont si douloureux. Elles vous prient, TT.·. « CC.·. FF.·., de transmettre à qui de droit l'expression « de ces sentiments. »

Mai 25 — La SOLIDARITÉ, Or.·. de Givors, remercie les Loges du Suprême Conseil de Lyon de leur adhésion à ce qu'elle fasse partie de la planche hebdomadaire.

Juillet. — BIENFAISANCE ET AMITIÉ demande qu'on lui aide à élever un monument à la mémoire du frère *Arnaud*. — *Simplicité-Constance* vote 25 francs ; le *Parfait Silence*, 20 francs ; *Sincère Amitié*, 15 francs.

Même mois. — La R.·. Loge la RÉFORME MAÇONNIQUE, Or.·, de Lyon, à toutes les Loges de l'Obédience. — Lyon, impr. Ramboz frères, in-4°, lettre.

Août. — Un tableau pour offres et demandes d'emploi est placé dans le porche du Temple Ste-Elisabeth par décision du Conseil des Vénérables.

Août 11. — Souscription collective des Loges de Lyon pour les inondés de la Suisse ; elle s'élève à 1,100 francs.

Août 16. — Planche du Grand-Maître sur la question de suppression de la grande-maîtrise.

Septembre. — Abolition au convent de la Grande-Maîtrise.

Novembre. — Organisation de la Bibliothèque centrale.

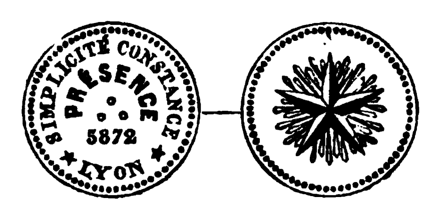
Novembre 26. — Le journal le *Progrès* attaque la Loge le PARFAIT SILENCE, en disant que l'empereur actuel d'Allemagne, alors prince royal de Prusse et Grand-Maître de la Maçonnerie prussienne, passant à Lyon, aurait visité la Loge le *Parfait Silence,* dont il serait devenu membre affilié. — Le *Parfait Silence* nomme trois commissaires pour se rendre au *Progrès* et faire démentir cette assertion.

1872

Calendrier maçonnique pour l'an de la V.·. L.·. 5872. (Lyon, impr. Jevain et Bourgeon, petit in-8° de 23 pages.

Janvier. — Nouveaux jetons de présence en cuivre rouge de la R.·. Loge SIMPLICITÉ-CONSTANCE, fabriqués par le frère *Vaganay*, graveur, et distribués le premier mercredi de chaque mois aux frères présents à la tenue obligatoire

de ce jour. Ils représentent chacun 0,75 c. en déduction de l'annuité, qui est de 30 francs. Ils portent le millésime de 5872.



Mai 14. — Acceptation du règlement de cette Loge par le Grand-Orient.

Janvier. — Le Grand-Orient annonce que les Assemblées maçonniques ne sont pas comprises dans les Sociétés et Cercles que la loi du 16 septembre 1871 a frappés d'un impôt de 20 0/0 sur le chiffre de cotisation des membres, et qu'elles peuvent profiter et bénéficier de l'article 9 de ladite loi.

Janvier 10. — Inauguration du Temple n° 2 de la rue Ste-Elisabeth ; on y fait une réception aux 2e et 3e grade, en collaboration des huit Loges.

Février. — Planche du Grand-Orient invitant les Loges à ouvrir une souscription pour la libération du territoire.

Février. — L'administration des Loges de Lyon met à l'étude la question du rôle de la Maçonnerie dans l'enseignement populaire ; voies et moyens à employer.

Février. — Accusé de réception au Grand-Orient de 200 francs envoyés par la Sincère Amitié en faveur des victimes de la guerre.

Juin 10. — *Idem*, d'une somme de 50 francs votés à la Loge la *Vérité* Or.·. de Marseille, le 13 mai, pour venir en aide à des orphelins.

Novembre 25. — *Sincère Amitié* fait l'avance de 100 francs à la publication la *Chaine d'Union* à raison de 3 0/0 l'an, afin de ne point laisser tomber cette œuvre maçonnique de laquelle on réclame un cautionnement.

Février. — La Loge ESPÉRANCE ET CORDIALITÉ, Or.·. de Lauzanne (Suisse), remercie la Maçonnerie lyonnaise des envois de fonds qui lui ont été adressés pour secourir les inondés du Rheinthal, mais ces malheureux étant à peu près tous secourus, elle demande l'autorisation de prélever une partie de la dernière somme envoyée (400 fr.) pour ériger un monument funèbre à la mémoire de nos compatriotes morts dans le pays à la suite des désastres de l'armée de l'Est.

Avril. — Une planche du Grand-Orient annonce que les quittances des cotisations dépassant le chiffre de 10 francs sont soumises au droit de timbre.

Avril 10. — Société civile des Loges écossaises de Lyon. — *Statuts.* (Lyon, impr. Schneider frères, in-8° de 15 pages.)

Mai 1er. — La RÉFORME MAÇONNIQUE redevient *Etoile et Compas.*

Mai 17. — Le Conseil des Vénérables décide cinq fêtes maçonniques pendant l'Exposition de Lyon. 500 planches sont envoyées à tous les Ateliers de France et à quelques Loges d'Or.·. étrangers, afin de les prévenir de nos fêtes. — On arrête aussi que les livres de la bibliothèque ne pourront être emportés au dehors du Temple.

Mai. — *Cri d'alarme! La Francmaçonnerie publique et secrète de nos jours.* (Lyon, impr. d'Aimé Vingtrinier, in-8° de 144 pages.

Mai 31. — Les dégâts occasionnés par l'entrepôt des farines dans le Temple de la rue Ste-Elisabeth sont compensés par une indemnité de 100 francs, accordée à la Société civile l'*Union*.

Juin 25. — Les Amis de la Vérité distribuent le nouveau Bijou de leur Loge.

Août 4. — Fête d'adoption à la montée du Gourguillon par les *Amis de la Vérité*; douze lowtons y sont reçus. Cette fête coûte à la Loge 1,431 fr. 30 c.

Septembre 10. — Un frère des *Amis de la Vérité* propose de prêter leur local (salle des banquets et terrasse) à la Société d'enseignement libre et laïque, pour l'établissement d'une école, ce qui est adopté. Mais, le 15 octobre, le propriétaire s'oppose formellement à l'établissement de cette école dans son local et offre une réduction de 100 fr. sur la location à partir de 1873.

Juin 30. — Fête d'Ordre collective des quatre Loges *Asile du Sage*, *Candeur*, *Chevaliers du Temple* et *Etoile et Compas*.

Juillet 21. — Inauguration d'un Temple maçonnique sous l'obédience du Suprême Conseil, rue Tête-d'Or, 90, aux Brotteaux, pour les Loges les *Amis des Hommes*, *Tolérance et Cordialité* et *Lumière et Justice*, qui quittent la montée du Gourguillon, 22, où les *Amis de la Vérité* restent seuls. Neuf bannières lyonnaises du Grand-Orient y avaient été transportées. Un discours sur l'instruction a produit une vive impression sur l'auditoire, qui se composait de plus de 300 frères. — Chambéry et St-Etienne y avaient envoyé des délégations.

Juillet 28. — Discours prononcé par le frère Frédéric *Périn* à la fête d'adoption célébrée par les trois Loges le *Parfait Silence*, *Simplicité-Constance*, *Union et Confiance*. (Lyon, impr. Coste-Labaume, in-8° de 16 pages; brochure tirée à 300 exemplaires.) — On y reçoit 19 lowtons, dont

2 appartiennent au *Parfait Silence*, 6 à *Simplicité-Constance*, 6 à *Union et Confiance;* 4 sont présentés par la *Candeur* et 1 par les *Chevaliers du Temple.*

Même mois. — Planche des Maçons de Villefranche (Rhône) faisant un appel aux Maçons de Lyon pour les aider à acquérir le Temple qu'ils ont fait construire, et qui, par suite de désaccord, va se vendre.

Août 25. — Fête d'adoption à l'Orient de la Croix-Rousse, par les trois Loges *Bienfaisance et Amitié*, *Sincère Amitié* et *Etoile et Compas.* Seize enfants y sont adoptés.

Septembre. — Union et Confiance vote 100 francs en faveur de l'enseignement libre et laïque.

Novembre. — Nouveau Bijou en argent adopté par la Loge Union et Confiance, pour faire disparaître la couronne des précédents. Le prix en est fixé à 7 francs.

Octobre 21. — Le frère *Chabanat*, fondateur de la Loge l'*Avant-garde de la République universelle*, Or.·. de Colmar, demande un *duplicata* du procès-verbal de son affiliation avec *Union et Confiance*, attendu que celui qui leur avait été remis a été brûlé par les Prussiens.

Octobre 27. — Fête d'Ordre collective des cinq Loges *Bienfaisance et Amitié*, *Parfait Silence*, *Simplicité-Constance*, *Sincère Amitié* et *Union et Confiance.*

Novembre 22. — Organisation d'un concert au profit de la Société de patronage des Enfants pauvres de la ville de Lyon pour le 14 décembre.

Novembre 30. — Cérémonie funèbre par les neuf Loges réunies de l'Or.·. de Lyon, sous l'obédience du Grand-

Orient, en mémoire des frères décédés. — La dernière cérémonie de ce genre avait eu lieu le 27 mars 1868.

1873

Janvier 31. — Première séance générale sur l'instruction au Temple de la rue Ste-Elisabeth. — La seconde a lieu le 14 février.

Février. — Projet d'une Société chorale maçonnique.

Sup.·. Cons.·. de France, R.·. L.·. n° 89 les Amis de la Vérité Or.·. de Lyon (rit écossais); Tableau général des membres de l'At.·. 5873. (Lyon, imprimerie Schneider frères, format oblong 10 pages). — 98 membres dont : 1 Chev.·. Kad.·.; 18 Rose-Croix; 72 Maîtres ; 1 Compagnon ; 21 Apprentis.

Février 11. — Les *Amis de la Vérité* deviennent propriétaires, moyennant 400 francs, de l'harmonium qu'ils n'avaient qu'en location.

Avril 29. — Ils votent 20 francs pour aider à la souscription faite pour envoyer des délégués à l'exposition de Vienne (Autriche).

Mai 25. — Tenue funèbre dans cette Loge. Les sœurs y sont admises, ainsi que les lowtons. Cette cérémonie coûte 1,779 fr. 20.

Juillet 3. — Planche du Suprême Conseil, sommant la Loge les *Amis de la Vérité* de se réunir de suite aux Ateliers de la rue Tête-d'Or. — On décide à l'unanimité, le 22 courant, qu'on restera au Gourguillon, et l'on en énumère les motifs.

Juillet 22. — Vote de 2,000 francs à un frère malheureux en considération des services maçonniques rendus par ce frère à l'Atelier.

Septembre 30. — On décide, sur la demande de plusieurs frères, de délivrer un certificat d'adoption à tous les lowtons reçus l'année 1872.

Novembre 4. — Lecture aux *Amis de la Vérité* d'une planche du Suprême-Conseil, donnant l'extrait du procès-verbal de la tenue du 7 octobre dernier, leur signifiant d'aller habiter rue Tête-d'Or d'ici au 1er janvier 1874, sous peine de mise en sommeil.

Décembre 21. — Les *Amis de la Vérité* déclarent leur dissolution plutôt que de descendre au Temple de la rue Tête-d'Or. — Le 31 du même mois, ils se mettent en sommeil, ne voulant pas se conformer à la décision du Suprême-Conseil.

Mars 19. — Correspondance échangée entre les RR.·. Loges de l'Orient de Lyon et la R.·. Loge *Alsace-Lorraine*, Orient de Paris.

Mars 21. — Troisième séance de lecture. — Etude sur les trois questions posées par le Grand-Orient aux Ateliers. Ces trois questions sont :

1° Suppression du droit de représentation des Chapitres et des Conseils, ainsi que de l'impôt qui en est le corollaire?

2° Y a-t-il lieu d'abaisser l'âge exigé pour être élu Vénérable?

3° Y a-t-il lieu de créer dans chaque Loge un livre d'état maçonnique à souche?

Mai 4. — Inauguration d'un nouveau Temple à Villefranche (Rhône), sous le vocable de la *Fraternité progressive*, par le frère *Caillau-Chouard*, délégué installateur du Grand-Orient de France et Vénérable de la *Sincère Amitié*, Or.·. de Lyon.

Juin. — Planche de faire-part du décès du frère *Babaud Laribière*, dernier Grand-Maître de la Maçonnerie française (rit français), envoyée par sa famille.

Septembre. — Planche du frère Charles de *Prins*, de Lille, demandant aux Loges un spécimen ou une description de bijoux, médailles ou jetons qu'elles auraient pu faire frapper, afin de l'aider dans un travail de numismatique qu'il désire publier.

Septembre 17. — SIMPLICITÉ-CONSTANCE juge un frère de son Atelier.

Septembre 25. — Vote de l'Assemblée maçonnique, qui supprime la représentation des *Chapitres* et des *Conseils* au convent maçonnique, ainsi que l'impôt payé jusqu'à ce jour au Grand-Orient par ces Ateliers.

Septembre 27. — Centenaire du Grand-Orient, célébré le dernier jour du convent à Paris.

Octobre 10. — Compte-rendu de l'Assemblée maçonnique de 1873 à la séance de lecture du Conseil philosophique.

Octobre 20. — UNION ET CONFIANCE adopte la proposition, par un de ses membres, de la création d'un comité protecteur pour les Maçons sans emploi.

Octobre 21. — Avis demandé par le Grand-Orient sur la constitution d'une Loge en dehors du Temple unique de l'Orient de Lyon. — Le titre de cette Loge devait être les *Trinosophes de Lyon.*

Octobre 24. — Adhésion des Loges lyonnaises du Sup.·. Conseil et de celles du Grand-Orient pour la planche hebdomadaire en commun, sauf l'autorisation à réclamer de ces deux obédiences.

Octobre. — Brochure du frère *Barrett*, de la Loge UNION ET CONFIANCE, sur l'instruction primaire et secondaire aux Etats-Unis. (Lyon, impr. Mougin-Rusand, in-8° de 27 pages.

Décembre 19. — Proposition de louer, au nom d'une nouvelle Loge qui se fonde, l'ancienne salle de la bibliothèque, au prix de 1,000 francs l'an, et de payer en outre une somme de 20 francs chaque fois que ladite Loge aurait une tenue au Temple. — A l'unanimité et sans discussion, le conseil des Vénérables se prononce pour la négative.

Décembre 21. — Fête solsticiale collective des RR.·. LL.·. de l'Orient de Lyon.

Décembre 24. — Règlement adopté par la Commission des hauts-grades.

Décembre 31. — SINCÈRE AMITIÉ compte à cette date 59 membres cotisants et un membre honoraire.

1874

On n'imprime point de tableaux des membres des Loges de l'Orient de Lyon pour cette année, soit pour les Ateliers du Grand-Orient, soit pour ceux du Suprême Conseil; la liste des nouveaux Officiers dignitaires est seule exposée dans la salle de la bibliothèque de la rue Ste-Elisabeth, pour les frères qui veulent en prendre connaissance.

Février 6. — Discussion du Rapport de la Commission nommée par l'Assemblée générale de la Société civile l'*Union*.

Proposition de maintenir sous une autre dénomination le chapitre *Rachat des mobiliers* sur le budget de l'administration. Les huit Ateliers représentés se prononcent pour l'affirmative.

Février 12. — Jugement en Chambre d'appel d'un frère de SIMPLICITÉ-CONSTANCE. — La Loge décide qu'elle paiera la pension de l'année scolaire de l'un de ses lowtons, dont

le père est mort en décembre dernier. Elle fait une souscription à cet égard.

Mars. — Rapport de la Commission du Grand-Collége des Rites.

Mars 2. — SINCÈRE AMITIÉ met à l'étude, pour une tenue d'instruction : *Des symboles maçonniques et de leur utilité.*

Mars 23. — Cette Loge souscrit 100 francs à la Société de patronage.

Avril. — Planche de la Loge ESPÉRANCE ET CORDIALITÉ, Or.·. de Lausanne (Suisse), sur l'emploi des fonds d'une souscription de la Maçonnerie lyonnaise.

Avril 24. — Planche des AMIS DES HOMMES, adressée à toutes les Loges de l'Or.·. de Lyon sous l'obédience du Grand-Orient, pour les prier de ne point recevoir les *Amis de la Vérité*, qui se présentent rue Ste-Elisabeth, pour y être admis sous le nouveau vocable des *Inséparables de la Vérité.*

Mai 8. — Planche du Grand-Orient demandant aux Ateliers de la rue Ste-Elisabeth s'ils ont place dans leur Temple pour recevoir une nouvelle Loge (les *Inséparables de la Vérité*).

Mai 24. — Les Vénérables des quatre Ateliers symboliques du Supr.·. Conseil, Or.·. de Lyon, demandent le retrait de la Commission administrative et exécutive du 7 octobre 1873.

Mai 31. — Fête d'adoption à la Loge BIENFAISANCE ET AMITIÉ, Or.·. de la Croix-Rousse. Le Vénérable titulaire y est assisté par l'ex-Vénérable des *Amis de la Vérité.*

Juin 7. — Les AMIS DE LA VÉRITÉ, après cinq mois de suspension, sont réinstallés à la montée du Gourguillon, 22, par le frère Bagary, 33e degré, délégué du Supr.·. Conseil de France.

Septembre 9. — Convocation, pour ce jour, par le Grand-Orient de France, des délégués des Chapitres et des Conseils, à la réunion des Hauts-Grades.

Octobre. — Le Souv.·. Chap.·. de la vallée de Lyon s'occupe de la confection de son oriflamme.

Octobre 30. — Séance de lecture au Conseil philosophique de la vallée de Lyon. — Ordre du jour : « Influence de l'unité du Temple, du Conseil des Vénérables et de la planche hebdomadaire unique sur la prospérité de l'Orient de Lyon, en suite d'un vœu déposé contre cette organisation au dernier convent maçonnique.

Novembre 15. — Fête d'adoption faite en collaboration par les quatre Loges les *Chevaliers du Temple*, la *Sincère Amitié*, le *Parfait Silence* et *Etoile et Compas*. On y reçoit vingt lowtons.

Décembre 12. — Questionnaire à remplir par les Ateliers de l'obédience du Grand-Orient sur le Temple, le matériel, les Archives, le personnel, les travaux, les finances, etc., de chaque Loge.

Nous avons vu un semblable questionnaire envoyé le 22 juillet 1845 aux commissaires inspecteurs d'*Equerre et Compas*, des *Enfants d'Hiram* et de l'*Etoile polaire*, Or.·. de Lyon, désignés pour l'inspection des *Elus*, Orient de St-Etienne. — Ce questionnaire est resté en blanc ; ces Loges ayant refusé de faire cette inspection.

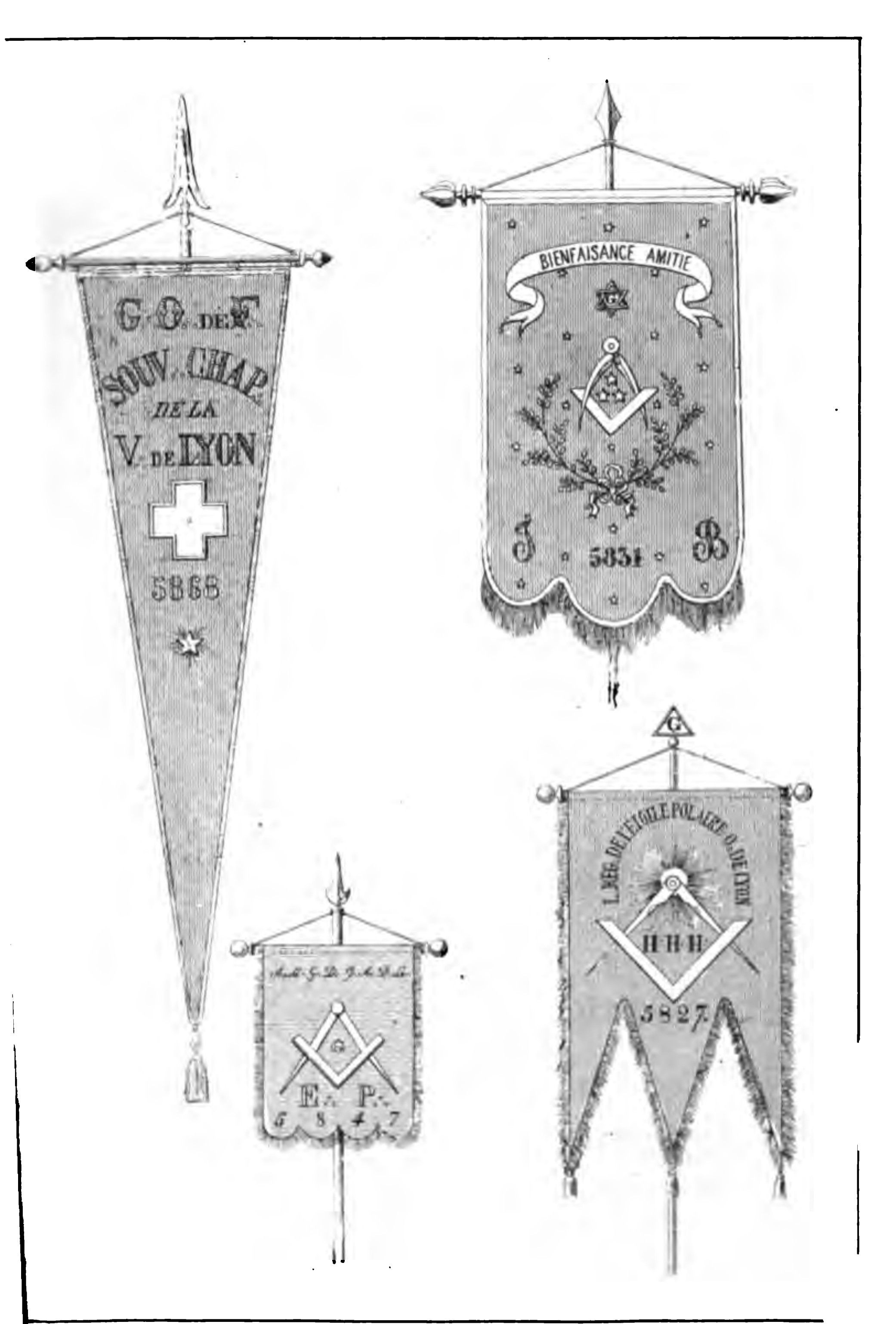
Décembre 18. — Réunion des frères délégués par les Loges pour examiner un manuscrit intitulé : *Ephémérides des Loges maçonniques de Lyon.*

Ce bijou de l'*Asile du Sage* ayant éprouvé du retard dans sa reproduction par la gravure, devait avoir sa place à l'année 1844.



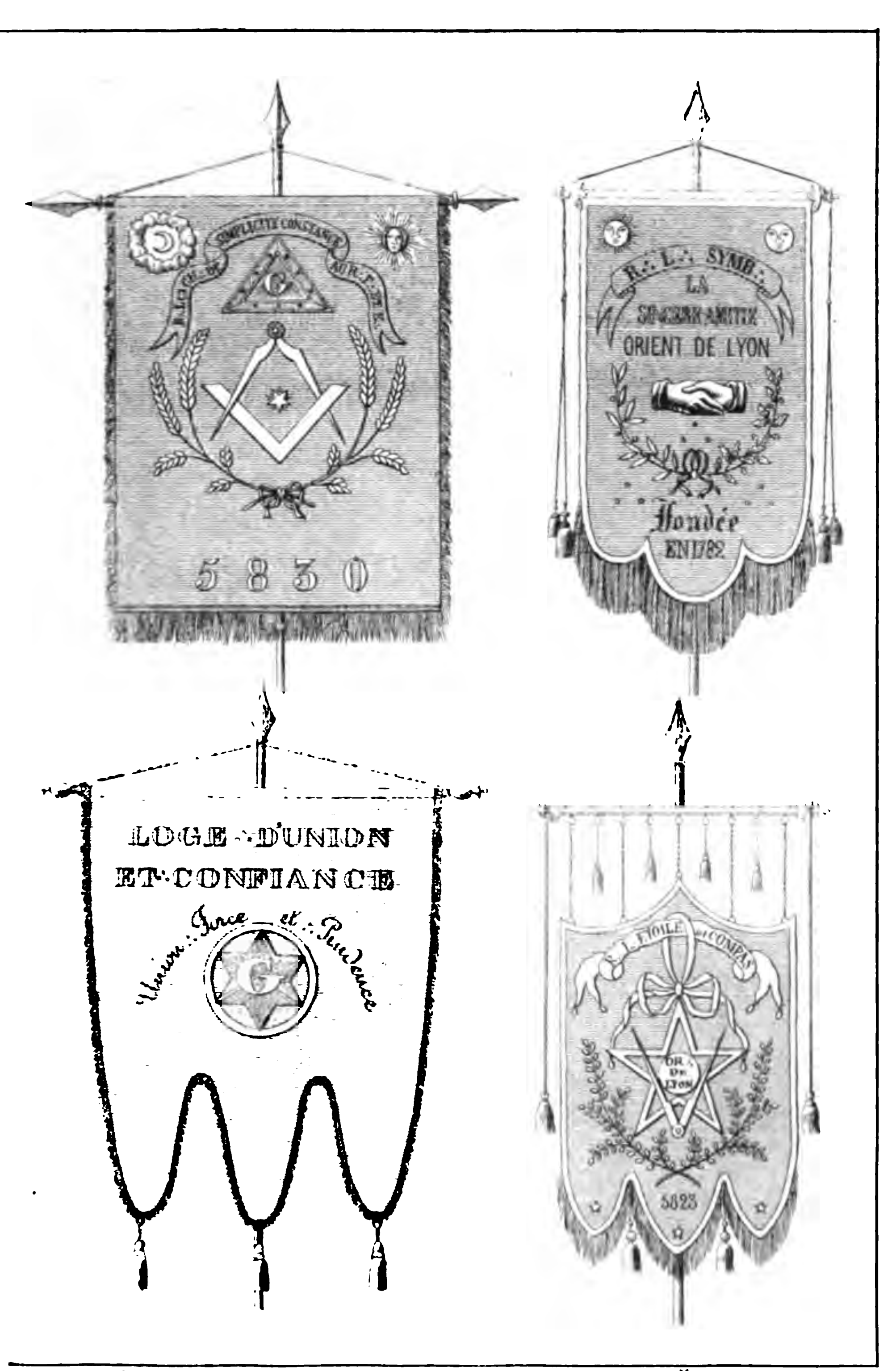
FIN DES ÉPHÉMÉRIDES

Lyon. — Imprimerie BESSON & PERRELLON, Grande rue de la Guillotière, 28.

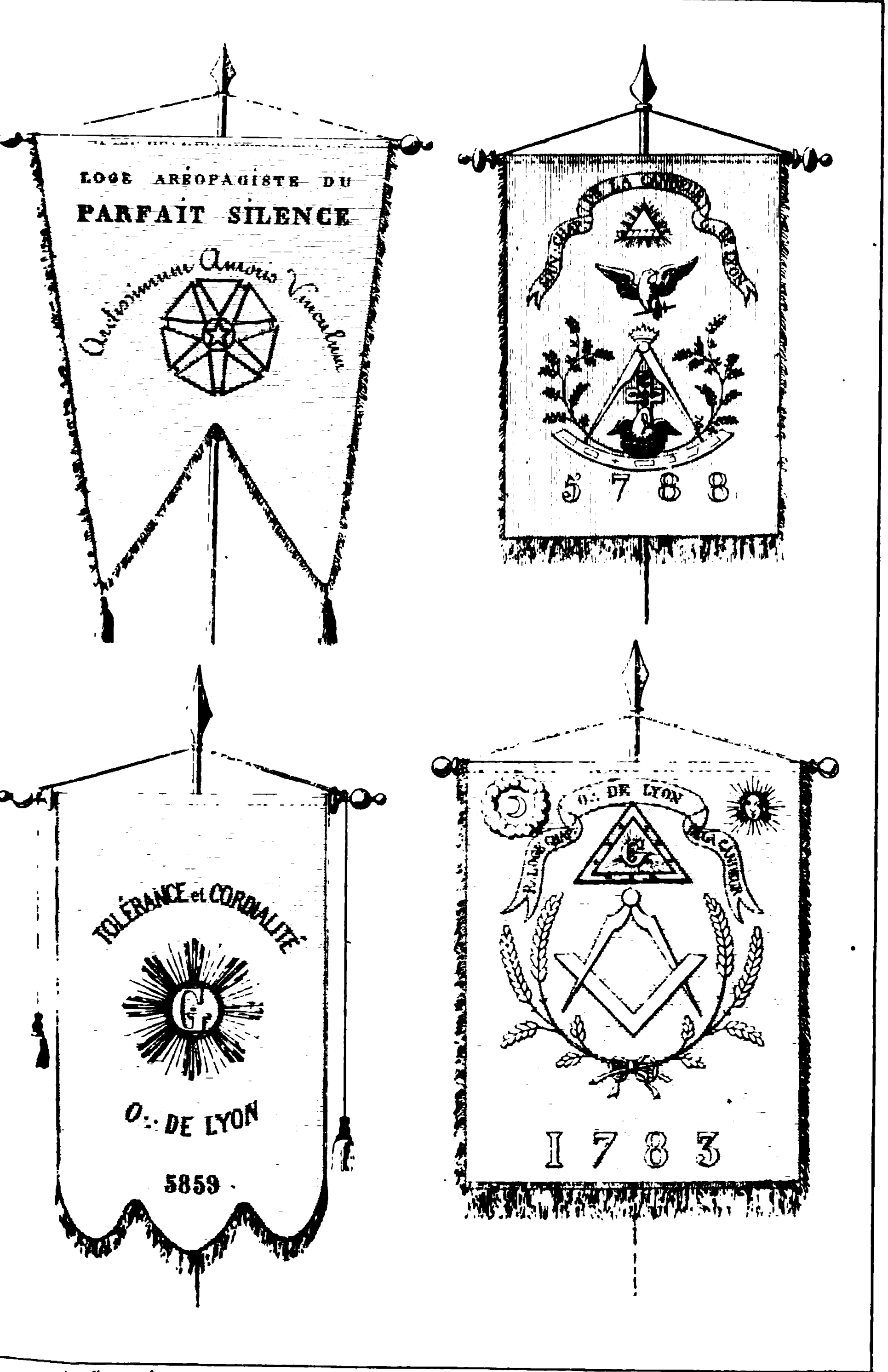


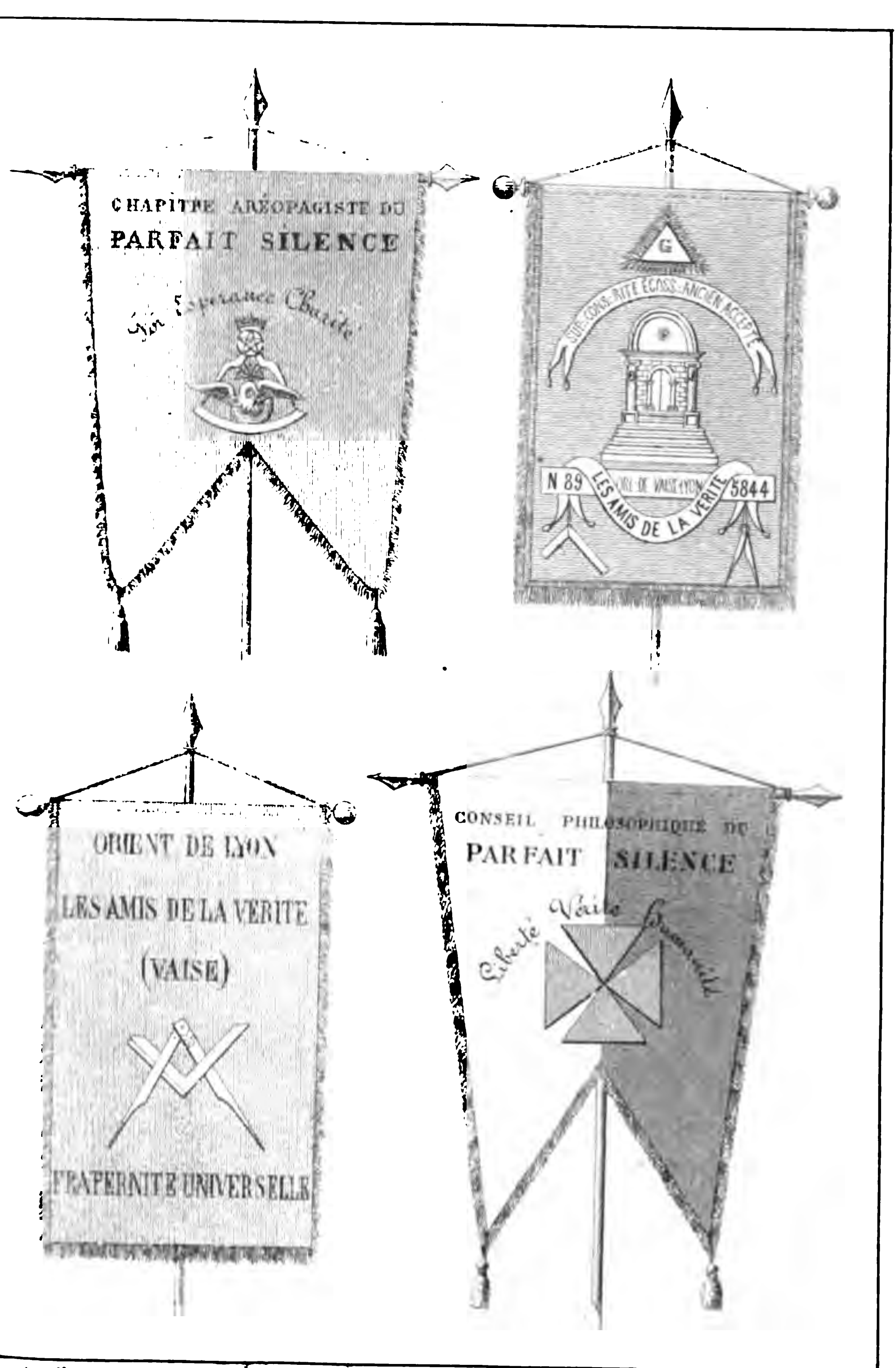
Mathebr Fanten. Lyon

Bace, del et sculp.



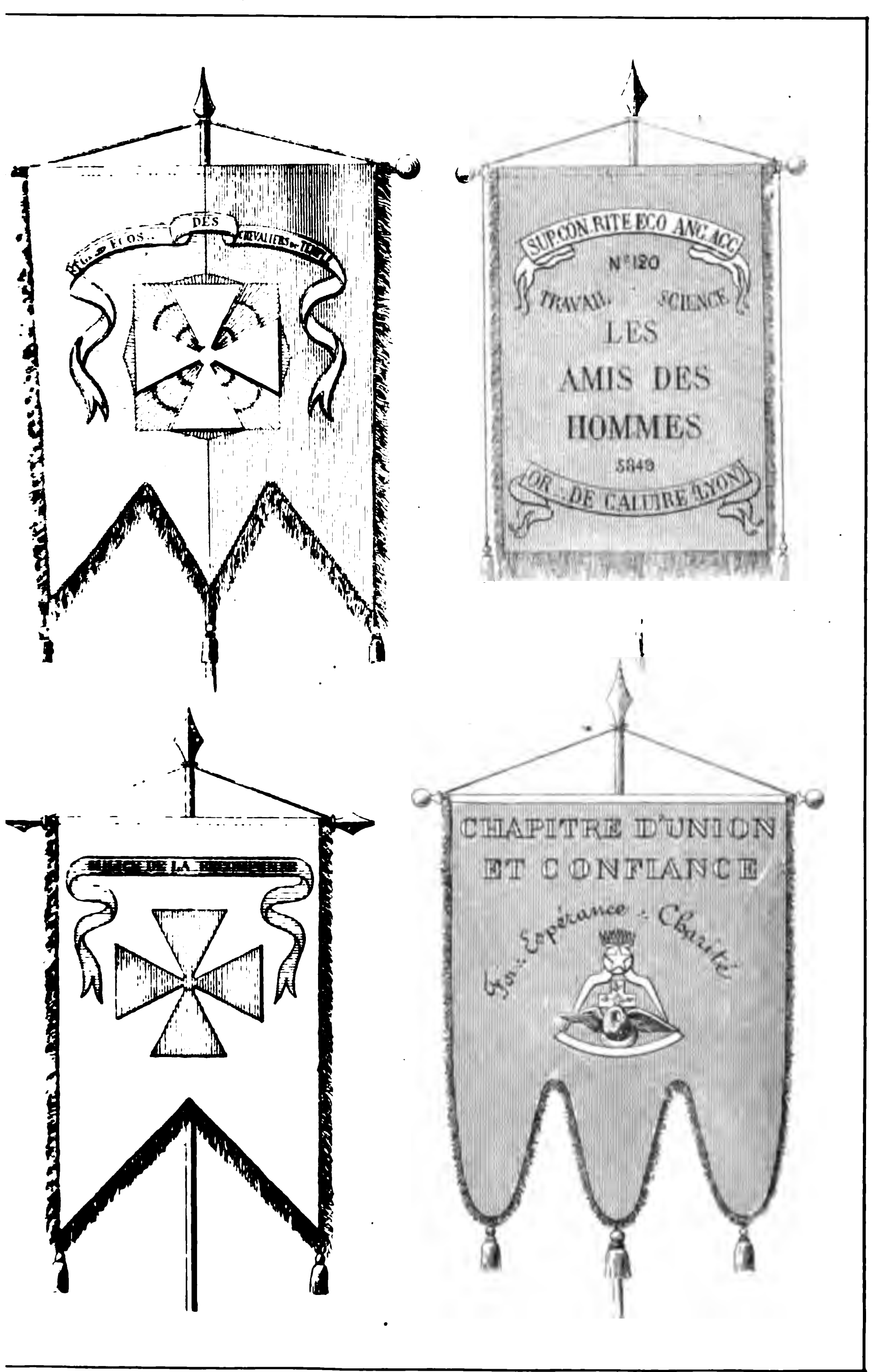
Sage del et sculp.


LOGE ARÉOPAGISTE DU
PARFAIT SILENCE
Arctissimum Amoris Vinculum
5788
TOLÉRANCE et CORDIALITÉ
G
O∴ DE LYON
5859
O∴ DE LYON
1783



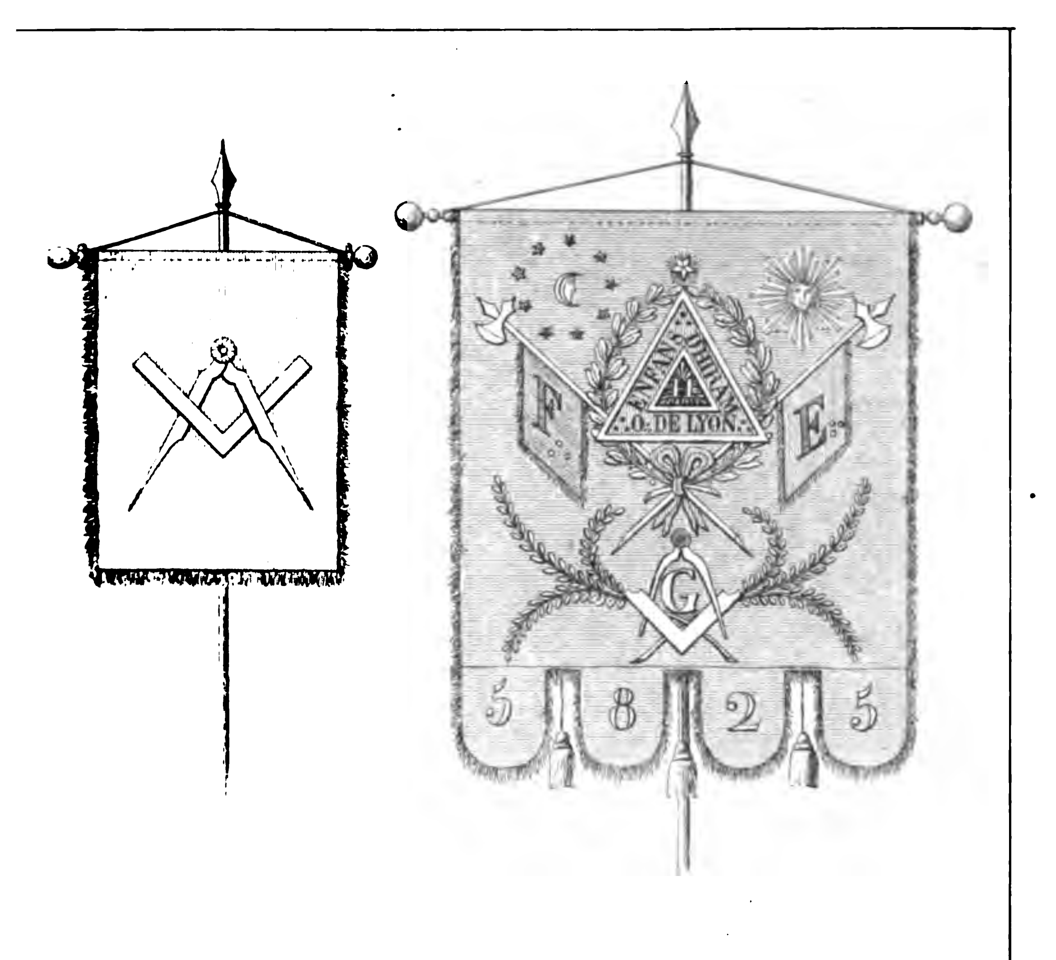
Mathelin Farton Lyon

del. et sculp.

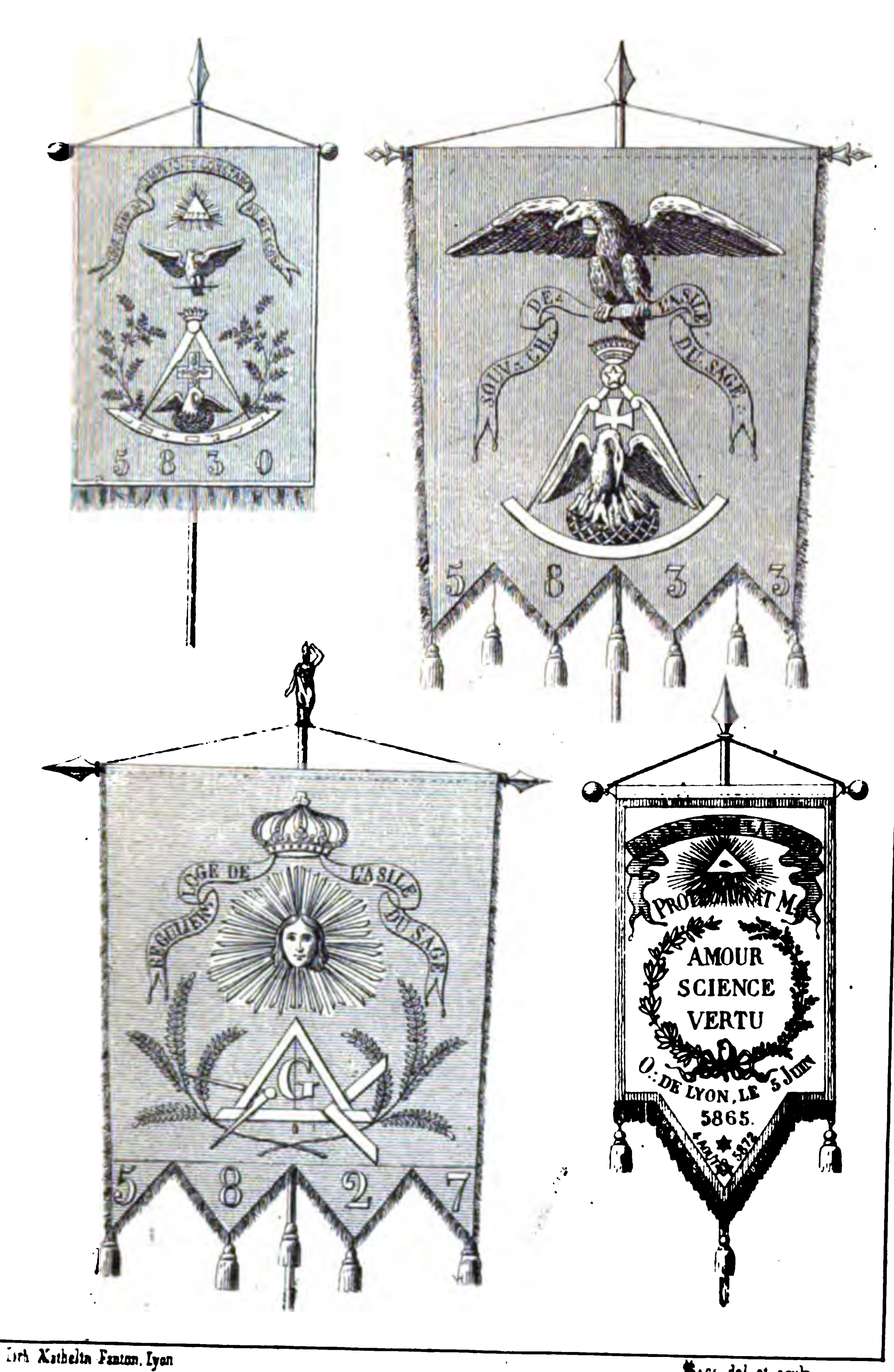


anton. Lyon.

del. et sculp



Vernelia Fecit. Lyon — Maze del et sculp.



Lith. Nathelin Fanton, Lyon

Sage del et sculp

